

Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire

Conseil régional des Pays de la Loire



l'esprit grand ouvert



Région

PAYS DE LA LOIRE

SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

AVANT-PROPOS – PAGE 4

DIAGNOSTIC PROSPECTIF ET ENJEUX – PAGE 7

CHARTRE D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE – PAGE 109

LEXIQUE – PAGE 192

Avant-propos



Jacques Auxiette
PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL
DES PAYS DE LA LOIRE

Emploi, services publics, logement, éducation, santé, environnement... Région, départements, intercommunalités, communes, chambres consulaires, syndicats, associations, entreprises, ... Autant de thématiques et d'acteurs qui se croisent, s'entremêlent, se discutent, s'opposent, s'unissent.

Par l'élaboration de son SRADDT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire), la Région des Pays de la Loire se fixe ainsi pour objectif de trouver des réponses à cette imbrication de sujets et d'intervenants, avec l'ambition de répondre le mieux possible aux attentes présentes et futures de nos concitoyens.

C'est pour cette raison que la démarche mise en place par la Région pour l'élaboration de son SRADDT a une importance significative, au-delà même du contenu des propositions d'orientations qu'il contient.

**« L'avenir, tu n'as pas
à le prévoir, tu as
à le permettre »**

Saint-Exupéry

Partage des constats des réalités de notre/nos territoire/s, et partage des défis qui se posent à nous, dès aujourd'hui comme à l'avenir, ont ainsi fait l'objet de nombreuses discussions entre les élus régionaux et les acteurs du territoire régional.

Parmi les défis qui se présentent à nous, le défi du changement démographique est un préalable : l'attractivité de notre région est une tendance lourde, plus d'ailleurs que dans d'autres régions. Cette situation nous donne une responsabilité pour accueillir ces habitants, et les activités qui vont avec, dans les meilleures conditions.

La promotion de la société de la connaissance, qui porte le droit à la réussite pour tous, est également essentielle : permettre au plus grand nombre d'accéder aux savoirs et aux savoir-faire ; renforcer les liens entre formation initiale et enseignement supérieur, enseignement supérieur et recherche, formation et emploi ; promouvoir la formation tout au long de la vie ; faciliter l'accès du plus grand nombre aux activités culturelles et sportives.

L'accompagnement des acteurs pour gérer les mutations économiques de nos territoires est également un défi majeur : mieux affronter la concurrence et renforcer l'ancrage territorial sont les conditions du développement, non seulement des activités, mais aussi de l'emploi dans notre région.

La nécessaire prise en compte du défi de la place de la région en France, en Europe et dans le monde doit nous permettre de ne pas oublier qu'il faut impérativement regarder ce qui se passe ailleurs, et qu'il est nécessaire de poser la réalité du monde tel qu'il est, et comment il peut évoluer.

Le défi de l'Eco-région s'impose à notre région de manière particulièrement prégnante, notamment du fait de notre situation géographique et de notre façade littorale. Le réchauffement climatique est un enjeu particulièrement important. La contribution des Pays de la Loire au ralentissement du réchauffement de la planète sera certes celle qu'elle sera au regard de l'enjeu mondial. Mais cela ne nous en dispense pas pour autant.

La mise en œuvre d'une véritable démocratie territoriale doit être un horizon immédiat pour notre région : il est impossible d'avoir raison

contre tout le monde, et présomptueux d'agir sans expliquer ses objectifs et débattre des modalités de mise en œuvre. C'est pourquoi il faut créer les conditions pour associer les acteurs des politiques publiques, dès qu'ont été prises les décisions d'orientations, et il est nécessaire de prendre en compte les avis de ceux qui ont une connaissance des réalités et des problèmes dans la mise en œuvre des politiques publiques.

C'est dans cet esprit que nous avons mené l'élaboration de notre SRADDT. Nous y avons associé l'ensemble des acteurs concernés par l'avenir du territoire régional, et ils sont nombreux, tant l'aménagement du / des territoires touche à tous les domaines de la vie de nos concitoyens, et donc des compétences des collectivités locales et des interventions des acteurs socio-professionnels.

Les leviers d'actions proposés dans le SRADDT ne sont pas gravés dans le marbre, et l'intervention de notre seul Conseil régional ne permettra bien évidemment pas de répondre à tous les problèmes : les propositions faites dans le SRADDT ont surtout pour objectif de susciter le débat, avec l'ensemble des acteurs concernés, pour trouver les solutions adéquates aux besoins des habitants de nos territoires.

C'est le sens de l'élaboration de l'Agenda 21 Régional, qui déclinera, en concertation avec les acteurs régionaux, dans un plan d'actions, ces orientations générales. Après la concertation sur les défis à relever, l'échange devra porter sur les moyens à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux qui se posent, dès aujourd'hui, pour nos concitoyens.



Diagnostic prospectif et enjeux

SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE



CAHIER 1



Sommaire

DIAGNOSTIC PROSPECTIF ET ENJEUX

| | |
|---|----------------------|
| Préambule | 12 |
| Les lignes de cadrage du territoire régional | 14 |
| Le positionnement des Pays de la Loire vus d'Europe et de France | 19 |
| Une région attractive et en croissance | 20 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Un dynamisme démographique soutenu par un fort taux de fécondité • Une région attractive • Un vieillissement attendu et différencié d'une population traditionnellement jeune • Des dynamiques territoriales différenciées | 20 22 23 26 |
| Les Pays de la Loire dans l'Ouest français | 30 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Économie et recherche • Les collectivités ligériennes en réseau | 31 33 |
| Une croissance économique diversifiée | 34 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Une région en développement, au tissu économique diversifié et attractif au plan national • Un rayonnement international encore insuffisant • La compétitivité régionale au travers de l'innovation et de la recherche développement | 34 36 38 |
| Une ouverture sur l'Europe insuffisante | 40 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Un carrefour à développer en termes de flux de marchandises sur le territoire français • Les opportunités offertes par le port autonome Nantes-Saint-Nazaire • Une offre aéroportuaire en cours de redéfinition à l'horizon 2010-2015 | 40 41 43 |
| Une économie ligérienne en mouvement | 45 |
| Une économie régionale créatrice d'emplois face à la mondialisation | 46 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Une grande région industrielle avec une tertiarisation croissante • Un tissu de PME/PMI dynamiques • Les fragilités liées aux risques des industries de main-d'œuvre | 46 48 48 |

| | |
|--|-----------|
| Des terroirs régionaux d'une grande richesse valorisée par l'agroalimentaire | 50 |
| • Le souci d'une agriculture de qualité | 50 |
| • Une tradition d'excellence en matière agroalimentaire | 52 |
| Les activités maritimes | 53 |
| • La construction navale et de plaisance, une filière motrice et pourvoyeuse d'emplois | 53 |
| • L'articulation de la construction navale avec d'autres filières innovantes | 53 |
| • La pêche, une activité identitaire confrontée aux problèmes de la ressource halieutique | 54 |
| Un tissu économique diversifié adossé à un transport terrestre dense | 55 |
| • Une logistique essentiellement orientée vers les besoins locaux | 56 |
| • Un territoire bien irrigué par le réseau routier | 59 |
| • Un réseau ferré dense et des trafics voyageurs qui progressent | 60 |
| Une économie touristique dynamique mais encore très hexagonale | 61 |
| • Une filière spécifique concentrée sur le littoral | 61 |
| • Une clientèle encore peu internationalisée | 62 |
| Les socles de la cohésion sociale, territoriale et environnementale en Pays de la Loire | 64 |
| Une région solidaire et vivante | 65 |
| • Une espérance de vie flatteuse malgré quelques faiblesses | 65 |
| • Un marché de l'emploi dynamique qui nécessite une grande vigilance pour certaines catégories de population | 66 |
| • Un faible écart entre les revenus | 68 |
| • Des pratiques sportives et culturelles vivantes révélatrices de la cohésion sociale | 70 |
| Un système de formation qui rattrape progressivement son retard | 72 |
| • Une population étudiante en accroissement significatif mais pas encore en équilibre avec le poids démographique et économique de la région | 72 |
| • Une offre de formation supérieure à adapter à la demande dans un contexte de concurrence entre les universités | 74 |

| | |
|---|------------|
| Le système urbain polycentrique des Pays de la Loire soutient une dynamique urbaine régionale | 75 |
| • Un réseau structuré de villes | 75 |
| • Les dynamiques urbaines en mouvement | 79 |
| • L'ambition européenne de la métropole Nantes – Saint-Nazaire | 80 |
| • Une position de métropole d'équilibre au sein du territoire régional pour l'agglomération angevine | 81 |
| • L'agglomération mancelle, porte d'entrée pour l'Île-de-France et plate-forme d'échanges interrégionale | 81 |
| • Des activités économiques potentielles pour les villes moyennes, adossées à leurs spécificités | 82 |
| La dynamique urbaine par la croissance périurbaine | 83 |
| • Un étalement périurbain qui transforme les territoires | 83 |
| • Une pression foncière et immobilière productrice d'inégalités | 84 |
| • Le développement périurbain ou l'avènement de la motorisation | 85 |
| • Le développement des réseaux de transports collectifs de proximité pour accompagner les mutations territoriales | 89 |
| Un patrimoine naturel de qualité à la pérennité fragile | 92 |
| • Un patrimoine naturel riche, diversifié mais convoité | 92 |
| • Des risques de conflits d'usage et de dégradation du potentiel attractif | 94 |
| • Une ressource en eau fragilisée | 97 |
| • La conciliation du développement de la préservation des zones humides et de la ressource en eau | 99 |
| • Une structure de production et de consommation énergétique atypiques | 100 |
| • Déchets et risques industriels : un non enjeu spécifique mais un risque permanent | 101 |
| • La préservation des espaces naturels interrégionaux par la mise en place de coopérations territoriales | 102 |
| Un scénario d'évolution au fil de l'eau inacceptable peu compatible avec un objectif de développement durable, maîtrisé et solidaire | 104 |
| L'écueil de la désindustrialisation et de la désintégration du socle agricole | 105 |
| L'écueil de la concentration urbaine | 105 |
| L'écueil de l'épuisement des ressources et des conflits d'usages | 106 |
| Vers un « grand écart » du territoire régional | 106 |

DIAGNOSTIC PROSPECTIF ET ENJEUX

Préambule



Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) des Pays de la Loire fixe les orientations fondamentales à long terme du développement du territoire régional.

Grâce à des réflexions stratégiques thématiques déclinées dans chacun de ses grands schémas sectoriels (Schéma Régional du Développement Économique, Schéma Régional de l'Éducation et de la Formation, Schéma Régional de la Recherche, Schéma Régional des Loisirs et du Tourisme ...), la Région des Pays de la Loire ambitieuse, au travers de son SRADDT, d'inscrire l'ensemble de ses schémas sectoriels dans une vision prospective du territoire régional, cohérente avec les principaux documents de planification régionaux de l'État et des collectivités infra-régionales.

Le présent document constitue le premier cahier du SRADDT (diagnostic prospectif et enjeux). Il identifie un certain nombre de tendances de fond pour l'évolution du territoire régional et met en exergue plusieurs défis majeurs à l'horizon 2025 qui impacteront inégalement l'aménagement du territoire régional à plus court terme.

Cette présentation du diagnostic s'éloigne du dogme habituel des rapports administratifs et des analyses classiques – atout, faiblesse, opportunité, menace – afin de gagner en lisibilité et en synthèse. Le diagnostic du SRADDT ne constitue donc pas une monographie exhaustive de la géographie humaine, économique et sociale régionale.

Les grands défis que devra relever la Région dans les années à venir sont autant d'arguments en faveur d'un scénario volontariste pour l'aménagement du territoire des Pays de la Loire d'ici à 2020 (cf. *cahier n°2 du SRADDT*), afin de parvenir comme le rappelait le Manifeste Régional, à « une Région juste, attentive et tournée vers l'avenir ».



Les lignes de cadrage du territoire régional



Cinquième région française par sa population, la région des Pays de la Loire compte 3,455 millions d'habitants en 2007. Ce territoire s'articule autour d'une armature urbaine comprenant, d'une part, de grandes agglomérations comme la métropole Nantes-Saint-Nazaire, les agglomérations du Mans et d'Angers et, d'autre part, un réseau de villes moyennes comme Laval, la Roche-sur-Yon, Saumur, Cholet. La région regroupe ainsi des grandes agglomérations urbaines séparées par de vastes zones rurales, des pôles économiques et des milieux naturels remarquables. Elle peut se caractériser comme une région d'« équilibre » et de transition, marquée par plusieurs influences géographiques, historiques et par des dynamiques territoriales complémentaires et contrastées.

Vus d'Europe, les Pays de la Loire ne se situent pas dans l'axe des régions qui appartiennent au centre économique dit de « la banane bleue ». Cette périphéricité pose la question réelle ou supposée des risques de « marginalisation » du territoire vis-à-vis d'une Europe qui « progresse » à l'Est, même si à l'échelle des continents, on observe un tropisme vers les littoraux, à l'exception de ceux soumis aux risques accrus d'inondations. Pour les Pays de la Loire cela se traduit néanmoins par un risque de mise à l'écart des grands flux logistiques et commerciaux qui se développent entre l'Europe du Sud et l'Europe du Nord.

LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE EN EUROPE





Les Pays de la Loire appartiennent aux régions de la façade atlantique. La métropole Nantes-Saint-Nazaire est le cœur économique et de services d'un espace métropolitain qui réunit plus de 2 millions d'habitants. C'est une particularité sur la façade ouest de l'Europe puisqu'on ne retrouve un tel ensemble qu'au nord, à partir d'Anvers et de la Randstad Holland.

Enfin, le grand bassin parisien exerce une influence, notamment sur le département de la Sarthe situé au Nord-est de la région.

L'importante façade maritime de la région (450 kms de côtes) constitue une source de différenciation et de développement. L'alternance de vastes marais, de côtes sauvages, rocheuses ou dunaires avec des espaces urbanisés est un atout considérable, en termes de biodiversité et de paysage. Cette association explique à la fois l'afflux touristique très important et la fragilité de cette frange littorale. Cette façade maritime et estuarienne est aussi le siège d'une intense activité économique développée autour de la pêche, la plaisance, la construction navale, l'énergie, etc. Mais s'agissant comme tous les littoraux d'un espace « fini », les espaces encore disponibles en Pays de la Loire sont, par définition, très convoités et constituent des enjeux d'équilibre importants pour l'avenir.

Pour autant, à ce jour, la région n'est pas confrontée à un problème de « mégalopolisation » ou d'industrialisation anarchique.

La Loire apparaît au demeurant comme un trait d'union entre l'océan à l'ouest et des influences plus continentales à l'est, mais aussi comme une zone de transition entre les influences aquitaines voire méditerranéennes au sud et les influences armoricaines au nord.

La région des Pays de la Loire se caractérise par un secteur industriel développé (3^e région industrielle en 2006 pour les effectifs) qui repose, pour l'essentiel, sur un tissu de PME dynamiques (76,3 % de la valeur ajoutée régionale, contre 53,2 % au niveau national), un secteur « haute technologie » de plus en plus performant et un secteur tertiaire qui s'étoffe continuellement en quantité et en spécificité. Dans cette deuxième région agricole de France, l'agroalimentaire constitue l'un des piliers de l'économie régionale aux côtés de filières d'excellence et d'innovation telles que la mécanique automobile de précision, les ensembles composites et métalliques complexes, l'aéronautique, la plasturgie, le végétal spécialisé, les biothérapies ou encore la filière image - réalité virtuelle.

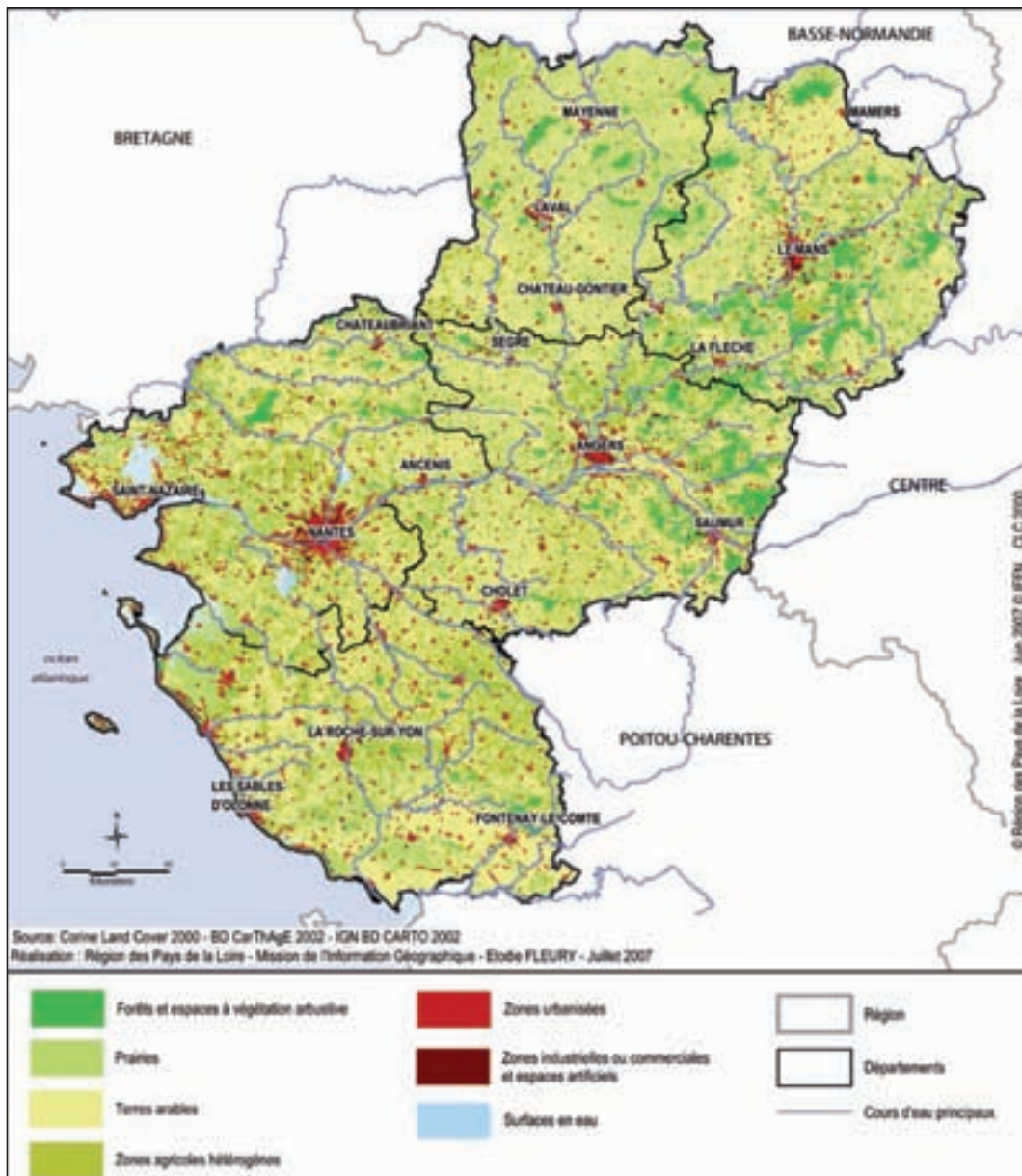
Les Pays de la Loire font parties de ces régions françaises qui conjuguent une image positive de la qualité de vie caractérisée par cette mosaïque d'activités et de milieux ou de patrimoines remarquables, adossée à des réseaux de solidarités (mutualisme, coopération, secteur associatif très présent) qui s'inscrivent dans des villes et des territoires à taille humaine.

Cette attractivité résidentielle et économique qui se traduit par la forte croissance de la population et du PIB régional (1^{re} région française pour la croissance du PIB depuis 10 ans) pose la ques-

tion de la capacité de la région à soutenir durablement ce modèle de croissance spécifique. La région des Pays de la Loire n'est pas, en effet, malgré son pouvoir d'attraction actuel, à l'abri des mutations de l'économie mondiale et d'une recomposition inévitable de son potentiel d'attractivité et d'innovation, d'autant que des tendances démographiques lourdes modifieront la structure de la population dans les 20 ans à venir.

À l'échelle de la région, les questions de partage du foncier dans les zones littorales ou périurbaines, de l'accès à la qualification et à la formation, de la modification de l'assise industrielle régionale, de la montée en puissance de l'économie « présenteielle ou résidentielle », de la mobilité des populations, de la non dégradation des ressources naturelles, d'une ouverture plus grande vers les autres régions et l'Europe, seront au cœur des choix politiques et techniques de demain.

PRÉSENTATION DE LA RÉGION DES PAYS DE LOIRE : OCCUPATION DU SOL



Ces premiers éléments de contexte permettent d'identifier les principaux enjeux de développement durable auxquels les Pays de la Loire seront confrontés dans les 20 ans à venir :

- ▶ l'organisation des évolutions des activités productives traditionnelles-industrielles-agricoles restera une préoccupation majeure, car ces activités constituent le socle sur lequel s'appuie l'emploi régional ancré dans des territoires, le développement de nombreux secteurs émergents, les pôles d'excellence ou les dynamiques de filières ;
- ▶ la préparation à ces adaptations passe par le renforcement des qualifications et l'égal accès des ligériens et des territoires à la formation, à la connaissance ainsi que par le développement de la recherche ; l'accès au savoir est aussi important que l'accès aux infrastructures ;
- ▶ la présence de systèmes urbains, organisés autour et avec des réseaux de transports collectifs, accueillent et logent les ligériens de façon économe, tout en facilitant la mobilité des populations et en garantissant partout un niveau minimum de services et des actions d'accompagnement pour éviter le décrochage des territoires fragiles ; le maintien de la cohésion sociale au sein des territoires et entre les générations restera un facteur déterminant de la qualité de vie en Pays de la Loire ;
- ▶ un écodéveloppement pour une écorégion participe au maintien et à la valorisation des milieux qui symbolisent l'identité ligérienne (la Loire, les zones humides, le littoral...) et devient, au-delà de l'agenda 21, le mode d'action dominant pour toute politique publique ;
- ▶ l'ouverture des Pays de la Loire sur le monde constitue une contribution à l'arrimage de collaborations et de partenariats à l'échelle des régions de l'ouest, autour du concept d'eurorégion, lui-même faisant écho à celui d'une eurométropole.

Le positionnement des Pays de la Loire vu d'Europe et de France

Vus d'Europe, les Pays de la Loire appartiennent à l'ouest Français et figurent parmi les régions qui connaissent les plus forts rythmes de croissance, tant démographique qu'économique, même si cette région n'a pas encore atteint une dimension suffisante pour peser dans le concert des grandes régions industrielles européennes. Le positionnement excentré des Pays de la Loire est régulièrement présenté comme un facteur discriminant et pénalisant eu égard aux flux de richesses et d'affaires qui caractérisent l'axe dit « de la banane bleue ». Or, s'il convient légitimement de s'interroger sur la nécessité de mettre en place des infrastructures permettant aux Pays de la Loire, et plus globalement à l'ouest français, de rayonner au-delà du territoire national, il est tout aussi permis de considérer qu'une

partie de l'attractivité ligérienne, repose, fort heureusement, sur d'autres données, immatérielles, culturelles et environnementales qui pèseront, sans doute, à terme, autant que les portes d'entrées internationales de la région. A l'évidence, l'ouverture sur le monde et la perception de la région à l'international apparaîtront avec une image positive que si, à l'interne, les réseaux de mobilité sont eux-mêmes performants et durables.



Une région attractive et en croissance

La démographie ligérienne se démarque de celle des autres régions françaises et européennes par son fort taux de croissance, résultat d'un excédent naturel favorable et d'un solde migratoire positif. Cette forte croissance, qui traduit en partie un effet de rattrapage par rapport aux autres régions, masque des disparités fortes entre les principaux pôles urbains, la zone littorale et les territoires ruraux plus enclavés.

Un dynamisme démographique soutenu par un fort taux de fécondité

Avec près de 3 455 000 habitants au 1^{er} janvier 2007, la région des Pays de la Loire est la cinquième région française par la population. Sa croissance démographique est continue et soutenue puisque la région a gagné, entre 1999 et 2006, 200 000 habitants, soit 0,9% de croissance moyenne annuelle alors que celle de la France est de 0,7%. Elle occupe la septième place parmi les régions métropolitaines françaises, avec une croissance annuelle de +0,84% entre 1999 et 2005.

Sur une période plus longue, la région des Pays de la Loire est encore mieux positionnée, puisqu'elle est proportionnellement la 4^e région par l'importance de sa croissance démographique entre 1982 et 2004, en se situant sur un rythme comparable à celui de la région Aquitaine, ce qui la place devant l'Île-de-France. Cette croissance s'inscrit dans le contexte d'une attractivité grandissante du littoral en France, méditerranéen comme atlantique, depuis les années 1970.

C'est ainsi que les départements littoraux de Loire-Atlantique et de Vendée enregistrent, de 1999 à 2006, des croissances démographiques annuelles élevées respectivement de 1,1%, soit 12 000 personnes, et de 1,4%, faisant de la Vendée le quatrième département français où il y a la plus forte augmentation.

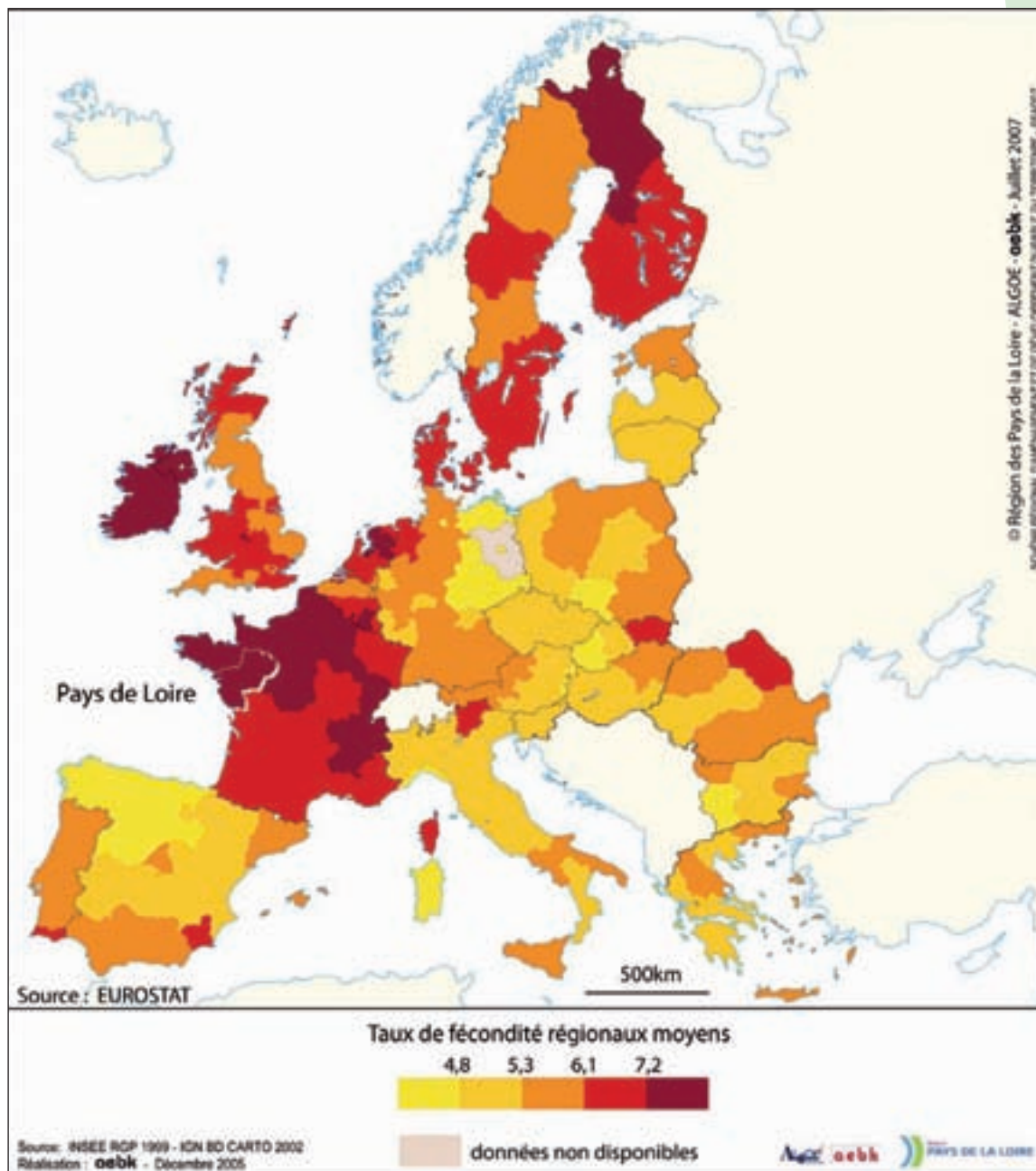
Pour autant, et malgré cette croissance démographique élevée, la densité régionale de 107 habitants au km² demeure moins élevée que la moyenne nationale de 112 habitants au km², traduisant ainsi le fait qu'à côté de lieux densément peuplés (littoral, centres urbains et périurbains) et à forte augmentation démographique, les Pays de la Loire disposent, ailleurs, d'espaces de respiration importants où la pression humaine est beaucoup plus faible. Ainsi, on relève une densité de population de 179 habitants au km² en Loire-Atlantique et de 58 habitants au km² en Mayenne.

Le solde naturel constitue un facteur important de cette croissance de population. En 2003, le

taux de fécondité s'élève à 1,99 enfant par femme, ce qui fait des Pays de la Loire la région de France la plus féconde. Cela se traduit par

un solde naturel positif de 17 500 personnes en 2006 soit l'un des plus forts de l'Union européenne (1,86 enfant par femme dans l'Union).

LES TAUX DE FÉCONDITÉ RÉGIONAUX MOYENS EN EUROPE ENTRE 2000 ET 2002



Une région attractive

A ce solde naturel très positif s'ajoute une forte attractivité auprès de nouvelles populations. Les Pays de la Loire enregistrent une croissance migratoire annuelle de +0,33% entre 1999 et 2005, ce qui représente 10 000 nouveaux arrivants par an. Cette contribution au développement démographique est croissante car elle est supérieure à celle des années 90, où le solde migratoire s'élevait de 5 700 personnes par an. Le nombre d'entrants a progressé deux fois plus vite que celui des sortants. Dorénavant, les échanges (entrées ou sorties) avec les autres régions représentent 80 000 personnes par an, contre 58 000 dans les années 90.

Ces derniers proviennent essentiellement de régions limitrophes : Île-de-France, Bretagne, Centre, Poitou-Charentes et Basse-Normandie. L'arrivée de ces nouvelles populations compense les départs de Ligériens dont il est intéressant de noter qu'ils ont principalement pour destination les régions précédemment citées. Entre 1990 et 1999, le solde migratoire avec l'Île-de-France est de +46 000 habitants. Seuls les échanges avec la Bretagne sont légèrement déficitaires. Depuis les années 90, les échanges avec l'Île-de-France continuent de dominer, même si leur part tend légèrement à diminuer. Ainsi, près d'un arrivant sur trois provient de cette

région. Dans le même temps, les échanges avec la région Centre se sont accrus. Enfin, près du tiers des entrants vient de Bretagne, de Poitou-Charentes et de Basse-Normandie. Concernant les départs de la région des Pays de la Loire, ils se font pour près du quart vers la Bretagne, et pour un sur cinq vers l'Île-de-France. La région possède un solde net positif, dû ainsi pour l'essentiel aux échanges avec la région Île-de-France : +33 000 personnes en 5 ans. C'est avec la Bretagne que ce solde net est le plus déficitaire (-3 000 personnes), même s'il s'atténue par rapport à la période précédente.

Les dernières données démographiques rendues publiques par l'Insee traduisent l'accélération des migrations vers les régions littorales et la montée en puissance de l'ouest et du sud de la France au détriment du nord et de l'Île-de-France. C'est en ce sens qu'on peut parler du « U » français du développement démographique, attirant vers les côtes et le sud l'essentiel des populations.

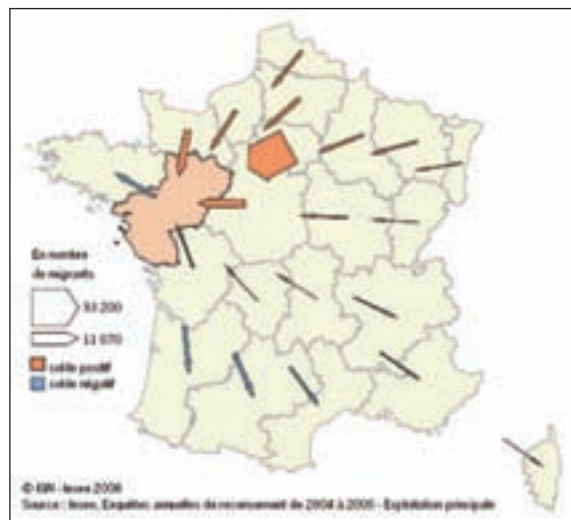
Les Pays de la Loire bénéficient directement de cet « océanotropisme¹ » évoqué par les géographes.

Un vieillissement attendu et différencié d'une population traditionnellement jeune

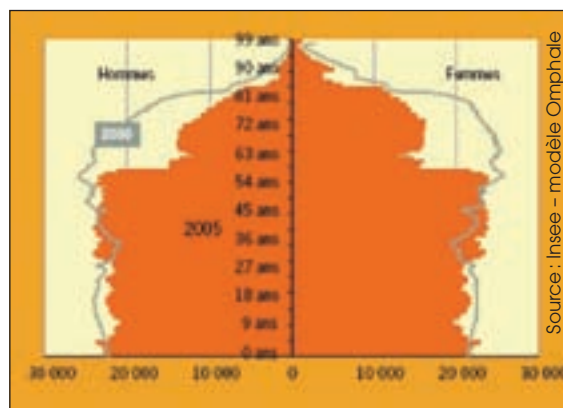
Le taux de fécondité ligérien suffit de moins en moins à compenser le vieillissement continu de la population. Ainsi, selon l'INSEE, il est estimé qu'en 2030, la population des plus de 60 ans

SOLDE MIGRATOIRE DE 10 000 PERSONNES PAR AN DANS LES PAYS DE LA LOIRE

Solde migratoire selon la région d'origine et de destination



DAVANTAGE DE PERSONNES ÂGÉES DE 60 ANS ET PLUS EN 2030



¹ Ce terme désigne l'attraction que les littoraux exercent sur les populations. On observe ainsi un solde migratoire positif le long de la façade Atlantique.

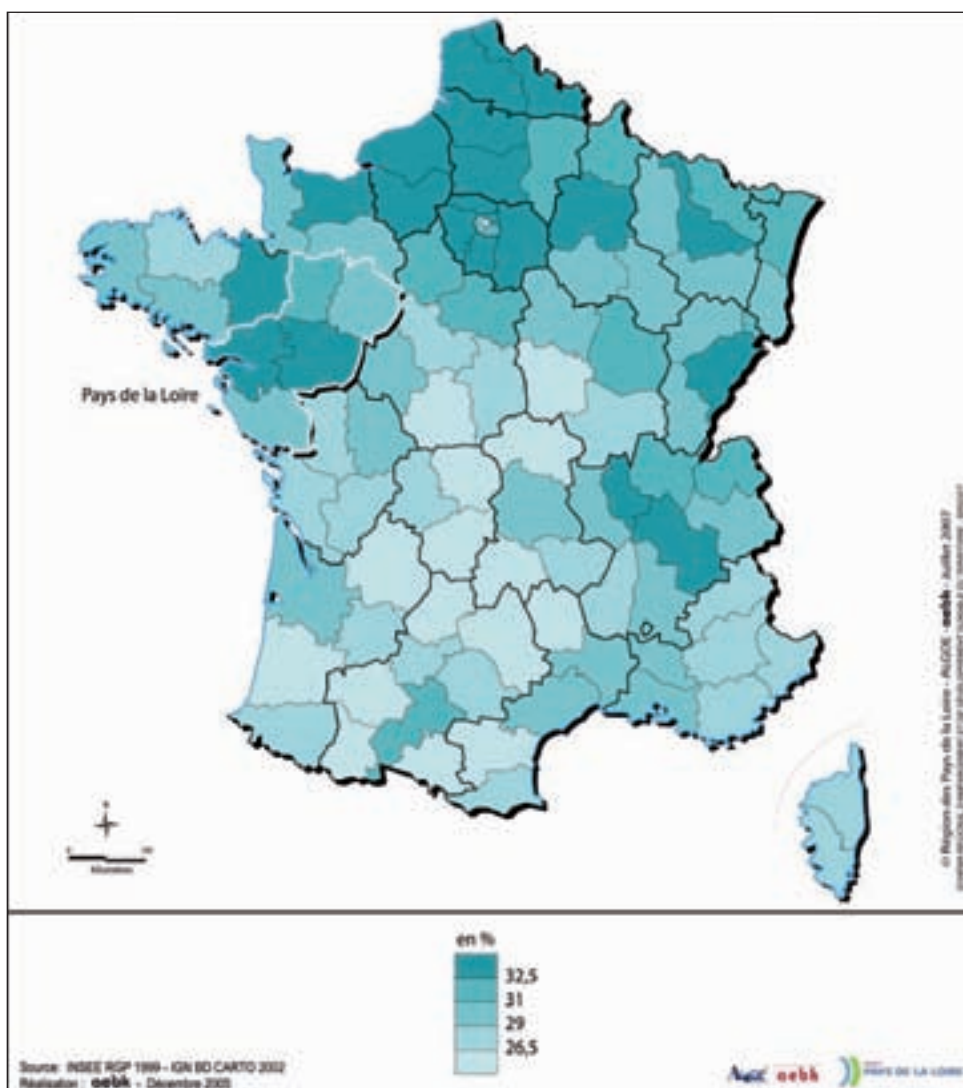
atteindra les 1,2 million de personnes. La population de cette classe d'âge augmentera de près de 70% par rapport à 2005, soit la troisième plus forte hausse enregistrée dans une région française. En 2030, 3 ligériens sur 10 auront 60 ans et plus. Toujours à cette même date, la population des plus de 75 ans sera multipliée par deux en Pays de la Loire par rapport à 2003, soit 500 000 personnes. Environ 100 000 personnes seront dépendantes, dont 64 000 dès 2015, sachant que cette notion de dépendance touche entre 5% et 7% des personnes ayant entre 60 et 80 ans et plus de 25% des personnes ayant plus de 80 ans.

Si la part des jeunes ligériens dans la population régionale (25,4%) est supérieure à la part des

jeunes dans la population française (24,6%), leur proportion ne cesse de reculer. Les moins de 25 ans en Pays de la Loire représentaient 35% de la population en 1975. Ils ne sont plus que 27% en 1999. Pour 2030, l'Insee estime qu'ils ne seront plus que 23%. L'âge moyen progresserait à l'horizon 2030 légèrement plus rapidement dans la région qu'en France (respectivement 43,1 contre 42,6 ans).

Cette baisse est essentiellement liée à de nombreux départs, notamment des 20-29 ans, dont la part a reculé de 1% chaque année entre 1999 et 2004. Cela représente 17 000 départs de jeunes sur l'ensemble de la période.

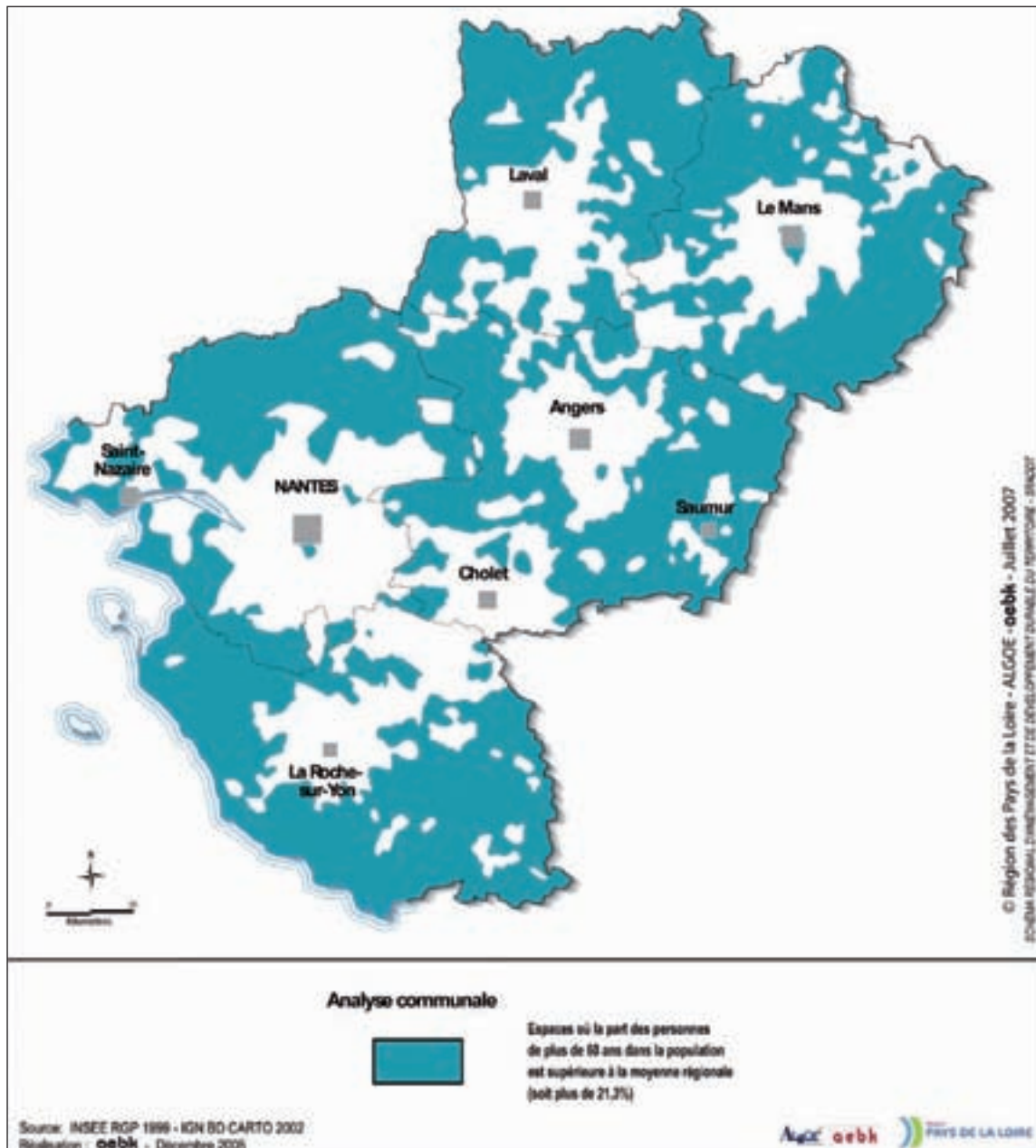
PART DES MOINS DE 25 ANS DANS LES DÉPARTEMENTS FRANÇAIS EN 1999



Dans le même temps, la part des 30-39 ans croît annuellement de 0,7% et celle des plus de 60 ans de 0,3%. Ces chiffres expriment à la fois l'attrait de la région pour les actifs de plus de 30 ans et un vieillissement de la population, ce dernier

phénomène étant dû à la fois au vieillissement naturel de la population ligérienne, mais aussi à l'arrivée de nouveaux retraités dans la région, pour lesquels la résidence secondaire devient souvent résidence principale.

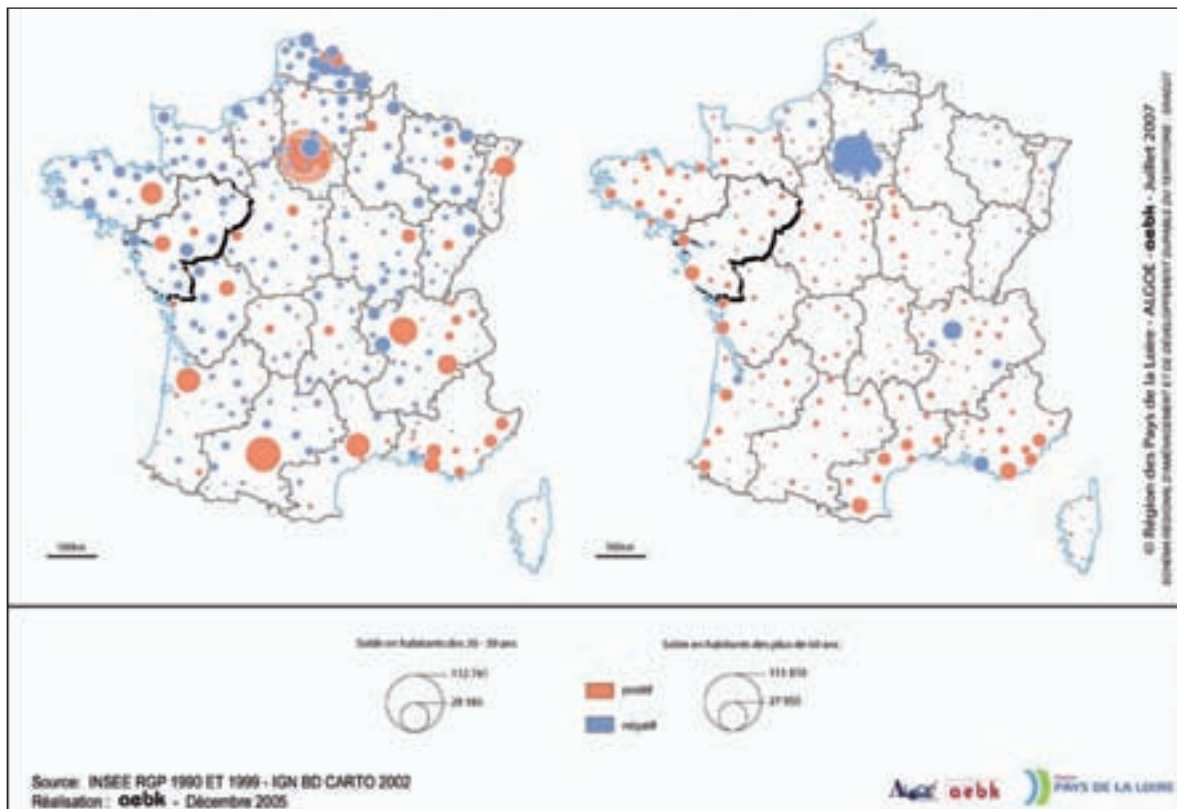
TERRITOIRES DONT LA PART DES PLUS DE 60 ANS EST SUPÉRIEURE À LA MOYENNE RÉGIONALE EN 1999



Mis à part Nantes et Angers, l'ensemble des zones d'emploi de la région a perdu des habitants dans la tranche des 20-39 ans entre 1990 et 1999

(plus de partants que d'arrivants), alors que dans le même temps toutes ces zones (sauf Nantes) ont un solde positif pour les plus de 60 ans.

SOLDE DES ARRIVANTS / PARTANTS ENTRE 1990 ET 1999 EN FRANCE PAR ZONE D'EMPLOI, POUR LES 20-39 ANS ET LES PLUS DE 60 ANS



Ce constat est particulièrement préoccupant en ce qui concerne les 20-39 ans, puisque les Pays de la Loire sont distancés au regard d'autres régions françaises comparables connaissant un solde positif sur cette tranche d'âge (Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Midi-Pyrénées). Le vieillissement projeté à l'horizon 2030 risque d'être plus marqué dans les Pays de la Loire que dans les autres régions françaises qui connaissent des rythmes de croissance comparables. Enfin, ce vieillissement touchera inégalement les territoires ; cinq bassins d'emploi — Vendée ouest, Vendée sud, Sarthe nord, Saint-Nazaire, Châteaubriant — présenteront dès 2015 un taux de population âgée de plus de 50 ans supérieur à 45 %. Les zones d'emplois qui seront, en 2015, moins touchées par ce phénomène de vieillissement accentué sont Nantes, Laval, et Le Mans.

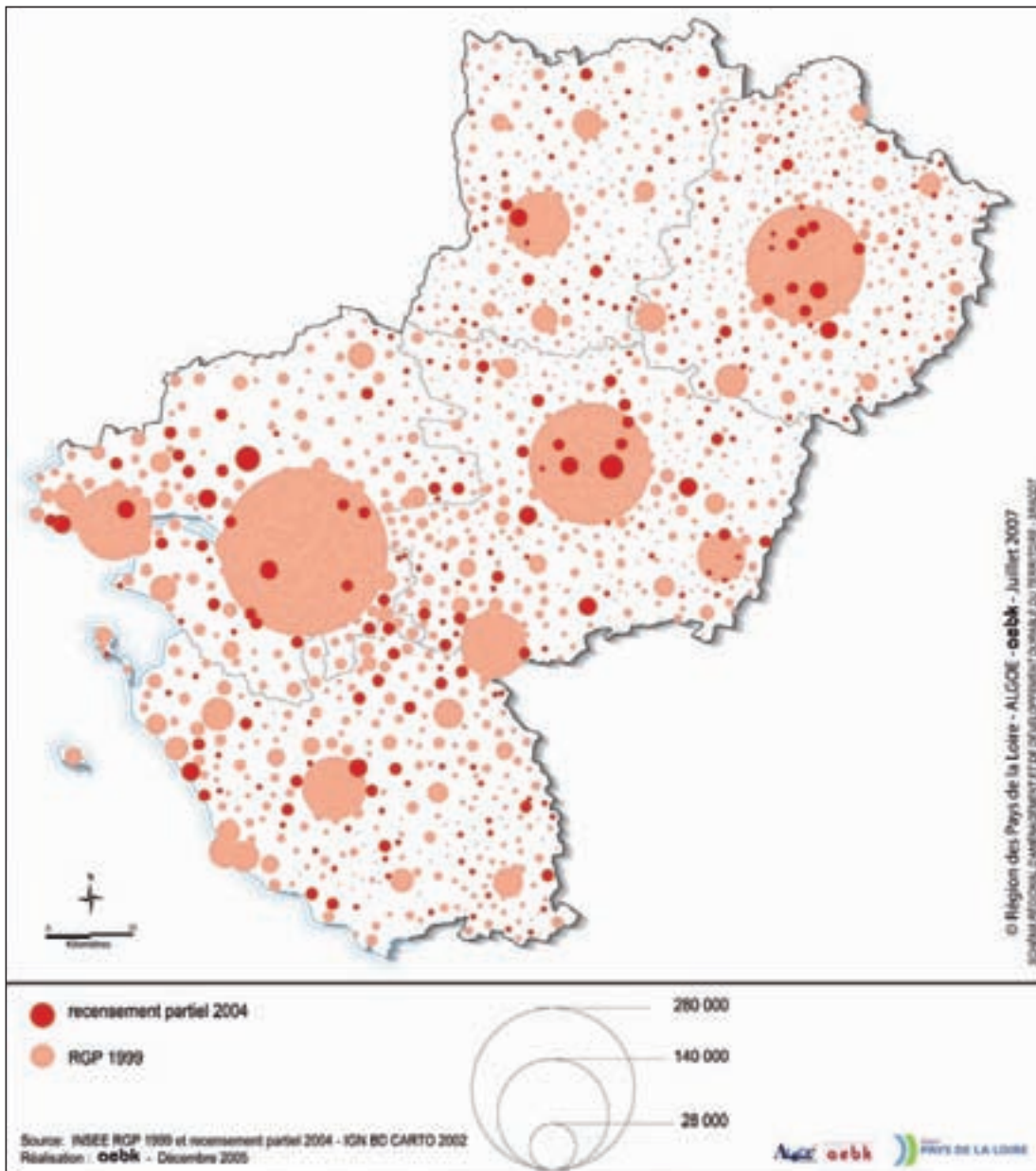
Les conséquences sont importantes pour l'évolution du taux d'emploi et l'équilibre entre les actifs et les inactifs, avec le développement progressif d'une économie « présenteielle ou résidentielle », non délocalisable, de plus en plus prégnante sur certaines parties du territoire régional.

Ce vieillissement marqué entraînera par ailleurs, en l'espace de 10 ans, un renouvellement de 30 % à 40 % des chefs d'entreprises artisanales, commerciales et agricoles, mais aussi des professionnels occupant, dans le domaine de la santé ou des services aux personnes, des métiers essentiels. D'ores et déjà, certains territoires se voient confronter à l'absence de médecins et il n'est pas non plus exclu que la problématique de transmission d'entreprise mette en relief une assez forte inadéquation entre l'offre et les aspirations des jeunes.

Des dynamiques territoriales différenciées

L'étude infrarégionale de l'évolution démographique des Pays de la Loire permet d'observer un développement démographique différencié en fonction de la proximité ou de l'éloignement aux principaux pôles urbains structurants et/ou avec le littoral.

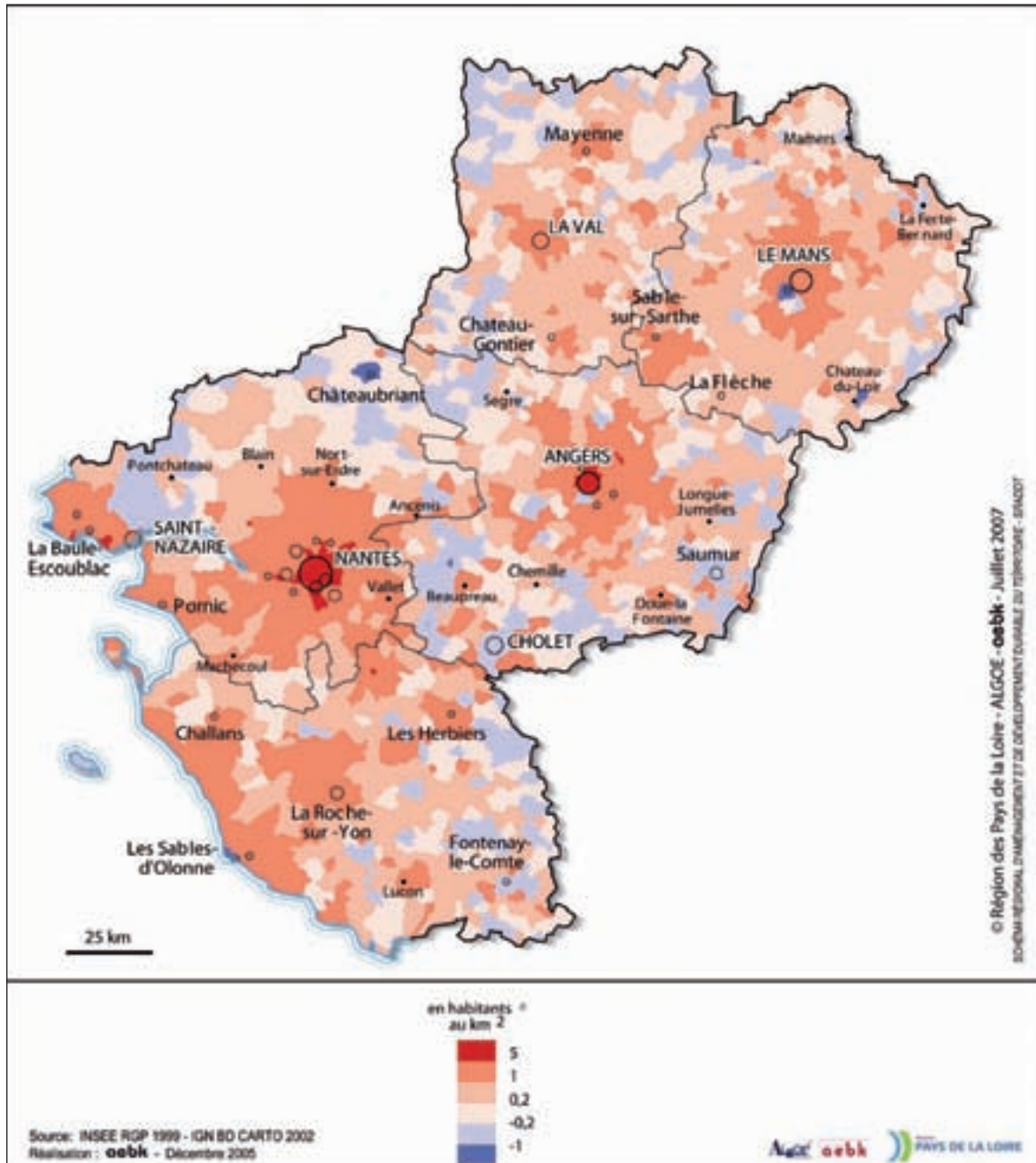
RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR COMMUNE EN 1999 OU 2004 (RECENSEMENTS PARTIELS)



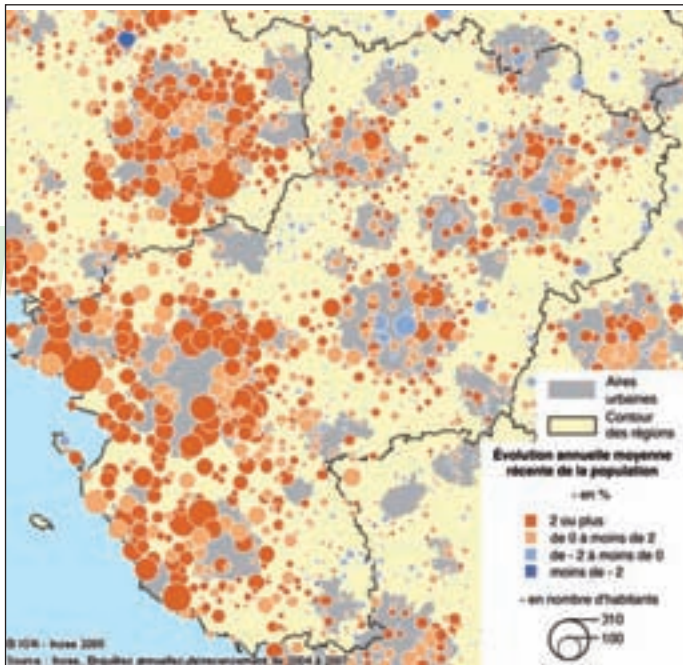
La croissance de la population se fait essentiellement en milieu urbain ou littoral. Nantes, Angers, Le Mans et Saint-Nazaire concentrent plus du tiers de la population ligérienne. Cependant, seules les villes de Nantes et de Saint-Nazaire ont vu augmenter leur population entre 2000 et 2005, à raison de 2% sur la période et Angers a vu sa population progresser de 1,1%

sur la même période. Les autres grandes agglomérations connaissent un desserrement du centre au profit des communes périurbaines, ce qui se traduit par une stagnation, voire un recul de la population dans la ville-centre. Entre 2000 et 2005, Le Mans a perdu 2300 habitants. Les populations de Laval et de Cholet sont restées identiques entre 1999 et 2005.

VARIATION DE LA POPULATION EN PAYS DE LA LOIRE ENTRE 1990 ET 1999



ÉVOLUTION DE LA POPULATION 2004/2007



Il apparaît que le périurbain, en particulier dans les communes de la deuxième couronne autour des principales agglomérations, est le principal bénéficiaire de la croissance démographique.

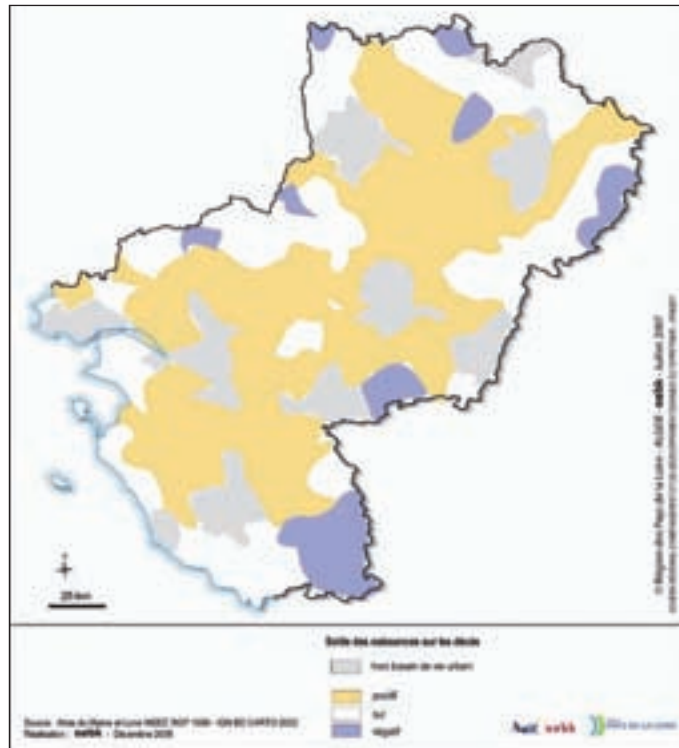
A titre indicatif, alors que la population de la ville-centre du Mans diminue, 80 communes

rurales appartenant à la deuxième couronne mancelle voient leur taux d'évolution augmenté de plus de 2% de 1999 à 2007. Le même phénomène est observé à Nantes. Cette seconde couronne périurbaine nantaise concerne les communes situées à 30-40 km de la ville-centre et connaissent une croissance de plus de 2% par an. A l'échelle des Pays de la Loire, depuis 1999, les 36 villes de plus de 10 000 habitants connaissent une croissance moyenne annuelle de 0,3%, soit cinq fois moins que les communes plus petites qui progressent de 1,4% par an, espaces de la périurbanisation.

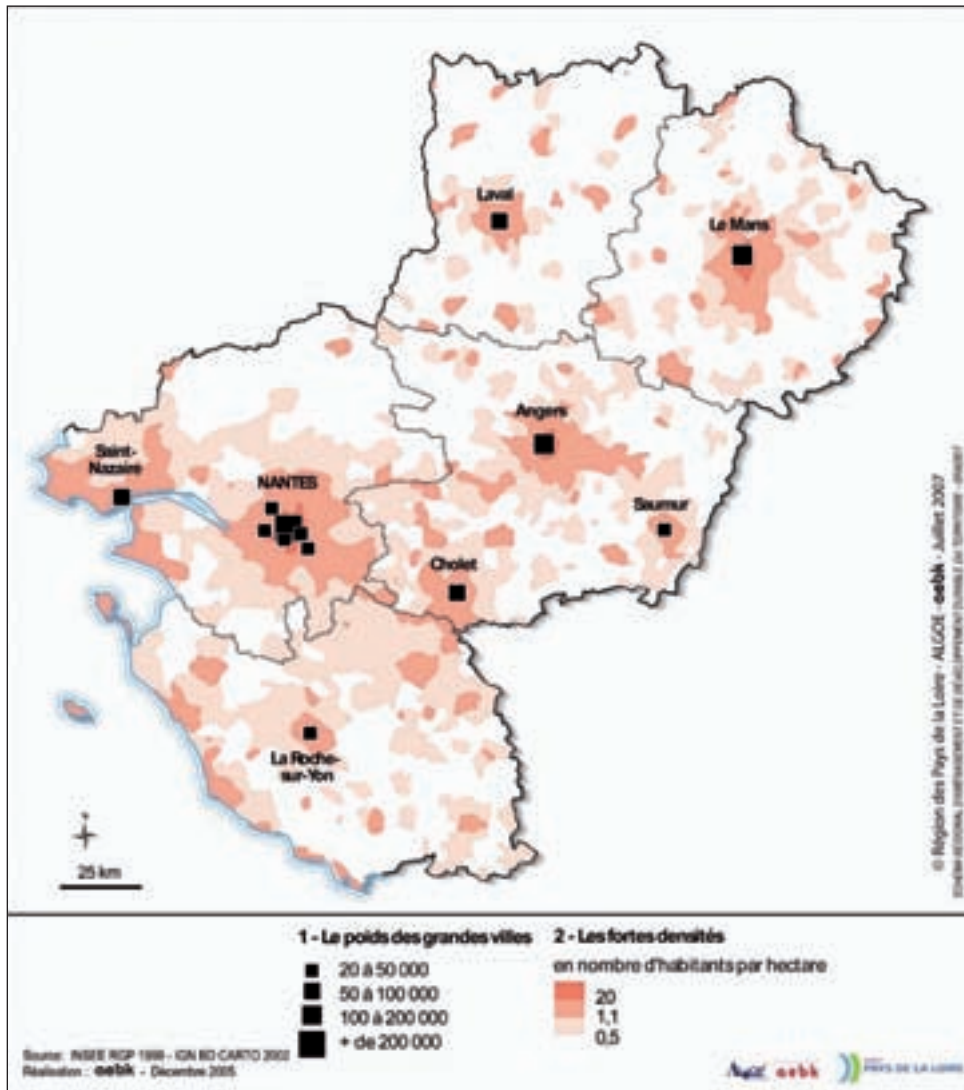
Les années 2000 connaissent donc un phénomène marqué de desserrement de certaines villes-centres et parfois des communes limitrophes les plus proches du centre au bénéfice des communes périurbaines éloignées de la deuxième voire de la troisième couronne.

Au-delà des deux premières couronnes, certaines zones rurales bénéficient d'une croissance localisée (sud de la Sarthe et de la Mayenne, nord Vendée). Dans les deux cas, cette croissance est directement liée au rebond de la natalité, consécutive à l'installation de jeunes ménages sur ces territoires.

ANALYSE LISSÉE DES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES DUES AU SOLDE NATUREL EN MILIEU RURAL ET PÉRIURBAIN ENTRE 1990 ET 1999



POIDS DES VILLES DE PLUS DE 20 000 HABITANTS ET ZONES DE FORTE DENSITÉ DE POPULATION EN 1999



L'implantation préférentielle de la population et les rythmes d'évolution confirment le poids des villes comme éléments d'attraction moteur, quelle que soit leur taille. L'axe urbain structurant Saint-Nazaire, Nantes, Angers, Le Mans, et les villes moyennes de la Roche-sur-Yon, Laval, Cholet, Saumur, sont principalement les vecteurs d'une périurbanisation galopante, alors que certains centres urbains stagnent ou régressent. On relève également une tendance très forte au mitage des communes rurales dynamiques et une forte densité de population sur le littoral, de Loire-Atlantique en particulier.

S'agissant des zones d'emplois, on perçoit également des tendances laissant supposer de fortes augmentations de population d'ici 2015 (plus de 10% entre 2000 et 2015) sur les bassins de Nantes, le littoral vendéen, la Roche-sur-Yon et le bassin d'Angers. A contrario, les bassins d'emplois du Castelbriantais, du Choletais, du Segréen et du sud-Mayenne conserveraient une population équivalente à celle de 2000 ou subiraient une légère baisse du nombre d'habitants. Au-delà de 2015, certaines tendances sont cependant susceptibles de s'inverser, s'agissant, en particulier, du castelbriantais, eu égard aux effets induits par l'ouverture de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes.

Les Pays de la Loire dans l'ouest français

Les Pays de la Loire sont, par construction politique et administrative, une région dont la principale caractéristique est l'ouverture, tant vers l'océan que vers l'intérieur, via la Loire et son réseau d'affluents.

Région carrefour ou interface entre le nord et le sud, entre le grand large et la France de l'intérieur, du bassin parisien en particulier, tout prédispose la Région des Pays de la Loire à ne pas être une région recroquevillée sur elle-même. L'unicité de la Région c'est ici l'ouverture.

Sur cette capacité à développer des relations avec les autres, en particulier avec les régions voisines, repose sans doute une partie de l'avenir de la région pour peser dans le concert des grandes régions de l'Europe de l'ouest, et a fortiori du reste du monde. Les concepts d'« euro-région, d'euro-district, ou d'interrégion » ne doivent pas rester une incantation inaccessible, ou une idée vide de sens, mais plutôt un objectif à atteindre, par étape, dans une logique de réseau entre partenaires où la collectivité

régionale joue un rôle de facilitateur actif. L'interrégionalité ne se décrète pas, elle se construit autour de collaborations concrètes de nature à faciliter la vie des populations et à permettre la reconnaissance, l'excellence et la lisibilité internationale.

L'interrégionalité est plurielle car elle repose sur des préoccupations partagées qui concernent de nombreux secteurs.

On y relève plus précisément la dimension transversale des réseaux d'infrastructures qui constituent un outil essentiel des relations avec les régions voisines et le reste du monde. Les orientations du Schéma Régional des Infrastructures et des Transports en matière d'infrastructures ferroviaires et routières apportent cet éclairage en rappelant les axes stratégiques. A cet égard, le port autonome Nantes Saint-Nazaire peut exercer un rôle décisif dans cette ouverture « océanique », s'il arrive à devenir, via le système des autoroutes de la mer, une voie alternative d'accès au nord-ouest de la péninsule ibérique.

La métropole Nantes - Saint-Nazaire avec ses équipements portuaires et aéroportuaires participe largement au développement de l'ouest. Les liaisons ferroviaires interrégionales existantes comme, par exemple, Interloire avec le Centre renforcent cette dimension interrégionale. Les liaisons futures, comme la LGV Ouest et la nouvelle liaison ferroviaire directe entre Nantes et Rennes via le futur aéroport Notre-Dame-des-Landes contribueront également à cette ouverture.





La présence de la région des Pays de la Loire au sein du vaste ensemble de l'ouest Atlantique renvoie inévitablement aux préoccupations communes des régions de France et d'Europe ayant une façade maritime. C'est ainsi que l'identification de la région au sein de l'Arc Atlantique constitue, tout comme le soutien à des observatoires comme l'AGLIA, à la fois un outil de discussion et d'action et un exemple concret de collaboration entre régions. La Conférence des villes de l'Arc Atlantique, avec la participation de Nantes, Angers et Saint-Nazaire et qui regroupe également des villes de l'Écosse à l'Algarve, illustre une autre forme de partenariat urbain des villes proches de la mer. La Conférence des régions périphériques maritimes, dans laquelle les Pays de la Loire sont associés à 153 autres régions européennes, constitue un autre exemple d'organisation destinée à peser sur les décisions européennes en matière de gestion d'un espace partagé.

En matière de transversalité et d'actions interrégionales, on ne peut non plus ignorer tous les enjeux qui tournent autour de l'aménagement du bassin de la Loire et des espaces emblématiques que sont les parcs naturels interrégionaux. Ici la pertinence de l'interrégionalité s'exprime au travers de la protection et de la valorisation des espaces naturels. La région des Pays de la Loire présente deux parcs naturels régionaux à cheval sur une autre région : Le Parc naturel régional Normandie-

Maine avec la Basse-Normandie et le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine avec le Centre. A noter que le Parc interrégional du Marais Poitevin qui ambitionne de reconquérir le label de PNR est également à cheval sur la région Poitou-Charentes. Il s'agit ici de domaines où les imbrications et les conséquences des décisions imposent des collaborations.

Deux domaines nécessitent sans doute une attention plus approfondie : l'économie et la recherche, l'organisation des réseaux urbains.

Économie et recherche

La croissance économique qui caractérise les Pays de la Loire depuis les années 1990 tire l'ensemble de l'Ouest. L'agriculture de l'ouest français associée au complexe agro-industriel et à la recherche constitue une force économique, en termes d'emplois et de valeur ajoutée, parmi les plus puissantes d'Europe.

La dynamique interrégionale des Pays de la Loire est une réalité sur le plan économique, identifiée par des pôles de compétitivité qui s'affranchissent des frontières administratives et voient des entreprises, ainsi que des équipes de chercheurs de régions voisines, travailler en réseau.

Sur le plan de la recherche, des collaborations humaines, scientifiques et économiques se sont créées et permettent à des programmes et à des équipements de se hisser à une taille suffisante pour atteindre un certain niveau d'excellence et de compétitivité sur le plan international :

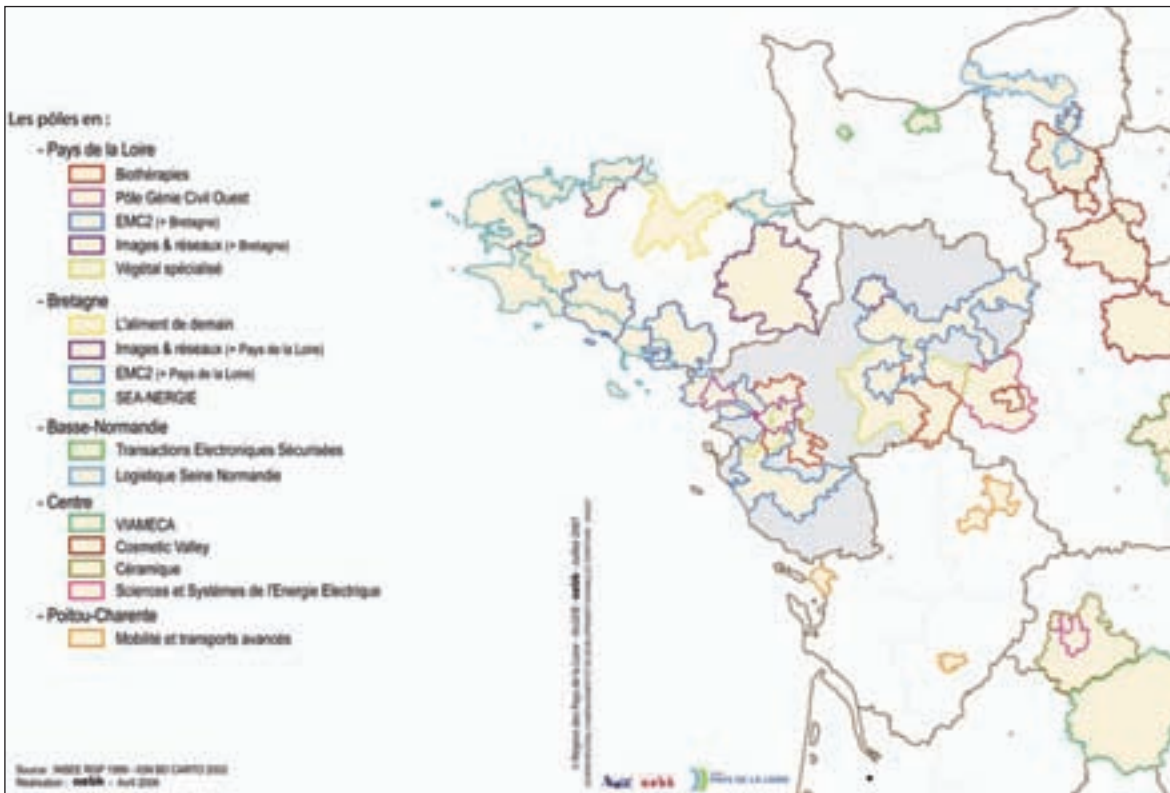
- ▶ le Pôle agronomique Ouest conduit des programmes de recherche technologique conçus en fonction des besoins des entreprises;
- ▶ le Pôle de Compétence Ouest du Ministère de l'agriculture et de la pêche regroupe les quatre écoles des Régions Bretagne et Pays de la Loire, organisé sous forme de groupe d'intérêt scientifique doté d'un conseil scientifique et pédagogique;
- ▶ Ouest Génopôle est structuré autour des trois thématiques agro-vie-santé;
- ▶ le programme « Pour et Sur le Développement Régional », en cours d'élaboration à l'initiative de l'INRA et avec la collaboration de quatre Régions (Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-

Charentes, Basse-Normandie) apporte un éclairage croisé sur les systèmes de développement;

- ▶ le Cancéropôle ouest est une force commune à quatre Régions de l'Ouest : Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Centre. Cliniciens et chercheurs en oncologie d'hôpitaux, de centres régionaux de Lutte contre le Cancer, de laboratoires universitaires, d'instituts de recherche, travaillent en étroite association afin de favoriser l'innovation diagnostique et la découverte de nouveaux traitements contre le cancer;
- ▶ Le Cyclotron à Nantes Saint-Herblain, appareil de haute énergie pour la lutte contre le cancer, équipement de niveau international unique au monde, constituera l'un des éléments moteurs de la dynamique du cancéropôle de l'ouest.

La valorisation de la recherche par le rapprochement avec les acteurs économiques a permis de définir cinq pôles de compétitivité qui dépassent les limites administratives et illustrent cet « espace vécu interrégional ».

LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ-Zone d'exonération au titre de la R&D



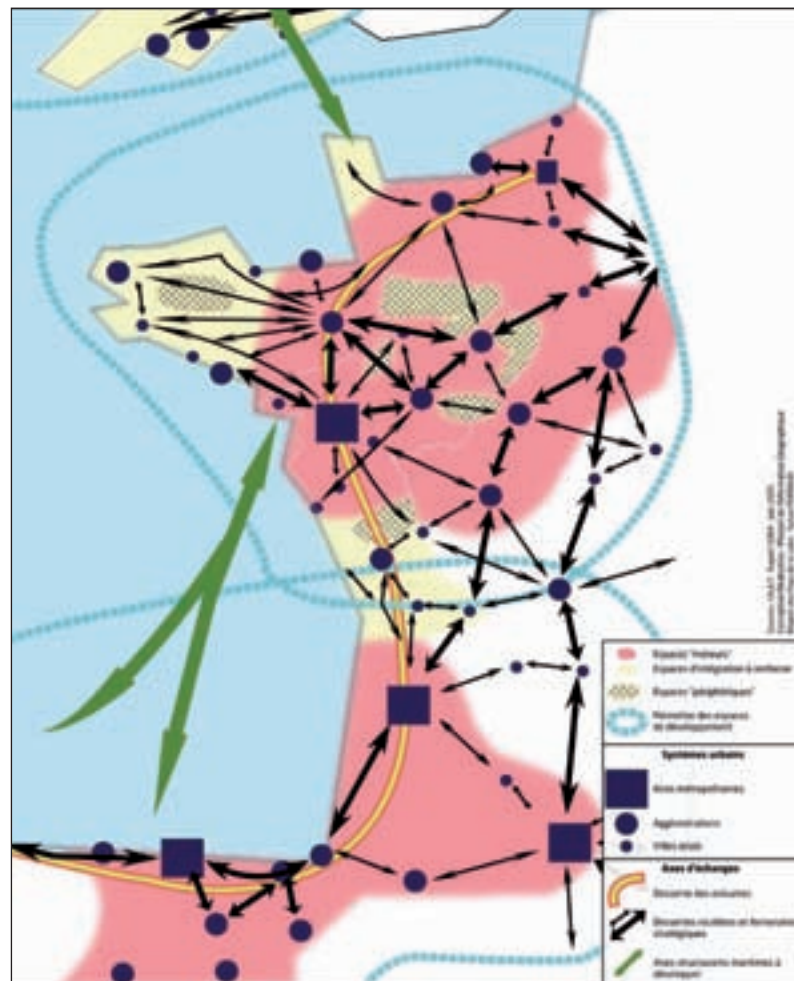
Les collectivités ligériennes en réseau

Dans un contexte européen très concurrentiel, l'organisation et l'ouverture des villes à des collaborations pour précisément stimuler et accompagner les synergies entre acteurs du territoire et constituer ainsi des pôles de compétences, des têtes de réseaux, des références, des partenariats avec d'autres acteurs et villes en dehors de la région administrative des Pays de la Loire, représentent un élément fort d'attractivité interrégionale. La dynamique créative autour de ces réseaux urbains en construction favorise en interne le développement des initiatives et les échanges d'expériences tout comme les collaborations internationales (économiques, culturelles, sociales...). La Région des Pays de la Loire a l'ambition de favoriser ces réseaux métropolitains dès lors que la constitution et la préparation

de ces réseaux s'effectuent dans un souci d'ouverture, de concertation, voire de co-construction s'agissant en particulier des initiatives à l'international. A titre d'exemple, un réseau de villes reconnu par la DATAR (l'espace métropolitain Loire-Bretagne ; Nantes St Nazaire, Angers, Rennes, Brest...) illustre un type d'organisation de nature à faciliter l'ancrage de ces villes dans une dynamique nationale et européenne. D'autres réseaux peuvent assurément être mis en œuvre et soutenus par la Région sans exclure des collaborations entre ces différents réseaux.

A titre d'exemple, le réseau des grandes villes de l'ouest et celui des « eurocités » constituent, chacun dans leur domaine, des passeports ou des portes d'accès à la dimension interrégionale.

PLACE DES PAYS DE LA LOIRE AU SEIN DES ESPACES MOTEURS DE L'OUEST ATLANTIQUE



Une croissance économique diversifiée

Les Pays de la Loire bénéficient sur le plan économique d'une croissance et d'une attractivité forte à l'échelle nationale.

Une région en développement, au tissu économique diversifié et attractif au plan national

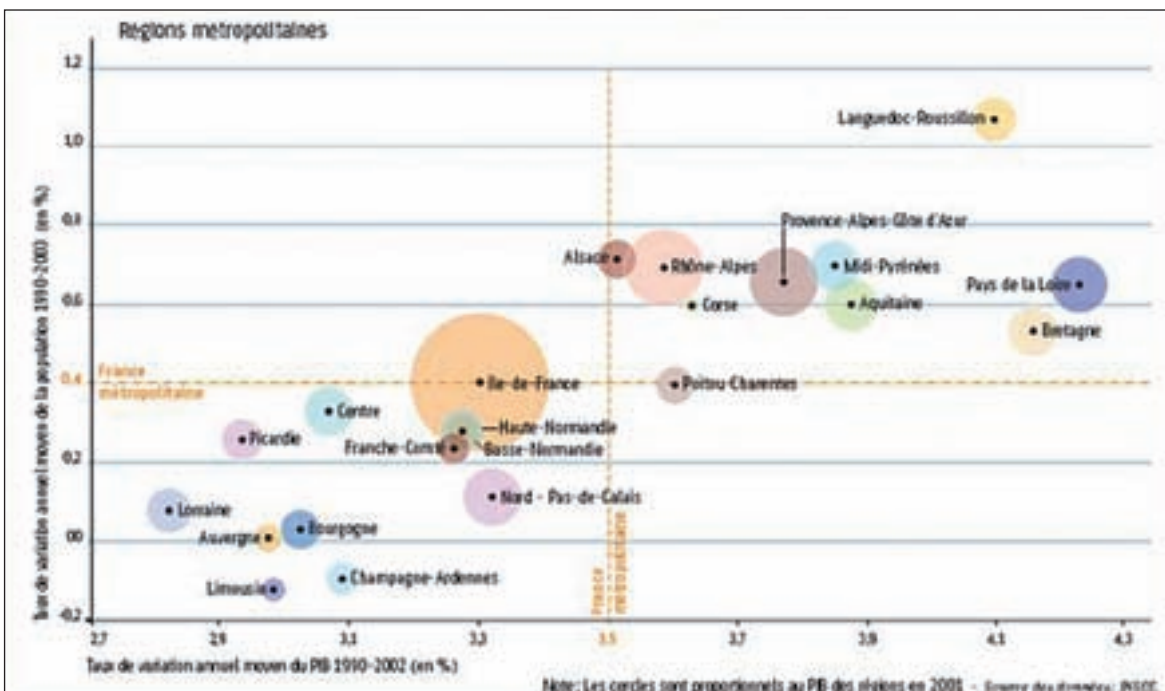
En 2006, avec un PIB de 89,530 milliards d'euros, soit 26041 € par habitant, les Pays de la Loire représentent 5,1 % du PIB national et 7 % du PIB de l'ensemble des régions françaises hors Île-de-France. Les Pays de la Loire se classent au 5^e rang national derrière l'Île-de-France (28,4 % du total national), Rhône-Alpes (9,8 %), Paca (7,3 %) et le Nord-Pas-de-Calais (5,1 %).

Entre 1990 et 2003, le PIB régional a augmenté annuellement de 4,2 %, soit la plus forte croissance régionale en France et l'une des plus élevées en Europe. Cette croissance s'amplifie puisqu'entre 2005 et 2006, le PIB ligérien enregistre une progression de +5 %. Cette évolution est supérieure à celle de la France métropolitaine (+4,3 %) ainsi qu'à celle de la province

(+4,5 %). Ces bons résultats sont en partie dus au dynamisme entrepreneurial en Pays de la Loire, et traduisent également un effet de rattrapage par rapport aux autres régions françaises comparables.

La contribution des principaux secteurs d'activités à la formation de la valeur ajoutée régionale 2006 illustre le poids relatif de chacun de ces secteurs dans la production de richesse en Pays de la Loire. On relève ainsi la distribution suivante : agriculture, sylviculture et pêche, 3,2 % (2 % en France) ; industrie 17,5 % (14,6 % en France) ; construction 8,2 % (6,3 % en France) ; tertiaire 71 % (77,7 % en France). Il convient de noter la principale spécificité régionale économique avec la part élevée occupée par l'industrie dans les activités énergétiques, l'automobile et l'agro-alimentaire (largement supérieure à la moyenne nationale), même si ce secteur tend proportionnellement à diminuer.

TAUX DE VARIATION ANNUEL MOYEN DU PIB (1990 - 2002) ET DE LA POPULATION (1990 - 2003)



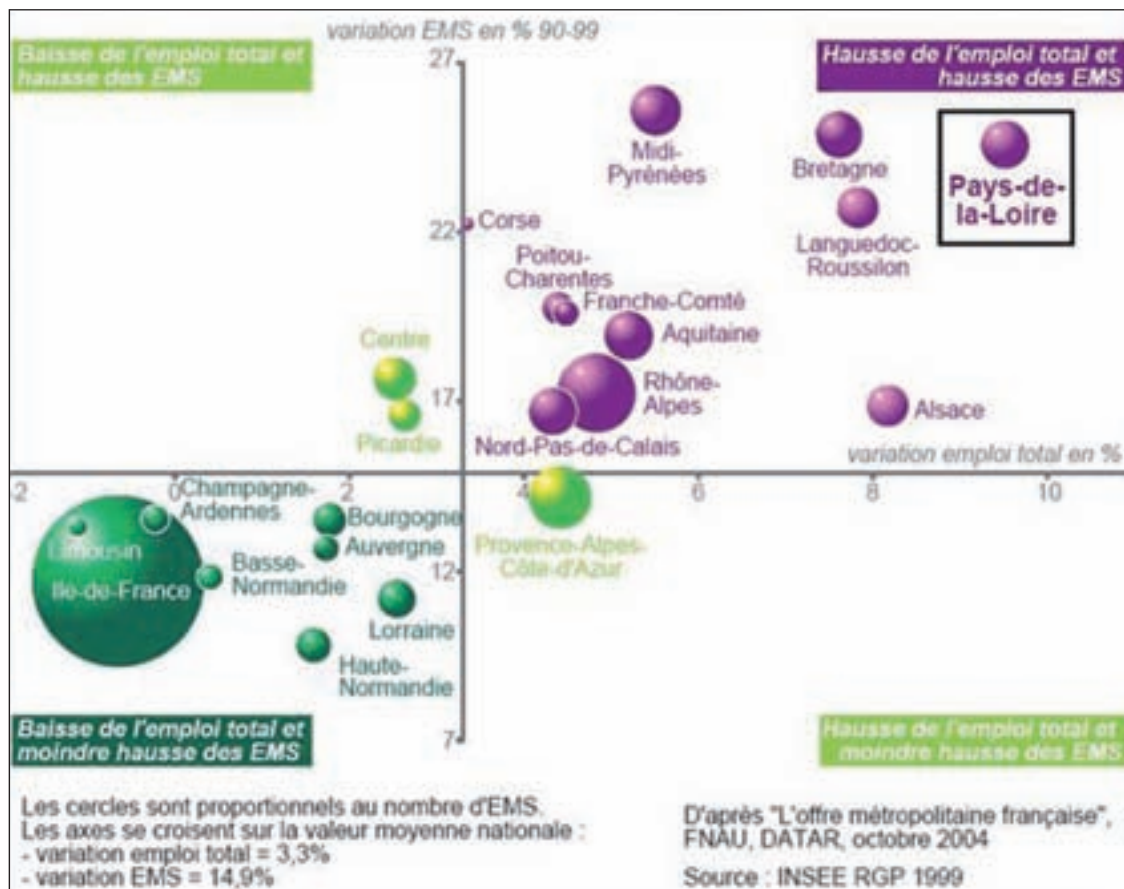
Ce dynamisme du PIB est inégalement réparti sur l'ensemble du territoire puisque plus de 40% de cette croissance s'effectuent en Loire-Atlantique, lequel est, en outre, le seul des cinq départements ligériens au-dessus de la moyenne régionale.

Si l'on s'intéresse à la catégorie des Emplois Métropolitains Supérieurs (E.M.S. au sens de la DIACT), la Région des Pays de la Loire figure en tête pour l'évolution de ce type d'emplois entre 1990 et 1999. Cette croissance des E.M.S. traduit à la fois une tertiarisation galopante réussie tant quantitativement (immobilier, services marchands, transports) que qualitativement de l'économie ligérienne, mais aussi une certaine forme de rattrapage par rapport à d'autres régions françaises.

PIB PAR HABITANT EN 2000 EN PAYS DE LA LOIRE

| | |
|----------------------------------|-----------------|
| Loire-Atlantique | 23 627 € |
| Maine et Loire | 19 648 € |
| Mayenne | 21 297 € |
| Sarthe | 21 264 € |
| Vendée | 19 781 € |
| Pays de la Loire | 23 003 € |
| France | 24 009 € |
| France hors Île-de-France | 22 775 € |

Source : INSEE



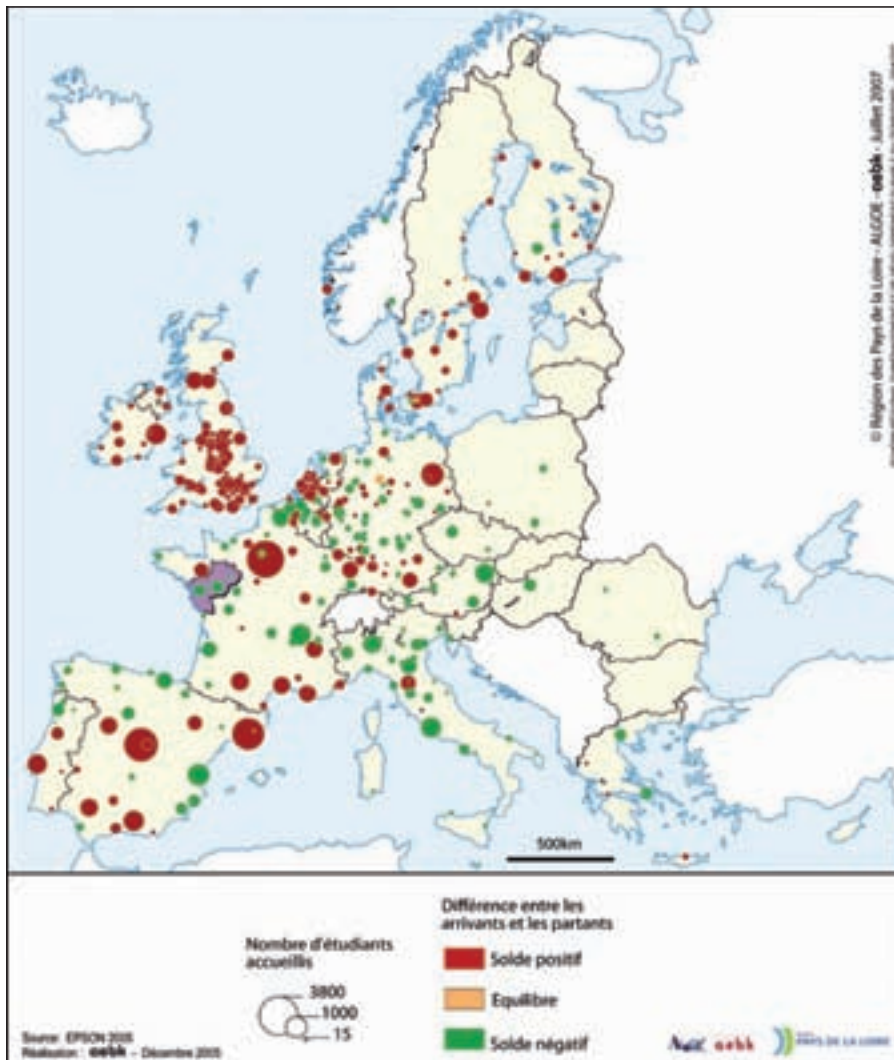
Un rayonnement international encore insuffisant

Plusieurs secteurs de la région occupent un poids significatif à l'échelle européenne, notamment dans les domaines de la construction navale, de l'agroalimentaire, de la mécanique, de la plasturgie, des équipements électriques et électroniques. Cependant, l'attractivité internationale des Pays de la Loire reste encore limitée tant pour les investisseurs que pour la recherche (10^e place en 2002 avec 2 % des projets retenus au titre du PCRD) ou pour l'accueil touristique.

Le tissu des entreprises ligériennes n'est, par exemple, que faiblement internationalisé. Moins d'une entreprise ligérienne sur mille se finance avec des capitaux étrangers, contre trois sur mille au niveau national. De même, la région accuse un retard important en France et en Europe en matière d'accueil de sièges sociaux en provenance d'autres pays européens.

Cette faible internationalisation touche également le milieu universitaire. Le « vivier » étudiants compte peu d'étrangers, en comparaison d'autres régions françaises et européennes. La région enregistre ainsi plus de départs que d'arrivées d'étudiants dans le cadre du programme d'échange universitaire européen « Erasmus ».

L'ATTRACTIVITÉ DES VILLES POUR LES ÉTUDIANTS ADHÉRANT AU PROGRAMME ERASMUS EN 2005

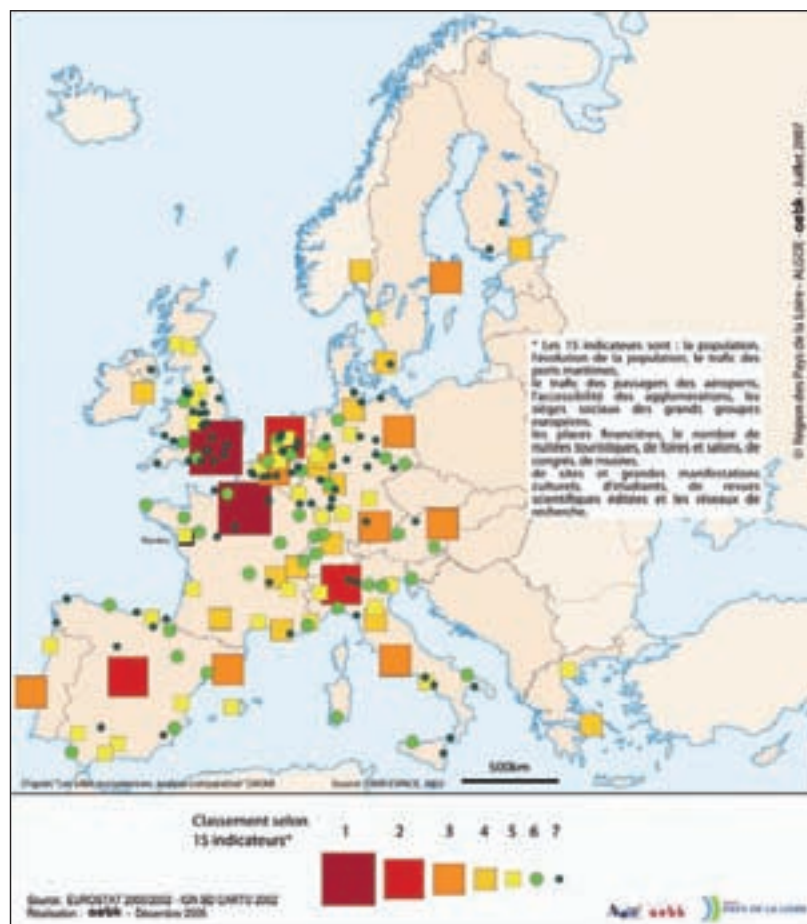


Face à ce constat de moindre ouverture à l'international par rapport à d'autres grandes régions universitaires, les principales agglomérations et la Région déploient des stratégies et des projets pour améliorer leur visibilité et leur rayonnement international. Le projet de Cité Internationale adossé à un lycée international et l'ambition d'euro-métropole à Nantes, l'émergence d'un corridor tertiaire Nantes - Angers - Le Mans, la coopération métropolitaine, le développement des coopérations décentralisées, le soutien à la politique des Volontaires Internationaux en Entreprise, le renforcement des antennes relais à Bruxelles, etc., s'inscrivent dans cet objectif d'ouverture de la région vers l'Europe et le reste du monde.

Au-delà de la volonté d'agir en ce sens, il n'en reste pas moins que l'effort de rattrapage à accomplir en matière d'euro-cités et d'excellence européenne reste important, en ce qui concerne notamment les grandes villes.

En effet, en 2002, une analyse comparative de la DIACT portant sur l'ensemble des métropoles de l'Union Européenne a permis d'élaborer un classement multicritères de leur degré de métropolisation. Ce classement positionne Nantes comme la 1^{re} métropole du grand Ouest (cf carte ci-après) et positionne Angers et Rennes sur le même plan. Toutefois, si l'on franchit le cadre du grand Ouest et que l'on prend comme référence l'Europe, Nantes métropole se positionne au 54^e rang des villes européennes.

LES MÉTROPOLES EUROPÉENNES CLASSÉES SELON 15 INDICATEURS EN 2002²



² Cette étude, déjà ancienne, mériterait d'être revue fin 2008 pour tenir compte des évolutions démographiques et des dynamiques urbaines.

La compétitivité régionale au travers de l'innovation et de la recherche - développement

La capacité d'innovation des Pays de la Loire peut s'analyser à l'aune du niveau de recherche et développement (R&D), du nombre de chercheurs ou de brevets déposés. La région accueille en 2005 plus de 110 000 étudiants et le secteur de la recherche et de l'enseignement supérieur représente plus de 5 000 salariés.

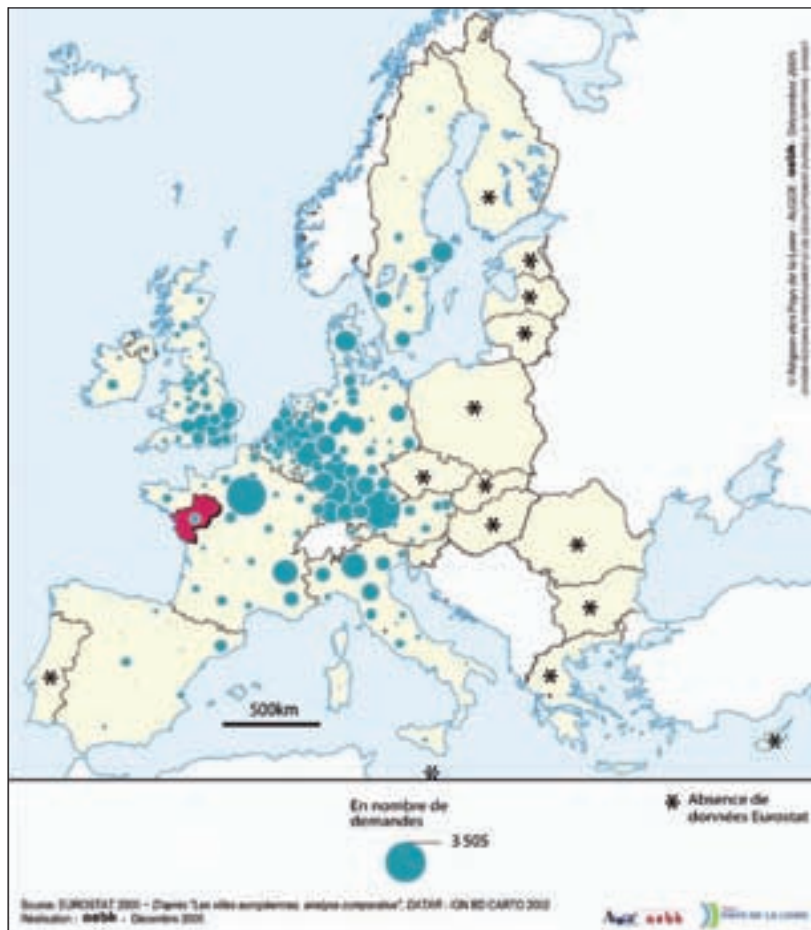
Le Schéma Régional de la Recherche révèle que la recherche ligérienne dispose d'atouts réels avec des domaines de compétences reconnus et lisibles, un socle qui s'appuie sur une grande diversité de compétences, un maillage important avec les filières économiques et une évolution positive des effectifs de chercheurs ces dernières années.

Néanmoins, l'ensemble des indicateurs³ situe les Pays de la Loire entre la 9^e et la 12^e place nationale, ce qui est nettement inférieur à son 5^e rang économique et démographique. Ce sous-dimensionnement peut s'expliquer par la jeunesse des universités et écoles d'ingénieurs ligériennes, le nombre relativement modeste des chercheurs des grands organismes et le fait que le tissu industriel ligérien est majoritairement composé de PME/PMI avec une faible capacité d'investissement en R&D.

Si la recherche privée se développe en Pays de la Loire, elle accuse encore un certain retard au regard de la moyenne nationale ; c'est ainsi que malgré un nombre de chercheurs privés qui a crû de 8% entre 2000 et 2005 dans la région, ce taux est encore dix points en dessous du chiffre national.

³ Par exemple, selon les sujets, les Pays de la Loire produisent entre 4 et 9,5% des publications scientifiques de la France.

DEMANDE DE BREVETS DÉPOSÉS EN EUROPE EN 2000





Cette situation tient pour l'essentiel au fait que les entreprises régionales investissent peu dans la recherche-développement. Dans ce domaine, elles se situent entre le dixième et treizième rang national.

En conséquence, entre 1998 et 2000, la région des Pays de la Loire est, certes, la quatrième en France pour le nombre de dépôts de brevets, mais elle ne totalise que 3 % du total des brevets déposés en France. Vue d'Europe, la région occupe seulement le 18^e rang pour les brevets européens déposés rapportés à la population. Cette faiblesse en valeur absolue et relative s'explique cependant en partie par une culture de la protection industrielle moins développée en France qu'ailleurs.

En matière d'innovation, le constat d'un sous-dimensionnement est assez similaire. Les Pays de la Loire se situent en effet :

- ▶ au 9^e rang pour le nombre de Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE) entre 1981 et 2004 ;
- ▶ au 7^e rang pour le nombre de créations d'entreprises innovantes en 2003 ;
- ▶ au 8^e rang pour le montant des concours apportés par Oséo Anvar en 2004.

Les potentialités d'innovation sont cependant diversifiées et réelles en Pays de la Loire, qu'il s'agisse de filières d'excellence, de plates-formes technologiques (réalité virtuelle, biotechnologies moléculaires, matériaux composites, e-mode, ...), de laboratoires en pointe sur certains domaines (acoustique, biothérapie, énergie de la houle, ...) ou à plus court terme des filières regroupées en pôles de compétitivité.

La valorisation de ces potentialités et leur mise en réseaux constituent un véritable défi pour renforcer l'attractivité régionale, faciliter les mutations industrielles et agricoles à venir, stimuler et adapter les outils de formation et, à terme, offrir un éventail plus large d'emplois aux Ligériens.

Une ouverture sur l'Europe insuffisante

Un carrefour à développer en termes de flux de marchandises sur le territoire français

La région des Pays de la Loire occupe une part importante en France dans l'accueil des flux de marchandises circulant uniquement à l'intérieur du territoire français. Dans ce domaine, elle se situe en 2006 au troisième rang national et a réussi à absorber une croissance de 63,8% des échanges en volume en 14 ans.

En 2006, 52% des flux de marchandises sont internes à la région, quand seulement 13% concernent des échanges internationaux. Cela est notamment dû à l'importance des flux pétroliers et méthaniers entrants du port énergétique

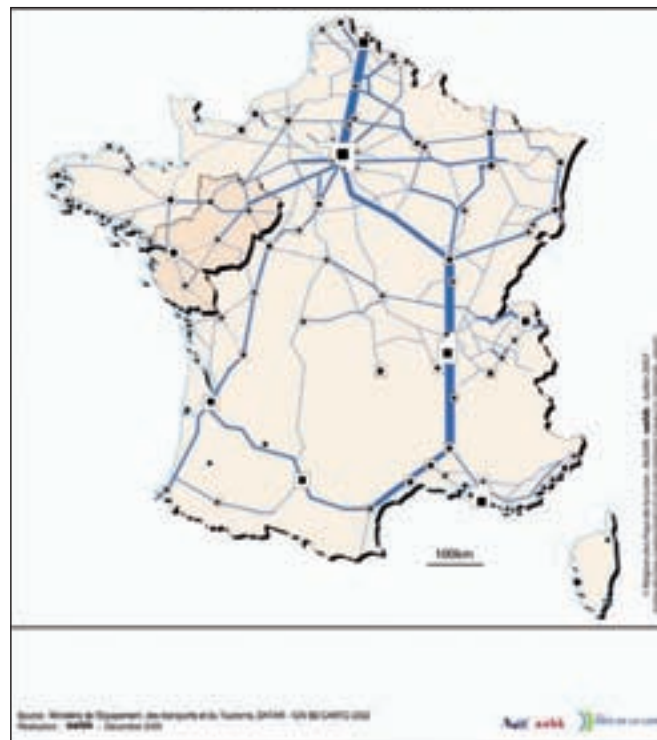
de Nantes-Saint-Nazaire et destinés au marché intérieur français. 30% des flux de marchandises concernent les produits pétroliers bruts, soit plus de 10 millions de tonnes par an, avec naturellement une très faible valeur ajoutée.

Les flux de marchandises sont principalement routiers. 79% des marchandises transportées en Pays de la Loire le sont par la route en 2006. En dépit de ces flux importants, le réseau routier régional échappe à la congestion logistique des grands axes européens, conséquence de sa position excentrée dans le système logistique européen.

Vus de France, les Pays de la Loire sont positionnés sur une ramification régionale excentrée du réseau autoroutier européen, à l'écart des grands flux entre le nord et le sud de l'Europe.

PRÉVISIONS DE CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS EN FRANCE EN 2010

(simulation prévisionnelle réalisée en 2002)

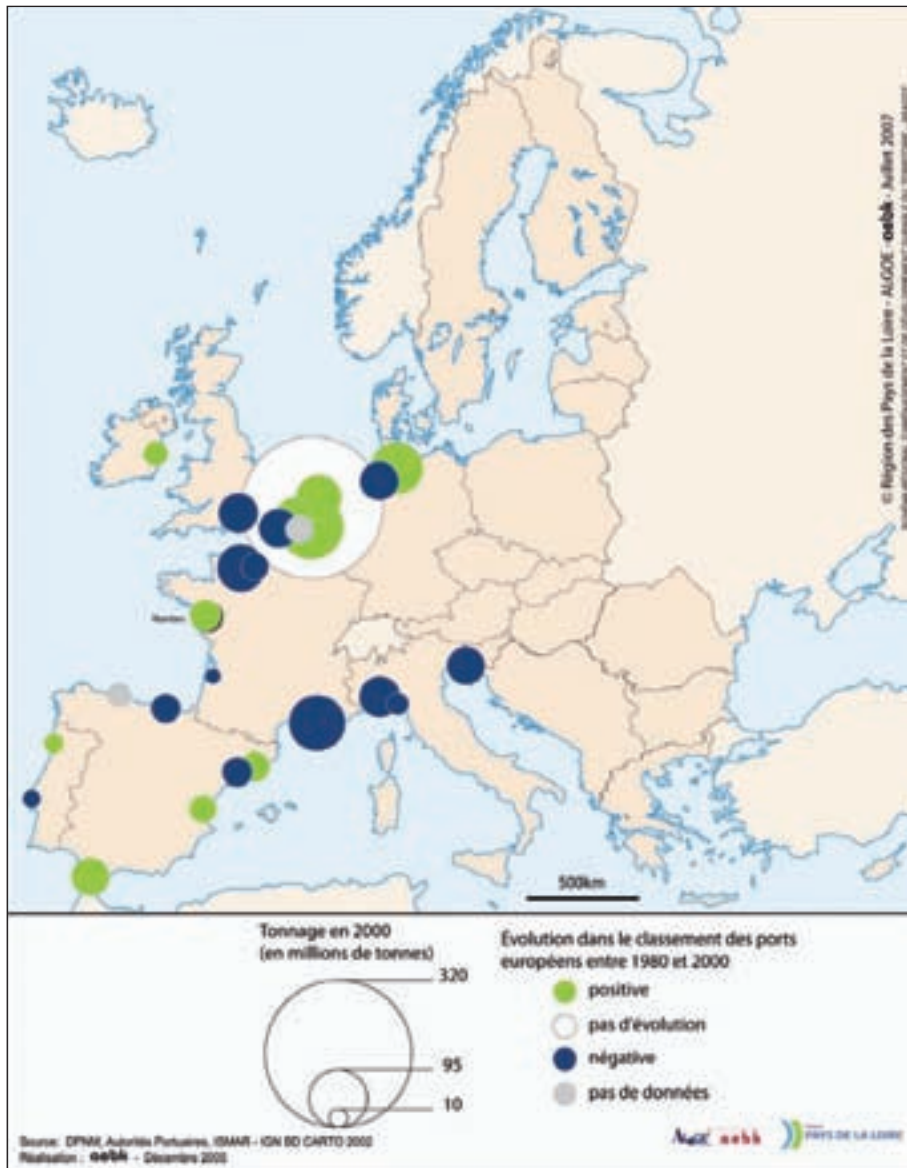


Les opportunités offertes par le port autonome Nantes - Saint-Nazaire

Tirant parti du port de Nantes – Saint-Nazaire, 4^e port autonome français avec 34,5 millions de tonnes en 2006, les échanges internationaux de la région continuent de s’effectuer avant tout par la mer. Le transport maritime concentre pas moins de 80% du volume des marchandises importées et 62% des marchandises exportées depuis les Pays de la Loire. Au total, 15% de l’ensemble des flux de marchandises régionaux, nationaux et internationaux, sont maritimes.

Nantes – Saint-Nazaire représente un port à fort potentiel au sein de la façade atlantique par la progression de son tonnage et par l’amélioration de son positionnement concurrentiel depuis 1995. Dans le même temps, les autres ports français ont connu une hausse plus modérée. De 1995 à 2006, la croissance du port a été de 45%, contre seulement 29% pour l’ensemble des ports métropolitains. Le PANSN conserve une vocation énergétique puisque ce type de trafic représente 72% des trafics du port en 2006.

POIDS ET ÉVOLUTION DU TONNAGE DES 25 PREMIERS PORTS DE COMMERCE





Cette réalité s'explique par la localisation, sur la rive nord de l'estuaire, de la raffinerie de Donges, seul centre de raffinage sur la façade atlantique et deuxième de France après Gonfreville-L'Orcher (76). Le PANSN s'efforce de diversifier ses activités (logistiques, vrac, containers), grâce, d'une part, à l'amélioration de son ouverture vers l'intérieur par l'optimisation de l'exploitation de la desserte ferroviaire et, d'autre part, par des ambitions maritimes renouvelées vers l'extérieur avec, notamment, le projet d'autoroute de la mer. C'est dans cette optique que se place le projet d'autoroute de la mer « TransGascogne » entre Saint-Nazaire (site de Montoir) et Bilbao. A terme, jusqu'à 150 000 remorques routières devraient être transportées annuellement par les six navettes quotidiennes, ce qui soulagerait d'autant le trafic routier.

Il apparaît aujourd'hui que le développement du PANSN dans l'ensemble estuarien nécessite une réflexion globale intégrant toutes les dimensions du développement durable au sein d'un vaste ensemble métropolitain incluant une « écharpe verte » identifiée dans la DTA, une volonté de réappropriation du fleuve dans le développement urbain et une restauration qualitative de l'estuaire (morphologique) prévue par le Programme Interrégional Loire Grandeur Nature 2007-2013.

Une offre aéroportuaire en cours de redéfinition à l'horizon 2010-2015

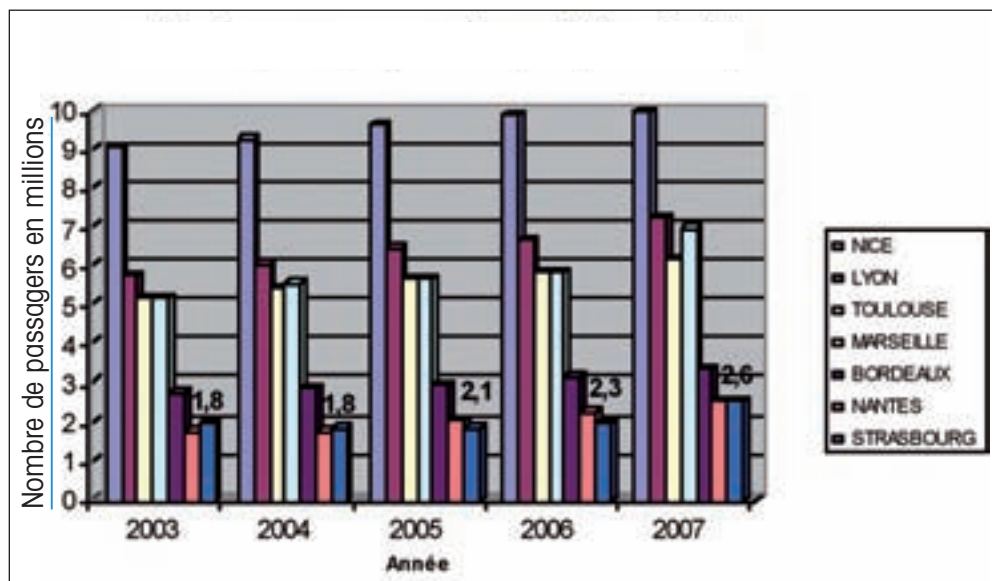
L'Aéroport de Nantes-Atlantique est le seul aéroport d'importance à l'échelle régionale. Il propose la quasi intégralité des vols réguliers nationaux et internationaux, se plaçant comme le premier aéroport de l'ouest de la France.

L'aéroport de Nantes-Atlantique connaît une croissance exponentielle qui s'inscrit dans la croissance nationale du trafic aérien, mais aussi par le développement métropolitain qui explique que Nantes dépasse Strasbourg par passagers transportés à partir de 2005. L'aéroport de Nantes-Atlantique a ainsi, après trois années de relative stabilité avec environ 1 940 000 passagers par an, repris en 2005, une croissance à deux chiffres (11 %), dépassant ainsi les 2 150 000 passagers en 2005, 2 300 000 passagers en 2006 et 2 600 000 passagers en 2007. La capacité de 3 millions de passagers par an risque d'être atteinte au début des années 2010, laissant présager la saturation de l'aéroport à cet horizon.

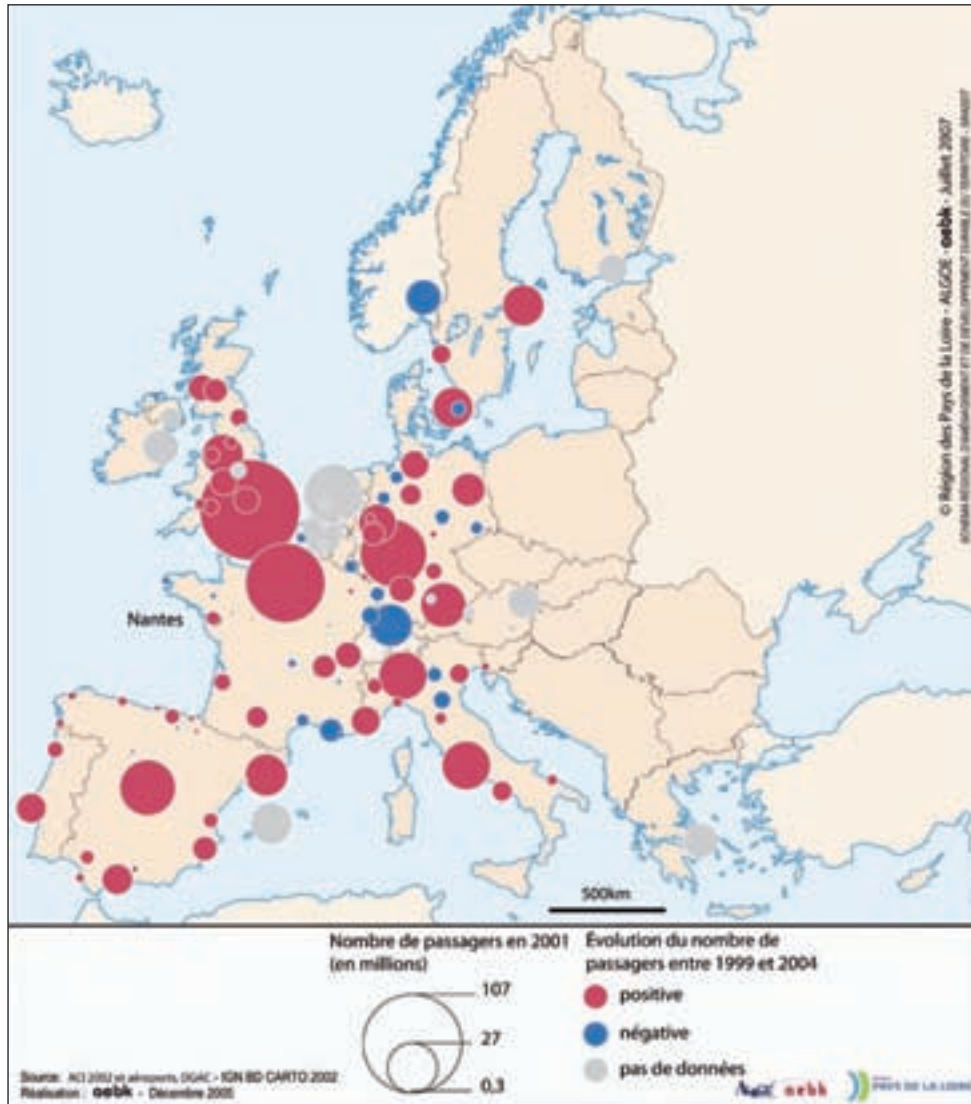
Même si les trafics aéroportuaires n'échappent pas à une certaine instabilité due à des positionnements mouvants des différents transporteurs aériens, notamment de la part des compagnies low-cost, les évolutions récentes tendent à démontrer que les liaisons européennes directes (loisirs et affaires) entre Nantes et des grandes villes européennes, ainsi que de nouvelles destinations de loisirs régulières sous forme de vols charters, offrent de nouvelles perspectives.



TRAFIC PASSAGER PAR AÉROPORT (hors Paris)



NOMBRE ET ÉVOLUTION DU TRAFIC DE PASSAGERS PAR AÉROPORT ENTRE 1999 ET 2004



Afin de faciliter le développement de la façade atlantique et améliorer l'accès à l'ouest français ainsi qu'aux Pays de la Loire, à l'échelle nationale comme internationale, la plate-forme de Nantes-Atlantique a été jugée inadaptée à terme et la construction d'un aéroport international du Grand ouest à Notre-Dame-des-Landes est prévue.

Ces premiers éléments permettent déjà de dessiner le positionnement particulier des Pays de la Loire, tant en regard des autres régions françaises qu'au sein de l'Union européenne. La région se distingue par son dynamisme démographique, des soldes naturels et migratoires globalement positifs, mais également par une

structure de sa population qui va entraîner dans les années à venir un vieillissement accéléré. Elle se distingue également par une croissance économique forte, répartie sur l'ensemble du territoire régional et assise sur un socle de filières d'excellence, tant agricoles qu'industrielles, dominées par des PME/PMI et accompagnées par un développement accéléré du tertiaire principalement installé dans les villes qui impulsent aujourd'hui le développement régional.

Cette réussite économique des Pays de la Loire nécessite une analyse approfondie des moteurs de la croissance actuels et à venir, dans la perspective d'une identification plus fine des leviers du développement durable ligérien.

Une économie ligérienne en mouvement

L' économie ligérienne est diversifiée, avec une répartition des activités économiques, entre secteurs agricoles, industriels et tertiaires, marquée par le poids de l'histoire. Ce profil économique équilibré trouve son origine dans la capacité de chaque secteur à faire émerger, à partir d'un socle propre, des interrelations, des solidarités et des complémentarités, autour desquelles l'innovation, les moyens financiers et les ressources du territoire se sont mobilisés pour développer de nouvelles filières qui atteignent, souvent, l'excellence.



Une économie régionale créatrice d'emplois face à la mondialisation

Le tissu économique des Pays de la Loire présente un profil hérité des cultures industrielles et agricoles ligériennes, des traditions commerciales et maritimes de la plateforme nantaise, enrichi par une tertiarisation à haute valeur ajoutée. Cette histoire économique est le reflet d'un esprit d'entreprise et d'innovation particulièrement développé.

L'attractivité économique de la région se caractérise, aujourd'hui, par sa capacité à attirer des établissements de France métropolitaine. Ainsi, entre 1996 et 2001, 2 200 d'entre eux se sont installés en Pays de la Loire, soit un gain net d'environ 600 établissements, plaçant la région au quatrième rang national derrière le Languedoc-Roussillon, la Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Aquitaine.

Une grande région industrielle avec une tertiarisation croissante

Les Pays de la Loire demeurent une grande région industrielle, dans laquelle l'emploi lié à l'industrie a progressé entre 1990 et 2003 (+1,5 %), notamment sur les zones du Choletais, du Nord-Mayenne, de l'Est-vendéen et du Nord-Sarthe, alors que dans le même temps, il a fortement reculé au niveau national (-17,3 %). Plus d'un salarié sur cinq travaille dans l'industrie en 2005, ce qui permet aux Pays de la Loire d'occuper le troisième rang national en la matière.

La croissance économique régionale s'appuie sur un tissu industriel ancien et en développement. Cette industrie est pour partie l'héritière des fabriques des siècles précédents qui ont vu

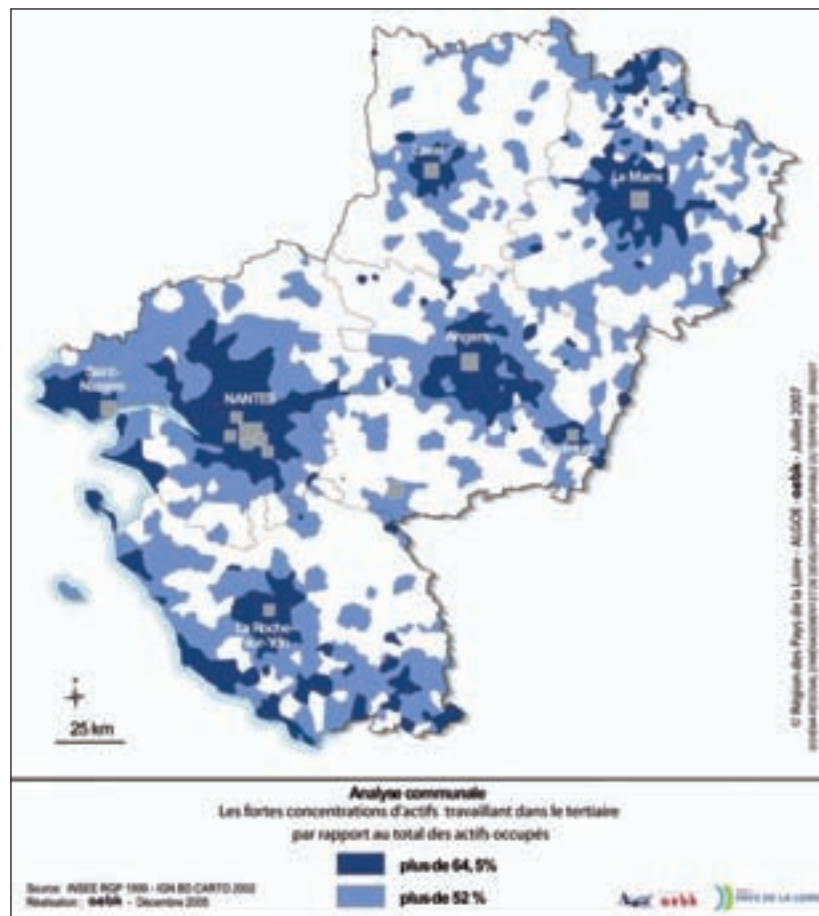
s'associer des ensembles industriels et des familles d'entrepreneurs régionaux autour des activités maritimes (navale, métallurgie, mécanique, corderie, textile) et des potentialités de l'agriculture combinées aux ouvertures maritimes (appertisation, conserverie, ferblanterie, biscuiterie, sucrerie, savonnerie, etc.). L'industrie régionale actuelle prolonge cet héritage du passé et atteint aujourd'hui dans certains secteurs une taille critique au niveau européen, comme la construction navale lourde et de plaisance, l'agroalimentaire, l'aéronautique, les biotechnologies, la plasturgie ou les équipements électriques et électroniques.

Les filières d'excellence, les pôles de compétitivité, les « clusters » sont l'expression contemporaine du renouvellement des alliances et des associations industrielles du passé.

Le secteur agricole occupe une place importante dans l'activité économique ligérienne. Deuxième région agricole de France, les Pays de la Loire accueillent l'ensemble des filières agricoles et agroalimentaires (10% de l'emploi régional) autour de productions de qualité et d'entreprises leaders sur leur secteur (produits laitiers, viande conditionnée, biscuiterie, etc.). Avec des effectifs longtemps stables ou en croissance, ce secteur est en pleine évolution et engage des restructurations depuis 2003-2004, dans les secteurs les plus exposés à la concurrence internationale (lait, viande de volaille, biscuiterie, biscotterie).

Le troisième pilier de la croissance ligérienne est lié à la tertiarisation réussie des principaux pôles urbains. L'ensemble du secteur rassemble 60% de l'emploi salarié des Pays de la Loire. Chaque grande agglomération accueille deux ou trois filières tertiaires d'excellence qui concentrent la majorité de la valeur ajoutée produite. C'est le cas des filières génie logiciel ou tertiaire supérieur sur la métropole Nantes - Saint-Nazaire, des filières prévoyance et banque sur la métropole angevine, ou de la filière assurance sur l'agglomération mancelle. Les agglomérations de Nantes, Angers, Le Mans, ont toutes les trois bénéficié ces dernières années, à des rythmes différents, d'une augmentation significative de leurs emplois tertiaires « supérieurs ».

LA CONCENTRATION DES EMPLOIS TERTIAIRES



Cette répartition originale des activités est véritablement constitutive du positionnement économique spécifique des Pays de la Loire. Avec une part de 5,1% dans la valeur ajoutée brute totale en 2005, les Pays de la Loire se situent au 5^e rang des régions françaises, derrière

l'Île-de-France, Rhône-Alpes, PACA et Nord-Pas-de-Calais. Entre 1999 et 2002, le territoire ligérien a connu le plus fort taux de croissance de la valeur ajoutée métropolitaine (+62% contre +50% pour la moyenne métropolitaine française).

Un tissu de PME/PMI dynamiques

Le dynamisme économique de la région se manifeste également par la densité de son tissu de PME et PMI, ainsi que par leur capacité à évoluer. A titre d'exemple, 95 % des entreprises du secteur des industries agro-alimentaires sont des PME/PMI.

Ce tissu particulièrement dense s'appuie sur un réseau de très petites entreprises et sur un artisanat de production diversifié qui constitue un vivier endogène de développement peu délocalisable et relativement bien réparti sur l'ensemble du territoire ligérien.

Le taux de défaillance des entreprises est inférieur à la moyenne nationale en 2006. Il s'élève à 1,3% en Pays de la Loire en 2006, contre 1,6% en France. Ce taux, inférieur au taux national depuis plusieurs années, exprime une assez bonne capacité des entreprises ligériennes à s'adapter aux contraintes des marchés nationaux et internationaux. En effet, dans un contexte régional de croissance économique soutenue, le taux de défaillance stagne ou régresse selon les départements alors que le nombre d'entreprises ne cesse de croître.

Les fragilités liées aux risques des industries de main-d'œuvre

Parmi les cinq secteurs qui ont connu les plus fortes baisses d'effectifs entre 1993 et 2003 figurent quatre secteurs de l'industrie traditionnelle (*cf tableau ci-après*). Ces secteurs fragilisés à l'échelle nationale, caractérisés généralement par un faible taux d'encadrement, sont directement concernés par le risque de délocalisation. Il en résulte une fragilité plus grande pour les territoires infrarégionaux en situation de mono activité où ces secteurs constituent le plus gros employeur et structurent le tissu économique local.

L'analyse des cinq secteurs présentant, en 2003, les plus forts indices de spécialisation et traduisant un risque de dépendance pour le territoire, met en évidence les secteurs en recul (habillement-cuir et industries des équipements du foyer, ameublement). Les industries agroalimentaires et les industries mécaniques (automobile, ferroviaires) rencontrent depuis 2003 et 2004, des ralentissements de l'emploi liés à des restructurations sur des secteurs très atomisés. Inversement, des secteurs ont des effectifs en progression, dans un contexte national de recul des emplois industriels. La construction navale, y compris de plaisance, illustre cette situation. Par ailleurs, des réorganisations industrielles quasi permanentes se dessinent dans le secteur productif dès lors que ces industries s'adressent à un marché mondial (exemples, aéronautique, ferroviaire, industries laitières). C'est ainsi que depuis 2004, le secteur des industries agroalimentaires (IAA), longtemps en croissance d'emplois quasi continue, accuse un ralentissement et une pause en matière de création d'emplois.

DÉFAILLANCE DES ENTREPRISES EN 2006

| | Taux de défaillance | Nombre de défaillances |
|--------------------------------|---------------------|------------------------|
| Loire-Atlantique | 1,3% | 583 |
| Maine-et-Loire | 1,4% | 320 |
| Mayenne | 1,2% | 112 |
| Sarthe | 1,5% | 237 |
| Vendée | 1,2% | 258 |
| Région Pays de la Loire | 1,3% | 1 510 |
| France | 1,6% | — |

Source : Insee mai 2007

LES CINQ PLUS FORTES DIMINUTIONS D'EFFECTIFS SALARIÉS EN PAYS DE LA LOIRE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (NES 36) ENTRE 1993 ET 2003

| Rang en 1993 | Activités économiques | Effectifs 1993 | Effectifs 2003 | Évolution 1993/2003 (%) | Rang en 2003 |
|--------------|-------------------------------------|----------------|----------------|-------------------------|--------------|
| 7 | Habillement, cuir | 30 528 | 16 555 | - 45,8% | 17 |
| 13 | Industries des équipements du foyer | 23 358 | 20 233 | - 13,4% | 15 |
| 15 | Éducation | 20 421 | 19 079 | - 6,6% | 16 |
| 30 | Industrie textile | 4 561 | 4 421 | - 3,1% | 30 |
| 21 | Industries du bois et du papier | 12 090 | 11 851 | - 2% | 22 |

Source : Unedic, Unistatis

LES CINQ SECTEURS D'ACTIVITÉS (NES 36) PRÉSENTANT LES INDICES DE SPÉCIALISATION LES PLUS ÉLEVÉS EN PAYS DE LA LOIRE EN 2003

| Rang en 1993 | Activités économiques * | Effectifs 1993 | Effectifs 2003 | Évolution 1993/2003 (%) | Rang en 2003 | Indice de spécialisation |
|--------------|--|----------------|----------------|-------------------------|--------------|--------------------------|
| 7 | Habillement, cuir | 30 528 | 16 555 | - 45,8% | 17 | 2,81 |
| 20 | Construction navale, aéronautique et ferroviaire | 12 381 | 15 460 | + 24,9% | 20 | 2,14 |
| 13 | Industries des équipements du foyer | 23 358 | 20 233 | - 13,4% | 15 | 1,95 |
| 4 | Industries agricoles et alimentaires | 40 176 | 54 769 | + 36,3% | 5 | 1,82 |
| 10 | Industries des équipements mécaniques | 27 185 | 34 784 | + 28% | 9 | - |

Source : Unedic, Unistatis

Des terroirs régionaux d'une grande richesse valorisés par l'agroalimentaire

Avec plus de 10 % des emplois régionaux, l'agriculture et l'agroalimentaire représentent 8,3 % du PIB régional. Les IAA occupent pour le nombre de salariés, la première place dans l'industrie ligérienne (17 % des salariés de l'industrie et 55 000 salariés).

Les Pays de la Loire disposent d'un complexe agroalimentaire d'importance nationale. La région abrite de nombreux terroirs qui ont permis le développement d'une agriculture très diversifiée, à valeur ajoutée croissante. Cette agriculture, bien installée sur l'ensemble du territoire ligérien, réussit à se maintenir en milieu périurbain, notamment par le maraîchage, et la viticulture, malgré une pression foncière de plus en plus forte et destructurante sur les espaces productifs.

Le souci d'une agriculture de qualité

Avec 70 % du territoire régional affectés à l'agriculture, contre une moyenne nationale de 54 % en 2005, et 42 869 exploitations, les Pays de la Loire constituent la deuxième région agricole de France, après la Bretagne. L'agriculture régionale est plurielle mais fortement engagée dans des démarches de qualité, à l'image des 134 labels rouges attribués en 2004 à des produits des Pays de la Loire.

Au total, ces labels impliquent 6 500 producteurs et 240 opérateurs, ce qui permet à la région d'occuper la première place en France par le nombre de produits labels rouges et d'en tirer un tiers du chiffre d'affaires national, soit

311,5 millions d'euros, loin devant les 171 millions d'euros de l'Aquitaine. Parmi ces labels, la place occupée par les productions d'origine animale (viande bovine, volaille, ...) est prépondérante tant en nombre d'emplois qu'en terme d'occupation de l'espace.

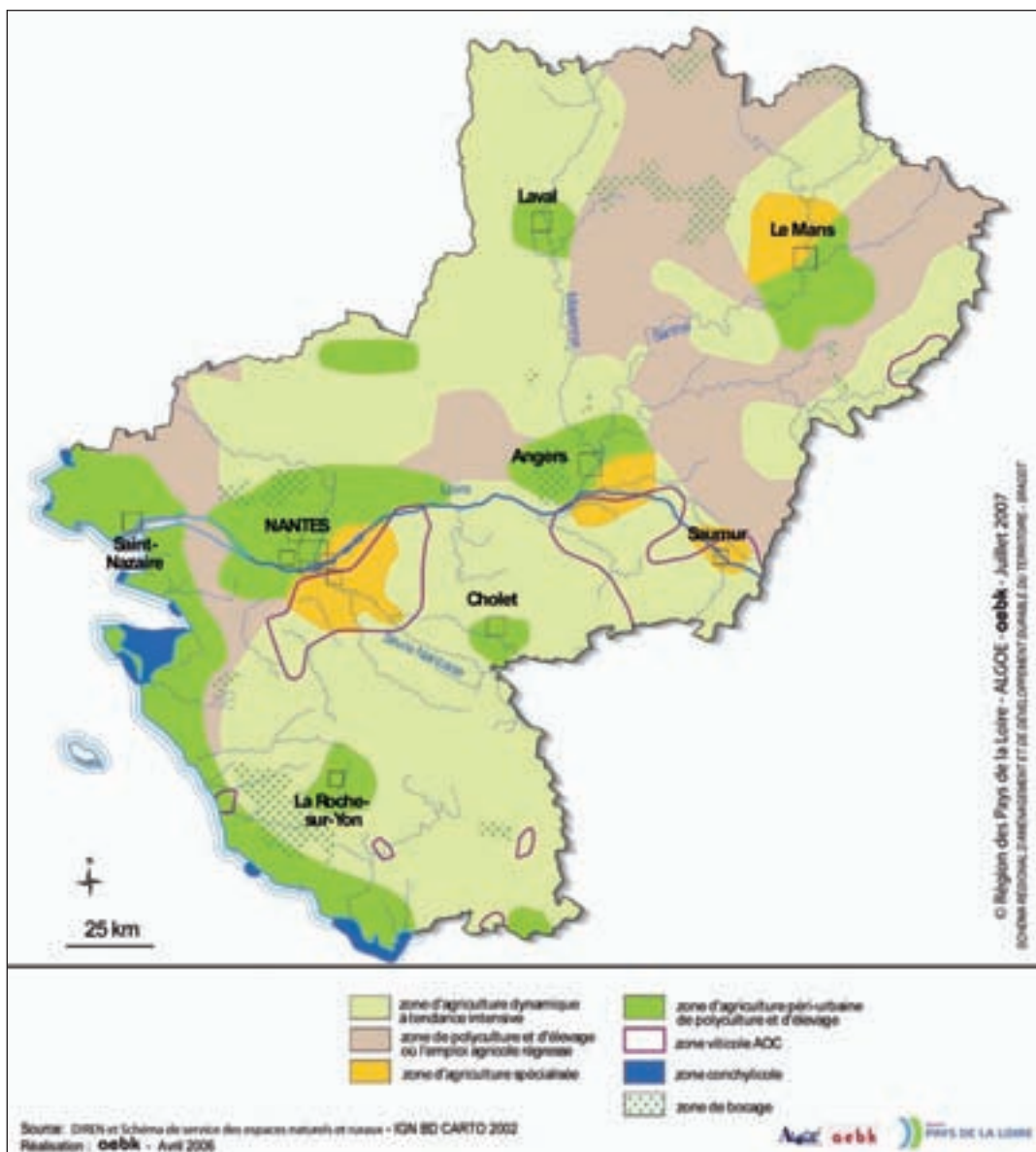
La région est également en tête en matière d'agriculture biologique. En 2004, 56 159 hectares y sont dédiés, soit 12 % de la surface nationale consacrée à ce type d'agriculture ; les surfaces en conversion ne cessent par ailleurs de progresser. Cela permet aux Pays de la Loire de tenir le deuxième rang national pour les surfaces cultivées dans ce mode de production.

Pour autant, les surfaces en agriculture biologique représentent encore moins de 3 % de

la surface agricole utile régionale alors qu'elle est de plus de 4 % en Europe.

Il apparaît que ce type d'agriculture doit pouvoir progresser afin de quitter la confidentialité et l'aspect niche. L'innovation, la segmentation, la restructuration des filières et l'amélioration indispensable des réseaux de distribution sont quelques unes des étapes nécessaires à une consolidation et à une extension de ce mode de production en Pays de la Loire. A contrario, cette situation ne saurait diminuer l'importance économique et sociale de l'agriculture conventionnelle qui reste largement dominante.

TPOLOGIE DES ESPACES AGRICOLES EN PAYS DE LA LOIRE



Une tradition d'excellence en matière agroalimentaire

Corollaire de ce dynamisme agricole, l'industrie agroalimentaire est, cela a été déjà souligné plusieurs fois, un acteur majeur de l'industrie régionale. Les Pays de la Loire sont en troisième position nationale dans ce secteur d'activité qui représente, avec l'agriculture, 140 000 emplois directs et indirects, soit 10,2% de l'emploi régional, derrière l'Île-de-France et la Bretagne. Ce secteur est constitué à la fois d'un noyau important de PME/PMI (les PME regroupent 95% des salariés du secteur et 400 entreprises ont plus de 20 salariés) qui totalisent 53% du chiffre d'affaires régional et de quelques grandes entreprises (lait, biscuiterie, salaison). En 2005, les trois premières entreprises régionales, en termes de chiffre d'affaires, se situent dans le secteur agroalimentaire, avec une activité en progression régulière depuis 10 ans. Plus spécifiquement, la région occupe la première position pour la transformation laitière et la biscuiterie-biscotterie.

Au sein des IAA, les secteurs de la transformation des produits d'origine animale (lait, viande) regroupent 71 % des effectifs salariés.

L'agriculture s'apparente à une industrie lourde qui doit faire face à des crises tantôt cycliques (surproduction et mauvaise régulation des marchés), tantôt structurelles, voire à des épizooties.

S'il n'est pas du rôle d'un SRADDT que de proposer une planification de l'agriculture, il apparaît

néanmoins que ce secteur, de par son poids économique, via les IAA en particulier (la Vendée et le Maine-et-Loire concentrent 55 % des établissements) et de par son occupation des territoires, est appelé à exercer dans les 25 ans à venir un rôle important dans la recomposition de la géographie des Pays de la Loire. La restructuration de certains secteurs comme la viticulture ou le secteur laitier, d'une part, et le changement de chef d'entreprise dans 30 % des exploitations dans les 12 ans à venir, d'autre part, contribueront à asseoir la transformation de l'agriculture ligérienne. La réforme annoncée pour 2013 de la Politique agricole commune, laquelle se traduit aujourd'hui pour l'agriculture ligérienne par une dotation annuelle (uniquement la part du 1^{er} pilier) de plus de 750 M€, dont 60 % pour les productions végétales et 40 % pour les productions animales, peut conduire à une accélération des mutations en zones rurales. Ces changements peuvent de surcroît être amplifiés ou freinés selon l'importance qui sera accordée aux bio-ressources et à l'agriculture «énergétique». Sans nier les opportunités à saisir d'une valorisation non alimentaire de ce qu'on appelle communément les agro-ressources, les initiatives en ces domaines nécessiteront des évaluations préalables et des garanties quant au caractère durable des options proposées afin de ne pas dégrader les milieux naturels (la qualité de l'eau en particulier) et déséquilibrer la fourniture de matière première à usage alimentaire susceptible de pénaliser très directement les populations les plus défavorisées.



Les activités maritimes

La construction navale et de plaisance, une filière motrice et pourvoyeuse d'emplois

La région occupe la première place en France dans le domaine de la construction navale et est leader mondial dans la construction de voiliers habitables. La métropole Nantes – Saint-Nazaire constitue à elle seule le premier pôle européen de construction navale civile et militaire avec 12 000 salariés, soit les deux tiers des effectifs nationaux. Un système productif local « pôle marine » exerce un rôle moteur pour mobiliser et rassembler les synergies entre les entreprises et les acteurs publics. A l'échelle des Pays de la Loire, la grande construction navale et la construction nautique, très développées en Vendée autour d'un groupe industriel leader mondial dans son domaine, s'appuient sur un tissu dense de 400 entreprises sous-traitantes en construction, mécanique, ingénierie, architecture, pour un total de 18 000 emplois.

La capacité à ancrer durablement ce secteur industriel sur le territoire régional renvoie aux enjeux de consolidation et de hiérarchisation des réseaux de sous-traitance, en diversifiant leurs donneurs d'ordre et leurs débouchés, au-delà de la filière navale et nautique. Ce secteur, à l'activité cyclique, bénéficie d'un rebond actuel, dans la mesure où le marché des grands paquebots de croisière et le programme militaire des FREMM (Frégates européennes multi-missions) sont en pleine relance.

Le nombre d'emplois liés à cette activité est important et rend la problématique de la formation dans ce domaine d'autant plus stratégique. Il existe en effet un déséquilibre chronique entre emploi et formation. Avec une centaine de personnes formées chaque année, le rapport formés/emplois occupés est de 1 sur 73. Certains métiers du secteur exercent en effet une faible attractivité à l'égard des jeunes et ne parviennent que faiblement à s'enraciner localement. Cette préoccupation représente à la fois pour les métiers de l'industrie et de la métallurgie, un enjeu industriel important et un challenge social considérable en termes d'emplois potentiels à satisfaire (6 000 emplois).



L'articulation de la construction navale avec d'autres filières innovantes

La richesse des savoir-faire régionaux en la matière a permis l'émergence de synergies entre le secteur de la construction navale et celui des filières innovantes, par exemple au travers du pôle de compétitivité EMC2. Ce dernier associe des leaders de la construction navale, Chantiers de l'Atlantique et Bénéteau, avec un leader de l'automobile comme Renault et de l'aéronautique comme Airbus. L'objectif est de favoriser l'innovation en matière d'ensembles métalliques et composites complexes. La mise en place de ce pôle devrait contribuer de manière forte au développement de ces secteurs dans la région, en explorant les possibilités de diversification de l'activité, notamment vis-à-vis de certains sous-traitants spécialisés. La recherche de sous-traitants chefs de file ou de premier rang apparaît comme étant l'un des moyens pour consolider les entreprises du secteur et leur permettre de répondre aux appels à candidatures des donneurs d'ordre européens ou mondiaux.



La pêche, une activité identitaire confrontée aux problèmes de la ressource halieutique

Les Pays de la Loire occupent la deuxième place en France pour la pêche maritime et le premier rang national pour la production de civelle, d'anchois, de sole, de bar, de chinchard et de bouquet, soit un chiffre d'affaires total de 925 millions d'euros et 3 500 emplois. Ces différentes pêches relèvent de modèles économiques différents, selon leur niveau de valeur ajoutée et de valorisation du produit final.

Ce secteur rencontre de nombreux problèmes liés à l'accroissement de la puissance des navires de pêche, mais aussi à la dépendance importante des ports de pêche à l'égard de quelques espèces concernées par une baisse des stocks : anchois, sole, merlu, langoustine, anguille. En conséquence, le nombre d'emplois, ainsi que la flotte, sont en baisse. Cette dernière a perdu 230 navires en 10 ans. Pour autant, le vieillissement de la flotte et la remotorisation des navires, parfois inadaptée au regard des nouvelles techniques de pêche, aggravent les conditions de sécurité à bord.

Les fragilités du secteur et des ports les plus exposés aux systèmes des quotas posent, entre autres, la question de la diversification, voire de l'avenir même de la filière pêche et de son attractivité qui est aujourd'hui posée face à un mode de gouvernance dans la gestion des stocks qui suscite beaucoup d'incompréhension. Les ports sont des espaces emblématiques des relations

entretenues par les espaces littoraux avec la mer. Les perspectives d'évolution sont multiples et non dépendantes les unes des autres. Les pistes de diversification pour les ports de pêche, notamment ceux qui sont spécialisés dans le chalutage pélagique sont à rechercher au sein des organisations professionnelles, en relation avec les autres pêcheries et les instituts de recherche. La question d'une organisation durable et plus ou moins centralisée des lieux de débarquement des poissons est d'ores et déjà posée, de même que la protection des stocks et des zones de nurseries. Il s'agit enfin de l'accroissement de la petite pêche avec le développement des réseaux de vente en circuits courts ou des activités de loisirs liées à la pêche.

Aux produits de la pêche traditionnelle s'ajoutent ceux de la production aquacole : la pisciculture et la conchyliculture associée au mareyage. La saliculture, production emblématique des Pays de la Loire, participe à l'attractivité de la région et à la valorisation d'espaces naturels remarquables autour d'une production alimentaire de qualité.

Pour l'ensemble de ce secteur d'activité, l'enjeu est de maintenir la bonne position ligérienne et de faciliter le renouvellement des entreprises familiales. Son développement ne sera cependant possible que si ces entreprises intègrent dans leur logique de développement la préoccupation d'« entreprise durable » et la maîtrise des densités sur les estrans, tout en démontrant leur capacité à renouveler leurs investissements. A contrario, les risques permanents encourus par la production face à la dégradation de la qualité des eaux douces et littorales doivent mobiliser en permanence les acteurs publics et privés en charge de la qualité de l'eau, sur les zones continentales amont.

Enfin, comme dans la quasi-totalité des secteurs d'activités et malgré la diminution des flottes, le renouvellement des actifs et des salariés concernés par le vieillissement représente pour les 10 ans à venir un enjeu quantitatif et qualitatif important.

Un tissu économique diversifié adossé à un transport terrestre dense

Un système de transport efficient et dynamique est un facteur essentiel de la compétitivité économique régionale. Les Pays de la Loire se caractérisent par un tissu économique diversifié, tant sur le plan géographique (tissu de PME en Vendée, activités portuaires et industrielles en Loire-Atlantique...) qu'en termes de secteurs économiques présents. Cela se traduit par des besoins, en matière de transport et de logistique, qui sont variés, tant du point de vue des volumes et des caractéristiques géographiques, qu'en ce qui concerne les spécificités logistiques (transport frigorifique ou non, produit fragile...). Le développement économique régional ne peut se faire sans le développement d'un système de logistique performant et durable impliquant un réseau d'infrastructures efficient y compris dans les dessertes de proximité.

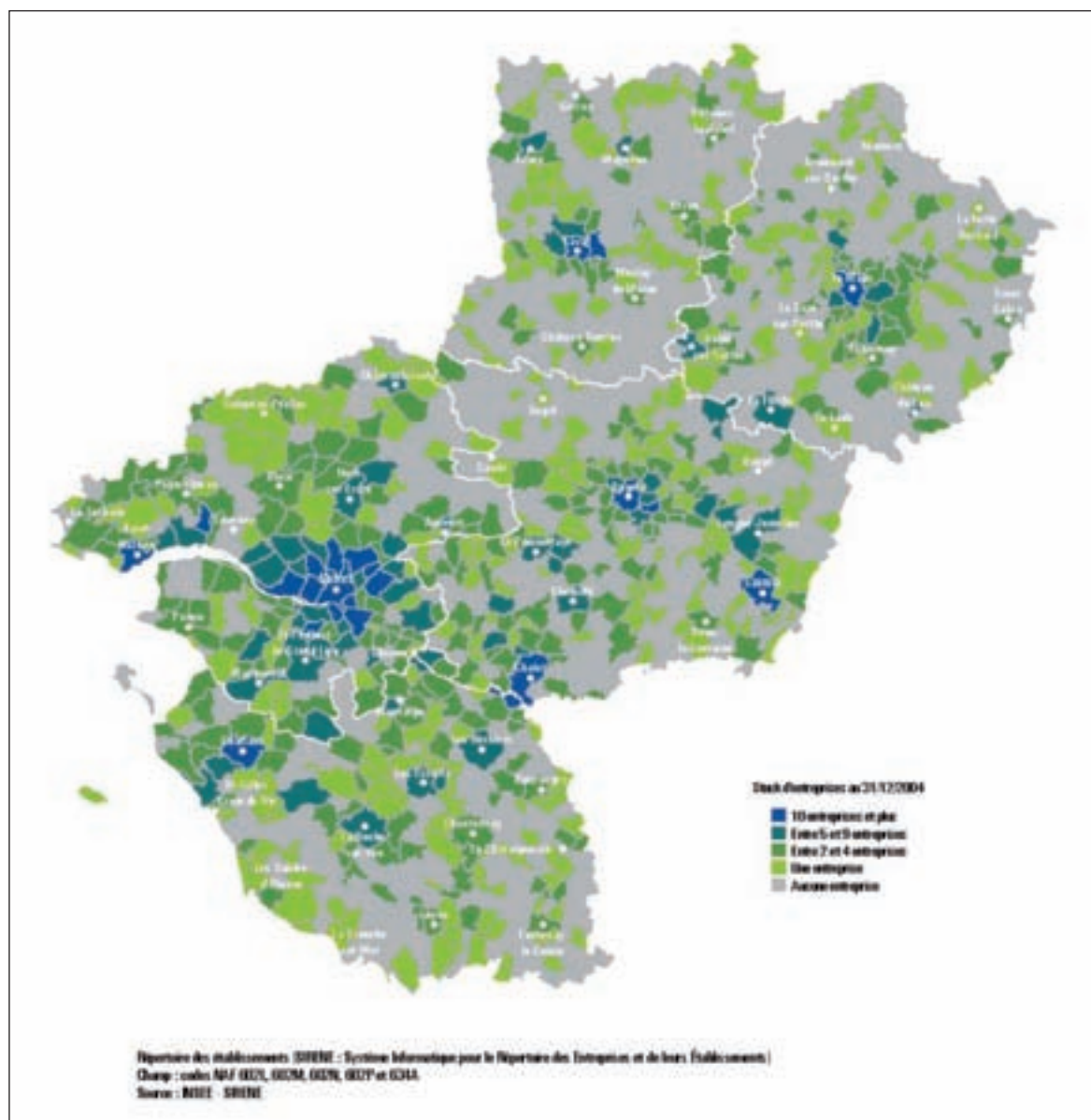


Une logistique essentiellement orientée vers les besoins locaux

Les entreprises de logistique ont essentiellement localisé leurs établissements en Loire-Atlantique (39%) et dans le Maine-et-Loire (22%). Ces deux départements représentent plus de 61 % des établissements. La Sarthe et la Vendée ne représentent respectivement que 16% et 15%, et enfin la Mayenne seulement 9%.

Ces implantations sont directement liées aux besoins des activités économiques, avec l'importance économique de l'agglomération nantaise (et de Saint-Nazaire dans une moindre mesure), des principales agglomérations de la région (Angers, Le Mans...) et du littoral atlantique.

LOCALISATION COMMUNALE DES ENTREPRISES DU SECTEUR DES TRANSPORTS ROUTIERS DE MARCHANDISES AU 31 DÉCEMBRE 2004

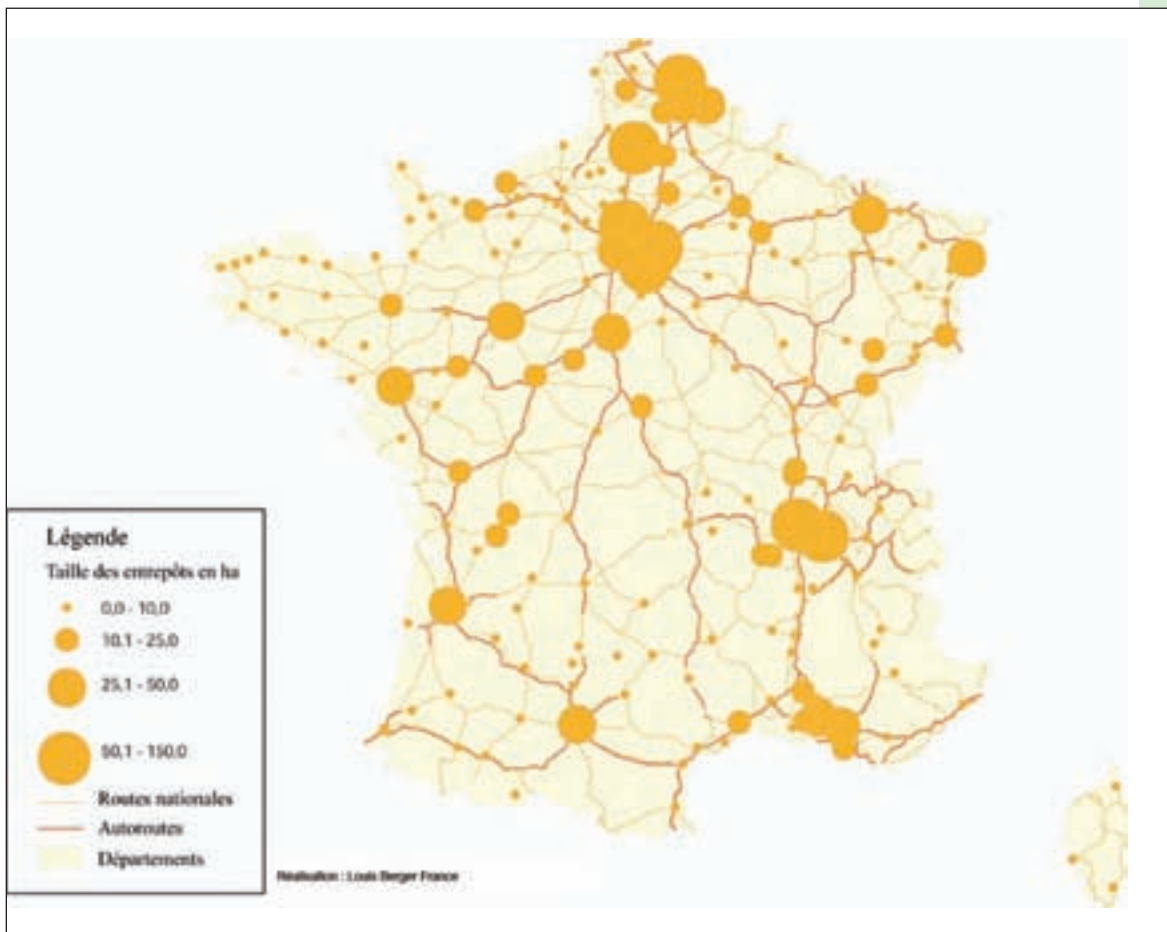


Cependant, la partie est de la région (Le Mans) est localisée au carrefour des axes est-ouest et nord-sud (notamment sur l'autoroute des estuaires) et Le Mans bénéficie de véritables atouts logistiques.

Entre 1979 et 2003, les surfaces de stockage non agricoles construites en région se sont élevées à 3,4 millions de m², 42% ont été construites en Loire-Atlantique et dans l'agglomération nantaise (1,4 million de m²). L'estuaire de la Loire est le premier pôle logistique régional. Le Maine-et-Loire est deuxième, avec 714000m², devant la Sarthe et la Vendée qui offrent chacune environ 500000 m².

A noter que la Vendée est le département le plus dynamique, avec le développement d'une offre essentiellement sur les dernières années. L'offre s'est surtout développée depuis 1998 le long de l'A87, notamment entre Cholet et la Roche-sur-Yon. En 6 ans, plus de 113000m² ont été construits (Cholet, Les Herbiers, Les Essarts, La Ferrière et La Roche-sur-Yon), soient 16% des surfaces régionales de la période. C'est le seul pôle émergent, le reste des surfaces étant concentré en Loire-Atlantique sur Nantes et Saint-Nazaire. La Mayenne est le département le moins bien doté en termes d'offre logistique avec seulement 8% des surfaces construites de la région. Cependant un vaste projet à l'Est de Laval-agglomération pourrait permettre de combler une partie de ce retard.

LOCALISATION DES ENTREPÔTS EN FRANCE



Plus globalement, l'offre se concentre majoritairement dans le sud de la région, sous une ligne allant de Saint-Nazaire à Angers en passant par Nantes et l'A11, ainsi que sur les agglomérations de Laval et du Mans, la capitale sarthoise bénéficiant d'un positionnement « infrastructurel » de grande qualité au croisement des autoroutes A11, A28 et A81. Le pôle de Sablé-sur-Sarthe est en revanche plus modeste car concentré sur l'agglomération.

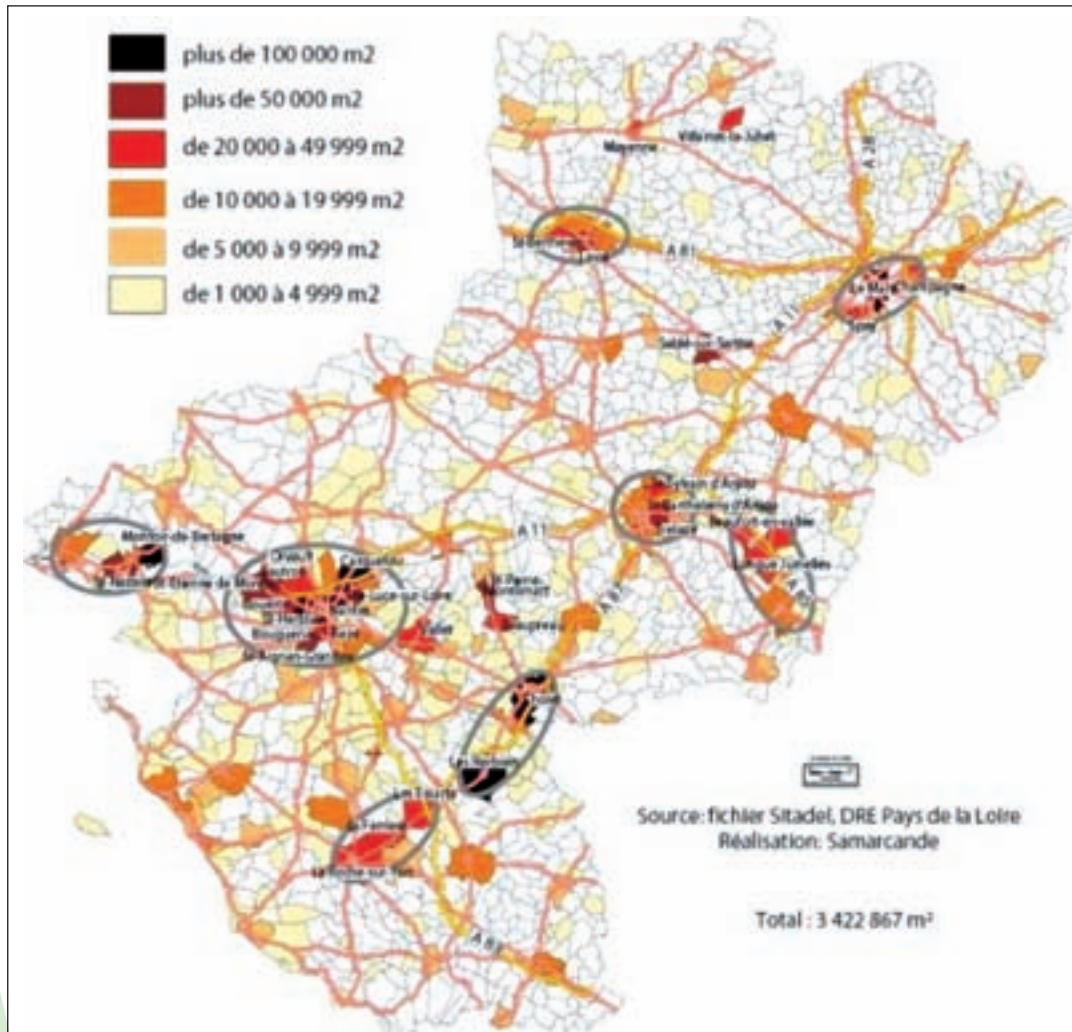
Sur les dix communes les plus dynamiques, sept se trouvent en Loire-Atlantique et six dans l'agglomération nantaise : Nantes, Le Mans, Carquefou, Saint-Herblain, Cholet, Les Herbiers,

Montoir-de-Bretagne, Saint-Aignan-de-Grandlieu, Sainte-Luce-sur-Loire, Saint-Etienne-de-Montluc.

L'essor de ces entrepôts et des plates-formes logistiques est essentiellement dû aux initiatives privées des transporteurs routiers, des enseignes de distribution (Système U aux Herbiers) et de prestataires logistiques. Il en résulte une dispersion géographique de ces outils logistiques, tant autour des villes qu'à l'échelle régionale. En outre, leur desserte est quasiment uniquement routière. Aussi, l'offre logistique actuelle est essentiellement monomodale, très dispersée géographiquement et organisée à l'échelon local (même si certains sites rayonnent régionalement).

SURFACES DE STOCKAGE NON AGRICOLES CONSTRUITES ENTRE 1979 ET 2003

(bâtiments > 1000 m²)





Un territoire bien irrigué par le réseau routier

Au cours des dernières années, la région des Pays de la Loire a rattrapé son retard en termes d'infrastructures autoroutières puisque la densité du réseau routier, ramenée à la superficie ou à la population, est supérieure à celle de la France métropolitaine et comparable à la plupart des régions limitrophes. La région dispose maintenant d'un réseau autoroutier de bonne qualité. La continuité de ce réseau sera assurée en 2008 avec le contournement nord d'Angers.

A l'intérieur de la région, l'accessibilité au réseau structurant est toutefois contrastée, avec 72% du territoire régional situé à moins de 15 minutes d'une autoroute ou d'une route à 2 x 2 voies, et 85 % de la population résidant dans ce même périmètre. Les territoires enclavés correspondent plutôt aux « vides » démographiques de la région.

Les Pays de la Loire accueillent une part importante des flux routiers longue distance français (7 % des flux routiers longue distance, pour

moins de 6 % de la population). Les flux longue distance sont largement le cas de la route (part de marché de 74% pour la voiture et 22,5% pour le fer) et sont orientés vers la Bretagne puis, à égalité, vers l'Île-de-France, le Centre et Poitou-Charentes (ces 4 régions cumulent 75% des échanges routiers de longue distance avec les Pays de la Loire).

La croissance des flux est soutenue (+3,1 % par an entre 1995 et 2004), nettement plus qu'au niveau national (+1,8 % sur la même période), sur le réseau autoroutier (grâce notamment aux ouvertures de nouveaux tronçons) ainsi que sur les réseaux nationaux et départementaux. Cette croissance a toutefois surtout profité aux départements littoraux.

Parallèlement à cette croissance, la congestion sur le réseau augmente, les niveaux de services se dégradent, et, conséquence de la croissance économique régionale, les volumes de poids lourds sont de plus en plus importants sur les autoroutes.



Un réseau ferré dense et des trafics voyageurs qui progressent

La région est également bien dotée en infrastructures ferroviaires, notamment autour de l'axe Paris-Le Mans qui se sépare ensuite en deux branches vers la Bretagne (via Laval) et vers Nantes-Le Croisic. Grâce au prolongement de la ligne à grande vitesse à l'ouest de Connerré, cet axe devrait connaître un renforcement. Par ailleurs on note que les indices de dotation et de densité ferroviaire (longueur du réseau ramenée à la population ou à la superficie) sont proches des moyennes nationales.

Toutefois, le maillage reste inégal avec 41 % du territoire régional et 71 % de la population situés à moins de 15 minutes d'une gare. Les territoires moins bien desservis ne sont pas seulement les vides démographiques : par exemple, la zone littorale sud Vendée se situe hors de ce périmètre.

En termes d'offre, on peut noter que l'offre grandes lignes est largement en relation avec Paris grâce aux nombreuses fréquences TGV. D'autres liaisons (vers Lyon, Marseille ou Lille) sont offertes, mais les fréquences sont limitées.

L'offre régionale est globalement importante. En étoile à partir de Nantes, l'offre TER est particulièrement développée, complétant parfois l'offre grandes lignes pour obtenir des dessertes abondantes (Nantes - Angers : 39 allers - retours par jour en 2006). A partir du Mans, elle est moins abondante, mais complète les nombreux TGV. Enfin, Angers se place en jonction entre les deux étoiles de Nantes et du Mans.

Les échanges avec d'autres régions sont marqués par les relations avec l'Île-de-France qui en représentent les deux tiers. Après une forte croissance entre 1996 et 2000, ces trafics se sont stabilisés.

Le trafic interne est en forte croissance, régulière et continue depuis 1996. La fréquentation des seuls TER a plus que doublé entre 1995 et 2006.

Une économie touristique dynamique mais encore très hexagonale

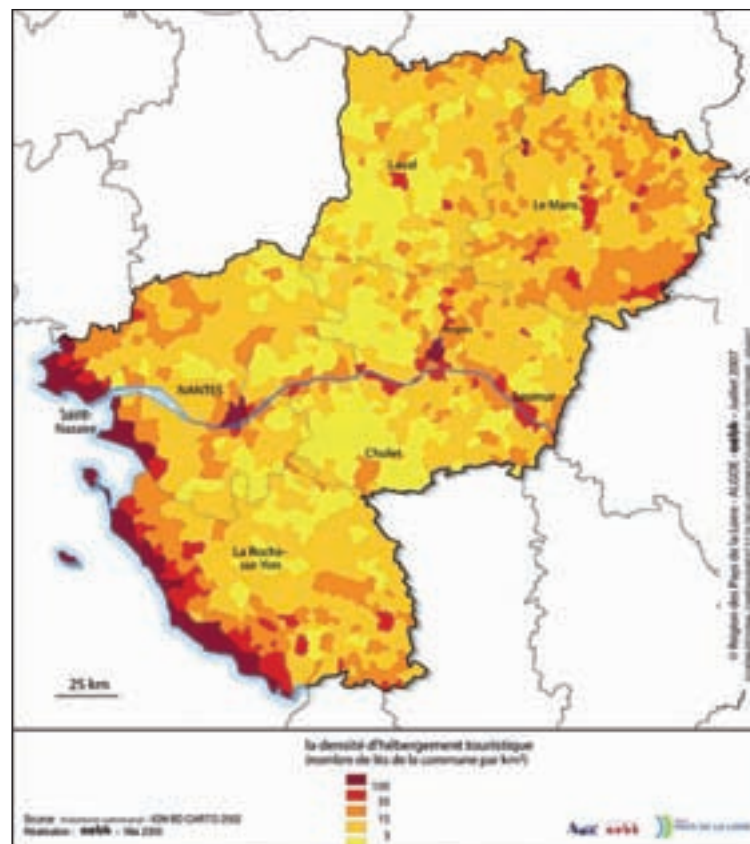
Le tourisme est un vecteur important d'activités en Pays de la Loire et constitue un élément essentiel pour l'image et l'identité d'une grande partie du territoire ligérien. En 2005, les retombées touristiques directes et indirectes représentent 10% du PIB régional, soit 5,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires direct et 2,9 milliards indirect.

Une filière spécifique concentrée sur le littoral

L'activité touristique, essentiellement concentrée sur le littoral, regroupe les deux tiers des lits touristiques, dont 31% dans des structures hôtelières et 73% dans des résidences secondaires. L'offre

hôtelière, à dominante urbaine, représente 12% des lits marchands et 36% des emplois ; l'hébergement en hôtellerie de plein air, à dominante littorale, représente 57% des lits ainsi qu'une offre de qualité (60% des lits sont offerts par des 3 et 4 étoiles) et 24% des emplois. En 2006, le lit-

LA DENSITÉ D'HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES EN PAYS DE LA LOIRE EN 2002



total a concentré les trois quarts des séjours (en croissance globale de 5,2% sur 2006), avec 83% des nuitées françaises de la région et 64% des nuitées étrangères. C'est le littoral vendéen qui connaît la plus forte progression en nombre de nuitées avec 6,9% en 2006 et 3,8% en 2007.

De 2005 à 2007, le nombre de nuitées s'est accru de près de 1% en moyenne chaque année dans la région grâce à des séjours plus nombreux d'étrangers (4,5%). Avec 13 millions de nuitées dans l'hôtellerie et les campings durant la saison 2007, les Pays de la Loire restent la 6^e région touristique française, la 3^e en termes de capacité d'hébergement marchand de la façade atlantique de l'Union européenne et la 14^e pour l'ensemble des régions de l'Union.

Le Val de Loire constitue la deuxième zone de concentration touristique avec, notamment, la plupart des grands sites les plus visités. L'attrait de ce territoire touristique se confirme d'année en année, à l'exemple de l'Abbaye Royale de Fontevraud qui, avec une hausse de plus de 7% de ses entrées, est le monument des Pays de la Loire qui a connu la plus forte croissance de sa fréquentation en 2007.

Le tissu touristique s'appuie en partie sur une tradition de tourisme social qui repose sur un parc de centres d'accueil anciens et des stations balnéaires vieillissantes. Construites dans les années 1960-1970, sans une préoccupation affirmée de qualité et de durabilité, ces stations nécessitent aujourd'hui des programmes lourds de réhabilitation. Les collectivités locales les plus concernées (exemples de Saint-Jean-de-Monts, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Saint-Hilaire-de-Riez) se préoccupent de la réhabilitation de ce parc. Il en est de même pour le parc de tourisme social construit après les années 1950, voire juste avant la seconde guerre mondiale, et qui concentre sur 88 établissements 19000 lits, dont 84% sont situés sur le littoral.

Quant à l'allongement de la durée des séjours constaté en 2006 (7,5 jours contre 6,5 jours en 2005), il bénéficie essentiellement aux hébergements les mieux équipés (campings 3 et 4 étoiles notamment).

Pour la plaisance, l'augmentation de la fréquentation impose le renforcement des capacités d'accueil et l'examen attentif des projets d'agrandissements des ports (par exemple aux Sables-d'Olonne, à Pornichet, dans la zone estuarienne ou à Piriac-sur-Mer) sur l'environnement côtier. Ce renforcement doit aussi intégrer la

mise en place de stockages sous la forme de ports à sec. L'accroissement des capacités d'accueil semble d'autant plus nécessaire que l'activité de plaisance, élément central du développement touristique, est en plein essor.

Des perspectives se dessinent également autour de la montée en puissance de la thalassothérapie (six centres très prisés de la clientèle étrangère, en particulier les Suisses) et du tourisme d'affaires, notamment par le biais des congrès. En 2004, le tourisme d'affaires représente plus de la moitié des nuitées hôtelières de la région. Des séjours à thème comme l'œnologie, l'ornithologie ou le tourisme urbain devraient également se développer.

La qualité des patrimoines naturels et architecturaux représente un potentiel d'attractivité susceptible de venir conforter et diversifier l'offre du littoral. Sur cet espace, une mutation importante se dessine sur le parc de lits touristiques intégrés aux résidences secondaires. Ce parc rassemble 73% des lits touristiques de la région et on observe que les logements situés dans les stations les plus urbaines se transforment de plus en plus en résidence principale, à l'âge de la retraite de leur propriétaire.

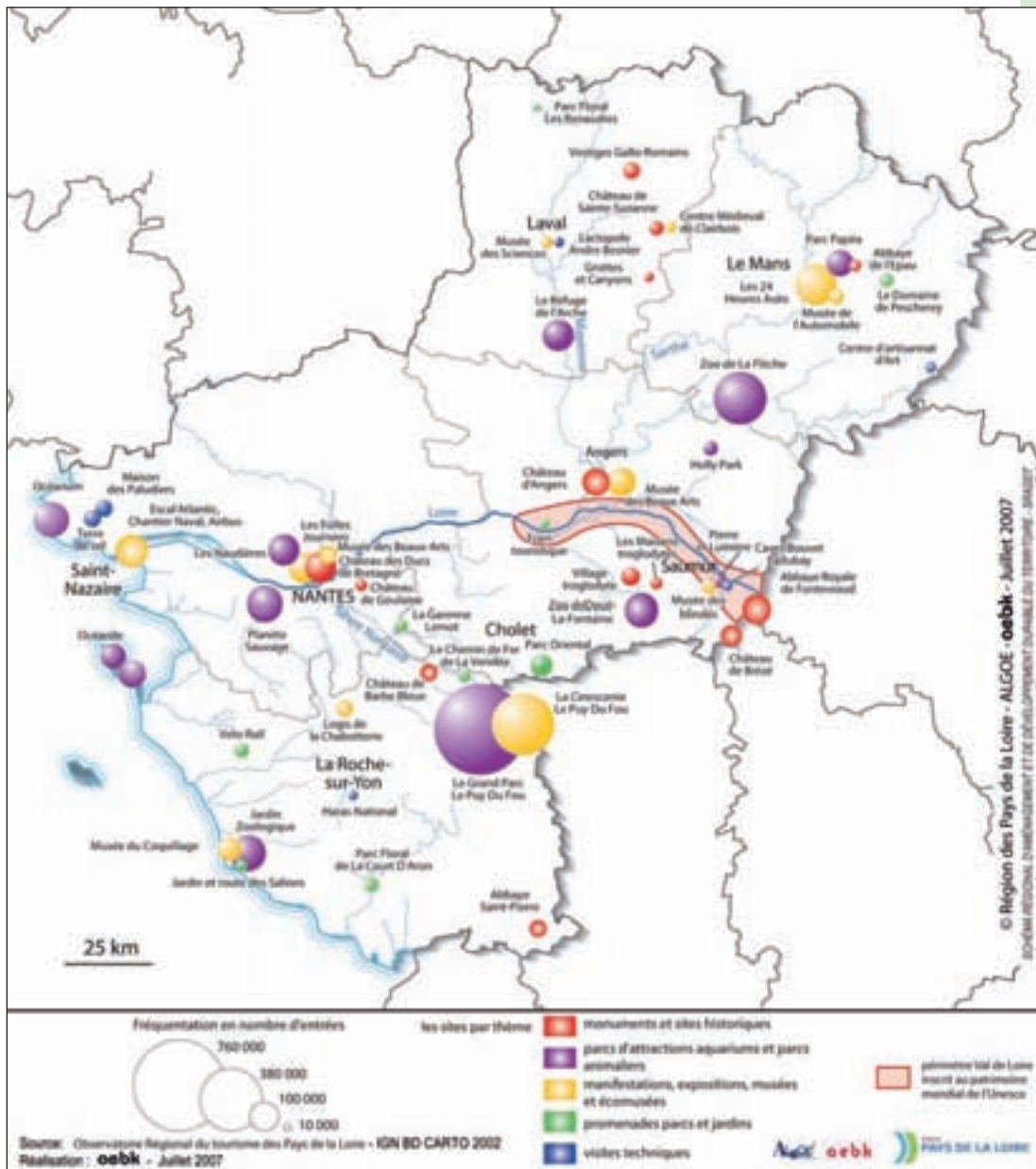
Une clientèle encore peu internationalisée

Cette pression touristique est avant tout due à l'afflux de touristes nationaux et plus spécifiquement aux touristes originaires du Grand Ouest et de l'Île-de-France. Les Pays de la Loire constituent la quatrième destination de séjour des Français, lesquels contribuent à 70% du chiffre d'affaires touristique régional.

Ce dynamisme est beaucoup moins marqué pour ce qui est du tourisme international. La région se situe au onzième rang national pour l'internationalisation de la clientèle. Les étrangers ne représentent que 14% des nuitées touristiques, contre 34% en moyenne en France. Dans leurs pratiques, ils se concentrent sur des produits spécifiques, tels que les campings quatre étoiles, les résidences secondaires et des activités de niche comme la thalassothérapie et le golf (clientèle anglaise). De fait, le tourisme international est en baisse depuis 2003. L'hôtellerie a perdu 13% de nuitées anglaises et 9% de nuitées allemandes, même si ces mouvements revêtent un caractère erratique et peuvent évoluer d'une année à l'autre, en particulier dans l'hôtellerie de plein air.

Une des raisons de la faible internationalisation du tourisme en Pays de la Loire est l'éloignement

LES SITES TOURISTIQUES LES PLUS FRÉQUENTÉS EN PAYS DE LA LOIRE



de la région aux autres frontières de l'Europe et aux flux de transit, le manque d'éléments différenciateurs dans l'offre, et des hébergements peu adaptés, (peu de résidences hôtelières par exemple), hormis l'hôtellerie littorale de plein air (très fréquentée par une clientèle anglo-saxonne en avant et arrière saison). Plus précisément, la saison 2006 a permis de constater que l'augmentation de la fréquentation de l'hôtellerie de plein air (+3% d'arrivées et +5,2%

de nuitées en 2006) résulte principalement d'une plus grande affluence de la clientèle étrangère (+23,5%), principalement britannique et néerlandaise. Néanmoins, c'est le caractère erratique de la demande qui demeure, s'expliquant par l'impact des facteurs climatiques et ce malgré l'offre croissante d'emplacement tout équipé. La chute de 13% de la fréquentation étrangère en 2007 atteste de cette réalité.

Les socles de la cohésion sociale, territoriale et environnementale en Pays de la Loire

Les Pays de la Loire, à l'instar de l'ouest français en général, bénéficient d'une attractivité résidentielle structurelle depuis 15 ans. Les facteurs de cette attractivité relèvent autant de la qualité de vie, y compris dans sa dimension accueil et insertion, que du niveau d'équipements et de services de proximité ou de l'environnement naturel et paysager préservé, même s'il est objectivement difficile de mesurer avec exactitude le poids respectif de chacun de ces facteurs.

La région se caractérise également par des écarts sociaux moins marqués qu'ailleurs et par un niveau de développement territorial qui ne montre pas des situations extrêmes comme des espaces hypertrophiés, d'une part, ou des espaces vides d'habitants ou en grande détresse, d'autre part.

Au-delà de cette situation, on ne peut pas parler de cohésion sociale en Pays de la Loire sans évoquer, comme partout ailleurs dans l'Ouest, le poids de l'histoire et du mélange plus ou moins marqué des influences humanistes (laïques et chrétiennes) dans les comportements économiques et sociaux.

Depuis longtemps, la mutualisation des moyens dans un Ouest dépourvu d'importantes ressources minières a été considérée comme une nécessité pour conserver sur les territoires le potentiel humain jugé alors comme une véritable « richesse ». « Il n'y a de richesse que d'hommes » disait au XVI^e siècle l'angevin Jean Bodin. Cette mobilisation ancienne se traduit aujourd'hui par une présence importante et active, des coopératives et des mutuelles de crédits qui représentaient en 2003 près de 35 000 salariés, de 7,5% des Scoop de France et des entreprises d'insertion par l'économie au nombre de 340, avec une capacité d'insertion d'environ 23 000 personnes par an.

L'intense activité déployée par le secteur associatif (118 000 emplois offerts dans les domaines aussi divers que le sport, la culture, la famille, la jeunesse, l'insertion, etc.) participe à cette dynamique sociétale, décelée également à travers le besoin de se regrouper entre collectivités pour agir avec efficacité et mieux répondre aux attentes des populations (très grand nombre d'intercommunalités par exemple).

Très tôt, la région s'est donc inscrite dans cette culture de l'initiative, de l'entraide et de l'ouverture vers l'extérieur. L'esprit d'entreprise a été et est encore au cœur des dynamiques individuelles et collectives.

D'autres exemples pourraient illustrer cette solidarité qui anime le développement en Pays de la Loire.

Cette cohésion et cet équilibre ne sont pour autant jamais acquis définitivement et conservent un caractère fragile qui, à moyen terme, peut être confronté au risque de décrochage de certains territoires ou de l'aggravation des pressions sur les ressources naturelles et foncières.





Une région solidaire et vivante

Les indicateurs de qualité de vie dans la région sont favorables et participent à l'attractivité des Pays de la Loire.

Une espérance de vie flatteuse malgré quelques faiblesses

L'espérance de vie en Pays de la Loire est supérieure d'une année à la moyenne française (soit 80 ans, contre 79 ans en France métropolitaine). Les Ligériennes ont une espérance de vie de 84,4 ans contre 83,7 ans pour la moyenne des Françaises tandis que celle des Ligériens est de 77,2 ans contre 76,8 ans pour la moyenne des Français. La région a également le cinquième taux de mortalité générale le plus faible de France, soit 8,4 pour 1 000, un taux inférieur de 0,2 à la moyenne française en 2005. A noter aussi la bonne position ligérienne en termes d'équipements en structures d'accueil des personnes âgées, puisqu'elle occupe le deuxième rang français. Pour autant, ces structures restent insuffisantes face à la demande croissante. En outre, on observe un retard important en matière d'accueil de personnes en situation de handicap (personnes atteintes d'autisme ou de la maladie d'Alzheimer).

La prise en compte des questions relatives à la dépendance et à la très grande dépendance seront dans les 15 ans à venir un enjeu de cohésion sociale et de solidarité intergénérationnelle extrêmement présent.

Cependant, la situation sanitaire de la région présente aussi quelques spécificités. Par exemple, les affections cardio-vasculaires constituent la première cause de mortalité. Le taux d'incidence du cancer est également important. Le nombre estimé de nouveaux cas annuels a augmenté de 40% entre 1990 et 2000, contre 32% en France métropolitaine. Des pathologies aiguës persistent comme celles, par exemple, liées principalement aux accidents de la route et à la surconsommation d'alcool. Au rang des inégalités socio-sanitaires en France, le taux de suicide est particulièrement élevé dans le nord de la Loire-Atlantique et dans les départements de Mayenne et de la Sarthe.

Le déficit important en infrastructures sanitaires contribue également à pénaliser certains territoires dans l'accès aux soins. La région dispose d'un équipement en réanimation inférieur de moitié au taux moyen national, soit 0,46 lit pour 10 000 habitants, contre 0,96 lit au niveau national. Elle détient également le quatrième plus bas taux français en ce qui concerne la densité de médecins généralistes, avec de fortes disparités entre départements et entre les espaces urbains et les territoires ruraux.

NOMBRE DE MÉDECINS GÉNÉRALISTES POUR 100 000 HABITANTS EN 2004 DANS LES DÉPARTEMENTS DES PAYS DE LA LOIRE

| | |
|------------------------------|------------|
| Loire-Atlantique | 322 |
| Maine-et-Loire | 289 |
| Mayenne | 206 |
| Sarthe | 245 |
| Vendée | 229 |
| Pays de la Loire | 276 |
| France métropolitaine | 338 |

Source: INSEE 2005



Les densités régionales en médecins spécialistes, en dentistes et en infirmières sont également en dessous des moyennes nationales et cette question de démographie médicale qui conjugue plusieurs causes (vieillesse des praticiens en place et non renouvellement, déficit d'installation de jeunes praticiens dans certains territoires, nouvelles approches des métiers par les jeunes professionnels, féminisation importante de certaines filières) entraîne des situations préoccupantes notamment pour les territoires de la Mayenne, du Sud Vendée ou du Nord Sarthe mais aussi dans quelques quartiers urbains très sensibles. A l'évidence, une grande vigilance devra être apportée à l'évolution de ces tendances et plus généralement à la territorialisation de l'offre de soins car ces éléments participent fortement à la discrimination sociale et territoriale.

Un marché de l'emploi dynamique qui nécessite une grande vigilance pour certaines catégories de population

La création et l'accès à l'emploi constituent un facteur central de la qualité de vie et de l'attractivité d'un territoire. Entre 2000 et 2004, les Pays de la Loire sont la première région française pour la dynamique de l'emploi. Durant cette période, 100 000 emplois supplémentaires ont été créés. En 2006, la population active ligérienne comprenait 1 425 900 actifs, ce qui représentait 5,77 % de la population active française, faisant des Pays de la Loire la cinquième région de France métropolitaine par le nombre d'actifs.

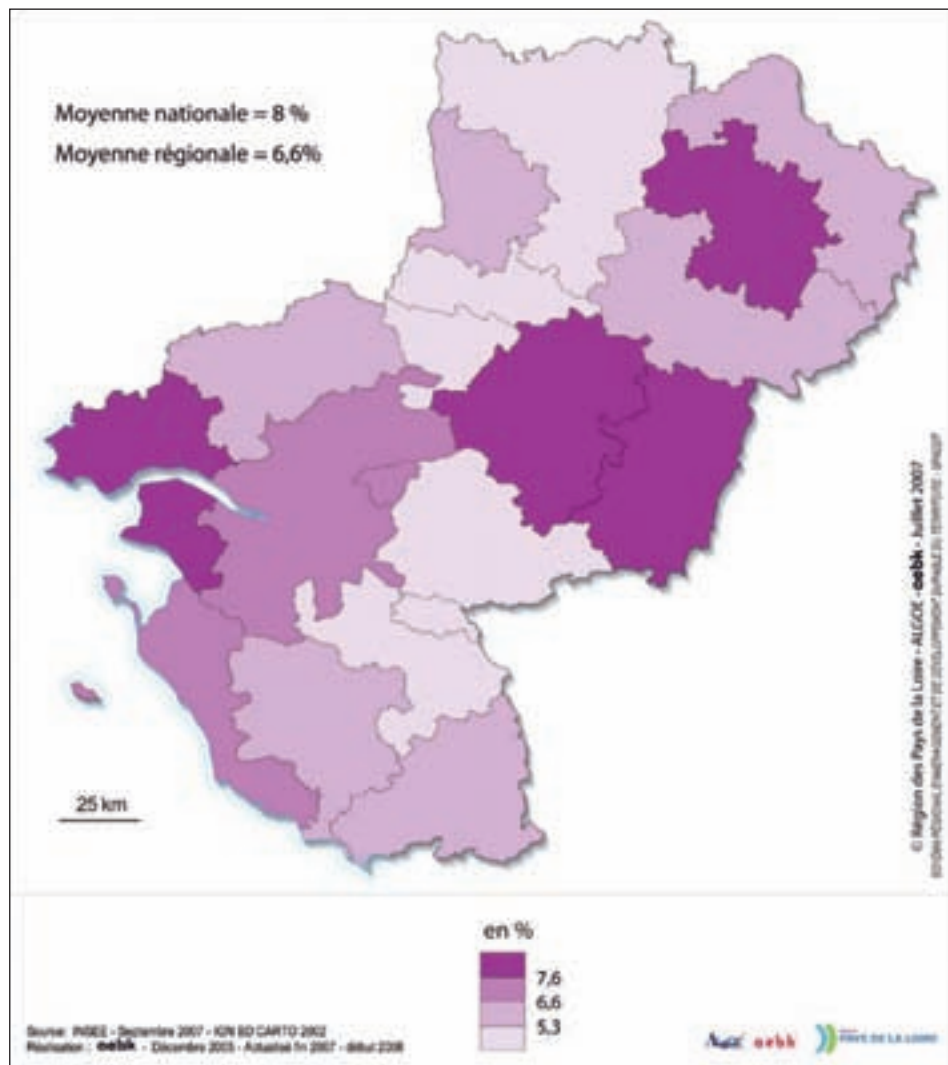
La croissance de la population active y est plus importante (+40 % entre 1962 et 1999) que celle de la population totale (+30%). Ce dynamisme s'explique principalement par un taux d'activité féminin de 85% en 1999, au premier rang national pour les femmes ayant entre 25 et 49 ans. La région présente ainsi un taux d'activité global supérieur à la moyenne nationale, puisqu'il est de 70,3% en Pays de la Loire, contre 68,7% en France.

La région bénéficie également d'un taux de chômage relativement faible au regard des chiffres nationaux. En juin 2007, il touche 6,6% des actifs, contre 8% en France métropolitaine (7,3% en décembre 2006 contre 8,6% en moyenne nationale). Les jeunes (21,9% des demandeurs d'emplois contre 19,6% au niveau national) et les femmes de plus de 50 ans (51,6% des demandeurs d'emplois contre 47% au niveau national) sont plus touchés par le chômage que les autres Ligériens. À noter que, parmi ces catégories, ce sont les personnes sans qualifications professionnelles qui sont les plus exposées. Or, plusieurs zones d'emplois de la région présentent des taux moyens de sortie de formation initiale sans qua-

lification, supérieurs de deux à trois points, voire beaucoup plus (7, par exemple, dans la zone d'emploi de Saumur-Baugé), par rapport au pourcentage national.

D'autres différences se dessinent au sein de la région. La Mayenne se détache de l'ensemble avec un taux de chômage inférieur à 6%. Mais ce faible taux s'explique en partie par une forte émigration de jeunes qui vont chercher une qualification supérieure et un emploi hors département. Traditionnellement, les principaux pôles urbains concentrent une grande partie des chômeurs de même que sur le littoral avec l'importance du travail saisonnier.

LE TAUX DE CHÔMAGE PAR ZONE D'EMPLOI EN JUIN 2007



Un faible écart entre les revenus

En Pays de la Loire, les écarts de revenus sont moins marqués que dans le reste de la France puisque les Pays de la Loire partagent avec la Bretagne le rapport inter-décile le plus bas de France. En 2005, le rapport inter-décile⁴ est de 4 contre 5,4 en France. Il apparaît que le seuil des revenus ligériens les plus bas, soit 7 303 €/an, est supérieur au seuil national qui s'élève à 6 121 €/an. Inversement, en ce qui concerne les plafonds de salaires, les habitants disposant des revenus les plus élevés de la région conservent un revenu inférieur à celui des Français les plus aisés puisque le 9^e décile est de 29 345 €/an contre 33 204 €/an en France métropolitaine, faisant des Pays de la Loire la 19^e région de France pour ce décile.

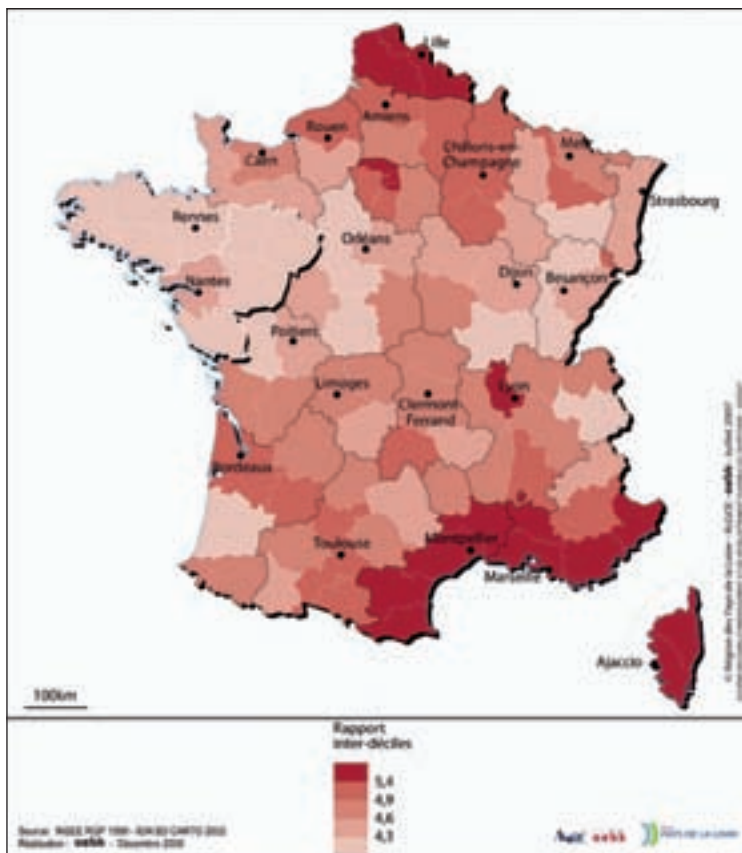
⁴ La différence entre le plus petit et le plus grand élément d'une série statistique de 10 éléments, donc dans ce cas entre les 10% des revenus les plus faibles et les 10% des revenus les plus élevés.

Les Pays de la Loire se situent en 2005 au 12^e rang des régions métropolitaines pour le revenu médian avec 15 830 €/an contre 16 357 €/an en France métropolitaine. Autrement, les salaires nets annuels sont de 20 054 € en 2005 contre 22 882 € en France, les Pays de la Loire restant la 15^e région depuis 2000.

A cela s'ajoutent des différenciations géographiques infra régionales. Ainsi, les revenus médians les plus élevés et les inégalités les plus fortes se situent sur le littoral et au cœur des espaces urbains.

Parmi les départements, c'est en Loire-Atlantique que la part des ménages imposés est la plus élevée de la Région (60,3%), avec en 2004 un revenu médian par unité de consommation supérieur à la moyenne régionale (16 023 € contre 15 306 €). A l'opposé, la Mayenne détient la part des ménages imposés la plus faible des cinq départements (54,7%) et le revenu médian par unité de consommation le plus bas (14 598 €).

DES ÉCARTS DE REVENUS PLUS FAIBLES DANS LES PAYS DE LA LOIRE



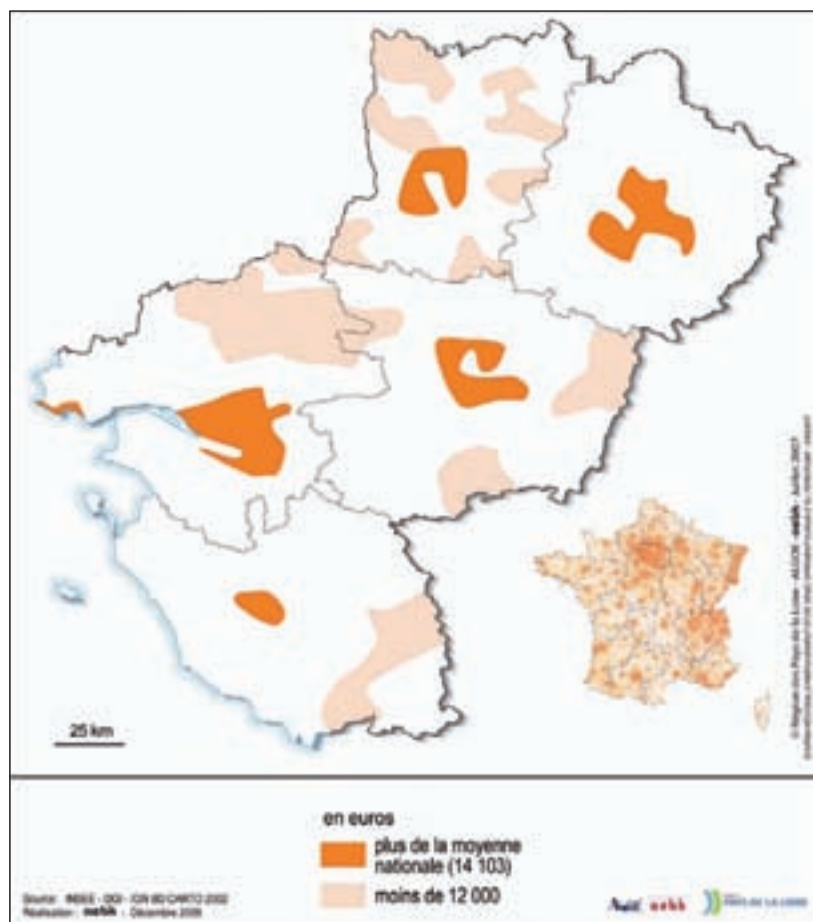
A souligner également que dans la composition de la structure du revenu fiscal, la part des retraites, des pensions et des rentes occupe plus du quart du revenu en Sarthe et en Vendée, soit deux points de plus que la moyenne régionale.

On remarque ainsi un décalage important entre le PIB par habitant qui place la région au cinquième rang national et le revenu brut disponible des ménages par habitant où les Pays de la Loire sont à la quatorzième place. Ce constat ne fait que confirmer qu'une part importante des revenus des régions ne provient pas de la valeur ajoutée créée régionalement mais de transferts privés ou publics en provenance d'autres régions.

Les revenus des ménages occupent une place déterminante dans le développement des territoires autant que la place des firmes, avec des distinctions parmi celles-ci entre celles qui s'implantent pour produire et celles qui se localisent pour vendre localement.

A ces faibles écarts de revenus et au taux de chômage relativement bas s'ajoute le faible nombre d'allocataires du RMI. En effet, le nombre d'allocataires du RMI est en diminution puisqu'il correspond à 3,8% des Rmistes français en 2006 avec 43 251 Ligériens concernés. Leur nombre baisse de 1,3% entre 2005 et 2006, alors qu'il est en hausse de 4,4% en France sur la même période.

ZONES OÙ LE REVENU MÉDIAN EST SOIT SUPÉRIEUR OU SOIT INFÉRIEUR DE +15 % À LA MOYENNE NATIONALE EN 2001





Des pratiques sportives et culturelles vivantes révélatrices de la cohésion sociale

Les Pays de la Loire se caractérisent par des pratiques sportives et culturelles dynamiques, basées sur un tissu d'associations de proximité. Pour le sport, on dénombre 9 617 clubs en 2005, représentant 901 020 licenciés. Le secteur se caractérise également par une forte culture d'engagement bénévole.

Cela place la région au quatrième rang des régions françaises les plus sportives.

Les pratiques culturelles sont également dynamiques et se structurent sur les mêmes valeurs de cohésion sociale. En effet, les Pays de la Loire présentent une vie culturelle dense en matière de spectacles vivants, attestée par des pratiques amateurs dynamiques en musique, en danse ou en théâtre. Une place importante et en croissance régulière pour l'événementiel est également à souligner (montée en puissance des festivals).

Les pratiques sportives et culturelles contribuent fortement à la cohésion sociale et territoriale dans les Pays de la Loire. L'analyse territoriale révèle des spécificités qui participent aux dynamiques et à l'attractivité des Pays de la Loire. A titre d'exemple, les 450 kilomètres de côte et le tourisme littoral soutiennent le dynamisme des sports nautiques qui se traduit à la fois par un nombre élevé de licenciés et de sportifs de haut niveau, et par le développement d'une filière économique identifiée. Deux autres filières majeures sont à mettre en avant : les sports équestres, en lien avec la filière cheval (particulièrement autour de Saumur), et les sports automobiles au Mans. Outre ces pôles sportifs spécifiques, les pratiques sportives sont assez bien réparties sur le territoire ligérien. Les équipements sportifs sont très nombreux dans la région puisqu'on en dénombre 15 776, l'offre sportive de base se retrouvant dans plus de 70 % des communes de la région. Toutefois, certains territoires sont moins bien couverts : le Saumurois (hormis les équipements équestres), le nord de la Mayenne, le sud de la Vendée, le pays de Châteaubriant et le sud de la Sarthe. A l'opposé des territoires ruraux, les métropoles présentent un taux d'équipement suffisant, mais qui pêche en matière d'infrastructures sportives d'envergure. On peut ainsi identifier quelques grands équipements qui semblent manquer dans les Pays de la Loire : piscine olympique, vélodrome couvert, stade d'eau vive, stade couvert d'athlétisme. Néanmoins, l'enjeu principal en matière d'équipements sportifs reste le vieillissement des équipements (20,6 % ont plus de 30 ans) ; cette situation impliquera des travaux de modernisation et de rénovation. Mais ce contexte peut aussi être l'occasion de favoriser les projets novateurs intégrant en particulier la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables : les dernières exigences sportives sont à la création de pôles sportifs de qualité, associant plusieurs équipements.

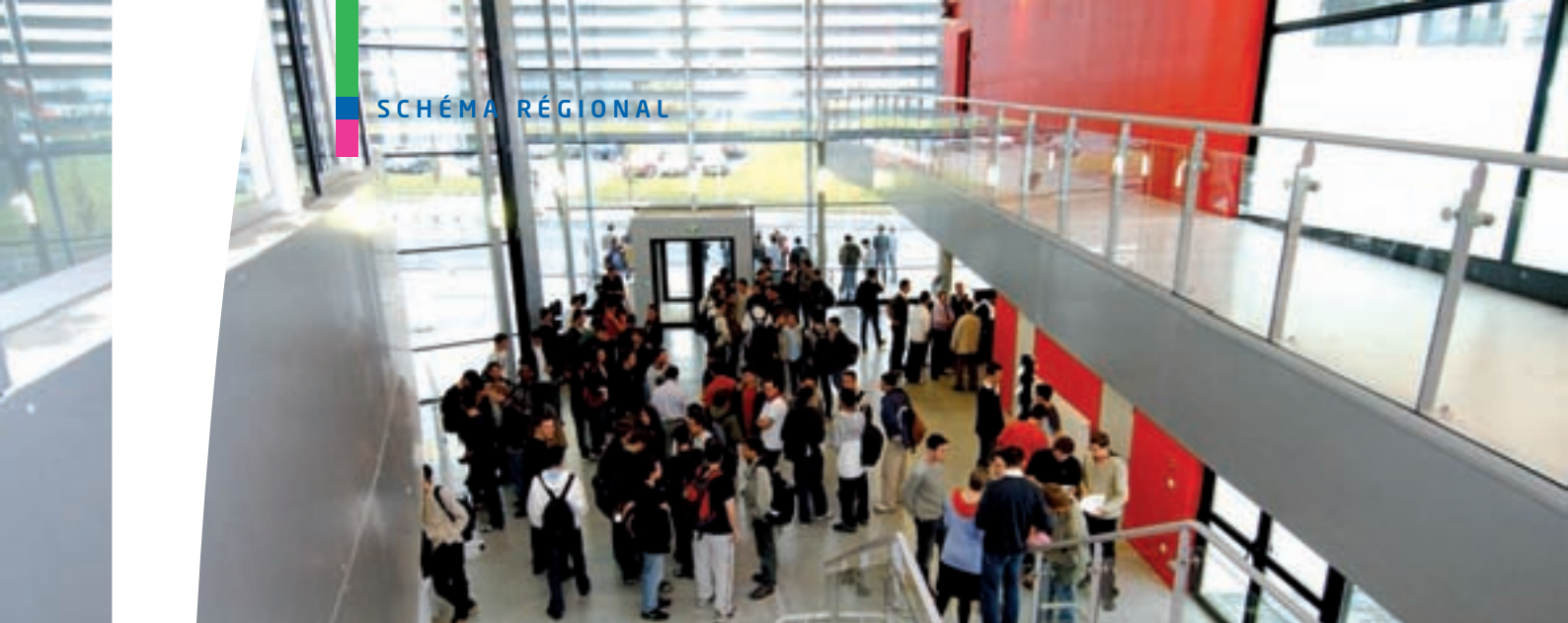
De par leur stature, ces équipements ne peuvent être réservés qu'aux ensembles urbains et aux intercommunalités d'une certaine envergure, et renvoient à la question de la propriété intercommunale des équipements, qui est pour l'heure peu développée.

Les pratiques culturelles présentent également des implantations territoriales spécifiques. A titre d'exemple, la Mayenne se distingue avec des services culturels de proximité structurés et professionnalisés, fréquemment gérés en intercommunalité. Mais la logique territoriale de la culture suit assez fidèlement la structure urbaine. En effet, le maillage équilibré du territoire ligérien prend appui sur les trois grands pôles urbains d'Angers, Le Mans et Nantes, ainsi que sur un réseau de villes moyennes bien réparties et bien dotées pour leur taille. De fait, il en résulte un bon niveau général d'équipements en zones urbaines. Dans les territoires, les services culturels de proximité sont de qualité, d'autant qu'ils sont en amélioration constante, tant en milieu rural qu'urbain : médiathèque, école de musique et de danse, salle de spectacle, cinéma. Il n'en reste pas moins que la métropole nantaise ainsi que les villes d'Angers et du Mans jouent un rôle majeur dans la dynamique culturelle régionale de par leur capacité à développer des projets et programmes de haute qualité, à ouverture internationale pour certains.

Les mutations que connaissent les Pays de la Loire expliquent l'accroissement de l'individualisation des pratiques sportives et une évolution de la notion d'engagement dans le club. Le vieillissement de la population commence à impacter sur les pratiques sportives avec le besoin de l'adaptation aux nouvelles demandes (soit en termes d'équipements, soit en termes de types de sports plus doux).

Les dynamiques culturelles territoriales sont surtout portées par les villes avec le soutien de leurs partenaires publics. Elles sont souvent orientées dans un domaine spécifique, sans recherche de transversalité. Si Nantes, et à un degré moindre Angers, proposent une offre de niveau national et international, force est de constater que le nombre d'opérateurs culturels de ce niveau en région reste modeste. Par ailleurs, l'événementiel culturel tient une place importante, et il importe de veiller à ce que cela ne se fasse pas aux dépens d'initiatives qui s'inscrivent dans la durée. D'une manière générale, une action publique mieux coordonnée devrait permettre d'accroître l'accès de tous les publics à des pratiques culturelles diversifiées et à garantir le maillage culturel du territoire.





Un système de formation qui rattrape progressivement son retard

Le système de formation ligérien qui favorise un accès précoce à l'emploi doit faire face à un triple objectif : réduire la proportion des jeunes actifs au chômage par une diminution des jeunes sans qualification, augmenter le niveau de formation des jeunes en facilitant l'accès à l'enseignement supérieur, offrir à tous les jeunes des parcours de formation appropriés leur permettant de valoriser leur potentiel de compétence tout en répondant aux attentes des différentes branches professionnelles.

Une population étudiante en accroissement significatif mais pas encore en équilibre avec le poids démographique et économique de la région

En 2007, les Pays de la Loire sont la première région de France pour le taux de réussite au baccalauréat qui est de 90% contre 85% en France. Le taux de réussite est supérieur de 1,7 point de plus qu'en 2006 et s'inscrit dans une tendance de croissance depuis 10 ans. Pour autant, la proportion d'étudiants dans la population ligérienne est faible. Les étudiants sont au nombre de 110 000 en 2004, et 106 300 en 2005, ce qui place les Pays de la Loire entre le septième et le huitième rang national. 76% d'une classe d'âge obtiennent leur bac dans les Pays de la Loire en 2005, contre 70,4% en France métropolitaine.

Les effectifs étudiants se répartissent dans trente-neuf sites d'enseignement supérieur. Nantes, Angers et Le Mans sont dotées chacune d'une université publique disposant d'antennes ; une université privée est également implantée à

Angers, avec des antennes dans d'autres villes de la région. Ces trois agglomérations sont les seuls sites en Pays de la Loire au sein desquels la proportion d'étudiants est supérieure à la moyenne nationale. La région est également dotée de seize écoles d'ingénieurs.

En 2004, 77,9% des bacheliers ligériens sont inscrits dans l'enseignement supérieur public, contre 82,7% au niveau national. Le taux de scolarisation des 20-24 ans est inférieur en 2005 au taux national (30,7% pour les Pays de la Loire contre 33,3% en France métropolitaine).

Ce déficit d'étudiants tient en partie aux nombreux départs de jeunes hors de la région (solde migratoire négatif pour les 20 - 30 ans). Une autre explication réside dans la propension de ceux qui restent pour les études courtes : 38,7% des bacheliers ligériens se positionnent sur des filières technologiques ou professionnelles courtes (IUT, STS), contre 34,6% au niveau national.

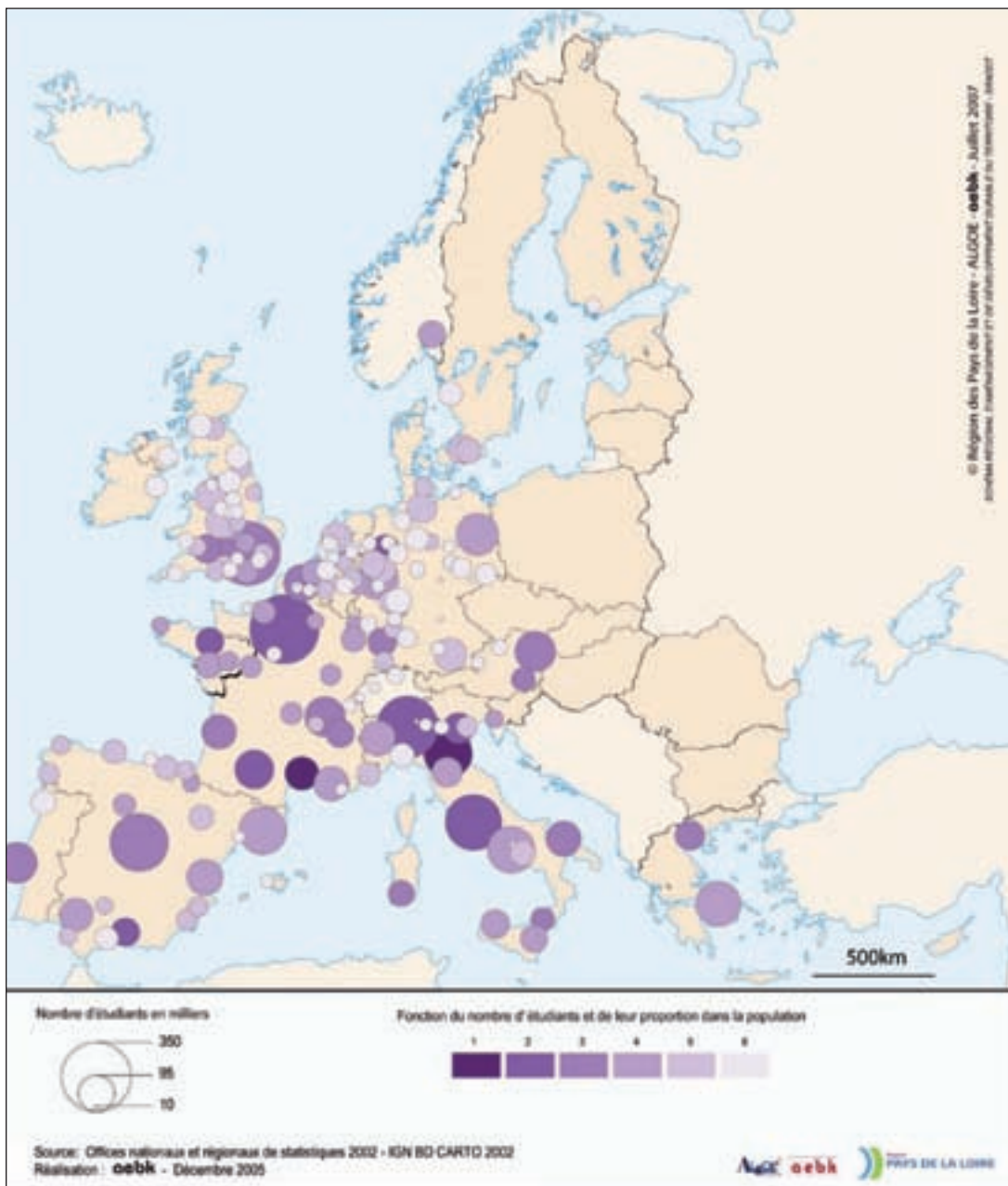
Cette constatation est à rapprocher de la place importante occupée, en Pays de la Loire, par la formation en alternance (30 000 apprentis) et

par la formation professionnelle continue (30 000 stagiaires). Ces formations doivent en particulier leur succès au taux de placement à l'issue des formations : 77% des apprentis ont un emploi 7 mois après leur formation).

L'une des principales conséquences de cet engouement pour les filières courtes est un très faible taux de diplômés dans la région. Ainsi, seulement un quart de la population non scolarisée détient le baccalauréat, tandis qu'en France, ce taux s'élève à un tiers.

Indépendamment de ce constat, il s'avère que 9% des Ligériens sont en situation d'illettrisme, tandis que la région se caractérise aussi par un taux d'emploi précaire des salariés élevé (12% contre 10% au niveau national). Cette situation des salariés n'empêche pas au demeurant un déficit chronique de certains métiers comme, par exemple, dans les activités saisonnières, agricoles et industrielles de l'agroalimentaire, de la construction, de la transformation des métaux ou de la grande distribution.

LES ÉTUDIANTS EN EUROPE EN 2001



Une offre de formation supérieure à adapter à la demande dans un contexte de concurrence entre les universités

Le taux de poursuite d'études supérieures dans la région d'origine (84,5 %) demeure inférieur à la moyenne nationale (87,5 %), tandis que la région éprouve des difficultés à attirer des étudiants venant de l'extérieur (4,3 % de nouveaux arrivants contre 6,4 % en moyenne nationale).

Une forte proportion de bacheliers ligériens quitte la région pour poursuivre ses études, notamment en Île-de-France et en Bretagne. Ce sont l'université (-2,6 %) et les IUT (-6,4 %) qui sont les plus touchés en 2004 par ces soldes migratoires négatifs.

Le manque d'attractivité des études supérieures s'exerce aussi auprès des étrangers. Les 6 800 étudiants étrangers accueillis en 2004 ne représentent que 6,5 % de la population étudiante, alors que ce taux s'élève à 10,8 % en France et à 9 % en France hors Île-de-France.

Cependant, la situation de l'enseignement supérieur en Pays de la Loire semble en cours de rattrapage depuis plusieurs années. Ainsi, le nombre d'étudiants ligériens a augmenté de 35 % entre 1990 et 2000, contre +29 % au niveau national. Néanmoins, cette progression demande à être confirmée et à être comparée avec la croissance des autres universités voisines (Rennes 1 et 2 et Poitiers) plus anciennes

que celle des Pays de la Loire. Les tendances récentes semblent confirmer une croissance plus lente des augmentations d'effectifs en Pays de la Loire qu'au niveau national.

Les formations courtes, déjà plébiscitées par les étudiants de la région, sont montées en puissance. Les effectifs d'étudiants en licence professionnelle se sont enrichis de 60 % en deux ans. Ce mouvement est susceptible de renforcer le taux d'activité des 15-24 ans dans la région et de répondre aux besoins du marché du travail ligérien.

Le nombre d'étudiants dans les cursus longs non universitaires ne cesse également de croître. 2004 enregistre ainsi une hausse de 5 % des effectifs en écoles d'ingénieurs et de 4 000 étudiants en écoles de commerce.

A cette phase de rattrapage, doit sans doute désormais s'enclencher une étape de restructuration et de plus grande lisibilité dans ce qui relève du parcours de formation dans l'enseignement supérieur, tout en sachant que celle-ci s'inscrit, comme toute formation, dans un cheminement professionnel qui voit aujourd'hui 35 % des jeunes quitter la région dans les trois années qui suivent la fin de leurs études.





Le système urbain polycentrique des Pays de la Loire soutient une dynamique urbaine régionale

Les Pays de la Loire sont dotés d'un réseau de villes important, structuré autour d'un système d'infrastructures relativement dense et efficace. A partir de ces éléments, l'enjeu principal est de parvenir à construire un système urbain intégré et hiérarchisé, susceptible de créer des synergies entre les différents pôles urbains.

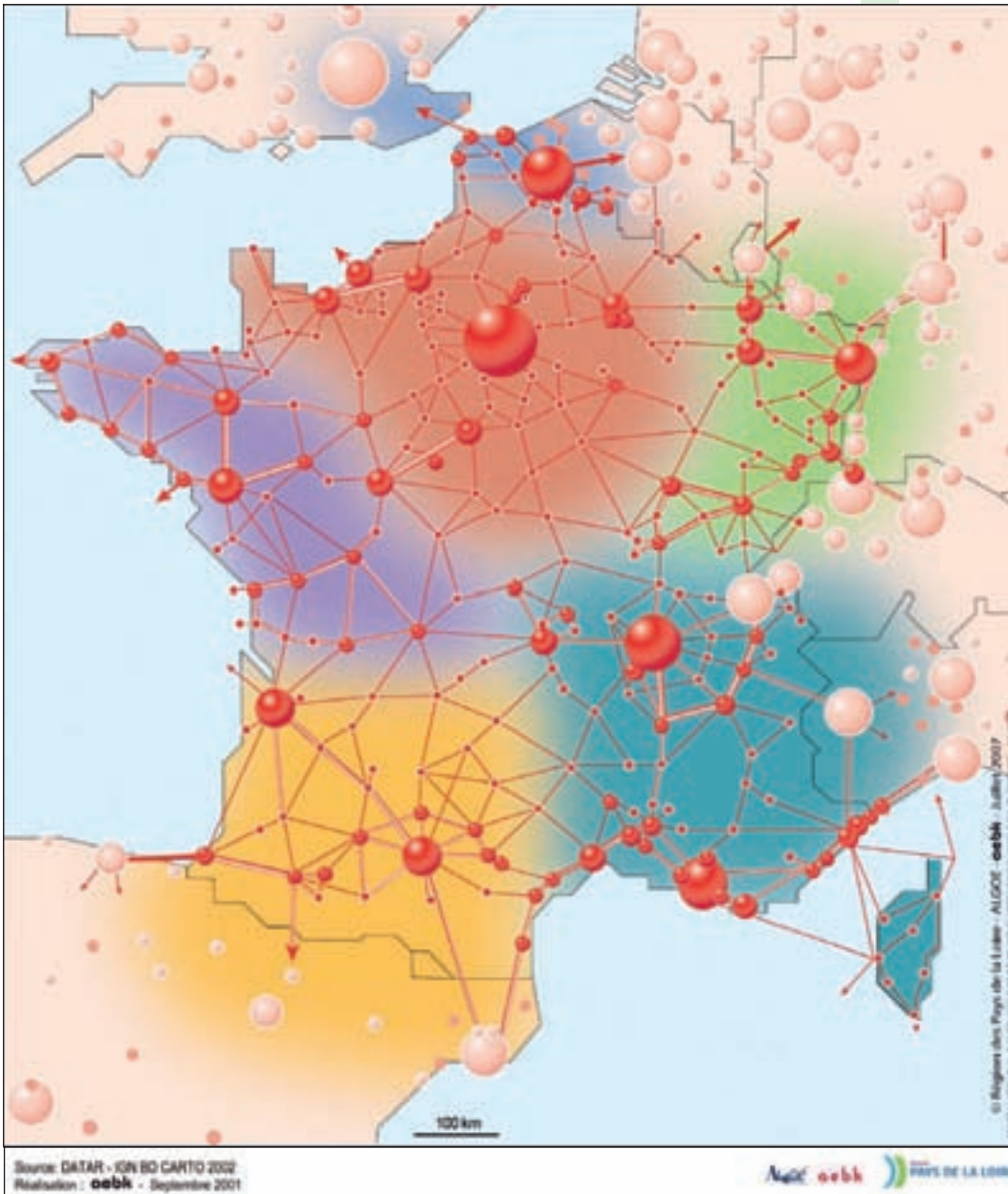
Un réseau structuré de villes

La région est dotée d'une armature urbaine en pleine évolution. Les villes se répartissent à distance égale les unes des autres sur le territoire régional, formant ainsi une organisation de plusieurs centres, dite « polycentrique », qui permet de structurer l'espace autour de trois principaux niveaux de villes. Ce système urbain polycentrique qui caractérise la région des Pays de la Loire s'appuie sur la métropole Nantes-Saint-Nazaire de stature européenne, sur deux grandes agglomérations, Angers et Le Mans, dotées de fonctions métropolitaines supérieures majeures et d'un rayonnement interrégional, sur des villes moyennes à fort potentiel de développement à l'échelle inter-départementale et une nappe de villes intermédiaires en liaison étroite avec les bourgs-centres. Chacun de ces niveaux assure une fonction de centralité offrant au minimum les premiers services quotidiens. La répartition régulière de ce réseau de centres, c'est-à-dire ce « polycentrisme maillé⁵ », donne aux territoires ligériens la capacité de s'organiser

autour d'une ville et de bénéficier de plusieurs niveaux de centralité et d'une gamme étendue de services et équipements. Cette caractéristique géographique a en effet l'avantage incomparable par rapport à d'autres régions d'offrir un appui à l'aménagement du territoire régional et d'offrir un éventail de biens et services structurés dans une hiérarchie spatiale cohérente.

⁵ Le « polycentrisme maillé » apparaît en 2000 dans « *Aménager la France de 2020* », DATAR, La Documentation française. Dans ce document prospectif, le « polycentrisme maillé » est le nom du scénario retenu. En effet, la DATAR explique que le « polycentrisme maillé » se caractérise par une conception du territoire et des institutions en réseau, une ouverture européenne et une volonté politique de recomposition des territoires. Les territoires périphériques se développent, ce qui entraîne une redistribution « réelle » des richesses par émergence de nouveaux pôles urbains à fort rayonnement, de nouvelles zones d'intégration internationales. Le développement spatial est plus équilibré et moins inégalitaire. L'organisation des agglomérations et des relations villes-campagnes rend plus commode en retour la gouvernance des territoires. Les territoires ont des stratégies de développement local différencié. Enfin, il se crée des réseaux de villes autour de pôles urbains dynamiques, compétitifs.

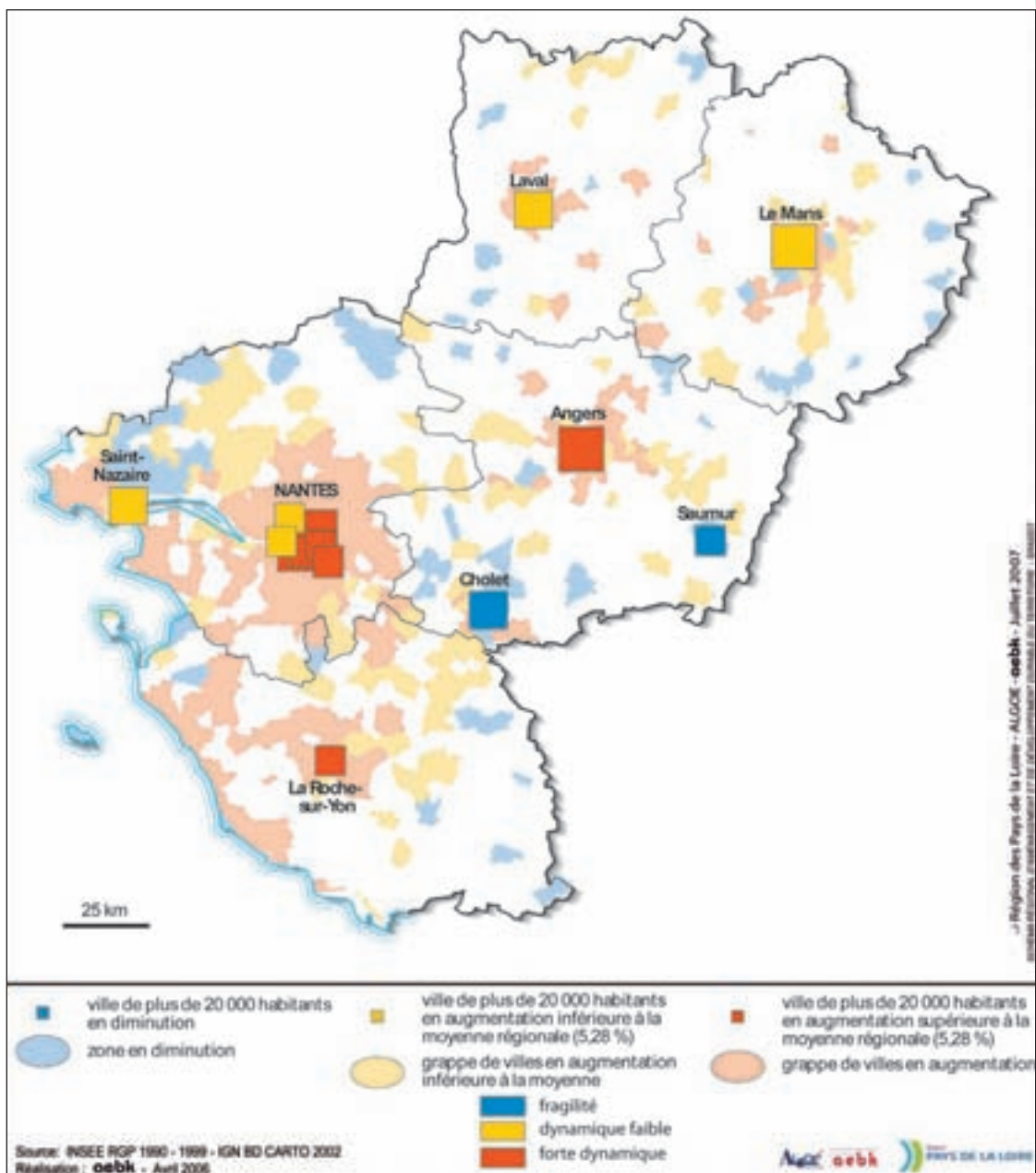
POLYCENTRISME MAILLÉ



Les agglomérations principales constituent une dorsale le long de l'axe ligérien, sur la trajectoire Paris-la côte atlantique. Les agglomérations de Nantes-Saint-Nazaire, Angers et Le Mans regroupent à elles seules près de 40 % de la population ligérienne et représentent une forte capacité de dynamisation des territoires périphériques et de la région toute entière grâce, en particulier, au pouvoir attractif de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le deuxième niveau est celui des villes qui disposent d'une capacité d'attraction suffisante pour entraîner un développement urbain dans les territoires limitrophes qui entrent dans leur rayon d'influence, à l'image de Laval et de La Roche-sur-Yon ainsi qu'à un degré moindre, Saumur ou Cholet.

DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES ENTRE 1990 ET 1999



Le troisième niveau concerne la trentaine de villes intermédiaires qui constituent des pôles d'emplois et de services pour les territoires ruraux. Une étude multicritères diligentée par la Région en 2005 a permis d'identifier ce maillage de

villes (cf. carte des villes intermédiaires). Ce niveau est complété par des pôles de proximité qui rassemblent l'offre de services et d'équipements banaux utilisés quotidiennement ou fréquemment par la population.

IDENTIFICATION D'UN RÉSEAU DE VILLES INTERMÉDIAIRES CONTRIBUANT AU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES EN RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE



Les dynamiques urbaines en mouvement

L'ensemble métropolitain de Nantes – Saint-Nazaire dénombre en 2004 près de 880 000 habitants et constitue la principale entité urbaine de la région. Sa dimension lui permet de regrouper tous les niveaux d'emplois, dont 28 000 emplois métropolitains supérieurs, soit 10% de l'emploi total. Ces emplois regroupent les professions hautement qualifiées qui, par leur contenu intellectuel, technique, ou encore leur pouvoir décisionnel, concourent au développement économique des métropoles, ainsi qu'à leur image de marque.

La région compte également deux grands pôles urbains, Angers et Le Mans, lesquels s'inscrivent dans des dynamiques métropolitaines. Le Grand Angers, qui correspond au bassin d'emploi d'Angers, compte 290 000 habitants en 2004, soit 40% de la population du Maine-et-Loire. Le Mans Métropole compte en 2004 près de 200 000 habitants. Ces ensembles urbains ont une forte capacité de dynamisation des territoires qui les entourent, sur un rayon suffisamment important pour toucher un fort bassin de population et d'activités.



L'ambition européenne de la métropole Nantes - Saint-Nazaire

La métropole Nantes Saint-Nazaire est le principal pôle urbain de l'ouest de la France. Pour mieux répondre aux défis de la mondialisation des échanges, cet ensemble appréhende son avenir à plusieurs échelles territoriales en s'appuyant sur divers réseaux régionaux ou inter-régionaux.

Pour confirmer son ambition d'être l'une des principales portes de l'Union européenne sur l'Atlantique, la métropole (Nantes en particulier) développe des partenariats et des coopérations avec les grandes villes et les institutions européennes. Son ambition européenne repose sur le soutien actif à l'économie de la connaissance et de la création, à l'innovation et à la recherche, soit autant de domaines où la reconnaissance internationale est très sélective. La mise en place de grands équipements tels qu'un cyclotron, des pôles de recherche et d'excellence autour des matériaux, des biotechnologies et des bio-ressources, contribuera à faire de la métropole un carrefour scientifique important. La volonté d'y accueillir des étudiants et chercheurs étrangers participe à ce mouvement et à cette ambition.

Il importe également de soutenir les pôles de compétitivité, l'implantation d'activités notamment dans les quartiers d'affaires à proximité des gares, de développer l'offre d'aménagement et de services de qualité aux entreprises et faciliter la création d'emplois qualifiés et diversifiés pour tous les habitants.

Cet ensemble acquiert progressivement un rayonnement international facilité par l'amélioration constante de son accessibilité qui sera encore renforcée par la réalisation du projet de nouvel aéroport de Notre-Dame-des-Landes, l'augmentation de capacité entre Nantes et Angers, la réalisation du barreau Sud - Île-de-France, les franchissements supplémentaires de la Loire à l'aval et à l'amont de l'agglomération nantaise, etc.

L'attractivité de la métropole Nantes-Saint-Nazaire et la nécessité de répondre aux attentes des habitants (logement), reposent tout particulièrement sur la réalisation des grands projets urbains dans les espaces industriels et économiques en mutation tels que l'Île de Nantes et Ville Port à Saint-Nazaire. Ces démarches urbaines volontaristes mêlant tradition et ouverture sur le monde se retrouvent également appuyées par un développement de politiques culturelles, événementielles et touristiques dynamiques et ambitieuses. La biennale culturelle sur l'« Estuaire » illustre cette ambition ainsi que le nouveau regard porté par la métropole sur la Loire.

Sans nier les singularités qui la composent, la métropole Nantes - Saint-Nazaire, dans le respect des orientations stratégiques du SCOT métropolitain, a engagé un dialogue avec l'ensemble des partenaires du territoire. L'objectif du SCOT vise à définir, en étroite concertation avec tous les acteurs concernés, des orientations en matière de déplacements, d'habitat, de cohésion économique et sociale, et les modalités de leur mise en œuvre au bénéfice de tous les habitants. Les questions relatives à la maîtrise de l'étalement urbain, au développement des liaisons intercités, en particulier ferroviaires, à la mise en place d'un habitat économe soucieux des espaces sensibles et des espaces de production agricole, à haute valeur ajoutée, intégré à la ville et au développement périurbain, sont au cœur du projet de SCOT.

Cette ambition européenne de la métropole participe au développement régional et s'inscrit pleinement dans le projet de SRADDT.





Une position de métropole d'équilibre au sein du territoire régional pour l'agglomération angevine

Angers Loire Métropole connaît une forte dynamique de croissance depuis 2000 et les taux de progression des emplois métropolitains supérieurs illustrent assez bien cette évolution tendant à faire de cette agglomération un pôle de développement interrégional de première importance. L'agglomération angevine constitue, de plus et grâce à son positionnement géographique, un pôle majeur d'équilibre au sein de la dorsale urbaine. Angers, au-delà de ses relations anciennes et étroites avec Nantes développe des fonctions métropolitaines supérieures en relation avec ses caractéristiques – végétal et agro-alimentaire, automobile, santé, biotechnologies et agro-pharmacie, informatique, logistique, ingénierie de « ville durable ».

Cette dynamique de villes d'affaires et d'échanges repose sur une croissance maîtrisée, garante de la qualité de vie angevine et de la cohésion sociale, adossée à un réseau de transports collectifs performants bientôt renforcé par un tramway. Le projet 2015 de « ville verte, ville d'eau, ville bâtie » conforte les potentialités de l'agglomération amplifiées par une dynamique culturelle éclectique très ouverte et des grands équipements d'envergure régionale et nationale.

La réappropriation progressive des berges de la Maine parallèlement aux travaux de contournement autoroutiers de la ville renforcera le caractère de « ville durable » en osmose avec sa situation de capitale de l'Anjou, porte d'entrée ouest du grand site Unesco et accès privilégié vers la région Centre.

L'agglomération mancelle, porte d'entrée pour l'Île-de-France et plate-forme d'échanges interrégionale

Autre grand pôle de la dorsale urbaine, l'agglomération mancelle occupe une position particulière dans la mesure où elle se positionne en interface entre le grand bassin parisien et les Pays de la Loire, au croisement d'un axe Rouen-Bordeaux. Pour réussir à affirmer ses particularités et à se développer face à l'attractivité francilienne, il est nécessaire qu'elle mette en avant ses fonctions supérieures, notamment en s'appuyant sur le socle des moteurs traditionnels de son économie, tels que l'agroalimentaire, l'électronique, l'acoustique et l'automobile, la filière mécanique de compétition, ou bien encore le secteur de l'assurance et des mutuelles.

Elle a également la capacité de déterminer un nouveau positionnement pour d'autres fonctions supérieures, par exemple, universitaires et culturelles.

L'agglomération peut également profiter de son étoile routière et ferroviaire privilégiée pour développer son positionnement dans le domaine de la logistique, où sa situation d'interface entre le bassin parisien, les estuaires de la Seine et de la Loire et la région Centre est susceptible de constituer un atout de premier ordre.

Ces enjeux doivent être considérés à l'aune d'une réflexion sur la durabilité du modèle de développement urbain manceau, grand consommateur de foncier périurbain caractérisé par l'abondance du parc bâti en accession à la propriété occupé par une population vieillissante peu mobile. L'évolution de ce modèle soulève des questions de mutation des services et d'accès aux réseaux de transports collectifs.



Des activités économiques potentielles pour les villes moyennes, adossées à leurs spécificités

Les territoires infrarégionaux sont structurés par de nombreuses agglomérations comme Laval, Cholet, Saumur et La Roche-sur-Yon, qui constituent autant de relais pour la croissance urbaine et le développement économique et l'accueil d'activités tertiaires. Ces agglomérations construisent un positionnement économique identifié autour d'activités économiques ciblées.

Ancien pôle textile majeur, Cholet parachève sa reconversion. La mise en place d'un pôle de compétitivité enfant en est un élément fort, tout comme l'émergence de la filière e-mode, en s'appuyant sur la conception vestimentaire et la fabrication de chaussures. Le pôle de compétitivité développe également d'autres secteurs d'activités, toujours liés à l'univers des enfants, comme l'agroalimentaire, la décoration, le mobilier, la puériculture. Cholet peut ainsi affirmer sa position à la fois de pôle de croissance autonome, voire de plate forme logistique en devenir et de relais de croissance de la métropole nantaise pour accueillir des activités exigeantes en espaces, et en cohérence avec les spécificités de son territoire. Le désenclavement croissant du Choletais favorise cette évolution positive.

Laval peut se positionner durablement dans la filière image-réalité virtuelle en s'appuyant sur l'antenne universitaire et son vivier d'entreprises ainsi que sur les atouts de la filière agroalimentaire.

L'imprimerie et la participation croisée des centres locaux de recherche à plusieurs pôles de compétitivité sont aussi des voies qui permettent de diversifier l'attractivité lavalloise, tout comme l'offre logistique en cours de constitution dans l'est de l'agglomération.

La Roche-sur-Yon se positionne autour de la filière plasturgie, robotique et automatisme en s'appuyant sur sa plate-forme technologique. Sa position géographique lui permet également de développer sa fonction de pôle ressource tertiaire au service de son environnement rural et littoral.

Dans le Saumurois, l'intégration de la dynamique du pôle végétal angevin et de la filière viticole constitue l'enjeu majeur. Il s'agit de faciliter les mutations des productions agricoles traditionnelles, y compris dans leur dimension de cohésion sociale à travers la rénovation des quartiers urbains occupés par une population ouvrière parfois très défavorisée. Le rôle historique de la « cavalerie » et du cheval, associé à la richesse patrimoniale de la ville et, maintenant, au grand site Unesco intégrant lui-même le Parc naturel régional Loire Anjou Touraine, place le Saumurois à la croisée de fonctions et de spécialisations à confirmer. Le grand site de Fontevraud doit être intégré à la dynamique de développement de cette « porte d'entrée du Val de Loire ».

La dynamique urbaine par la croissance périurbaine

Un étalement périurbain qui transforme les territoires

L'une des principales conséquences de la forte croissance démographique enregistrée en Pays de la Loire est le développement du parc de logements. En 2004, on recensait 1 687 000 logements dans la région, soit 5,6 % du parc de logements national. Ce parc a progressé de 21,9 % entre 1990 et 2004, contre une hausse moyenne nationale de 15,3 %.

Ce sont la Loire-Atlantique et la Vendée qui connaissent les plus fortes progressions avec respectivement une augmentation de 18 % et 17 % entre 1990 et 1999. Ces chiffres s'expliquent par le fait que la croissance est particulièrement soutenue sur le littoral et dans les grandes agglomérations ligériennes, notamment sur la métropole nantaise.

Il en découle un étalement urbain déjà observé depuis une quinzaine d'années, lequel est socialement très sélectif et budgétairement très coûteux pour les collectivités. Le domicile s'éloigne de plus en plus du lieu de travail dans la mesure où l'immobilier d'activité et l'immobilier d'habitat ont tendance à se polariser dans des zones différentes au sein des grandes aires urbaines. Les navettes domicile-travail sont ainsi de plus en plus nombreuses. Elles concernent 45 % des actifs ayant un emploi en 1990 et 56 % en 1999. Les distances parcourues s'allongent également. En 2004, 68,7 % des salariés travaillent dans une commune différente de leur commune de résidence. Cette proportion varie fortement en fonction du type de zone de résidence puisque 45 % pour les zones urbaines et 88 % pour les zones périurbaines. Le temps consacré aux déplacements domicile-travail est de 18 minutes en heure creuse et de 21 minutes en heure pleine pour les actifs périurbains.

En 1979, un employé sur vingt franchit les limites de sa zone d'emploi. En 1999, ce mouvement concerne un employé sur sept. Dans certaines zones, il est plus fort qu'ailleurs. Ainsi, moins de 70 % des actifs résidents de Sarthe nord y tra-

vailent également. Parallèlement, l'habitat se concentre sur de nouvelles zones, par exemple autour des axes de transport récents. L'accessibilité et les temps de déplacement structurent les stratégies de localisation des ménages. La dynamique démographique le long de l'axe ferroviaire Le Mans-Angers-Nantes atteste de cette adaptation.

Ce modèle de croissance fondé sur l'étalement urbain, longtemps encouragé par une énergie fossile bon marché, un système de financement favorable à l'acquisition foncière et à l'automobile, commence à atteindre ses limites. L'accroissement constant des distances parcourues dans un contexte d'irréversibilité de la croissance des prix du pétrole, les impacts locaux et globaux liés au réchauffement de la planète (émission de CO²) et des modes de vie périurbains soumis à la dépendance du pétrole sont autant de travers économiques, environnementaux et sociaux que le développement périurbain provoque et nourrit.



Une pression foncière et immobilière productrice d'inégalités

L'une des manifestations principales de la périurbanisation reste la construction de pavillons individuels. En 1999, un peu plus de sept habitations sur dix sont des résidences individuelles, plus grandes consommatrices d'espace. La région est ainsi la deuxième région en France entre 1999 et 2004 pour le dynamisme de la construction de maisons individuelles. Ce type de logement se situe notamment en périphérie des grandes villes et sur le littoral, ainsi que dans les communes proches des villes, qui ont tendance à croître selon le phénomène de ruralisation. Le littoral accueille une grande part de cette urbanisation dans la mesure où un logement sur quatre y a été construit entre 1990 et 1999. A elles seules, les 61 communes littorales concentrent 314 000 habitants en 1999, pour une densité de 180 habitants/km².

La demande de logements est forte et exerce une pression qui tend à renchérir les prix du foncier et du bâti. Les tensions du marché sur l'immobilier se traduisent notamment par une réduction du nombre de logements vacants : entre 1990 et 2004, la part des logements vacants est passée de 6,3 % à 4,6 % du nombre total de logements. Sur le littoral, les jeunes actifs et les saisonniers rencontrent des difficultés importantes pour se loger. Face à cette situation tendue, le dynamisme de la construction neuve ne se dément pas ; les Pays de la Loire fournissent 10 % des logements individuels neufs commencés en France en 2004.

L'une des principales conséquences du développement de l'urbanisation est l'accroissement des prix du foncier et de l'immobilier, entraînant mécaniquement un agrandissement de la nappe urbaine et, de fait, un accroissement des distances avec les problématiques de déplacement sous-jacentes. La seconde conséquence est la disparition des espaces naturels qui constituent des atouts touristiques régionaux sur le littoral, mais aussi un des éléments de la qualité de la vie ligérienne, y compris grâce aux espaces agricoles et forestiers à proximité des agglomérations. La troisième conséquence est davantage sociale ; les conditions financières pour avoir accès à un logement entraînent de facto une discrimination, conduisant à repousser de plus en plus loin des centres villes et du littoral les familles modestes. Le développement des



inégalités est préoccupant car les Pays de la Loire sont devenus la quatrième région de France la plus chère pour le logement en 2003. Cette hausse des prix pénalise l'accès au logement, notamment pour les jeunes actifs.

Face au renchérissement du foncier et de l'immobilier, le logement social est l'une des réponses pour les ménages à faible revenu, mais sa répartition géographique reste déséquilibrée, avec une concentration dans les grandes agglomérations ligériennes de la Loire-Atlantique, de la Sarthe et du Maine-et-Loire. De plus, le parc actuel n'arrive pas à satisfaire les 70 000 demandes de logement enregistrées. La maîtrise du foncier, pour favoriser des constructions neuves, d'une part, et la réhabilitation accélérée du parc HLM, d'autre part, font parties des outils à privilégier pour l'avenir. Au-delà, ce sont les stratégies concertées entre les collectivités, développées dans les programmes locaux de l'habitat à l'intérieur des SCOT, dans les PLU et les outils opérationnels (ZAC, DPU) ainsi que la performance des modes de transports collectifs qui doivent constituer les réponses les plus durables.

Le développement périurbain ou l'avènement de la motorisation

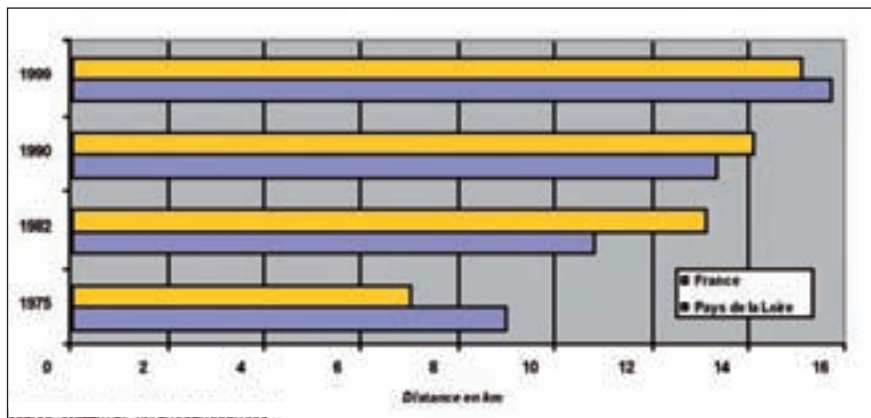
En France métropolitaine, les distances moyennes des navettes domicile-travail n'ont cessé de croître depuis 1975 sous l'impulsion d'une périurbanisation croissante. Avec 56% des actifs ligériens quittant leur commune pour aller travailler en 1999 (contre 30% en 1975), la distance parcourue a fortement cru : alors que le trajet moyen pour aller travailler était de 9 km en 1975, les actifs ligériens faisaient près de 16 km en 1999.

Entre 1990 et 1999, cette distance est restée stable pour les actifs travaillant dans leur commune

de résidence (3,6 km), comme pour les actifs travaillant hors de leur commune de résidence (25,3 km). C'est l'augmentation de la part des actifs qui travaillent hors de leur commune de résidence qui est la cause de l'allongement des distances moyennes. En 1999, leur nombre s'élève à 720 000 et leur part dépasse les 50 % de la population active.

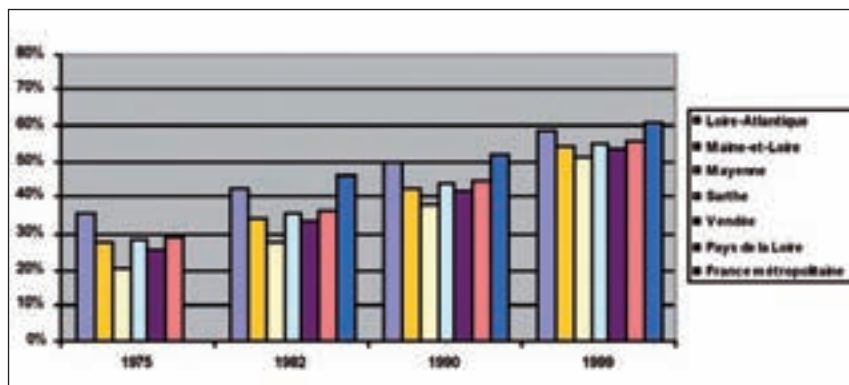
La périurbanisation en est la principale raison : en zone périurbaine, ce sont 80 % des actifs qui quittent leur commune de résidence pour aller travailler.

DISTANCES MOYENNES DES NAVETTES DOMICILE-TRAVAIL EN PAYS DE LA LOIRE ÉVOLUTION 1975-1999



Source : INSEE RGP 1975/1982/1990/1999

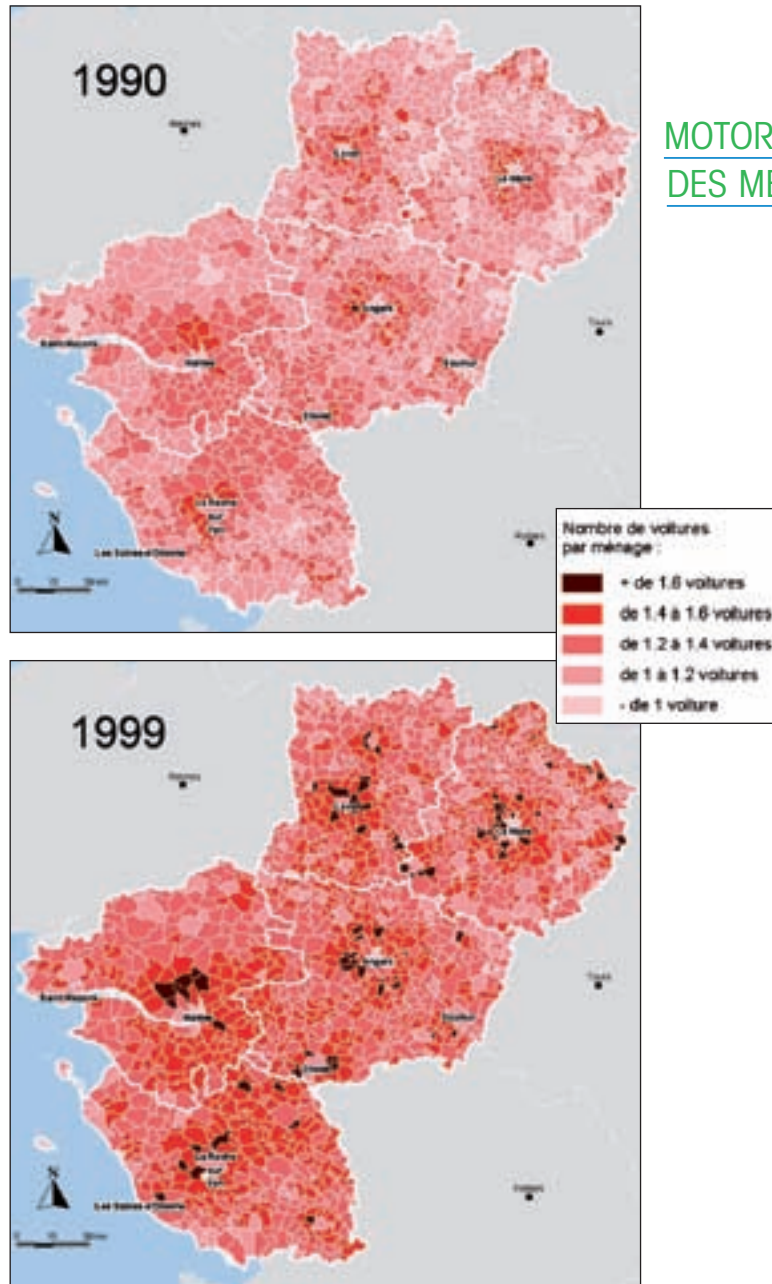
PART DES ACTIFS TRAVAILLANT HORS DE LEUR COMMUNE DE RÉSIDENCE ÉVOLUTION 1975-1999



Source : INSEE RGP 1975/1982/1990/1999

En région des Pays de la Loire, les ménages sont de plus en plus motorisés : 84% en 1999 contre 80% en 1990, ce qui est supérieur à la moyenne nationale qui s'élève à 80% en 1999. En 9 ans, le taux de motorisation des ménages ligériens est ainsi passé de 1,12 à 1,23. Avec ce taux de motorisation élevé, l'accroissement du parc automobile est essentiellement dû à l'accès progressif à la deuxième voiture. Le taux de bi-motorisation est passé de 36% en 1990 à 42% en 1999.

Du point de vue spatial, c'est dans les espaces périurbains que la motorisation est la plus élevée puisque le taux peut y dépasser les 1,6. Les espaces ruraux ont également un taux de motorisation élevé, mais dans une moindre mesure, avec un taux moyen de 1,38. C'est nécessairement dans les villes-centres que le taux est le plus faible puisqu'il est inférieur à 1. En dehors des agglomérations, la voiture reste souvent le mode de transport le mieux adapté.



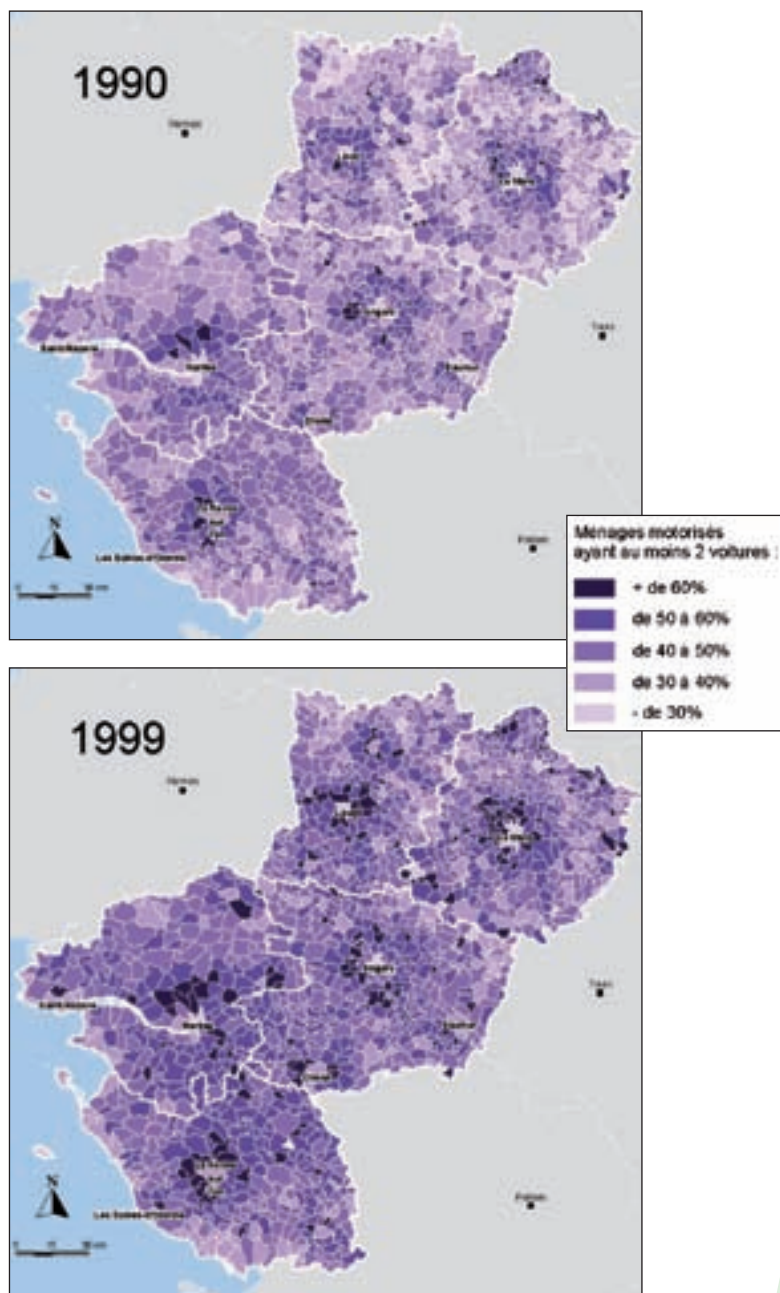
MOTORISATION DES MÉNAGES

Le taux de motorisation varie également selon l'âge de la personne de référence du ménage, avec un taux supérieur à la moyenne dans la tranche d'âge de 30 à 59 ans dû, notamment, à l'apparition de la troisième voiture. Ces disparités se retrouvent également pour le taux de bi-motorisation.

Pour les déplacements domicile-travail en région des Pays de la Loire, la voiture reste le mode de

transport privilégié : 78% des trajets se font en voiture particulière (contre 76% en France hors Île-de-France et 69% en moyenne nationale). Pour les trajets d'une distance comprise entre 10 et 50 km, la part de la voiture particulière dépasse les 90%. Avec une valeur de 5,5%, la part des trajets en deux-roues est également plus élevée qu'en France hors Île-de-France (3,8%) et en moyenne nationale (3,5%).

BI-MOTORISATION DES MÉNAGES



Sources : BD CARTON - IGN-Pays 1998
Région des Pays de la Loire
INSEE - RP 1990 - 1999
Réalisation : O.R.T. Pays de la Loire - juin 2004

L'accessibilité de la région est globalement bonne, quel que soit le mode de transport utilisé. En moyenne, 85% des ligériens vivent à moins de 15 minutes d'une autoroute ou d'une deux fois deux voies. 77% d'entre eux résident également à moins de 15 minutes d'une gare ferroviaire ou d'un point routier des lignes régionales.

Malgré le poids démographique croissant de la région, la congestion du réseau routier est limitée à certains points comme l'axe reliant Nantes à Saint-Nazaire et à un niveau moindre l'axe Nantes-Rennes.

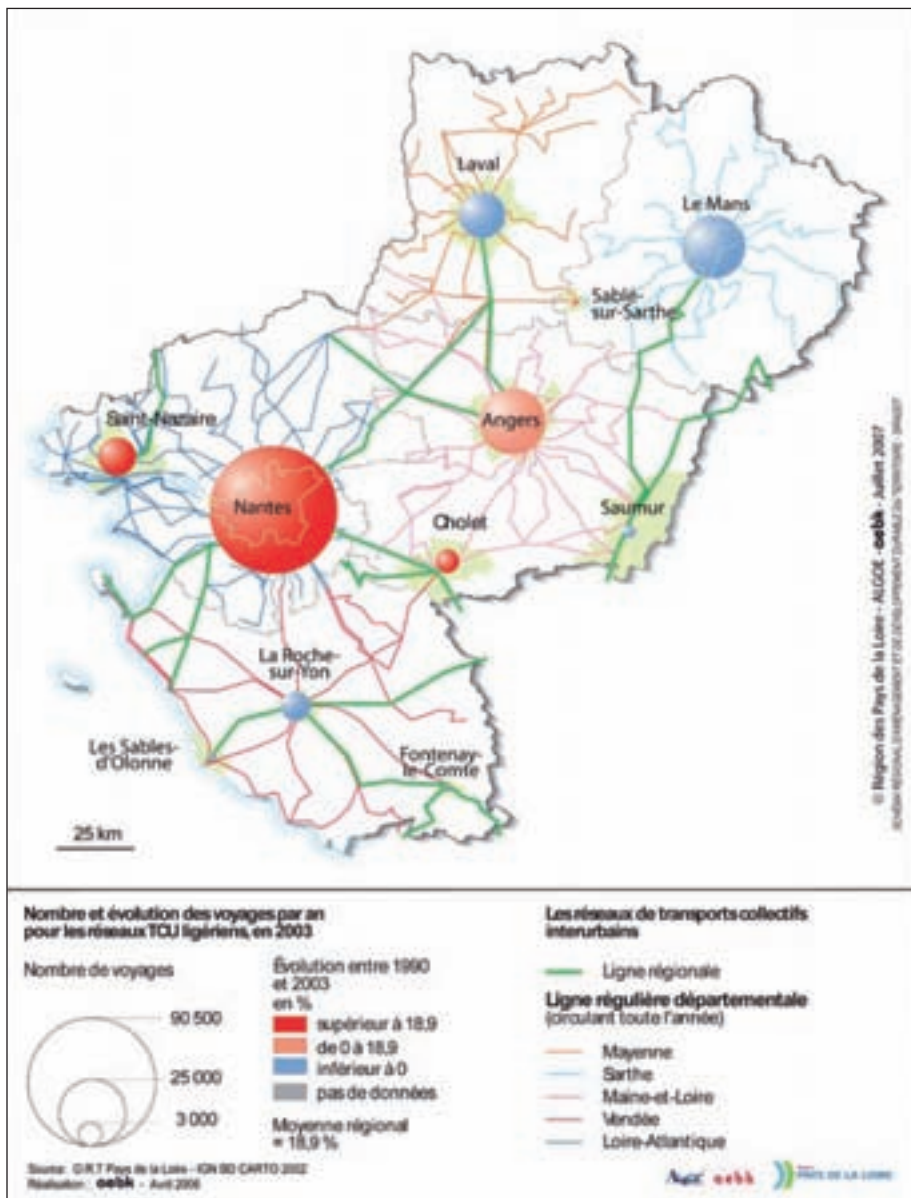


Le développement des réseaux de transports collectifs de proximité pour accompagner les mutations territoriales

Pour limiter ces effets de saturation, l'offre de transports en commun se développe et est principalement tirée par la métropole nantaise, avec un rééquilibrage sur Angers-Le Mans, notamment par la construction de nouvelles lignes de tramway.

Comme le montre la carte suivante, c'est dans les communes dotées de réseaux de transport urbain que le recours aux transports collectifs était le plus important en 1999 comme à Nantes (25 % des actifs) ou au Mans (21 %). Toutefois, certains territoires ruraux ou périurbains se distinguaient en 1999 par un plus fort recours aux transports collectifs par les actifs. C'était notamment le cas du nord-est mayennais autour de Villaines-la-Juhel ou du nord-est du Maine-et-Loire (secteur de Noyant) qui ont mis

LES RÉSEAUX DE TRANSPORTS COLLECTIFS INTERURBAINS ET LES TRANSPORTS EN COMMUN EN 2004



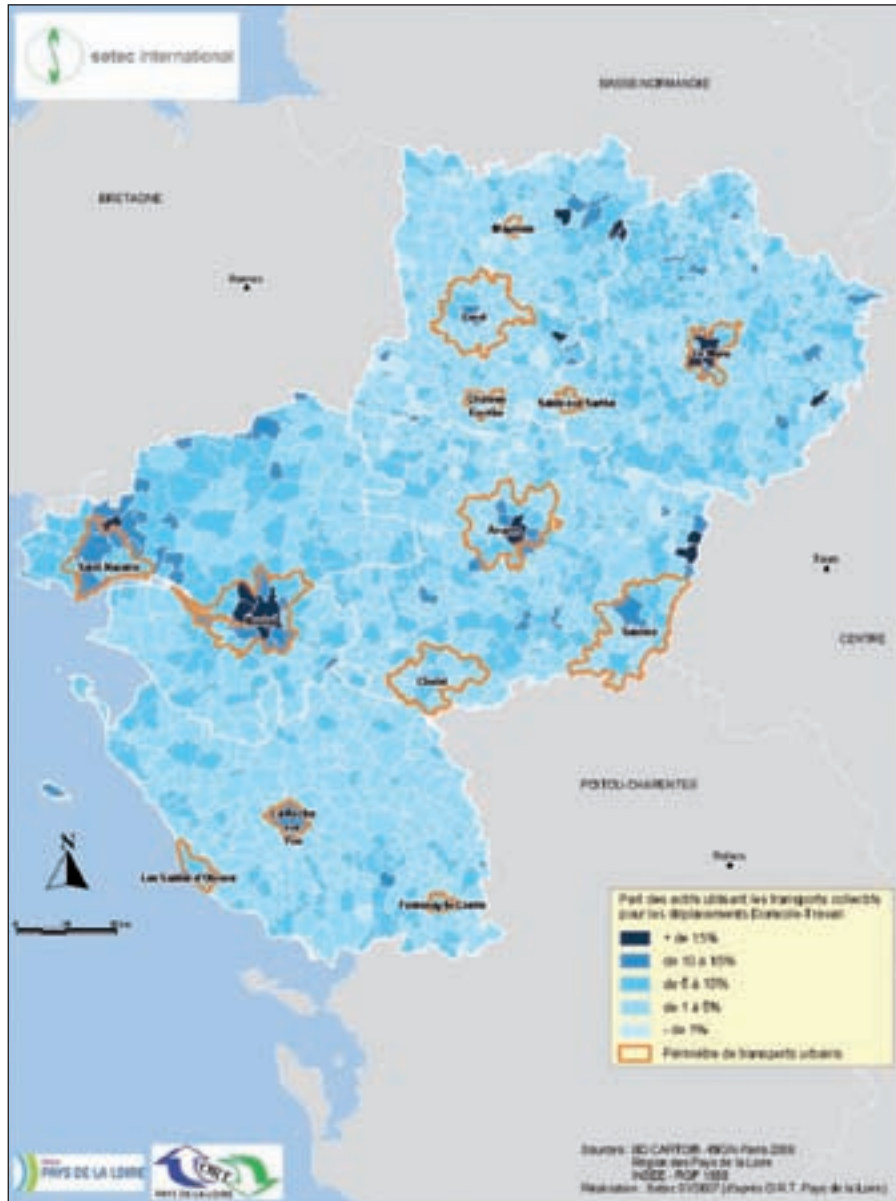


en œuvre des systèmes de transports à la demande efficaces. Les habitants des communes de l'axe Nantes – Saint-Nazaire avaient également plus tendance à utiliser les transports collectifs, en raison d'une offre importante et de qualité (Métrocéane) permettant de rejoindre l'une ou l'autre des agglomérations. Les réseaux de transport départementaux sont en cours de mutation, avec la mise en place des schémas départementaux de transport par les Conseils généraux. L'offre en lignes régulières est inégale selon les départements, la Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire ayant opté pour une couverture fine de leur territoire, la Mayenne et la Sarthe pour une couverture moins dense mais cependant performante. En revanche, c'est en Vendée, où l'on a noté que la desserte était de moins bonne qualité, que le recours aux transports collectifs était le plus faible. En effet, ils n'étaient utilisés que par 5,5 % des actifs vendéens en 1999.

Les transports départementaux restent très tournés vers les scolaires (80 à 90 % de leur fréquentation), une de leurs missions essentielles. Ils sont en cours de restructuration car des services de transport à la demande ont été mis en place dans chaque département, en particulier en Mayenne où ces services sont très développés.

Les principales agglomérations possèdent des réseaux de transports collectifs urbains performants qui ont vu leur fréquentation s'accroître grâce à l'arrivée du tramway. Nantes dispose d'un réseau extrêmement développé puisqu'il s'agit du plus grand réseau tramway de France. L'agglomération possède aussi la première ligne de bus à haut niveau de service (busway). Le Mans a inauguré sa première ligne fin 2007 et Angers engage en 2008 des travaux pour une première ligne de tramway. Les autres agglomérations possèdent, au regard de leur taille, des réseaux urbains plutôt bien structurés. On note des chiffres de fréquentation tout à fait satisfaisants, même si, comme ailleurs en France, le nombre de voyages par habitant reste au mieux stable. Seul le réseau de l'agglomération nantaise connaît une très forte croissance.

UTILISATION DES TRANSPORTS COLLECTIFS PAR LES ACTIFS LIGÉRIENS



A l'échelle régionale, une offre de transport par autocars complète le maillage du territoire ou se substitue à la fermeture de certaines lignes, mais l'offre est généralement limitée en termes de fréquences. La fréquentation des transports régionaux par autocars est en baisse par rapport à la période 2000-2003 mais une hausse sensible a été relevée en 2005 et 2006. Elle est concentrée sur un nombre limité de lignes (Nantes – Noirmoutier, Le Mans – la Flèche-Saumur en particulier).

Dans le contexte de la mutation territoriale liée à la croissance périurbaine, les transports collectifs routiers occupent encore une place marginale. La bi-activité, la croissance de la mobilité, l'éloignement des ménages sont autant d'éléments qui complexifient les mobilités. Pourtant, les défis environnementaux et énergétiques qui émergeront incitent les acteurs publics à œuvrer dans le sens du développement durable.

Un patrimoine naturel de qualité à la pérennité fragile

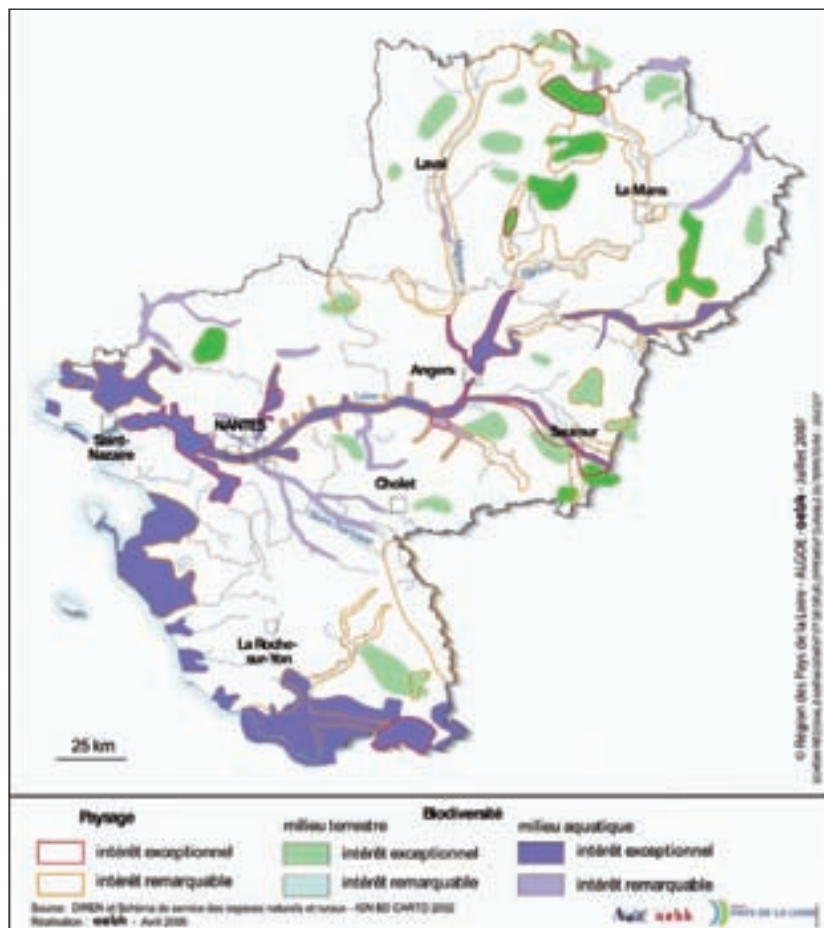
Le dynamisme démographique, économique et urbain de la région exerce une pression constante sur le patrimoine naturel et environnemental.

Un patrimoine naturel riche, diversifié mais convoité

Le patrimoine naturel des Pays de la Loire se caractérise par sa diversité et sa qualité plus que par sa quantité. A une échelle strictement régionale, 15,7 % du territoire ligérien sont reconnus par l'IFEN au titre des zones naturelles, contre 38 % en France.

Malgré ces surfaces relativement réduites qui placent la région au vingtième rang des régions françaises, les Pays de la Loire, avec 11 % du territoire régional répertorié en zones humides (350 000 hectares), occupent la deuxième place en France pour ce type de milieux, identifiés à fort enjeu national voire européen. Ces espaces sont à la fois exposés aux risques d'abandon par l'agriculture si des soutiens spécifiques ne lui sont

LES ESPACES NATURELS D'INTÉRÊT EXCEPTIONNEL ET REMARQUABLE



pas dédiés et aux risques de transformations à usage de loisirs, d'urbanisation parfois, ou de transformations localisées mais irréversibles (infrastructures).

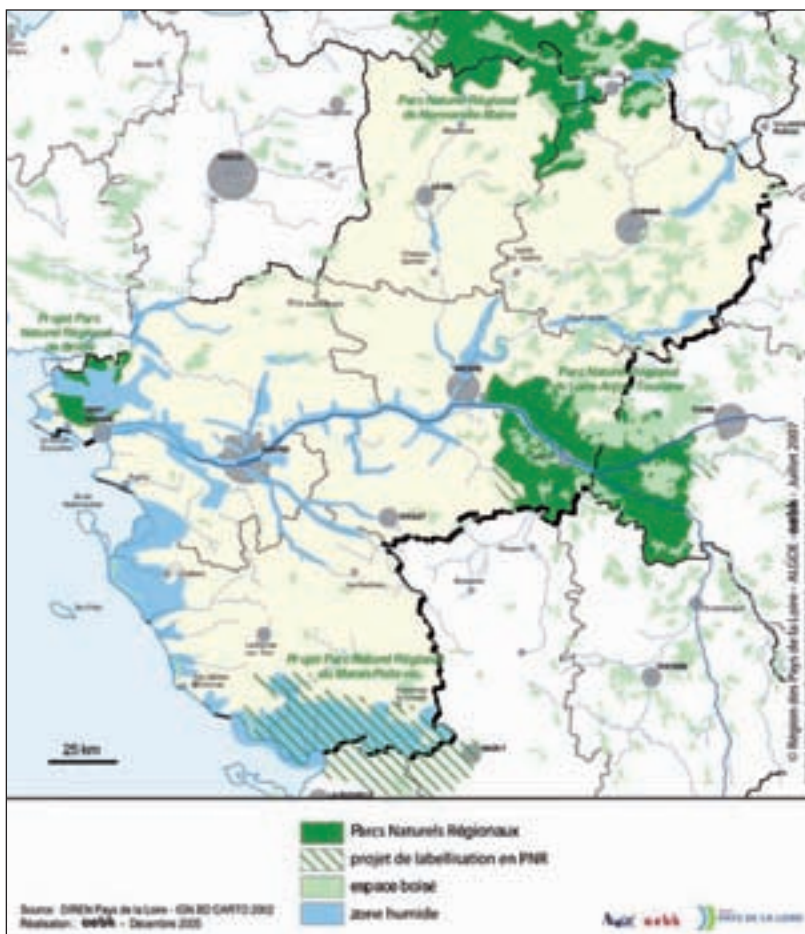
La région abrite sur son territoire trois parcs naturels régionaux (PNR) : le Parc naturel régional de Brière au Nord-ouest de la Loire-Atlantique, le Parc naturel régional de Normandie-Maine au Nord de la Sarthe et de la Mayenne, le Parc naturel régional Loire - Anjou - Touraine à l'est du Maine-et-Loire. Au sud des Pays de la Loire, le syndicat mixte interrégional du Marais Poitevin s'applique à reconquérir le label de Parc naturel régional.

La Vallée de la Loire offre des paysages et des sites naturels remarquables qui abritent une faune et une flore particulièrement riches et diversifiées. Ce fleuve, vecteur historique de l'identité ligérienne, représente, en particulier en Pays de la Loire, un corridor écologique et patrimonial de valeur mondiale (site Unesco, nombreuses zones classées RAMSAR) qu'il convient de valoriser. A cet effet, les dégradations et les dysfonctionne-

ments, en particulier ceux relevés dans la zone estuarienne, doivent être appréhendés et traités selon une approche intégrée privilégiant le développement durable, tant les enjeux scientifiques, hydrologiques et économiques sont complexes et entrecroisés.

Les 450 kilomètres du littoral Atlantique, dont 68 kilomètres de plages et deux îles, constituent également un espace naturel remarquable, source d'attractivité indiscutable mais également très fragile face aux pressions anthropiques et aux risques de dégradations engendrées par les pollutions occasionnées accidentellement par la présence d'hydrocarbures. Les tempêtes et l'érosion marine ne cessent également de rappeler le caractère instable du trait de côte. Les baies peu profondes (Bourgneuf, Pertuis Charentais) qui singularisent ce littoral et qui, on l'a déjà relevé, accueillent des activités aquacoles, sont également très dépendantes de la qualité des eaux littorales fortement influencées dans ces secteurs par la qualité et le débit des eaux continentales.

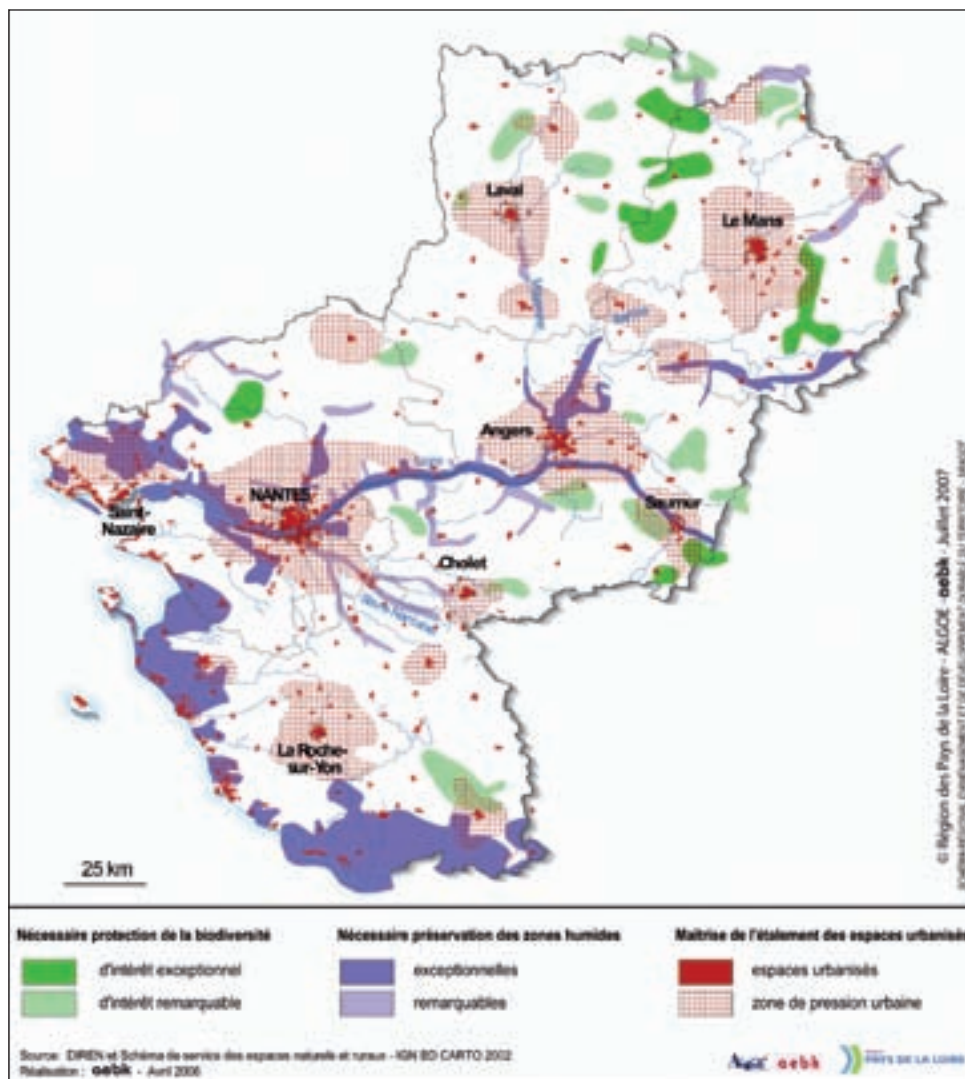
TYPLOGIE DES ESPACES NATURELS



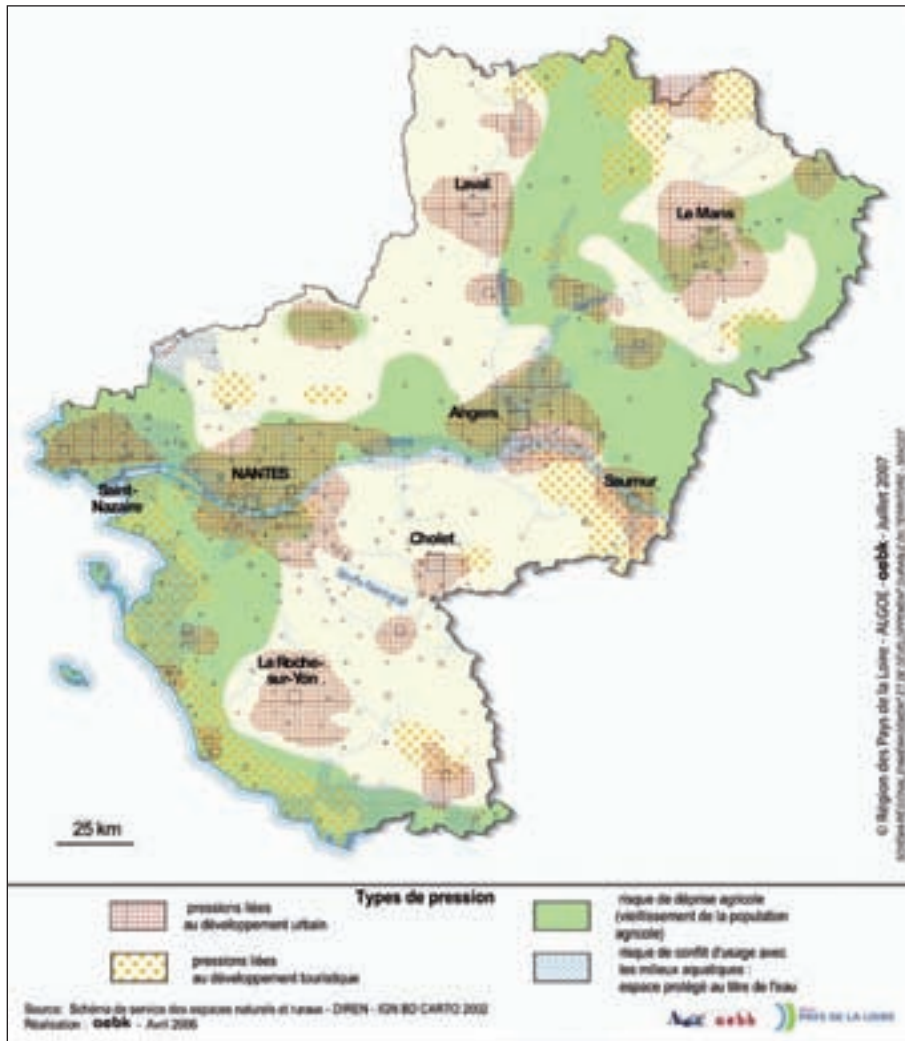
Des risques de conflits d'usage et de dégradation du potentiel attractif

Le développement touristique de la façade atlantique, et l'urbanisation qui l'accompagne, constituent une pression forte sur les milieux naturels alors même que ces derniers contribuent à l'attractivité touristique. De 1993 à 2004, 16 530 hectares de zones naturelles ont été artificialisées. C'est pourquoi, la préservation des espaces naturels constitue un enjeu majeur à la fois pour la sauvegarde de la biodiversité et des paysages et comme atout de l'attractivité ligérienne.

LES PRESSIONS DE L'URBANISATION SUR LES ESPACES NATURELS EN PAYS DE LA LOIRE



LES ZONES AGRICOLES SOUMISES À CONFLIT D'USAGES



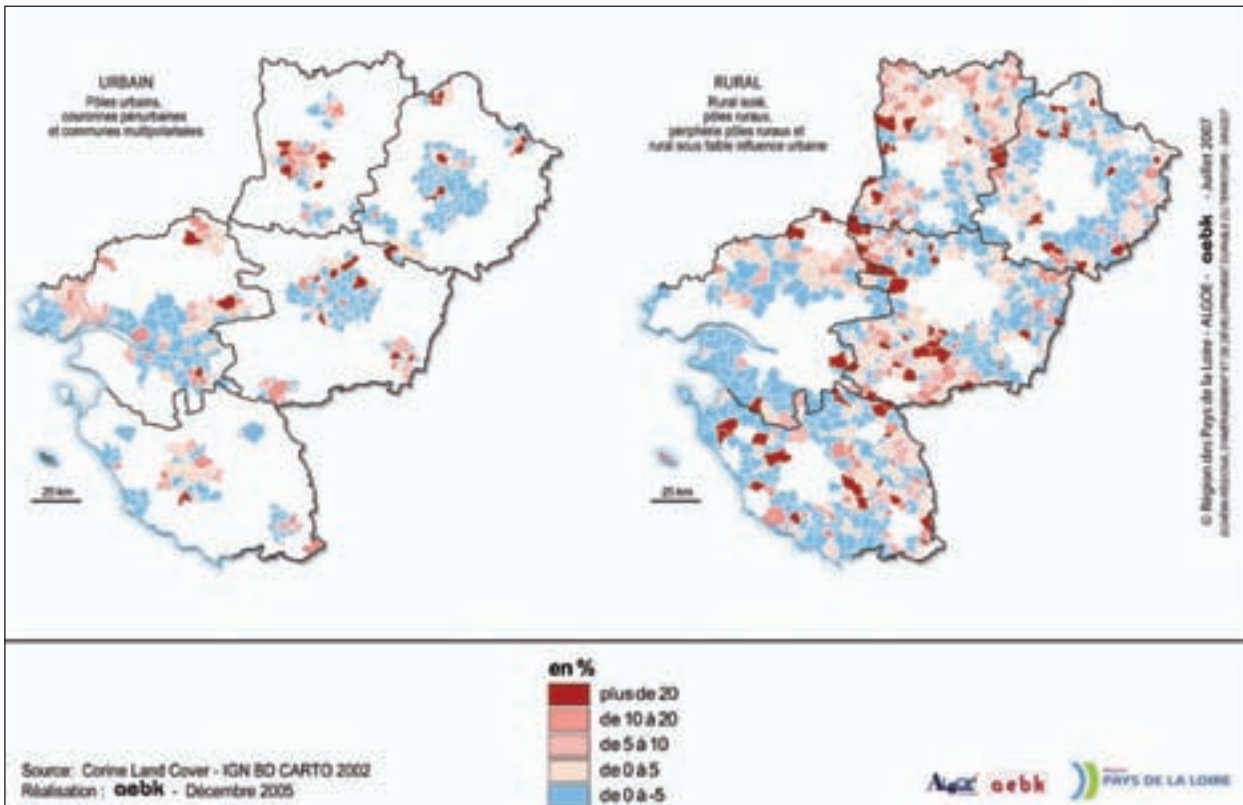
Le développement désordonné des espaces périurbains s'exerce aussi parfois au détriment des espaces agricoles portant des productions à haute valeur ajoutée comme l'horticulture, le maraîchage, l'agriculture biologique ou la viticulture, mais aussi sur des espaces boisés comme en Sarthe. Ainsi, de 1993 à 2004, 68 132 hectares de zones agricoles ont été artificialisés dans la région. Dans le département de Loire-Atlantique, 1 500 à 2 000 hectares de terres agricoles sont urbanisés chaque année.



Ces processus multiples qui se traduisent par une pression importante sur le foncier entraînent une artificialisation élevée des sols faisant de la région des Pays de la Loire la sixième région française pour ce ratio d'évolution. L'observation de ces tendances montre que cette artificialisation des zones est particulièrement élevée

dans les communes de la deuxième couronne des grandes agglomérations, autour des villes intermédiaires et des pôles de proximité ainsi que dans des zones rurales plus isolées. De 1993 à 2004, l'extension des zones artificialisées a cru de 20,8% dans les Pays de la Loire, contre 17,4% pour l'ensemble du territoire métropolitain.

ÉVOLUTION DE L'ESPACE ARTIFICIALISÉ CONSOMMÉ PAR HABITANT (URBAIN ET RURAL) ENTRE 1990 ET 1999 EN PAYS DE LA LOIRE



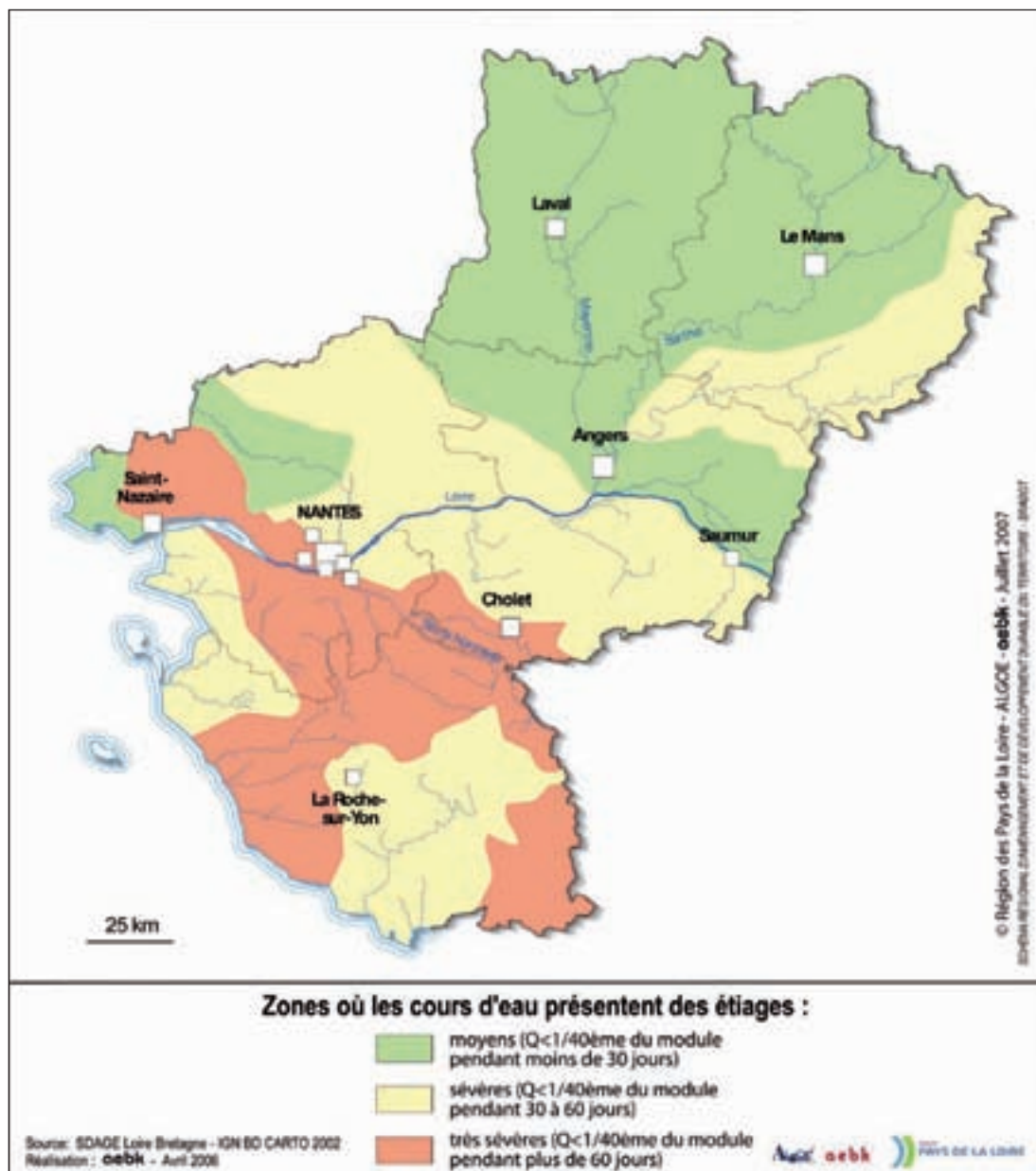
Une ressource en eau fragilisée

Les accroissements démographiques en zones urbaines et sur les sites touristiques nécessitent des besoins en eau importants à une période de l'année où précisément les ressources sont faibles. Sur une grande partie des Pays de la Loire, et en particulier sur la frange des départements littoraux où le réseau hydrographique est peu développé et installé sur le socle primaire imperméable, les situations d'étiages sont de

plus en plus sévères et précoces. Les ressources en eau, constituées des nappes phréatiques et alluviales, sont inégalement réparties sur le territoire régional.

Les ressources en eau sont mieux réparties et mobilisables en Sarthe, au nord de la Loire-Atlantique, en Mayenne et sur l'axe Loire tandis que les ressources sont plus rares et les étiages plus sévères en Vendée, dans le sud de la Loire-Atlantique et sur la partie ouest du Maine-et-Loire.

ÉTAT QUANTITATIF DE LA RESSOURCE EN EAU





Une autre faiblesse structurelle est la part de l'alimentation en eau potable ayant pour origine les eaux superficielles (68 %). Seulement 32 % de l'eau captée en Pays de la Loire proviennent des nappes phréatiques, contre 60 % en France. Or les eaux superficielles sont beaucoup plus dépendantes des étiages estivaux et des risques de pollutions.

Cette situation explique les tensions entre les différents usages (alimentation en eau potable, agriculture, industrie et la préservation des milieux aquatiques). Les caractéristiques naturelles et le système de distribution d'eau, fortement fragmenté, contribuent à des coûts de stockage et de distribution élevés. Certains départements de la région sont parmi ceux où l'eau potable est la plus chère de France.

La faible consommation par habitant, 151 litres par jour en Pays de la Loire, contre 165 en France en 2004, ne suffit pas à compenser ces difficultés d'approvisionnement en eau. Or la demande est appelée à croître avec le développement de la pression démographique et touristique. La consommation d'eau sur le littoral en est une bonne illustration puisque avec l'afflux de touristes, elle augmente de 80 % pendant l'été.

Enfin, les pressions sur l'eau ne sont pas seulement domestiques et industrielles, mais aussi agricoles et aquacoles. Sur un prélèvement d'eau de 250 millions de mètres cubes par an en 2001, 8 % sont destinés à l'irrigation et presque autant à l'élevage.

A cette fragilité structurelle du réseau hydrographique s'ajoute, malgré les efforts accomplis depuis une vingtaine d'années pour réduire les sources de pollution, (améliorations significatives sur les zones urbaines principalement), une dégradation de la qualité des eaux brutes, notamment en raison des pollutions par les nitrates et les pesticides. A ce motif, et au regard de la directive cadre sur l'eau, 75 % des masses d'eau superficielles et 66 % des masses d'eau souterraines n'atteindront pas les normes de bon état écologique en 2015. Cette dégradation entraîne parfois le développement d'algues dans les eaux littorales et des phénomènes d'eutrophisation dans les lacs et rivières. Elle constitue donc une menace pour les activités économiques, le tourisme et pour les cours d'eau régionaux, notamment ceux qui présentent des intérêts écologiques majeurs.

Face à cet enjeu de développement régional, la nécessité d'anticiper cette difficulté potentielle s'impose, d'autant plus que dans un contexte de réchauffement climatique la question de la ressource en eau a toutes les chances de s'aggraver. Une véritable stratégie sur la gestion de la ressource paraît donc devoir être envisagée à l'échelle du bassin et de la région, au-delà des logiques de sous-bassins développées dans chaque schéma d'aménagement des eaux.

La conciliation du développement, de la préservation des zones humides et de la ressource en eau

Les zones humides et les milieux aquatiques d'intérêt exceptionnel qui font partie de l'identité ligérienne et qui participent largement à l'attractivité régionale doivent être préservés, réhabilités et gérés. Il s'agit aussi bien d'entretenir les réseaux hydrauliques que de soutenir les systèmes d'exploitation agricoles spécifiques à ces milieux, comme l'élevage extensif et la saliculture. Toutes ces activités fragiles économiquement, sont garantes du maintien des zones humides. L'accompagnement des Parcs naturels régionaux, souvent adossés à ce type d'espace, participe au processus de gestion durable de ces territoires.

La Loire estuarienne est un écosystème fragile, qui évolue au gré des interrelations entre l'océan, la marée, les apports de l'amont, et des activités estuariennes proprement dites comme celles du port autonome Nantes Saint-Nazaire, en particulier. Le rétablissement d'un fonctionnement de l'estuaire qui prenne en compte la recherche d'un meilleur équilibre hydro-sédimentaire, d'une réduction importante des phénomènes d'anorexie et de « bouchons vaseux », la préservation des nurseries, la gestion prévisionnelle des crues, passent par une prise de conscience collective de la globalité des enjeux et de la nécessité d'un système de gouvernance à l'échelle du territoire estuarien.

Le développement économique de l'estuaire doit être global et intégrer toutes les potentialités dans un souci de développement durable.

Les conséquences du réchauffement impacteront les Pays de la Loire comme la plupart des autres régions françaises (sécheresses accrues, modifications du rythme des productions végétales, problème de santé sur certains publics). Toutefois, l'importante façade maritime régionale introduit un facteur d'incertitude supplémentaire par rapport aux territoires plus continentaux. Les risques d'une reprise importante de l'érosion des côtes d'une part, et de submersion liée à l'élévation du niveau des océans d'autre part, impliquent, au nom du principe de précaution, un dispositif de surveillance spécifique, à l'échelle de la façade atlantique mais aussi un éventail de mesures de protection par rapport aux secteurs les plus exposés comme les zones basses en marais, les îles, ou encore les espaces naturels ou habités, situés le long des corridors fluviaux sous l'influence de la marée, confrontés au double risque simultané d'inondation par l'amont et de submersion par l'aval.

Dans ce contexte, les actions de prévention et de protection civile liées à la sécurité civile, initiées par l'État, avec en particulier des outils comme les plans de protection des risques et le fonds « Barnier », sont susceptibles d'occuper dans les années à venir une place de plus en plus importante. La mise en place de ces outils posera la question du degré d'acceptation de la notion de « vivre avec les risques ».



Une structure de production et de consommation énergétique atypiques

La consommation énergétique des Pays de la Loire est satisfaite par un approvisionnement énergétique extérieur, d'origine nucléaire, qui complète la production régionale. Les Pays de la Loire sont, comme une grande partie de l'ouest Français, et comme neuf autres régions, en situation de dépendance vis-à-vis de l'énergie électrique.

Cette question interpelle directement l'Etat qui, à travers la loi du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique, veille à l'indépendance énergétique nationale en s'appuyant sur un service public de l'énergie.

La production électrique régionale en 2005 est de 5,9 GWh, soit 1,1 % de la production totale nationale d'électricité. Cette production, dont 85 % sont issus de la centrale thermique à charbon de Cordemais, est quasiment stable depuis 1975, alors que la production nationale a triplé sur la même période. C'est donc le parc nucléaire fran-

çais qui répond à la croissance de la demande ligérienne, la centrale de Cordemais intervenant comme source d'appoint énergétique lors des pointes de consommation en Pays de la Loire et en Bretagne.

Cette situation a pour conséquence la surcharge des lignes d'acheminement électrique et soulève la question de la sécurisation du transport d'énergie dans un contexte d'éloignement des sources de production, hormis Cordemais. La surcharge des lignes se rencontre principalement sur le réseau vendéen, au sud de la Loire-Atlantique ainsi qu'en Mayenne.

Cette question du transport de l'énergie (compétence RTE) constitue, s'agissant des Pays de la Loire, une préoccupation majeure indissociable de celle de l'augmentation d'une production d'énergie diversifiée et « décentralisée ». En effet, si la production d'énergie est aujourd'hui faible en Pays de la Loire, il existe un fort potentiel pour la faire croître. Des solutions de diversification du bouquet énergétique existent et les potentialités de la région sont importantes : éolien, méthanisation, filière bois, solaire, énergie marine...

Le pôle énergétique estuarien dispose également des atouts nécessaires pour accueillir, une centrale combiné gaz, une usine de diester, voire un parc éolien à terre ou off shore (projet du plateau de la Banche au large de l'estuaire de la Loire). Dans ce cadre, le transport de l'énergie électrique ne doit pas constituer un facteur limitant tout en sachant que ces réseaux de transport d'électricité devront, par ailleurs, intégrer les préoccupations environnementales et de santé publique.

Enfin, le devenir énergétique des Pays de la Loire inclut nécessairement une action massive en faveur des gisements d'économies et de la maîtrise de l'énergie. Ces objectifs participeront à l'atténuation des écarts entre production et consommation régionale, en cohérence avec les engagements internationaux de la France et les orientations de la Commission européenne.

Quatre cibles de réduction de la consommation s'annoncent essentielles : le transport et sa dépendance pétrolière, le logement, l'agriculture émettrice de gaz à effets de serre, et les circuits de la consommation (valorisations sociales liées à la consommation, circuits économiques à réduire, bilan carbone des biens et services produits).





Déchets et risques industriels : un non enjeu spécifique mais un risque permanent

Les Pays de la Loire sont confrontés à une production croissante de déchets, tant ménagers qu'industriels ou hospitaliers, à la fois recyclables ou non, dangereux ou pas. Le gisement des déchets produits chaque année en Pays de la Loire est évalué à 11 millions de tonnes. Les déchets inertes sont majoritaires et représentent 65% du gisement. À l'inverse, les déchets dangereux sont minoritaires et représentent 1,5% du gisement. Les déchets ménagers représentent 17% du gisement en tonne, avec une moyenne de 570 kg par habitant, dont environ 315kg sont déposés en déchetterie ou récoltés par le biais de la collecte sélective. L'organisation et la structuration des différentes filières, y compris dans leur dimension formation des salariés, constituent un challenge de tous les instants dès lors que les modes de production et de consommation ne cessent d'évoluer.

Ainsi, en 2005, on comptait 22 installations de stockage en Pays de la Loire. Pourtant, leur nombre se réduit car nous sommes dans un contexte où beaucoup d'entre elles atteignent leur capacité maximale et doivent être fermées. À l'opposé, le nombre de déchetteries a considérablement augmenté, passant de 67 en 1993 à 350 en 2007, desservant ainsi 95% de la population ligérienne. Certaines initiatives expérimentales traduisent le souci des acteurs publics d'anticiper une augmentation de la production des déchets liée à la croissance socioéconomique ligérienne : à Nantes, un système de tri par lecture optique améliore la valorisation des déchets ménagers depuis 2006. D'une façon générale, le traitement des déchets organiques

s'effectue par le biais du compostage, soit individuellement, soit collectivement.

Concernant les déchets dangereux, la région est particulièrement bien dotée en moyens de traitement. En 2006, 391 000 tonnes de déchets dangereux ont été traités en Pays de la Loire pour 175 000 tonnes estimées de production en région.

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a confié aux Régions la compétence de révision du Plan régional des déchets industriels spéciaux. La Région s'est saisie de cette nouvelle compétence et conduit, depuis fin 2007, une concertation élargie et une ouverture du plan à l'ensemble des déchets dangereux, compte tenu des évolutions récentes de la nomenclature des déchets, qui devient un Plan régional des déchets dangereux (PREDD). À l'issue de l'élaboration du PREDD, la Région disposera en 2009 d'un outil opérationnel qui pourra servir d'appui à des lignes directrices.

La vingtaine de « sites Seveso », dont six sont précisément situés dans la zone industrialoportuaire de Saint-Nazaire, demeure également une préoccupation constante qui doit être prise en considération dans les stratégies de développement métropolitain de même que la gestion prévisionnelle des sites industriels classés situés en zone urbaine. L'augmentation du prix du foncier et les plus values immobilières ne doivent pas constituer les seules variables permettant d'engager ou non la dépollution des sites industriels pollués.

La préservation des espaces naturels interrégionaux par la mise en place de coopérations territoriales

Plus que toutes autres, les questions environnementales dépassent les frontières administratives. Il est donc important de développer des coopérations sur les "risques" interrégionaux. Certaines existent déjà, par exemple dans la défense des intérêts des régions côtières en cas de pollution ou de marée noire, même si l'exemple du procès « Erika » démontre la nécessité de renforcer les coopérations scientifiques, méthodologiques et juridiques face ce type de catastrophe. L'organisation de l'accueil des navires en détresse est une question qui relève également d'une stratégie de façade maritime au regard des circuits maritimes et des trafics. D'autres préoccupations communes se situent à l'échelle du littoral interrégional : gestion du risque érosion ou de submersion marine.

La gestion de la Loire et la mise en valeur du grand site Unesco par le biais de la « Mission Val

de Loire » ou du « Plan Loire Grandeur Nature III », de même que le soutien à des territoires aussi fragiles que les zones humides ou les collines des « alpes mancelles » démontrent l'intérêt, sur ces espaces interrégionaux, d'une action concertée et la nécessité d'un approfondissement du management territorial entre les différentes structures qui animent ces territoires. Les corridors patrimoniaux océano-ligériens ne s'arrêtent pas aux frontières administratives et impliquent l'ardente obligation de coopérations et de coordinations interrégionales.

Enfin, dans le domaine de la gestion des eaux, la mise en place de schémas d'aménagement et de gestion des eaux interrégionaux (exemples du Loir, de la Vilaine, de la Sèvre Niortaise) nécessite le développement de processus coopératifs entre les régions dans le respect de non tutelle d'une collectivité sur une autre. S'agissant des stratégies de répartition et de transferts des eaux destinés à l'alimentation en eau potable, on voit bien là aussi la nécessité d'une action interrégionale.



Globalement, les Pays de la Loire présentent donc une organisation territoriale équilibrée, autour d'une dorsale d'agglomérations structurantes (la métropole Nantes-Saint-Nazaire, les agglomérations d'Angers et du Mans) et d'agglomérations relais (Laval, La Roche-sur-Yon, Cholet), qui offrent ainsi une armature urbaine bien répartie sur l'ensemble du territoire ligérien.

La croissance urbaine irrigue, grâce aux réseaux de villes intermédiaires et aux pôles de proximité l'ensemble du territoire régional, y compris les espaces ruraux les moins accessibles.

Cette dynamique urbaine qui caractérise l'organisation des différents bassins de vie n'est pas sans poser des questions quant à l'accentuation de la pression foncière et des conflits d'usages, notamment sur les espaces agricoles et sur les milieux naturels les plus sensibles. Le rythme de construction élevé ainsi que la distribution de la population et des activités sur le territoire nécessitent le développement de stratégies préventives pour garantir l'approvisionnement en eau des populations à certaines périodes de l'année mais également l'approvisionnement en énergie électrique.

Ces tendances sont autant de défis auxquels les Pays de la Loire vont être confrontés d'ici à 2030 et qui ne sont pas sans questionner sur la pérennité du modèle actuel de croissance des Pays de la Loire à moyen et long termes.

Un scénario d'évolution au fil de l'eau inacceptable peu compatible avec un objectif de développement durable, maîtrisé et solidaire

Les défis, auxquels les Pays de la Loire vont être confrontés, font émerger des alternatives assez tranchées en matière de scénario d'évolution et de choix d'orientations pour le SRADDT. En effet, à défaut d'une stratégie régionale d'aménagement du territoire, à la fois volontariste et opérationnelle, l'évolution au fil de l'eau des Pays de la Loire serait susceptible de favoriser l'apparition d'un espace ligérien très contrasté, en partie saturé et en recul par rapport à d'autres régions d'Europe comparables.

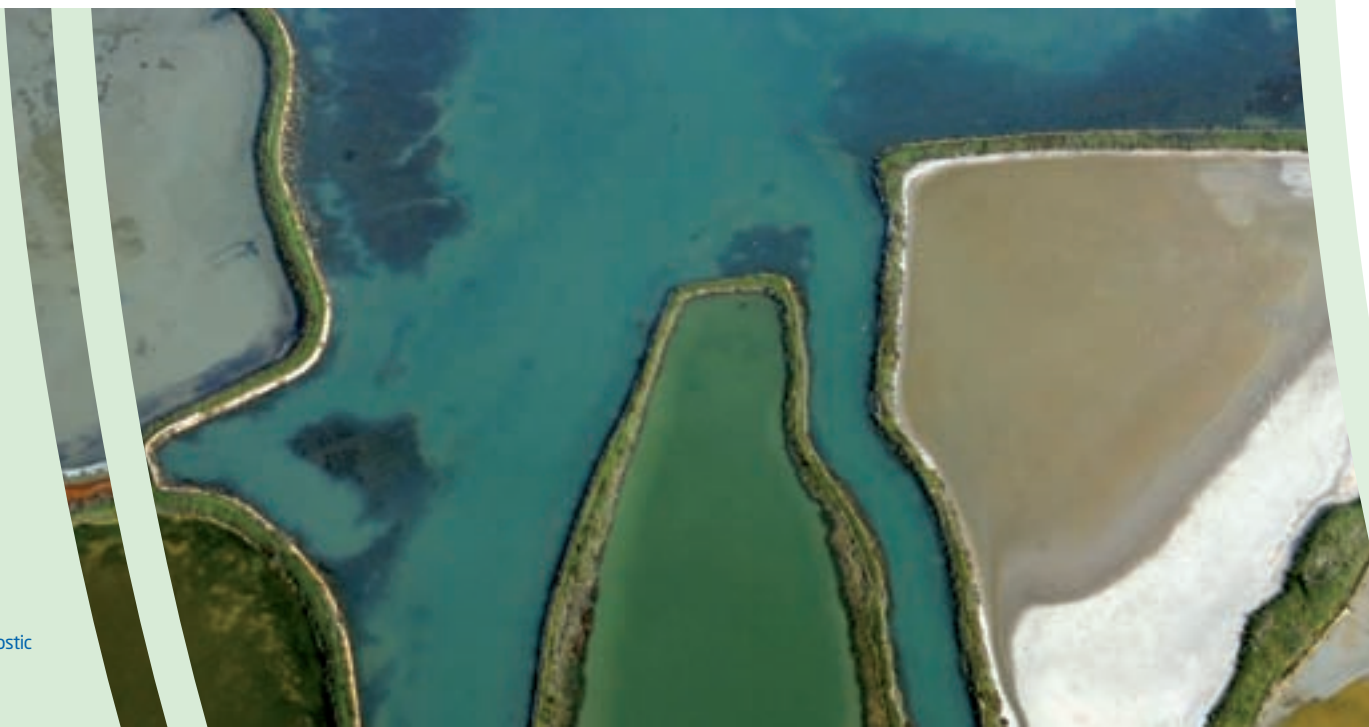
Plusieurs facteurs d'origine diverse sous-tendent actuellement la cohérence régionale, qu'il s'agisse de l'équilibre de l'armature urbaine (emboîtement des réseaux de villes et complémentarités entre les pôles urbains), de la tradition de cohésion sociale des Pays de la Loire ou des complémentarités économiques qui émergent entre les territoires infra-régionaux.

Ces facteurs peuvent à court terme être fragilisés par, à la fois, un phénomène de rattrapage économique très fort, avec des zones d'incertitudes sur certains territoires d'industrie traditionnelle, et par une croissance démographique accélérée sur le littoral et sur la métropole nantaise.

Un tel scénario du « laisser faire », qui consisterait à regarder les tendances actuelles « au fil de l'eau » se poursuivre, ferait peser des risques sur l'avenir de la région.

Un tel scénario dit « au fil de l'eau » se transformerait vite en scénario « de la compétitivité » avec un creusement des écarts de richesse et de qualité de vie entre les territoires et au cœur même des territoires.

Pour contrecarrer un tel scénario, quatre grands écueils doivent être évités avec détermination.



L'écueil de la désindustrialisation et de la désintégration du socle agricole

Le premier écueil de ce scénario du « laisser faire » consisterait à ne pas anticiper une désindustrialisation, qui ne se limiterait pas aux secteurs à plus faible valeur ajoutée. La région subirait sans réaction des soubresauts de l'économie mondiale, sans tirer partie de cette ouverture sur le monde. Les réseaux et filières vivotaient, la recherche n'arriverait pas à se structurer à l'échelle des Pays de la Loire, les universités se replieraient sur elles-mêmes, les jeunes étudiants iraient poursuivre leur cursus hors Pays de la Loire. Les écarts entre les principales agglomérations, essentiellement tertiaires, et les territoires les plus dépendants de l'industrie, seraient tels qu'une bonne partie de l'économie du territoire ligérien ne reposerait plus que sur

une économie non productive de transferts de ressources (retraites, tourisme, fonction publique...), très dépendante des équilibres financiers publics et d'une agriculture très hétérogène et de moins en moins solidaire en raison des fractures économiques et sociales occasionnées par la dislocation de la PAC. Les zones rurales les moins productives entreraient dans une spirale de déclin : la cohésion sociale infra régionale se fragiliserait. Ce scénario économique du sauve qui peut serait essentiellement animé par une économie de marché non régulée, d'externalisation des préoccupations environnementales et où la recherche des richesses individuelles primerait sur la mutualisation des bénéfices et la production de richesses collectives.

L'écueil de la concentration urbaine

Le second écueil impliquerait la concentration non maîtrisée des flux (personnes, marchandises, financiers) autour d'une dorsale urbaine circonscrite aux seuls pôles urbains de Nantes, Angers et Le Mans. Cette concentration ne serait pas sans poser des problèmes de congestion et de saturation foncière pour les espaces les plus attractifs. Cette tendance à la polarisation urbaine du territoire renforcerait également les disparités intra-régionales, et aggraverait les risques de déprise de certains territoires périphériques. Un étalement urbain mal maîtrisé et la demande croissante d'accession à la propriété entraîneraient la poursuite de la montée des prix de l'immobilier dans les zones centrales et proches des nœuds de transport, conduisant de facto à un renforcement de la ségrégation socio-spatiale. Les villes moyennes et intermédiaires éprouveraient des difficultés à consolider leur attractivité avec des phénomènes de disparition des services et équi-

pements publics. L'apparition, dans les prochaines années, de l'aéroport de Notre-Dame-des Landes provoquerait, dans un contexte de frilosité par rapport à une anticipation urbaine volontariste de l'aménagement des territoires, un aménagement désordonné des territoires de tout le nord de la Loire-Atlantique.

L'écueil de l'épuisement des ressources et des conflits d'usages

Le troisième écueil, dans une posture de « laisser faire », aboutirait à des tensions récurrentes, voire à l'épuisement des ressources foncières, énergétiques et hydrographiques sur les espaces en forte croissance urbaine. En l'absence de toute forme d'organisation cohérente de la croissance à l'échelle régionale, l'étalement urbain en périphérie des principales agglomérations prendraient des proportions incontrôlées et susciteraient des problèmes de mobilité aigus.

Faute d'organisation de la croissance, les conflits d'usages du foncier se multiplieraient, renforçant la concurrence, voire l'incompatibilité entre usages résidentiels, usages agricoles, usages productifs, usages environnementaux et usages ludiques ou touristiques du territoire.

Tout scénario du laisser faire pénaliserait les populations les plus fragilisées en cas de rareté de l'eau ou de l'énergie.

L'anticipation des risques d'inondations, de submersion, de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables s'impose désormais malgré l'absence d'événements brutaux pendant quelques années.

La capacité d'organisation, d'innovation et de recherche de solutions aussi bien des acteurs publics que privés doit donc être mobilisée afin de prévenir ces situations extrêmes et limiter le coût croissant de ces événements climatiques qui ne pourront qu'entraîner une fragilisation de l'économie et une discrimination sociale accrue.

Vers un « grand écart » du territoire régional

Le dernier écueil de ce scénario du « laisser faire » est la conséquence indirecte des trois précédents, puisqu'il résulterait de l'impossible coexistence de modèles de développement qui obéiraient à des rythmes divergents, en tirant le territoire régional entre la forte croissance du littoral ou de la dorsale urbaine et la crise agricole ou industrielle des territoires les plus éloignés des grands pôles urbains.

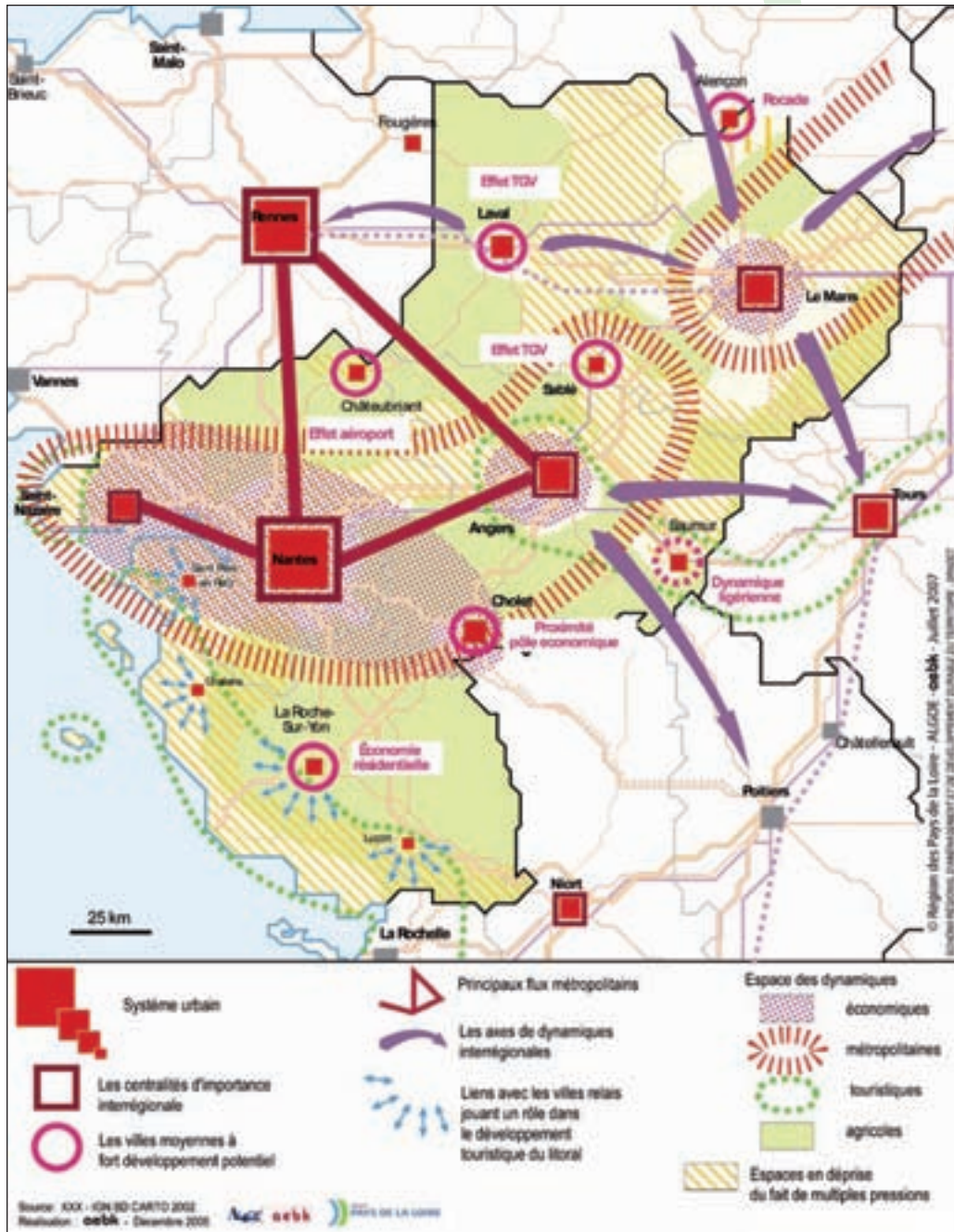
Schématiquement, cette tendance pourrait aboutir à :

- ▶ Une concentration du développement économique et démographique sur l'ouest de la région, principalement sur la métropole Nantes-Saint-Nazaire et sur le littoral, avec des retombées sur des territoires comme le Choletais, le Pays Yonnais et ultérieurement à proximité des axes Nantes-Rennes, Nantes-

Saint-Nazaire, Nantes-Vannes, le développement des Pays de la Loire serait très axé sur le développement en réseau des métropoles Nantes-Saint-Nazaire, Rennes avec l'agglomération d'Angers ;

- ▶ à l'est, l'effet moteur du desserrement de l'Île-de-France bénéficierait au Mans, grande étoile logistique entre le Bassin parisien et l'Ouest mais se conjuguerait avec un décrochage des territoires comme le nord et l'est de la Mayenne, ou le nord de la Sarthe, ces territoires restant à l'écart faute de stratégie spécifique les concernant ;
- ▶ à un effacement des solidarités humaines et territoriales se traduisant par une moindre structuration des villes moyennes et par une perte très forte de cohésion sociale au sein même des territoires urbains, périurbains ou ruraux.

LE SCÉNARIO « FIL DE L'EAU »



Ce scénario du « laisser faire », schématiquement représenté au travers de la carte ci-après, n'est pas le choix proposé pour les Pays de la Loire, mais il apporte un éclairage en négatif sur le scénario volontariste à construire pour l'aménagement durable, juste et cohérent du territoire des Pays de la Loire (cf. cahier n°2 du SRADDT).



D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Charte d'aménagement et de développement durable

SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE



CAHIER 2

Sommaire

CHARTRE D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

| | |
|--|------------|
| Introduction | 112 |
| Les valeurs et les principes d'aménagement et de développement durable de la Région | 114 |
| Pour un développement durable et solidaire | 115 |
| Pour l'égalité des droits | 116 |
| Pour une logique d'action partenariale, concertée et participative | 116 |
| Cinq défis majeurs pour la Région des Pays de la Loire | 117 |
| Le défi du changement démographique dans un contexte de maintien des solidarités territoriales et intergénérationnelles | 117 |
| • Le changement démographique | 117 |
| • Les objectifs de la Région | 119 |
| • Les leviers d'action | 121 |
| Le défi de la Région de la connaissance | 128 |
| • L'avènement de la société de la connaissance | 128 |
| • Les objectifs de la Région | 128 |
| • Les leviers d'action | 128 |
| Le défi de l'accompagnement des mutations du socle industriel et agricole | 134 |
| • Des socles d'activités traditionnelles à accompagner dans leur évolution | 134 |
| • Les objectifs de la Région | 135 |
| • Les leviers d'action | 136 |
| Le défi de l'Écorégion | 150 |
| • Un nouvel équilibre environnemental | 150 |
| • Les objectifs de la Région | 151 |
| • Les leviers d'action | 151 |
| Le défi de la place de la région en Europe et dans le monde | 160 |
| • L'émergence en Europe de grandes régions intégrées | 160 |
| • Les objectifs de la Région | 160 |
| • Les leviers d'action | 161 |

| | |
|--|--|
| L'organisation des stratégies territoriales | 165 |
| Conforter la métropole et les villes dans leur rôle de « locomotives » de la croissance régionale | 167 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le maillage du réseau, ouvrir de nouveaux corridors de développement • Nantes-Saint-Nazaire : les enjeux de la métropole • Angers Métropole : le centre d'équilibre du territoire régional • Le Mans Métropole : plusieurs horizons de développement • Le réseau urbain régional : conforter les paris des territoires, développer l'offre de services à la population | <p>167</p> <p>168</p> <p>170</p> <p>171</p> <p>172</p> |
| Déployer des stratégies spécifiques sur des territoires à forte pression | 177 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le grand littoral et les îles • L'estuaire et la Loire • La zone concernée par le futur aéroport de Notre-Dame-des-Landes | <p>177</p> <p>179</p> <p>181</p> |
| Concertation, soutien et coordination des schémas sur les territoires | 182 |
| De nouveaux territoires à investir : le périurbain | 182 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Les objectifs de la Région • Les axes d'intervention | <p>183</p> <p>184</p> |
| Suivi du Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire | 186 |
| Suivi du SRADDT | 187 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Un contenu • Une méthode • Un calendrier | <p>188</p> <p>189</p> <p>190</p> |
| Révision/actualisation | 191 |

Introduction



Le cahier n°2 constitue, selon les dispositions de l'article 5 de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999, la « charte régionale » qui vaut, avec ses documents cartographiques, **Schéma régional d'aménagement et de développement durable du Territoire**.

Ce schéma prend appui sur le Diagnostic du territoire présenté dans le cahier n°1.

La charte ci-après propose les orientations fondamentales du développement durable du territoire régional à 10 ans, soit aux alentours de l'horizon 2020. De ce point de vue, le SRADDT apporte un éclairage qui donne du sens et de la prospective à une action régionale qui s'inscrit dans la durée. Pour autant, et conformément à la loi, ce schéma n'est pas un document de programmation budgétaire.

Cette charte expose, en application des textes réglementaires, d'une part, les principaux objectifs d'aménagement du territoire et présente d'autre part les équipements stratégiques pour le développement durable de l'espace régional dont une grande partie d'entre eux figure dans les orientations du **Schéma Régional des Infrastructures et des Transports**.

Tout en restant un document de planification et d'orientation souple, le SRADDT n'en constitue donc pas moins un document stratégique qui trace des lignes directrices, des objectifs et qui décline, au quotidien, une méthode permettant de faire partager ces orientations et d'engager les politiques opérationnelles futures.

Cette charte comprend trois parties :

La **première partie** expose **les valeurs et les principes** qui complètent les références déjà présentées en introduction et elle propose les choix d'aménagement et de développement durable de la Région des Pays de la Loire pour les 15 à 20 ans à venir.

La **seconde partie** de la Charte dresse les orientations, les moyens et les conditions pour relever **cinq grands défis** auxquels les Pays de la Loire sont confrontés :

- ▶ le changement démographique dans un contexte de maintien des solidarités territoriales et intergénérationnelles
- ▶ la société de la connaissance
- ▶ l'accompagnement des mutations de son socle industriel et agricole
- ▶ le changement climatique et la croissance durable
- ▶ la Région des Pays de la Loire dans l'Europe : les partenariats et coopérations avec d'autres territoires.

La **troisième partie** esquisse **la déclinaison territoriale des orientations** d'aménagement et de développement capable d'offrir un cadre approprié d'organisation et de réflexions stratégiques préalables à l'action.

Les valeurs et les principes d'aménagement et de développement durable de la Région

Le Manifeste Régional des Pays de la Loire, adopté le 9 décembre 2005, a identifié un ensemble de valeurs et de principes qui guide l'action régionale. Plusieurs idées-forces ont été mises en avant dans ce document, qu'il s'agisse d'assurer l'égalité des chances, notamment en matière de formation, de renforcer le rôle de lien social joué par les services de proximité dans les territoires, de garantir le progrès social au travers des orientations régionales de développement économique, ou bien de mettre en œuvre la démocratie territoriale.

Aujourd'hui, avec l'adoption du SRADDT, la Région des Pays de la Loire entend poursuivre ses engagements, autour d'un système de valeurs qui structurera son action en matière d'aménagement et de développement durable du territoire ligérien pour les vingt années à venir.



Pour un développement durable et solidaire

La Région souhaite que toutes ses politiques publiques présentent un caractère opérationnel qui s'inscrive dans une logique de **développement durable et solidaire**. Ainsi, l'efficacité économique devra être recherchée en combinant le progrès social et la préservation de l'environnement. Pour ce faire, la Région orientera ses politiques et ses actions à l'aune de l'**amélioration des conditions de vie des Ligériens**, leur épanouissement individuel et collectif, leur insertion dans la société, et leur implication dans la vie locale et associative. A cet effet, les initiatives et l'innovation construites dans des démarches collectives seront encouragées.

Incarner ce principe de développement durable et solidaire au quotidien supposera aussi de mettre en œuvre de nouveaux critères d'arbitrage dans les choix de l'action régionale. **L'écoconditionnalité** des aides régionales, quels que soient les objectifs et les bénéficiaires, répond à cette nécessité de fixer des objectifs et des orientations qui répondent aux critères du développement durable et solidaire. La Région s'étant déjà engagée dans cette voie, les efforts devront être renforcés, précisés, quantifiés et évalués.

C'est ainsi que la prise en compte d'indicateurs sociaux et environnementaux devrait peu à peu imprégner toutes les politiques publiques régionales.

Plus globalement, les choix d'aménagement et de développement de la Région s'inscriront dans une logique de croissance sobre, qui anticipe les effets de l'après-pétrole et privilégie une gestion économe des ressources, notamment foncières, énergétiques et hydriques.

L'action régionale devra également être exemplaire en matière de **solidarités territoriales**. La prise en compte du fait urbain et métropolitain dans l'action régionale s'accompagnera ainsi d'une recherche permanente d'**équité au sein et entre les territoires** et d'une valorisation des atouts et des potentialités locales.

Le maillage très fin du territoire ligérien par un **réseau d'agglomérations relais et de villes intermédiaires** irriguera le territoire régional en permettant la diffusion de l'activité économique et de l'emploi. Ce partage de la croissance et du développement de manière durable et solidaire s'accroîtra avec la mise en réseau des territoires et leur capacité à s'organiser et à traiter à une échelle pertinente des principaux enjeux qui impliqueront à la fois des réponses collectives et des déclinaisons plus locales (euro-estuaire, espace littoral, corridor tertiaire et dorsale urbaine incluant les problématiques périurbaines, Vallée de la Loire, territoires en mutation).



Pour l'égalité des droits

Dans les Pays de la Loire, un sens aigu de la solidarité prend sa source dans les valeurs humanistes issues d'un croisement entre la culture chrétienne et la culture laïque, profondément ancrées dans l'histoire ligérienne et qui ont donné naissance en particulier au mutualisme et à de très nombreuses coopératives. Cette culture de la solidarité a permis de développer l'esprit d'initiative et de nombreuses petites communautés économiques, familiales,

associatives, ou culturelles ont prospéré. Il en est ainsi du développement de l'économie sociale et solidaire en Pays de la Loire.

Culture d'entreprendre et engagement collectif, telles sont les valeurs qui donnent une acuité particulière aux objectifs régionaux de renforcement de l'égalité des chances et de la cohésion sociale. A cela s'ajoute l'ouverture d'esprit qui constitue le point de départ du « mieux vivre ensemble » et du progrès social partagé.

Pour une logique d'action partenariale, concertée et participative

Soucieuse de **responsabiliser les acteurs des territoires** en leur laissant toute liberté d'initiative et d'action, la Région développera son action territoriale dans une logique de partenariat, aujourd'hui symbolisée par les Contrats Territoriaux Uniques et demain déclinée dans une approche globale et partagée intégrant, toujours l'initiative locale, mais en intégrant davantage les enjeux de développement durable à l'échelle du territoire tant local que régional.

La responsabilisation des acteurs partenaires de la Région passe également par un **renforcement de la concertation et de la démocratie régionale**, impliquant tous les acteurs et citoyens ligériens. La Région entend poursuivre l'association dans la durée des citoyens à l'action régionale, en leur donnant régulièrement l'accès à des espaces de débat, avec l'organisation d'assises, de consultations, et l'usage de l'informatique comme outil de citoyenneté et de démocratie.

La mise en réseau des élus, des experts et des citoyens dans une **démarche participative** permettra de faire émerger des réponses collectives aux besoins des hommes et des territoires, tout en associant les bénéficiaires des politiques régionales à leur élaboration. Cette association des acteurs passera localement par un rôle renforcé, dans la réflexion prospective, des conseils de développement et à l'échelle régionale par la consultation du Conseil régional des jeunes et par l'association du Conseil économique et social régional.



Cinq défis majeurs pour la Région des Pays de la Loire

Le défi du changement démographique dans un contexte de maintien des solidarités territoriales et intergénérationnelles

Le changement démographique

En 2007, la population des Pays de la Loire avoisine les 3,5 millions d'habitants, avec 25,4 % de moins de 20 ans et un rapport de 130 jeunes pour 100 personnes de plus de 60 ans.

En 2020, le principal impact du changement démographique sur le territoire régional tiendra à l'**accélération du vieillissement de la population**, qui sera beaucoup plus forte que dans le reste du pays, sur un rythme comparable à celui de l'Allemagne actuellement. Une étude de l'INSEE projetée qu'en 2030 (et cette évolution sera déjà largement engagée en 2020), la région des Pays de la Loire **comptera 520 000 personnes âgées, soit presque un doublement par rapport à 2007**. Ces personnes ne seront pas toutes, loin

s'en faut, en situation de dépendance (même si l'on devrait compter 10 000 personnes dépendantes). Une grande partie de ces seniors sera plus active, avec de nouveaux modes de vie et de nouveaux comportements de consommation.

Cependant, malgré ce vieillissement, tant en valeur absolue qu'en valeur relative, la région des Pays de la Loire restera attractive et dynamique (son taux de natalité est l'un des plus élevés d'Europe et son solde migratoire l'un des plus élevés des régions françaises). La population ligérienne devrait ainsi compter en 2030, 400 000 personnes supplémentaires, soit l'équivalent d'une ville moyenne de 20 000 habitants chaque année, contre 16 000 habitants supplémentaires par an actuellement.

Les sources de cette attractivité sont bien connues : « effet littoral », densité du réseau urbain, décentralisation vers l'ouest d'entreprises de services et logistiques, mais elle n'est pas sans poser de sérieux problèmes d'aménagement et de développement durable. Le littoral et la métropole Nantes – Saint-Nazaire capteront une grande partie de cette croissance. Le Mans dans son rôle important d'interface avec l'Île-de-France, et Angers, ville carrefour et pôle de développement au centre de la région des Pays de la Loire, porte d'entrée de la région Centre et du Val de Loire, bénéficieront d'une partie de ce potentiel d'attractivité. Il en résultera, par extension, des pressions sur l'urbanisation susceptibles d'entraîner un étalement urbain sur ces territoires.

Cette mutation démographique engendra des **besoins nouveaux** (sociaux, sanitaires, de services à la personne) et nécessitera également une dynamique de production de logements soutenue :

- ▶ **Pour maintenir le taux d'emploi au niveau actuel, il conviendra de créer 150 à 200 000 emplois supplémentaires.** Ces emplois seront de différents types mais une partie d'entre eux seront assurément des emplois de services liés à la démographie ; leur qualification impliquant des compétences de « savoir être » et de « savoir faire » étendues.
- ▶ Les besoins en logements se maintiendront sur toute la durée à un niveau élevé avec parallèlement une réduction probable de la taille des ménages. Pour faire face à la demande,

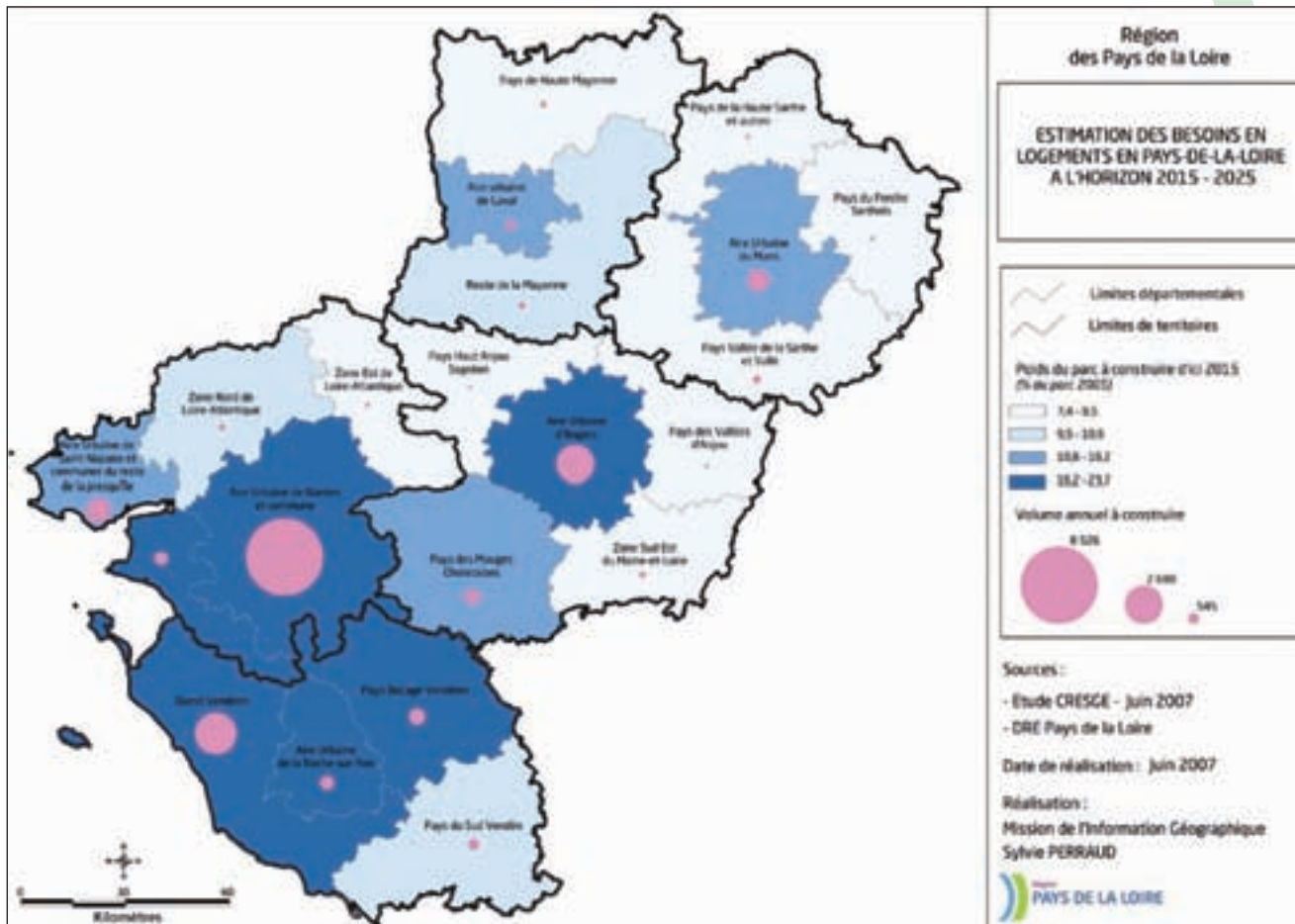
les chantiers de constructions neuves devront mettre sur le marché, jusqu'en 2015-2025, soit autant en moyenne que sur la période 2004-2005, entre **23 000 et 28 000 logements par an**, dont environ 3 500 à 4 000 logements sociaux, de type HLM. La caractéristique de la demande en logements se traduira à la fois par une augmentation en taille (le nombre de m² par habitant croît ainsi régulièrement) puis en nombre : le phénomène de *Vivre Ensemble Séparément*¹ étant amené à se développer, et par la multiplication des lieux de résidence simultanés au sein d'une famille recomposée ou du fait de l'explosion des résidences secondaires hebdomadaires.

La pression en termes de demandes de logements sur le territoire régional devrait donc se poursuivre dans les vingt prochaines années, sans pour autant se traduire par une demande identique sur tout le territoire régional (cf. carte ci-après issue des travaux de démarches prospectives réalisés en 2007 sur ce sujet — DRE des Pays de la Loire associée au bureau d'étude CRESGE).

¹ La structure familiale évoluant sous l'impact de différents comportements sociaux (vieillesse, divorce, PACS, familles élargies, résidences secondaires...), la pratique courante et qui pourrait à l'avenir se développer à l'échelle européenne est celle de la bi-résidence : on vit en couple par exemple mais chacun chez soi.



ESTIMATION DES BESOINS EN LOGEMENTS EN PAYS DE LA LOIRE À L'HORIZON 2015-2025



Les objectifs de la Région

Il s'agit prioritairement d'accueillir cette population nouvelle en accompagnant les territoires et les structures ayant la compétence « logement ». Ces organismes ont la lourde responsabilité d'agir au quotidien et de développer une offre équilibrée en mesure de répondre aux attentes de toutes les populations afin de faciliter la mobilité des Ligériens.

A cet effet, la Région suivra avec attention toutes les politiques de logement et les orientations qui seront exprimées par les intercommunalités compétentes et par les structures régionales représentatives, en s'appuyant sur les travaux **d'observation sur le logement et l'habitat** et en

participant aux instances régionales de concertation sur l'habitat.

Dans le même esprit d'écoute et d'observation, la Région maintiendra un réseau de relations suivies avec les représentants régionaux et locaux des bailleurs sociaux, les représentants des comités régionaux des œuvres universitaires et scolaires, les représentants des foyers de jeunes travailleurs.

Au-delà de cette veille permanente sur cette problématique lourde du logement et de l'accueil des populations, la Région poursuivra, avec les autres partenaires compétents, une politique de **soutien à l'accueil des jeunes** en particulier et de **réhabilitation du parc locatif social**.

Dans les zones urbaines et littorales, la Région réaffirme la nécessité de **maîtriser le foncier** face à une perspective de saturation de l'espace et face à des risques accrus de ségrégation territoriale des populations et des habitants à faibles revenus conduits alors à se regrouper dans les mêmes lieux et où à constituer des couronnes périurbaines éloignées et souvent désocialisées. Cette maîtrise du foncier est au cœur de l'aménagement durable et économe de l'espace régional, et du partage équitable entre logement social, activités économiques et infrastructures.

La prise en compte de la mixité sociale et inter-générationnelle dans la planification et l'offre de logement représente des objectifs à encourager. A cet effet, la Région souhaite que les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de logements (82 en juin 2007) s'engagent avec détermination dans l'étude et la mise en œuvre de leurs programmes locaux de l'habitat ; à cette même date, 27 EPCI n'avaient engagé aucune démarche.

L'organisation des réseaux de transports collectifs avec le positionnement des gares et des pôles d'échanges multimodaux doit, aussi, être l'occasion de réfléchir à la reconstruction des formes urbaines traditionnelles. En effet, le phénomène de mobilité qui caractérise la vie moderne et la segmentation renforcée entre lieu

de vie, de travail et de vacances imposent une nouvelle approche de l'aménagement urbain. Cette préoccupation régionale devra être confrontée à celle de l'État mais aussi principalement à celle des collectivités locales en charges de la gestion des sols.

La Région est également préoccupée, tout comme les Départements, par la **gestion des mutations liées au vieillissement** de la population, avec en outre la nécessité absolue de continuer à **attirer et à maintenir des jeunes sur le territoire régional**.

Concernant les personnes âgées et/ou dépendantes, la Région a pour objectif d'accompagner les initiatives territoriales qui ambitionnent d'offrir à ces seniors un territoire à « haute qualité de vie ».

Dans ces domaines, la Région est en position d'accompagnateur ou de facilitateur, l'accueil des populations et leur insertion étant des compétences largement partagées. Les soutiens aux opérations locales d'amélioration de l'habitat ciblées sur des personnes âgées restant à domicile seront poursuivis.

Ce public spécifique appelle également des réponses adaptées en matière d'offre de services et notamment d'offre sportive et culturelle. Pour satisfaire cette demande émergente dans les territoires, il s'agira de prendre en compte la diversité des modes de consommation selon les territoires ligériens, les modes de vie et les publics cibles différant sensiblement d'un territoire à l'autre.

Gérer les mutations liées au vieillissement démographique, c'est également anticiper et favoriser la transmission des entreprises, et notamment des PME-PMI, des entreprises artisanales et des exploitations agricoles qui sont les plus fragiles et les plus concernées par le vieillissement des chefs d'entreprise.

Concernant l'attractivité vis-à-vis des jeunes, la Région a l'ambition de conduire une politique active pour la jeunesse en combinant **amélioration de la vie lycéenne, amélioration de la qualité de l'apprentissage et développement de la vie étudiante** avec l'animation et le développement des territoires.

La Région cherche enfin à favoriser l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur, dans un souci de démocratisation et de promotion sociale par la formation.



Les leviers d'action

► La création d'un outil de maîtrise du foncier au service des collectivités

Au delà des aspects planification et moralisation du marché foncier, la Région considère que la mise à disposition d'un outil de maîtrise du foncier agissant à la demande et pour le compte des collectivités rencontrant des difficultés importantes pour organiser l'accueil des habitants et des activités économiques, constitue un levier d'action prioritaire. La création d'un établissement public foncier régional représente un enjeu majeur et un outil essentiel pour permettre à la fois une gestion économe des sols et dégager, en même temps, des perspectives concrètes pour faciliter la mise en œuvre de la politique des transports et favoriser le développement des stratégies d'aménagement des collectivités territoriales. Cet outil foncier coordonnera son action avec les autres dispositifs existants comme, par exemple, le droit de préemption urbain (collectivité) ou rural (Safer).

► La réhabilitation des quartiers urbains les plus sensibles et du parc locatif social

Si la Région n'a pas de compétence spécifique quant à la réhabilitation des quartiers urbains les plus sensibles, l'action concertée dans ce domaine avec les collectivités, les bailleurs sociaux, l'État et l'ANRU, est recherchée par tous les partenaires. En situation de pénurie de logements et face à la nécessité de maintenir une certaine cohésion sociale dans ces zones, la Région a considéré qu'il convenait d'intervenir et de soutenir les projets de rénovation de ces quartiers. Les coûts de requalification de ces ensembles urbains sont tels qu'un effort continu pendant au moins 15 ans sera nécessaire pour redonner une capacité d'accueil et d'attrait à tous ces quartiers urbains.

La Région continuera par ailleurs d'apporter, en concertation avec les autres partenaires financiers, son soutien à la réhabilitation du parc locatif social qui offre aux jeunes actifs et aux populations les plus défavorisées un logement approprié à leur condition de ressource : les collectivités qui respecteront la loi "Solidarité et Renouvellement Urbain" (SRU) du 13 décembre 2000 seront, en outre, accompagnées par la Région. Les opérations de réhabilitation qui devront s'inscrire dans une logique de développement durable (accessibilité et maîtrise de l'énergie en particulier) ne devront pas, cependant, entraîner de hausse excessive des loyers.

► La croissance démographique et l'usage du sol

L'urbanisme et la maîtrise du droit des sols ne relèvent évidemment pas des compétences régionales. Pour autant la Région des Pays de la Loire considère que son association à l'élaboration des SCoT serait de nature à faciliter la prise en considération des orientations de ce schéma dans sa dimension « équipement et service public », ainsi que dans sa dimension foncière par rapport à certaines infrastructures de transport.

En effet, cette nouvelle forme d'association aurait clairement des visées opérationnelles de mise en perspective des orientations locales des SCoT, au regard du parti d'aménagement issu du SRADDT pour favoriser un aménagement cohérent des territoires.

Dans la même perspective, la Région veut encourager l'articulation des réflexions stratégiques des SCoT avec la démarche de contractualisation régionale, sachant qu'entre les solidarités intercommunales et les territoires de planification partagée, il existe à l'évidence des synergies qui devraient s'imposer à terme. De ce point de vue, la réalité de l'histoire de la création et du fonctionnement des intercommunalités (les solidarités vécues) doit prendre le pas sur une approche réglementaire imposée d'en haut de l'organisation des bassins de vie.

De tous temps, les voies de communication ont été les outils de la mobilité et des déplacements. La route a été cependant souvent détournée de sa fonction première de liaisons inter-cités en servant de desserte locale à usage quasiment privatif lorsque celle-ci servait principalement de voie d'accès à des zones bâties. Aujourd'hui les limites d'une urbanisation épousant le chevelu routier montre de plus en plus, avec l'épuisement des énergies fossiles et le réchauffement climatique, les limites de ces formes urbaines protéiformes.

La route conserve cependant dans les territoires les moins denses et les plus ruraux (en Mayenne par exemple) tout son intérêt en termes d'aménagement de l'espace régional et de désenclavement local, y compris parce qu'elle favorise le fonctionnement des transports collectifs de proximité (ramassage scolaire notamment).

La mise en place d'un Schéma Régional des Infrastructures et des Transports est non seulement l'occasion de redéfinir une meilleure optimisation de l'offre de transport mais aussi

l'occasion de renforcer les dispositifs de planification pour structurer l'offre de surfaces constructibles et de logements en fonction de l'accès à ce réseau de transport collectif. Les gares ou les stations et surtout les pôles d'échanges multimodaux deviennent des lieux stratégiques qui coordonnent les circuits de mobilité. La réalisation par les collectivités compétentes des Plans de déplacement urbain, déclinant sur le terrain les impacts du SRIT sera encouragée.

La Région entend promouvoir et soutenir, dans le cadre des politiques contractuelles et sectorielles, les initiatives visant à organiser et structurer l'accueil des populations autour de ces plates-formes et lieux d'intermodalité.

En l'état actuel du droit, la Région entend collaborer avec les collectivités en charge de l'urbanisme afin d'explorer les voies et moyens disponibles pour rechercher les solutions les plus appropriées.

► Une politique transversale à destination des jeunes

La Région veut mettre en place une politique transversale visant à insuffler sur l'ensemble des politiques publiques des mesures favorables à l'accueil des jeunes en Pays de la Loire.

S'agissant du **logement** des jeunes — jeunes en formation (lycéens, apprentis, et stagiaires de la formation continue), étudiants, jeunes actifs et saisonniers - la Région poursuivra ses efforts, aux côtés des autres partenaires, du CROUS et des bailleurs sociaux en particuliers, mais aussi des collectivités compétentes, pour faciliter les opérations de création ou de réhabilitation de parcs de logements accueillant les jeunes. Face à l'importance de cette problématique du logement des jeunes, il apparaît en outre impératif que l'Etat, les collectivités locales, mais aussi les universités conjuguent leurs efforts pour mettre à disposition des bailleurs sociaux les terrains nécessaires à la création de ces logements. La Région explorera les moyens de faciliter les accueils intergénérationnels là où précisément la population des seniors sera très nombreuse. Enfin, la recherche de système de caution pourra être étudiée afin de lever certains blocages qui pénalisent la recherche d'un logement.

La polyvalence des équipements d'hébergement des lycéens sera à chaque fois que possible recherchée pour accueillir d'autres jeunes en période de vacances scolaires.

Pour **améliorer les conditions de vie et de formation des jeunes**, la Région poursuivra ses efforts d'investissement dans le patrimoine dont elle a la charge (lycées) ou pour lequel elle participe à la modernisation (CFA). Il s'agit d'actions de rénovation, de constructions nouvelles, de sécurisation et de prise en compte de l'environnement, d'équipements technologiques. L'amélioration des locaux et des équipements ne suffit pas à elle seule à assurer un environnement favorable à la formation des jeunes : les personnels techniciens et ouvriers de service exercent, à cet égard, un rôle d'accompagnement important. A court terme, des efforts particuliers seront portés en direction de la professionnalisation des personnels non enseignants des lycées, en faveur de la création d'emplois liés à la vie scolaire et étudiante permettant ainsi un meilleur suivi des jeunes en dehors des temps d'enseignement.

La politique transversale en faveur des jeunes se prolonge naturellement avec les initiatives que la Région généralisera dans le domaine de l'enseignement supérieur en faveur du développement culturel, de la promotion et de la valorisation de l'engagement citoyen des étudiants ligériens. L'ensemble de ces orientations en direction de **l'autonomie des jeunes** favorisera l'émergence de dynamiques fortes au sein des lycées, des CFA et de l'enseignement supérieur.

Dans le prolongement de la politique de formation, en particulier des lycéens et des apprentis, la Région soutiendra et encouragera les initiatives conduisant à compléter la formation des jeunes par l'accès à des pratiques culturelles et sportives encore peu utilisées et de nature à favoriser le développement des jeunes et l'apprentissage de la citoyenneté.

De manière encore plus opérationnelle, la Région encouragera la production et la réhabilitation de logements accessibles, en « écoconditionnalisant » les aides à des critères de développement durable (efficacité énergétique) qui participent à la lutte contre l'effet de serre.

► Le maillage du territoire en équipements et services au public

La Région, en tant que collectivité ayant compétence en matière d'aménagement du territoire régional sera très attentive aux décisions qui entraîneraient des distorsions et des inégalités d'accès aux équipements et services aux publics.

La question du maintien des services publics de proximité représente un enjeu de cohésion social majeur. A cet effet, la Région sollicitera les représentants de l'État pour être associée, avec les autres collectivités, aux dispositifs d'alerte et à la recherche de solution en cas de risque de disparition d'un équipement ou d'un service public.

Le maintien des équipements et services aux publics, y compris dans des périmètres recomposés, devra recueillir l'assentiment des utilisateurs, et tout particulièrement des acteurs associatifs locaux et/ou régionaux.

Ce maillage du territoire régional en infrastructures, en équipements et en services est fondamental pour assurer le **développement solidaire du territoire** et limiter les risques de déprise de certains territoires excentrés, mal desservis ou enclavés.

Il s'agit concrètement d'encourager les territoires à développer, par anticipation, de véritables stratégies prospectives sur l'avenir des équipements et services publics.

Parmi ces équipements, la territorialisation croissante de l'offre de soins (territoires de santé) répartie en infrastructures lourdes (hospitalisation et spécialisation des établissements, soins de suite et palliatifs) et en offre disséminée libérale, constituera un élément important de la compétitivité entre les territoires intra et interrégionaux. Dans ce contexte, tout projet de réforme comme celle, par exemple, de création d'agences régionales de santé ou de communauté hospitalière de territoire, ne devra pas se réduire soit à une approche uniquement comptable soit à une hyper spécialisation de quelques centres. Toute réforme devra veiller à développer des outils et dispositifs de santé publique, en réseaux, compatibles avec l'aménagement des territoires et qui soient non discriminants à l'égard des populations.

C'est ainsi que face à cette recherche de rationalisation permanente, la Région sera aux côtés des acteurs publics concernés, des collectivités locales et des populations, afin de favoriser les options et les expérimentations qui garantissent un niveau de services et d'équipements équitable pour l'ensemble des ligériens.

L'accueil et le maintien des populations dans ces territoires en mutation passeront donc le plus souvent par la définition préalable d'un diagnostic et d'une stratégie partagés entre les



acteurs publics et privés. Dans un second temps, la recherche de dispositifs innovants, permettant, dans tous les cas, de garantir un maillage de proximité en équipements et services devra être consolidée à travers un programme d'actions et des engagements contractuels.

S'agissant plus précisément du renouvellement et de l'accroissement de l'offre en matière d'équipements sportifs et culturels, la Région soutiendra, là encore, les territoires qui s'inscriront dans une démarche contractuelle avec les autres collectivités, les utilisateurs, les associations et les structures coordinatrices, afin de disposer d'une vision complète et cohérente des équipements à créer ou à rénover. En ce qui concerne le parc des équipements sportifs, la Région soutiendra les initiatives visant à réhabiliter le parc existant, à développer les opérations de complexes sportifs et ludiques multifonctionnels portés par des structures intercommunales, ainsi que les projets d'équipements plus rares et de hauts niveaux n'existant pas actuellement en Pays de la Loire.

► La prise en compte systématique des impacts du vieillissement

L'accélération prévue du vieillissement de la population ligérienne aura des impacts profonds sur le modèle de croissance régional et sur l'évolution des attentes et des besoins de cette population âgée.

La question des logements déjà évoquée en tant qu'enjeu majeur pour faciliter l'accueil des

populations, concerne également les seniors. S'agissant de cette catégorie de population, la Région interviendra aux côtés des autres acteurs locaux, dans un cadre contractuel ou spécifique, pour faciliter l'hébergement (rénovation, introduction des énergies renouvelables, renforcement de l'isolation) des personnes les plus fragiles ou en attente de logement dans les résidences sociales. La Région soutiendra par ailleurs les approches prospectives des territoires en ce domaine et les stratégies locales faisant de ce potentiel de population un atout pour le développement.

Le maillage du territoire en matière de services et de mobilité est également au cœur des préoccupations régionales, avec l'ambition de définir à terme un niveau minimal d'offre de services et d'accessibilité pour l'ensemble des territoires des Pays de la Loire. A ce titre, le financement de dispositifs expérimentaux de type plate-forme de services pourra être soutenu dans le cadre des politiques contractuelles territoriales.

La mobilité constitue pour cette catégorie de population plus âgée un enjeu déterminant, notamment dans les territoires disposant d'un réseau de transport collectifs encore trop distendu. A ce titre, la Région encouragera à travers le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports, les autorités compétentes à développer des systèmes de transport à la demande, adaptés aux personnes âgées ou dépendantes. Face au poids relatif important d'une population vieillissante sur le littoral, et compte tenu des afflux estivaux, la Région entend également anticiper au mieux, à travers le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports, les effets de la littoralisation en redéfinissant les conditions d'une offre globale, routière, et de transport collectif adaptée aux évolutions futures.

Un effort tout particulier sera porté en matière d'offre de services de santé au travers d'une politique globale d'organisation et d'accompagnement, déclinée autour des maisons de santé en cohérence avec les dispositifs d'accompagnement des professionnels de santé prévus par l'État dans les territoires les plus touchés par une faible densité médicale et sanitaire.

Parallèlement, **l'offre de formation sanitaire et sociale** sera renforcée et facilitée, pour anticiper, d'une part, le vieillissement des professionnels du secteur et, d'autre part, l'accroissement et la diversification des besoins. Il s'agira

d'engager une démarche partagée avec les branches professionnelles, les pilotes de l'action sociale (conseils généraux notamment) et l'État. Le levier principal résidera dans le développement d'une offre de formation renforçant les solidarités des personnes et des territoires : professionnalisation et qualification des fonctions d'encadrement et des métiers de l'aide à domicile, formation continue des personnels en place, encouragement des actions de décloisonnement entre les formations sanitaires et sociales. La Région exprime d'ores et déjà son ambition en ce domaine en instaurant la gratuité des formations sanitaires et sociales et en lançant des expertises pour anticiper le nombre, la localisation et la qualification des emplois de demain.

Le champ des **services à la personne** est amené à se développer et à se professionnaliser, pour devenir progressivement un moteur de l'économie ligérienne. Le secteur des services à la personne d'ores et déjà très créateur d'emplois, mais en majorité des emplois précaires, doit se structurer face à une demande hétérogène. A l'avenir et s'agissant de ces services à la personne, la professionnalisation des intervenants devra intégrer fortement les réponses et les attentes exprimées par les personnes les plus fragiles et les plus dépendantes.

Cette question de la professionnalisation de ces métiers émergents renvoie à la nécessité d'anticiper sur les besoins et emplois nouveaux, par des politiques de formation et d'amélioration de la qualité des emplois, ces derniers devant permettre notamment de satisfaire la demande des personnes situées en très grande dépendance.

La Région prendra également dans ce secteur à forte demande des initiatives pour faciliter l'accès à ces formations.

► Un effort particulier sur les territoires les plus sensibles

Au travers du SRADDT, la Région des Pays de la Loire s'inscrit dans une logique d'accompagnement des territoires en mutation.

A cet effet, une vigilance accrue sera portée au maintien d'une activité plurielle et continue ainsi qu'aux initiatives innovantes des entreprises. En outre, toute situation de crise ponctuelle mobilisera des moyens spécifiques.

Les projets industriels, souvent développés dans le secteur agro-alimentaires, seront encouragés dans le cadre des approches par filières.



Des rapprochements seront recherchés dans ces territoires pour permettre aux familles démunies et aux jeunes actifs ou en formation d'accéder à un logement décent, le rôle du logement dans l'accompagnement du développement économique étant de plus en plus décisif.

Des accords contractuels locaux seront de plus initiés lorsque ces territoires seront eux-mêmes déjà organisés dans le cadre d'un Parc Naturel Régional. Ils mettront également en avant la mobilisation des parcs sur les thématiques locales du développement durable (éducation à l'environnement, paysage et biodiversité, efficacité énergétique et énergie renouvelable).

Par ailleurs, le maintien d'un maillage équilibré de services et d'équipements publics de proximité s'adresse en priorité à ces territoires.

L'approche contractuelle avec les territoires et les intercommunalités, mais aussi avec l'État et d'autres collectivités dont les conseils généraux, ainsi qu'avec les entreprises de service au public ou les agences (Agence régionale d'hospitalisation par exemple), sera recherchée afin de garantir l'équité entre les territoires et l'accès des Ligériens, en tout point du territoire régional, y compris par les réseaux numériques, à un ensemble de services et équipements publics de première nécessité.

C'est ainsi que face à la désertification médicale déjà constatée sur certains territoires des Pays de la Loire (cf. cahier 1), la Région a considéré, fin 2007, qu'il convenait de soutenir, la création de maisons de santé portée par une collectivité locale en partenariat avec plusieurs professionnels et les représentants du pôle régional de santé publique. Cette initiative constitue un exemple parmi d'autres de nature à favoriser la pérennité de pôles de santé dans les territoires les plus fragiles. Dans certains cas, les Conseils généraux soutiennent également ce type de projet.

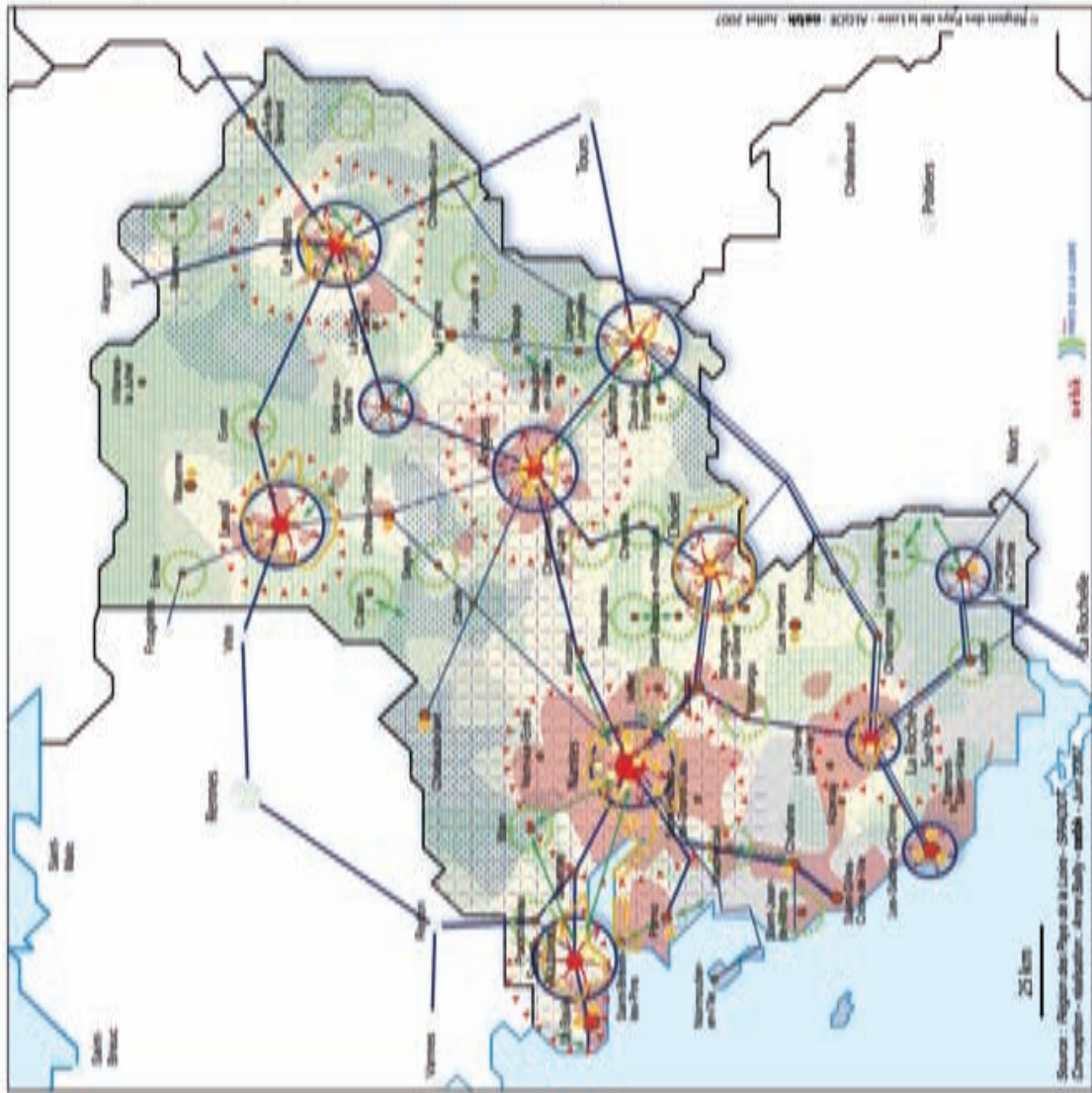
Pour consolider ces territoires, la Région entend notamment s'appuyer sur les maillons essentiels que constituent les villes moyennes et intermédiaires. Ces lieux de centralité qui sont aussi, fréquemment, des plates formes d'échange et de mobilité, doivent appréhender la globalité des services et équipements de santé, d'éducation, sportifs et culturels. Cette organisation qui s'impose, appelle parallèlement, à l'échelle du territoire, la mutualisation des charges et des recettes.

En matière d'enseignement, les lycées auront un rôle particulier à jouer dans l'animation de ces territoires en s'ouvrant davantage à la vie locale et en s'inscrivant, si les équipements de l'établissement le permettent (lycée professionnel principalement) et selon les initiatives des équipes pédagogiques en place, dans des logiques de filières avec les entreprises locales innovantes.

Enfin, dans ces territoires qui souffrent parfois à l'échelle du bassin d'emploi d'un appareil de formation incomplet et dans lesquels les jeunes sans qualification sont souvent les plus nombreux, une offre d'emploi territorialisée construite autour d'une analyse fine et contradictoire des besoins et des attentes sera développée activement.

La société civile, représentée par le secteur associatif, les compagnies consulaires et regroupée en général dans des conseils de développement pourra, in fine, s'emparer des problématiques locales pour adosser leurs réflexions à celles des élus. Ces derniers conserveront la responsabilité de porter des projets et des initiatives auprès de l'État ou de ses établissements publics et des autres collectivités partenaires comme les Conseils généraux ou la Région.

UNE RÉGION POUR TOUS LES LIGÉRIENS
EN TOUS LIEUX DU TERRITOIRE



Faciliter la mesure des mutations sociales et démographiques

Accompagner et anticiper les questions posées par le vieillissement de la population

- Zone de répartition des personnes âgées en situation de dépendance
- Zone de répartition des personnes âgées dépendantes - Carte thématique

Accueillir les nouveaux flux de population liés à l'attractivité de la région

- Zone de répartition des nouveaux flux de population liés à l'attractivité de la région

Structurer une politique foncière convergente dans les zones de forte croissance

- Zone de répartition des zones de forte croissance
- Zone de répartition des zones de forte croissance - Carte thématique
- Zone de répartition des zones de forte croissance - Carte thématique
- Zone de répartition des zones de forte croissance - Carte thématique

Adapter et maintenir le logement en fonction de leur accessibilité et leur habitat

- Zone de répartition des zones de forte croissance
- Zone de répartition des zones de forte croissance

Zone de répartition des zones de forte croissance

- Zone de répartition des zones de forte croissance
- Zone de répartition des zones de forte croissance

Renforcer la cohésion territoriale

Mettre des services publics et de l'acteur public au cœur de la cohésion sociale

- Zone de répartition des zones de forte croissance

Structurer les zones de répartition des zones de forte croissance

- Zone de répartition des zones de forte croissance

Structurer les zones de répartition des zones de forte croissance

- Zone de répartition des zones de forte croissance

Structurer les zones de répartition des zones de forte croissance

- Zone de répartition des zones de forte croissance

Structurer les zones de répartition des zones de forte croissance

- Zone de répartition des zones de forte croissance

Structurer les zones de répartition des zones de forte croissance

- Zone de répartition des zones de forte croissance

Structurer les zones de répartition des zones de forte croissance

- Zone de répartition des zones de forte croissance

Structurer les zones de répartition des zones de forte croissance

- Zone de répartition des zones de forte croissance

Structurer les zones de répartition des zones de forte croissance

- Zone de répartition des zones de forte croissance

Structurer les zones de répartition des zones de forte croissance

- Zone de répartition des zones de forte croissance

Structurer les zones de répartition des zones de forte croissance

- Zone de répartition des zones de forte croissance

Structurer les zones de répartition des zones de forte croissance

- Zone de répartition des zones de forte croissance

Structurer les zones de répartition des zones de forte croissance

- Zone de répartition des zones de forte croissance

Structurer les zones de répartition des zones de forte croissance

- Zone de répartition des zones de forte croissance

Structurer les zones de répartition des zones de forte croissance

- Zone de répartition des zones de forte croissance

Structurer les zones de répartition des zones de forte croissance

- Zone de répartition des zones de forte croissance

Structurer les zones de répartition des zones de forte croissance

- Zone de répartition des zones de forte croissance

Structurer les zones de répartition des zones de forte croissance

- Zone de répartition des zones de forte croissance

Structurer les zones de répartition des zones de forte croissance

- Zone de répartition des zones de forte croissance

Structurer les zones de répartition des zones de forte croissance

- Zone de répartition des zones de forte croissance

Structurer les zones de répartition des zones de forte croissance

- Zone de répartition des zones de forte croissance

Structurer les zones de répartition des zones de forte croissance

- Zone de répartition des zones de forte croissance

Structurer les zones de répartition des zones de forte croissance

- Zone de répartition des zones de forte croissance

Structurer les zones de répartition des zones de forte croissance

- Zone de répartition des zones de forte croissance

Structurer les zones de répartition des zones de forte croissance

- Zone de répartition des zones de forte croissance

Structurer les zones de répartition des zones de forte croissance

- Zone de répartition des zones de forte croissance

Structurer les zones de répartition des zones de forte croissance

- Zone de répartition des zones de forte croissance

Structurer les zones de répartition des zones de forte croissance

- Zone de répartition des zones de forte croissance

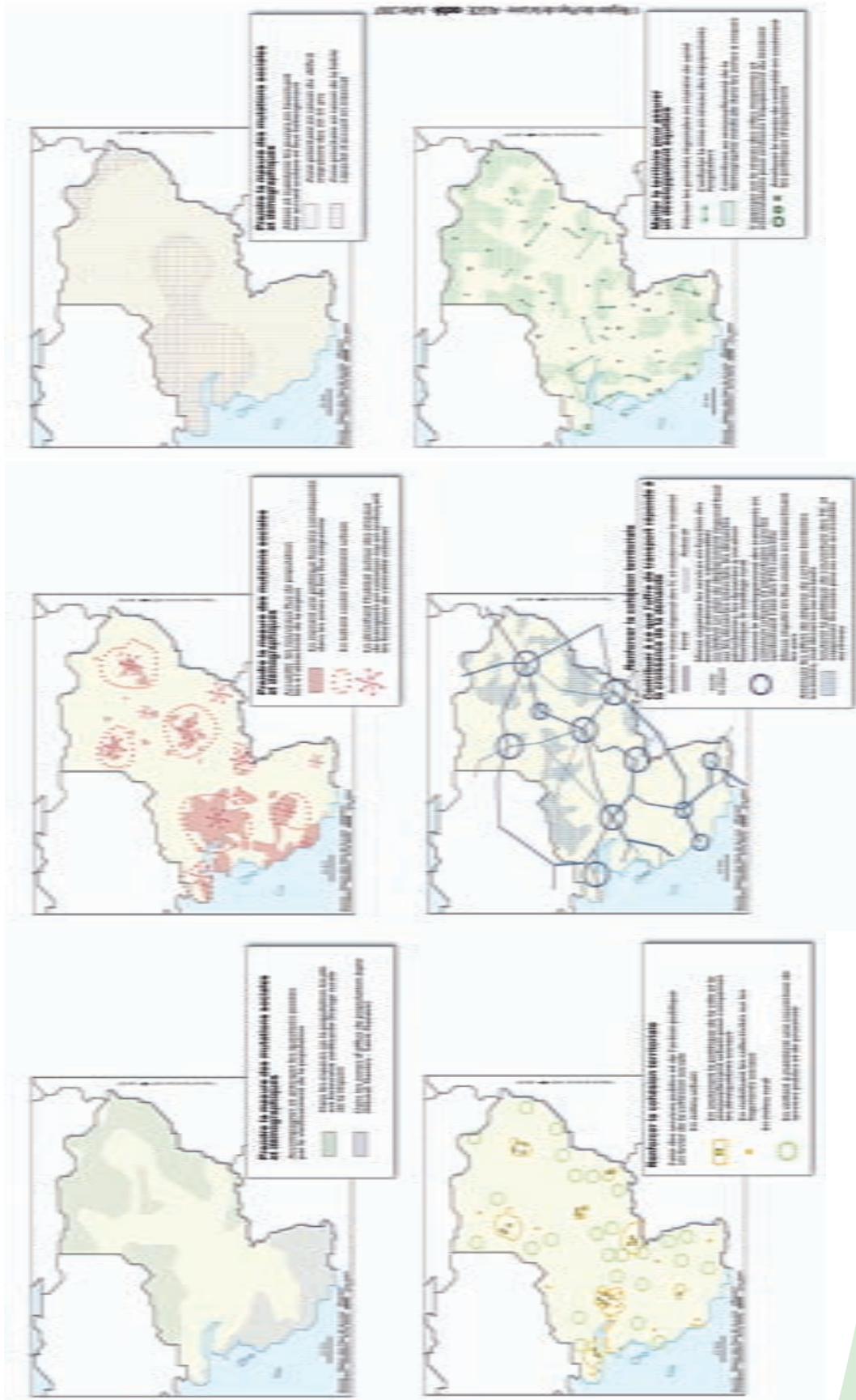
Structurer les zones de répartition des zones de forte croissance

- Zone de répartition des zones de forte croissance

Structurer les zones de répartition des zones de forte croissance

- Zone de répartition des zones de forte croissance

Déclinaison en vignettes



Le défi de la Région de la connaissance

L'avènement de la société de la connaissance

L'accès à la connaissance est de plus en plus facilité par les innovations technologiques, mais paradoxalement, cet élargissement de la capacité à diffuser de la connaissance est de plus en plus complexe, en particulier pour ceux qui ne maîtrisent pas ces technologies ou qui n'ont pas les moyens d'y accéder. De nouveaux risques émergent en matière d'exclusion ou de marginalisation face à l'accès à la connaissance et aux savoirs. Dans une société où l'immatériel prédomine la formation apporte les clés du décryptage de la connaissance.

La compétition économique entre pays s'est progressivement déplacée sur le champ de l'économie de la connaissance. Cette dernière, tout comme l'imagination, l'innovation et la recherche sont placées au cœur de la création de richesse.

L'émergence de la société de la connaissance est mondiale, avec un rôle clé de la part des universités dans la valorisation et la formation, pour la **démocratisation de l'accès à la connaissance et la diffusion des savoirs**, y compris au delà de la sphère étudiante. Le rayonnement des universités sur un territoire s'avère de plus en plus déterminant pour attirer les centres de Recherche-Développement (R&D). En effet ces investissements en R&D ont de plus en plus tendance à se regrouper sur les territoires offrant à la fois un vivier important de chercheurs et une excellence de niveau international en termes d'offre de formation et de niveau de qualification des populations résidentes, alors même que les écarts se creusent entre les territoires et entre les tranches de population pour l'accès à la connaissance.

Dans ce positionnement mondial des universités et de la recherche la France, et particulièrement les Pays de la Loire, accusent un retard par rapport à des pays comme les États-unis, la Suisse, la Suède, l'Allemagne, ou le Japon. Selon les années de référence, les Pays de la Loire sont la 9^e ou 10^e région française pour les dépenses de recherche publique et privée, ce qui constitue un déficit marqué par rapport à son poids économique (5^e Région pour le PIB). En ce qui concerne la formation et la qualification des Ligériens, la région connaît une situation para-

doxale avec le meilleur taux de bacheliers (64,2 % contre 61 % pour la France), mais un taux d'entrée dans l'enseignement supérieur de 77,8 % contre 81,8 % en moyenne nationale.

Certains territoires connaissent un retard plus préoccupant que d'autres en matière de formation de la population. Ce sont aussi les territoires qui sont le plus exposés aux mutations industrielles et qui ont connu au cours de ces dernières années des difficultés démographiques. Ce sont également des territoires moins accessibles et au sein desquels la mobilité des personnes est moins aisée.

Les objectifs de la Région

L'émergence d'une région de la connaissance passe pour les Pays de la Loire par l'affirmation d'une société de la connaissance ouverte à tous, par la création et la diffusion des savoirs, l'acquisition des compétences et des qualifications, la démocratisation de l'accès à la culture et le développement de la citoyenneté auprès de la population ligérienne.

Pour y parvenir, les Pays de la Loire se fixent pour objectif de mettre en place et de favoriser une **formation tout au long de la vie**, de permettre à chacun de bénéficier d'une promotion sociale et de rattraper le retard ligérien pour la **formation supérieure**. Cette ambition d'élévation collective des compétences individuelles et de l'excellence dans l'enseignement supérieur et la recherche est au cœur du Schéma Régional de la Recherche (SRR) et du Schéma Régional de l'Enseignement et de la Formation (SREF).

Cette préoccupation d'offrir la possibilité pour chacun d'optimiser ses talents est au cœur de l'action régionale et s'adresse à tous les Ligériens et à tous les territoires. Il s'agira notamment de favoriser l'**égalité des droits** et la qualité de l'appareil de formation dans les territoires, en particulier dans les bassins d'emplois les plus démunis.

Les leviers d'action

► Les outils issus du Schéma régional de l'enseignement et de la formation (SREF) et leurs prolongements sur les territoires

Le SRADDT reprend les principales orientations du SREF qui s'inscrit dans le court terme et dans une finalité opérationnelle.

En premier lieu, la Région veut contribuer à une formation initiale de qualité pour **sécuriser les parcours personnels et professionnels**. La Région entend ainsi agir pour que chaque jeune puisse accéder au plus haut niveau de formation initiale, sans que les ressources économiques ou les réticences familiales ne viennent freiner l'allongement des parcours de formation. A minima, l'objectif est de sécuriser le parcours de formation de chaque jeune, en permettant à tous d'acquérir au minimum un premier niveau de qualification correspondant à leurs projets professionnels.

La Région cherchera en outre à développer enfin l'enseignement supérieur en soutenant tous les projets qui favoriseront le passage du secondaire au supérieur.

Une attention sera apportée à la recherche de cohérence et de complémentarité des parcours de formation, en veillant à maintenir au sein de la région des ensembles d'enseignement homogène et complémentaire par filière, de la formation initiale au supérieur (exemples filières agro-alimentaires, bâtiment et travaux publics, mer).

Il en sera de même pour le soutien aux parcours de promotion sociale en zones défavorisées, destinés à lutter contre les sorties sans qualification et à favoriser l'entrée à l'université. La Région soutiendra par ailleurs les projets de réorientation des étudiants en situation d'inadaptation à l'université. Cet objectif de sécurisation des parcours personnels et professionnels nécessitera également un effort de diffusion et de modernisation des équipements, notamment pour l'accès aux TIC.

La Région des Pays de la Loire entend rendre accessible à tous (hommes et territoires) une **formation professionnelle de qualité**, soit en facilitant la mobilité des personnes, soit en organisant des formations accessibles dans les différents points du territoire. Dans ce cadre, les établissements de formation seront les points nodaux de cet ancrage territorial. La modernisation de leurs équipements, y compris pour les centres de formation destinés aux adultes dont les seniors actifs (cf. défi du vieillissement), sera un premier enjeu à franchir.

Les mutations économiques et l'accélération du vieillissement de la population active nécessitent d'anticiper l'évolution en cours des besoins de formation et d'emploi, afin de renforcer le lien entre formation et emploi, et de favoriser l'insertion professionnelle de chacun et le déve-

loppement des compétences. Il s'agira également de définir une stratégie détaillée en matière d'information et d'orientation sur les métiers émergents et/ou peu attractifs. En matière de services à la personne, un accent particulier sera porté sur les formations sanitaires et sociales, au service de la qualité de vie et de la cohésion sociale ligérienne, pour tenir compte de l'évolution des besoins des publics.

En second lieu, la **territorialisation de l'offre de formation**, permettant aux acteurs locaux au sein de chaque zone d'emploi de formaliser leur besoin en termes d'emplois à satisfaire et de formations à apporter, bénéficiera d'un accompagnement prioritaire de la Région et s'inscrira dans un objectif de compensation des déséquilibres existants.

Les lycées et les CFA seront au cœur de cette territorialisation, avec notamment le rôle fort des structures d'hébergement ouvertes pour les jeunes, pour maintenir une attractivité et un rayonnement dans les territoires en difficulté. Ces établissements joueront un nouveau rôle dans l'aménagement du territoire en devenant également de véritables **lieux de vie et d'ouverture sur le monde professionnel**. Il en sera de même pour les créations de nouveaux lycées, les restructurations de lycées existants et la mise en place de nouveaux outils de formation, afin de répondre aux évolutions démographiques des territoires.

La mise en place progressive d'un **espace régional numérique de la connaissance**, véritable outil global de découverte de l'offre de formation mais aussi de promotion sociale et professionnelle à travers l'accès à des connaissances scientifiques et techniques, à des savoirs, grâce à des formations, spécifiques et à distance, participe à cet objectif de valorisation des intelligences et des compétences. L'Université numérique régionale viendra, pour l'enseignement supérieur, conforter cette offre.

L'amélioration et le **développement de la vie étudiante** dans toutes ses dimensions constituent une priorité régionale. La Région compte actuellement 105 000 étudiants, soit 3,25 % de la population totale. Un objectif très ambitieux de croissance pourrait être de faire passer cette population à 4% en 2020, soit une progression de 31 000 étudiants. L'accueil des étudiants se modifiera en devenant plus international et les établissements d'enseignement supérieur devront offrir un choix de formation diversifiée et de qualité. Parallèlement la Région accom-

pagnera, à travers les procédures contractuelles, les initiatives de modernisation et de renforcement des équipements universitaires.

En matière de logement étudiant, (cf. chapitre précédent sur l'accueil des jeunes) la Région entend poursuivre ses soutiens et le principe d'une aide à la construction et à la rénovation du parc de logement social étudiant sur l'ensemble des campus ligériens. Cet effort s'accompagnera, le cas échéant, d'une rénovation des équipements sur les campus dans le cadre des politiques contractuelles avec l'État, les universités, les collectivités et le Crous/Cnous. La Région plaidera auprès des acteurs publics disposant d'un patrimoine foncier disponible, en particulier les Universités, pour que celles-ci mettent gratuitement le terrain nécessaire à disposition des maîtres d'ouvrages en charge de réaliser ces logements sociaux pour accueillir des étudiants.

► Le Schéma régional de la recherche (SRR) et ses prolongements sur les territoires

Amplifier le rattrapage en matière de recherche et **élever la recherche ligérienne au niveau du potentiel économique et démographique de la région** constituent les principaux vecteurs de renforcement de l'attractivité du territoire régional et de son rayonnement international, de nature à favoriser son insertion dans l'Espace Européen de la Recherche.

L'ambition des Pays de la Loire est de parvenir à **valoriser le potentiel de la recherche au service du territoire et de ses habitants**. Il s'agit d'abord de conforter les pôles d'excellence et poursuivre les efforts de recherche sur certaines thématiques émergentes, en soutenant dans un premier temps l'ensemble des secteurs par une action généralisée d'accroissement du vivier de chercheurs. Pour ce faire, il conviendra d'animer et de fédérer les compétences de la recherche en région autour d'un choix élargi de thématiques clés qui seront affinées progressivement. A l'instar du boom du secteur de la santé en Pays de la Loire, la Région favorisera l'émergence de nouveaux relais de croissance du potentiel scientifique régional (par exemple, développement de plates-formes de transfert de technologies autour du cyclotron, autour des biotechnologies et de la génétique, autour de l'énergie de la mer et des matériaux composites, autour de l'agro-alimentaire, la nutrition et la santé, autour de la santé et l'environnement air-déchets, autour du marketing territorial et la promotion à l'international) en accompagnant et en stimulant la recombi-

naison de filières existantes (assemblages de compétences scientifiques déjà établies).

Plus généralement, la Région restera **à l'écoute de tous les projets** dès lors que leur niveau d'excellence ou leur potentiel de valorisation sera suffisamment élevé. Cette approche permettra également d'intégrer les projets de recherche plus ponctuels mais très prometteurs et différenciant, à l'image de certains domaines comme l'acoustique au Mans, ou le génie civil / physique / mathématiques à Nantes et Angers. Dans tous les cas, les projets contribueront, à leur niveau, à soutenir l'emploi, à donner une visibilité nationale et internationale à la recherche ligérienne, à accélérer la valorisation et à diffuser la culture scientifique et technique. Des projets construits en réponse directe aux attentes sociétales (écorégion, cohésion sociale, péri-urbain, logement, santé...) pourront s'inscrire dans ces démarches d'excellence.

Ce rattrapage ligérien passe également par **l'approfondissement de l'internationalisation** des personnels enseignants et des étudiants dans l'enseignement supérieur. La Cité Internationale prévue dans l'agglomération nantaise s'inscrira dans cette orientation. Les dispositifs encourageant la mobilité des étudiants à l'étranger et la venue d'étudiants étrangers seront également étendus, d'autant plus qu'ils participent à la promotion et au rayonnement international de l'offre d'enseignement supérieur des Pays de la Loire.

La Région accompagnera **l'internationalisation de la recherche ligérienne** afin d'attirer de nouvelles compétences en Pays de la Loire. Sur le plan international, il s'agira de donner la priorité à l'insertion des équipes et laboratoires de recherche dans l'Espace Européen de la Recherche et de soutenir les équipes s'inscrivant dans les appels à projets européens. Cet effort s'accompagnera d'une politique innovante de soutien à l'emploi scientifique et technique et de mesures d'accompagnement pour les laboratoires souhaitant conforter leur dimension internationale. Cela passera également par l'extension des coopérations interrégionales et internationales sur ces sujets (voir défi 5).

Concernant la territorialisation de cette politique de recherche et d'enseignement supérieur, la Région souhaite accompagner et aider à la structuration des acteurs de la recherche. Cette structuration est une nécessité qui s'impose dans un contexte d'international-

lisation, de visibilité et de promotion de l'excellence; la mise en œuvre d'un Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) régional constitue un des outils pour atteindre cette ambition. La mise en place d'un PRES régional doit permettre de renforcer les synergies entre les différents bassins universitaires, et ainsi doter les Pays de la Loire d'un réseau régional des acteurs universitaires capable de relever les défis de développement auxquels notre région est confrontée. C'est en effet au travers des projets portés par les universités de Nantes, Angers et Le Mans, mis en cohérence et synergie que l'ambition et les objectifs de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche pourront être mis en œuvre dans un contexte national et international. Certains projets d'échelle interrégionale contribueront également à cette structuration. A titre d'exemple, le projet de grand pôle d'enseignement artistique et culturel, réparti entre les trois grandes agglomérations ligériennes en partenariat avec Rennes, illustre un type d'action territoriale développée à l'échelle interrégionale.

Une politique de recherche régionale et territorialisée permettra de conforter certains socles de l'économie régionale et de soutenir les paris économiques des territoires et des filières :

- par la reconnaissance d'un certain nombre de spécificités sectorielles et/ou thématiques (exemples : matériaux composites, agroalimentaires, nutrition et traçabilité, biotechnologies marines, photovoltaïque,...) et leur renforcement par des politiques de localisation des investissements publics ;
- par le développement de grands projets, comme autour du végétal le projet de Campus Végépolys avec toutes ses déclinaisons scientifiques et économiques (recherche, formation, production, contrôle et gouvernance) de niveau mondial, et des déclinaisons plus ludiques avec le projet de « terra botanica » ;
- par le développement de programmes de recherche encouragés par la Région avec d'autres partenaires, autour des préoccupations sociétales concernant la qualité de vie des Ligériens.

► La culture : un levier pour l'épanouissement personnel et un outil d'aménagement du territoire

En ce domaine de compétence, partagé comme d'autres avec les collectivités locales et l'État, la collectivité régionale sera attentive à trois orientations majeures : la participation de tous à la vie culturelle, la promotion de la diversité culturelle et de l'équité culturelle en matière d'aménagement du territoire.

S'agissant du premier point la Région soutiendra les efforts en faveur des publics qui ne sont pas des publics familiers de l'offre culturelle : jeunes, populations fragiles, certaines catégories de salariés. A cet effet, les occasions de rencontres entre les œuvres, les artistes et les citoyens seront encouragées de même que l'action culturelle en milieu scolaire tout comme les pratiques amateurs.

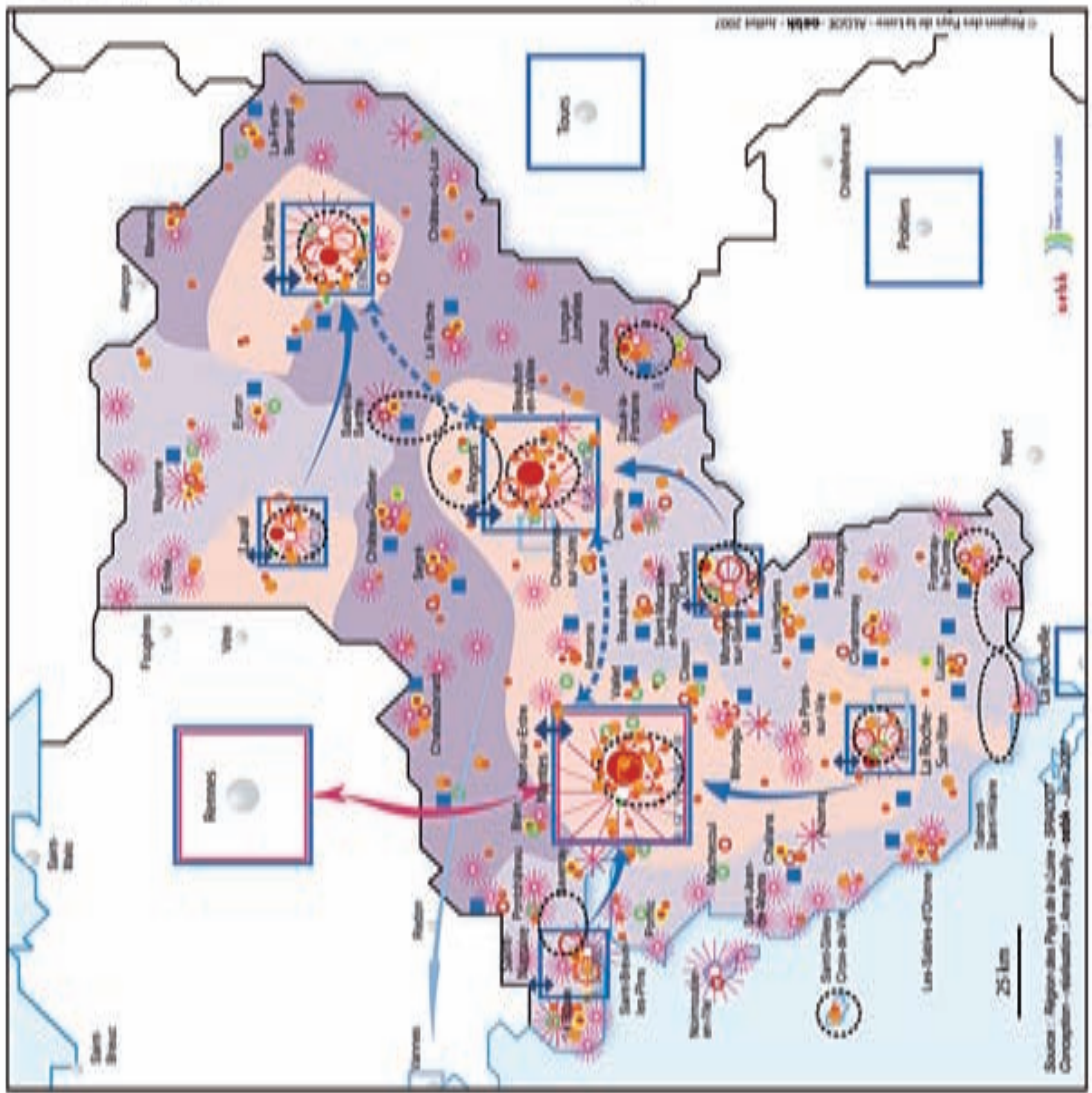
Pour ce qui concerne la diversité culturelle, la Région favorisera le développement et la reconnaissance de toutes les expressions culturelles (arts de la rue, art contemporain, médias locaux...), tout en évitant la tendance à la segmentation des publics. La diffusion artistique participera à ce mouvement créatif et à l'émergence de nouveaux projets aussi bien que les formes traditionnelles. La valorisation du patrimoine régional et de la mémoire dans une approche renouvelée sera encouragée.

La recherche d'une équité culturelle en matière d'aménagement du territoire implique une grande attention dans le soutien aux lieux et équipements culturels, aux compagnies ainsi qu'aux événements, afin de garantir « la culture partout » et ne laisser à l'écart de la culture aucun territoire. La formation supérieure et continue participera à la diffusion qualitative de l'offre culturelle.

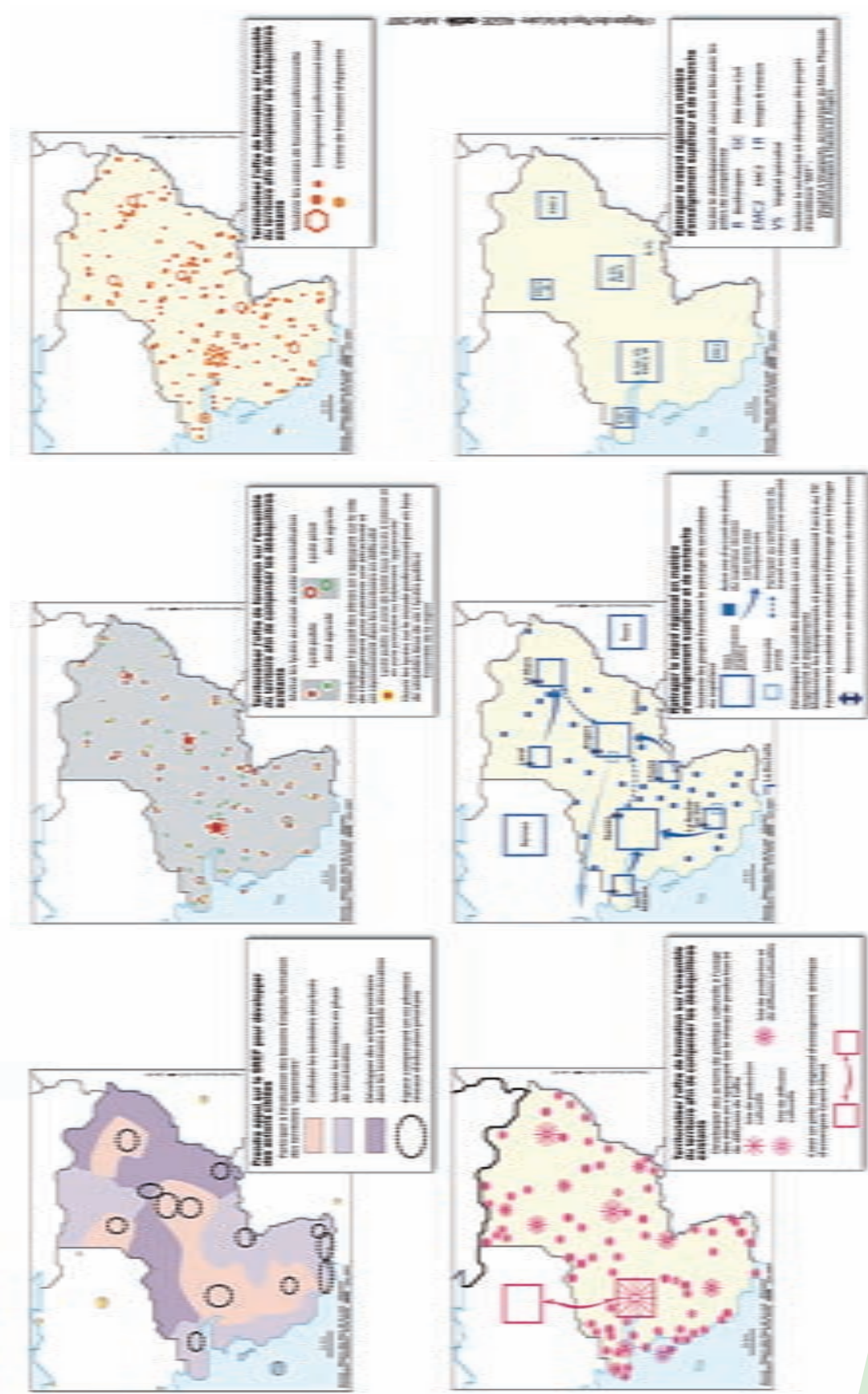
Enfin, à chaque fois que possible, les dynamiques culturelles seront associées aux dynamiques économiques et à l'attractivité régionale, composante à part entière de la visibilité internationale des Pays de la Loire.

Globalement, c'est donc en devenant une région de la connaissance, ouverte sur le monde et les cultures, que les Pays de la Loire diffuseront l'excellence dans chacun des territoires, formeront un ensemble attractif et permettront aux Ligériens de vivre ensemble en s'épanouissant individuellement et collectivement.

UNE RÉGION DE LA CONNAISSANCE
 POUR SE DONNER LES MOYENS DE MAÎTRISER L'AVENIR



Déclinaison en vignettes



Le défi de l'accompagnement des mutations du socle industriel et agricole

Des socles d'activités traditionnelles à accompagner dans leur évolution

La Région des Pays de la Loire dispose de socles industriels et agricoles, puissants et dynamiques. Ceux-ci sont cependant entrés dans une **ère d'incertitudes** (réforme de la PAC, évolution des normes environnementales, remise en cause progressive de l'équilibre énergétique mondial, nouvelles attentes sociales et sociétales), du fait de la mondialisation des échanges.

Sur le plan industriel, les Pays de la Loire sont la 4^e région industrielle en France. Ce tissu industriel dynamique est exposé : il a connu par le passé de **fortes mutations** (habillement, textile, construction navale...) et on ne peut exclure qu'à l'avenir de nouveaux secteurs soient confrontés à de nouvelles évolutions (électronique, automobile, plasturgie, agro-alimentaire). Dresser un constat lucide ne signifie en rien porter un regard pessimiste sur l'ensemble de ces secteurs d'activité, bien au contraire.

Renforcer les « piliers » de l'économie ligérienne sera donc un enjeu essentiel au regard des dynamiques actuelles de développement entre les territoires attractifs en mesure de fixer des investissements à forte valeur ajoutée (R&D, tertiaire supérieur, industrie), avec le risque grandissant d'une marginalisation de la région à l'échelle des grands flux économiques européens et internationaux. Ce risque sera d'autant plus avéré que le déplacement vers l'Est du centre de gravité économique de l'Europe s'accélénera.

La Région des Pays de la Loire, dans son action de soutien au développement du tissu industriel, devra composer avec des grandes tendances qui impacteront l'environnement économique ligérien.

La première de ces tendances concerne le **tasement de l'emploi industriel**, qui n'épargnera pas les Pays de la Loire, même si, jusqu'à présent, la région a connu une évolution inverse à celle que connaissent les économies des principaux pays européens. Ce basculement en cours vers l'ère postindustrielle pose la question du maintien de la valeur ajoutée à son niveau actuel, dans un contexte de dématérialisation et de tertiarisation de l'économie. Les Ligériens devront affirmer leur spécificité en maintenant à un haut niveau le nombre d'actifs dans l'industrie tout en réussissant cette transformation progressive de l'économie industrielle en s'appuyant sur l'innovation, le transfert de technologie, l'ingénierie financière, les collaborations multiples et l'internationalisation. Le maintien des emplois industriels constitue à l'évidence un challenge ambitieux qui implique la rénovation et l'adaptation des parcours de formation tout autant que la construction d'une image positive et attractive de ces métiers.

La deuxième tendance concerne la **fragilisation de l'économie rurale** liée à un faisceau de risques convergents : non renouvellement des actifs et des exploitants agricoles âgés, incertitudes sur l'avenir de la Politique Agricole Commune, qui sera nécessairement réformée





en profondeur à partir de 2013 et problématiques environnementales persistantes avec en particulier les risques de non respect de la directive cadre sur l'eau en 2015. Le contexte du réchauffement climatique, avec notamment des tensions fortes sur le partage de l'eau, pèsera également sur ces mutations.

Face à ces incertitudes, les Ligériens seront attentifs à une politique agricole et à des exploitations qui mettront l'accent sur la qualité (traçabilité et sécurité) des produits alimentaires tout en veillant à ce que ces préoccupations intègrent également la préservation de l'environnement.

Parallèlement, la contribution de l'agriculture à la fourniture de matière première tant à finalité énergétique (biocarburant, biomasse) que pour l'industrie agro-alimentaire n'exclura pas les restructurations de ce secteur et la nécessité de favoriser, à côté de la distribution de masse, des approches « terroir » et le développement des circuits courts. L'activité agricole dont l'importance économique et superficière en Pays de la Loire constitue une réalité incontournable devra donc aussi effectuer des sauts qualitatifs, renforcer ses approches qualité, être en capacité de sauvegarder ses avancées face au développement éventuel des productions avec des organismes génétiquement modifiés (OGM). Au-delà, c'est la qualité de vie et l'avenir des zones agricoles les moins productives qui est posée. L'agriculture devra à travers des modes de productions durables et respectueux de l'environnement être accompagnée pour s'adapter aux attentes des ligériens et de l'économie mondiale.

C'est grâce aussi à la présence d'activités agricoles extensives que certaines zones naturelles remarquables pourront être conservées.

Si le risque de mutation des territoires ruraux est donc bien réel, il en va de même pour l'avenir

des zones agricoles périurbaines dont l'avenir passe par la définition de stratégies particulières adaptées à chaque aire urbaine. La multiplication des conflits d'usages sur les espaces agricoles périurbains, en particulier face à des productions agricoles difficilement transférables (arboriculture, viticulture) et sur le littoral (développement touristique) introduit la nécessité d'une planification exigeante avec le maintien de certaines formes d'agriculture en tissu urbain exerçant en outre le rôle de coupure verte dans les zones agglomérées.

Une approche globale de la répartition des différents modes d'occupation des sols aujourd'hui agricoles devra donc être encouragée pour les espaces les plus attractifs ou en plus forte croissance (littoral et périurbain).

Enfin, le **développement de l'économie « pré-sentielle »**, du fait notamment de l'attractivité résidentielle croissante d'un grand nombre de territoires des Pays de la Loire, pourra offrir des alternatives de développement et des opportunités de relance à des territoires en mutation. L'économie de transferts découlant de l'installation de nombreuses populations retraitées sera potentiellement un relais de croissance pour certains espaces ruraux, qui pourront s'appuyer sur une économie locale d'artisanat, de services et de commerce de proximité.

Les objectifs de la Région

Face aux mutations économiques, la Région des Pays de la Loire réaffirme son ambition de **maintenir et soutenir les socles de l'économie ligérienne** : les socles industriels, dans leur capacité à produire de la valeur ajoutée, de l'innovation et à engendrer des emplois sur le territoire, les socles agricoles, avec le double objectif consistant pour le premier à défendre avec les régions voisines dans le cadre de la réforme de la PAC, une agriculture de l'ouest en

priorité orientée vers l'alimentaire et pour le second objectif une priorité d'aménagement du territoire, de gestion patrimoniale et de diversification des activités agricoles.

Les Pays de la Loire, première région de PME à fort taux de croissance en France, hors Ile de France, veulent capter une part plus importante des grands flux économiques et logistiques en Europe, et améliorer leur visibilité et leur rayonnement économique international. Les très petites entreprises artisanales de production ou de services sont soutenues par des opérations collectives et de l'ingénierie financière dans leur projet de développement.

Enfin, la Région veut prendre toute sa part dans le soutien et le renforcement des **paris et défis économiques** que font certains territoires avec des porteurs de projet structurants. Il s'agira d'accompagner et de soutenir les filières émergentes, de proposer des outils d'observation et d'information aux acteurs économiques, des services d'ingénierie financière, de conseil ou de soutien à l'export, et d'encourager les actions et les initiatives des différents acteurs locaux du développement économique, au premier rang desquels figurent les chambres consulaires.

Les leviers d'action

► Une politique d'investissement dans les infrastructures

Un des leviers d'action pour relever le défi des mutations économiques réside dans une politique d'investissement dans les infrastructures, permettant une amélioration de l'accessibilité ferroviaire, portuaire, routière, aéroportuaire et numérique en conformité avec les règles en vigueur (article L 1425.1 alinéa I du code général des collectivités locales). Il s'agit à la fois de désenclaver un certain nombre de territoires, mais également de privilégier l'accès aux grandes zones de concentration de l'activité économique.

A cet égard, le **Schéma Régional des Infrastructures et des Transports** apporte des orientations articulées autour de la réalisation des grandes infrastructures d'intérêt national, du développement du port de Nantes – Saint-Nazaire, de l'amélioration des infrastructures ferroviaires et de quelques priorités portant sur le domaine routier. A l'échéance des vingt prochaines années et face à l'enjeu énergétique d'aujourd'hui, le développement du transport

ferroviaire paraît devoir s'imposer à terme là où l'avion n'apporte pas, sur des courtes distances, un avantage compétitif conséquent. Les infrastructures au service du développement économique et des territoires s'articulent autour de ces quelques priorités :

- **la réalisation de grands projets d'intérêt national :**
 - soutien à la réalisation de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes
 - participation à la mise en œuvre de la LGV Bretagne Pays de la Loire
 - réalisation de l'interconnexion TGV au sud de l'Ile-de-France
 - soutien à la réalisation de l'A831 entre Fontenay-le-Comte et La Rochelle
 - accompagnement du projet d'autoroute de la mer
 - soutien à la réalisation de la voie ferrée centre Europe Atlantique
 - soutien à l'aménagement de la route centre Europe Atlantique.
 - inscription dans une stratégie de court, moyen et long terme, de la mise à disposition du public, en adéquation avec les besoins de transports et de déplacements, d'un axe ferroviaire de qualité entre Rennes-Nantes-Bordeaux et entre Caen-Le Mans-Tours.
- **l'accompagnement de l'aéroport Notre-Dame-des-Landes :**
 - veille attentive à la réalisation des infrastructures routières permettant d'assurer une bonne accessibilité à l'aéroport,
 - développement de l'offre de transport collectif en relation avec l'aéroport depuis l'agglomération Nantaise et la Bretagne.
- **l'accompagnement du développement du Port Autonome Nantes – Saint-Nazaire :**
 - association tous les acteurs économiques à l'identification des trafics potentiels
 - définition des modalités de gouvernance pour les projets du port
 - amélioration des capacités d'accueil du port
 - amélioration de la desserte du port.

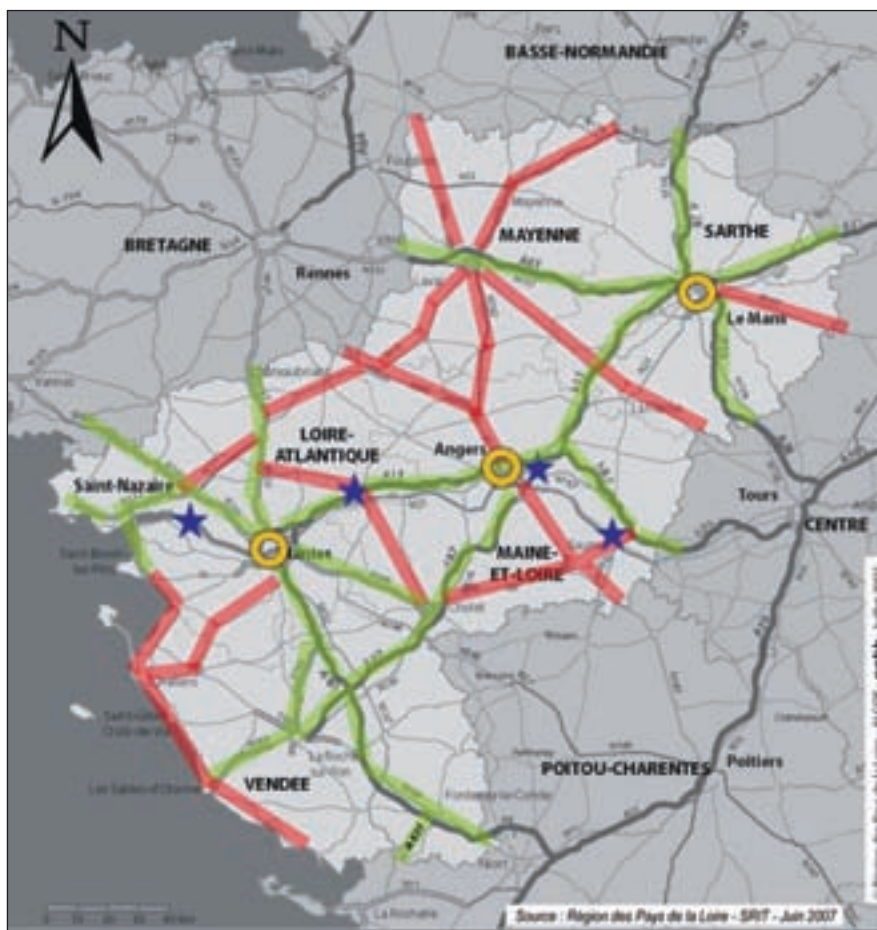
• **Les actions en faveur du désenclavement routier en partenariat avec les maîtres d'ouvrages :**

- poursuite de la réflexion sur la question des franchissements de Loire, dans le respect des orientations de la Directive Territoriale d'Aménagement de l'estuaire de la Loire du 17 juillet 2006, et demande d'inscription de ce projet dans un Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires
- adaptation de la capacité des contournements routiers des trois principales agglomérations ligériennes

- confortation de certains axes routiers importants qui assurent un rôle dans la cohésion territoriale (Mayenne par exemple avec l'axe Laval-Angers) et qui améliorent la compétitivité des territoires ligériens en renforçant les liaisons routières interrégionales structurantes, notamment avec la Bretagne (cf. carte ci-après).

Le SRIT apporte par ailleurs un éclairage détaillé sur les autres priorités du Conseil régional en matière d'accessibilité et de mobilité identifiées plus loin, dans le défi consacré à l'écorégion.

RÉSEAU ROUTIER STRATÉGIQUE DES PAYS DE LA LOIRE À L'HORIZON 2030



► L'accompagnement de la mutation des entreprises

Pour renforcer la capacité des entreprises, et notamment des PME, à franchir le cap des mutations économiques en cours, la Région entend, d'une part, poursuivre le travail de concertation mené avec les partenaires sociaux afin de faciliter l'accès des salariés aux qualifications dans un contexte de transition du marché du travail et, d'autre part, favoriser l'appui aux actions collectives et à l'ingénierie de projet ou d'animation de filières, en s'inscrivant naturellement dans l'accompagnement des initiatives des territoires et des acteurs locaux. Cette double approche est de nature à consolider les réseaux d'entreprises et le renforcement des filières industrielles structurées.

S'agissant des filières industrielles, des actions de formation, de communication et d'organisation seront engagées, en concertation avec l'État et les branches industrielles afin de répondre aux situations de déficit d'emplois dans plusieurs métiers, comme par exemple le travail des métaux et la construction métallique.

► L'accompagnement des stratégies de filières

Un second levier que la Région entend actionner repose sur la mise en œuvre d'une politique de filière de type « Clusters² et Système Productif Local³ » autour de thématiques spécifiques.

Dans les filières d'excellence et émergentes du territoire régional, plus encore que pour les pôles de compétitivité, la logique « cluster » est insuffisamment développée. Les Pays de la Loire s'attacheront ainsi à exploiter plus avant cette approche intégrée de soutien aux entreprises. La compétition entre grandes régions se déplace de plus en plus dans le champ de l'innovation, de l'économie de la connaissance et des milieux créatifs, à la convergence entre plusieurs dimensions, sciences, technologie, recherche, enseignement, culture, architecture et développement urbain.

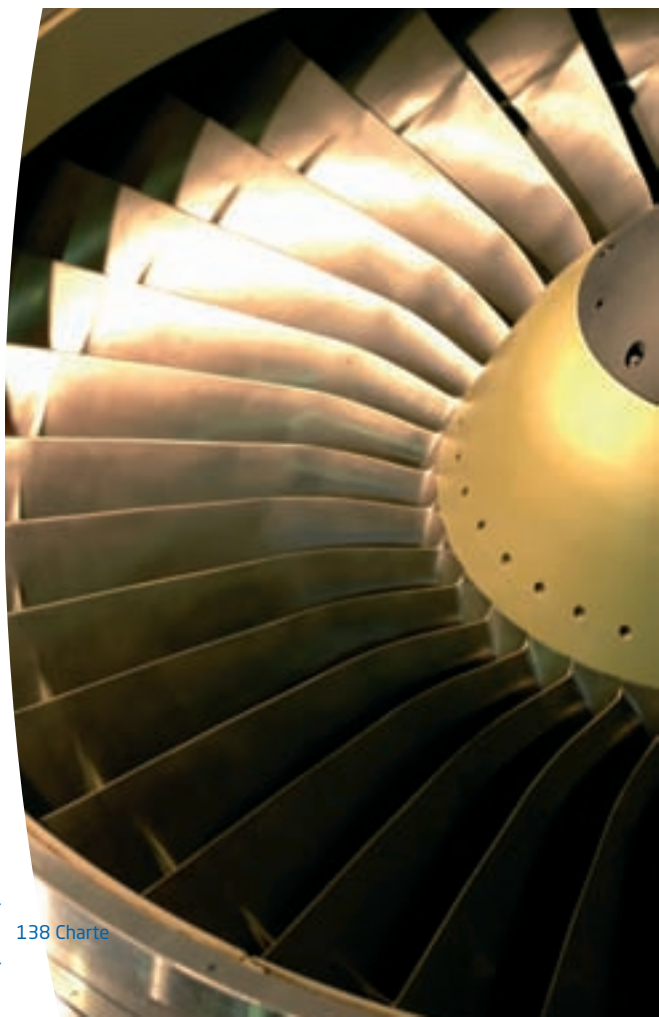
Les Pays de la Loire disposent en la matière de solides atouts, au cœur d'un réseau d'établissements d'enseignement et de recherche, structuré autour de quelques filières porteuses et d'entreprises reconnues à l'échelle nationale ou internationale.

Ces filières d'excellence identifiées aujourd'hui s'inscrivent dans les socles de l'économie ligérienne. On y trouve notamment :

- l'aéronautique
- l'automobile haut de gamme
- le végétal spécialisé
- le pôle enfant (textile, agroalimentaire, jouet)
- les matériaux composites et complexes,
- les biotechnologies.

² Notion nord-américaine que l'Américain Michael Porter définit comme étant « un groupe d'entreprises et d'institutions associées, géographiquement proches et entretenant des relations de complémentarité entre elles ». Les clusters restent un phénomène essentiellement urbain, dédié aux technologies de pointe et d'une taille qui compte à l'échelle des marchés internationaux. En France, les clusters désignent un ensemble d'entreprises d'un même secteur d'activités, en lien avec des laboratoires de recherche, fortement compétitives et avec un réel ancrage territorial.

³ C'est un réseau d'entreprises souvent de petites tailles, géographiquement concentrées sur un territoire de proximité, spécialisées autour d'une filière, d'un métier, d'un produit, d'un marché ou d'une technologie. Ces entreprises coopèrent durablement et s'appuient sur les acteurs du territoire qui pourraient leur apporter une valeur ajoutée à leur développement. Les réseaux d'entreprises sont donc au cœur du système.





La Région cherchera à faciliter le développement des relations et passerelles entre les entreprises, la recherche publique et les grandes institutions présentes sur le territoire afin de soutenir des pôles de compétitivité et pour favoriser le développement de nouvelles dynamiques de filières.

Quels que soient les modes d'organisation retenus, la dimension physique et l'ancrage territorial d'espaces ou de quartiers catalyseurs d'innovation sont primordiaux pour que leur effet levier sur le développement économique joue pleinement. Dans un contexte classique d'atomisation des acteurs (monde de la recherche publique et privée, monde de l'entreprise, monde de l'enseignement, sphère institutionnelle, etc.), deux approches seront mises en œuvre par les Pays de la Loire :

- l'une physique dite de "cluster", plaçant les acteurs dans une position de concentration, coopération et émulation sur un ou deux espaces identifiés, comme par exemple les Biotechnologies et le Réseau Thématique de Recherche Avancée sur la Transplantation à Nantes ou encore à Angers (Végépolys)
- l'autre immatérielle consistant à mettre en réseau ces acteurs (labels, cellule de pilotage, programme de convergence) à l'échelle régionale.

► **Le soutien à l'innovation et aux secteurs émergents**

Les Pays de la Loire sont de plus en plus confrontés à un enjeu de renouvellement du tissu d'entreprises et de créations d'emplois dans des secteurs émergents et porteurs. A ce titre, le soutien aux entreprises innovantes ou portant

un projet expérimental, en phase de création comme de croissance rapide, est une priorité de l'action régionale.

Un secteur émergent spécifique fera l'objet d'un accompagnement régional : le secteur de l'**économie sociale et solidaire** dont la structuration et la professionnalisation sont une priorité pour les Pays de la Loire. Les besoins de services à la personne, tout comme le renforcement des politiques de recyclages de nombreux produits, vont en effet s'accroître fortement et favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire.

Cependant le tissu d'opérateurs économiques de ce secteur est particulièrement éclaté, diffus et insuffisamment structuré pour faire face aux besoins émergents. La Région mettra donc en œuvre un ensemble d'orientations pour former davantage d'intervenants sur ce secteur, pour identifier et accompagner des réseaux d'acteurs de l'économie sociale et solidaire, et pour donner une visibilité suffisante aux opérateurs émergents sur ce marché très segmenté. S'agissant des entreprises sociales et solidaires qui interviennent dans le secteur du recyclage des déchets, leurs préoccupations de développement pourront être prises en considération dans le cadre du plan régional d'élimination des déchets dangereux dont la responsabilité incombe à la Région.



► Le développement de quelques grandes zones stratégiques

Le renforcement des socles de l'économie ligérienne pour mieux accompagner les mutations économiques à venir, suppose une action territorialisée et ciblée en matière d'aménagement économique du territoire. Le développement privilégié de **grandes zones de concentration économique** représente un enjeu fort pour l'ensemble de l'économie régionale.

Un des déterminants de cette action, concentrée sur quelques grandes zones, résidera dans le **niveau d'accessibilité des territoires** concernés et sera directement lié à l'importance et à la qualité des infrastructures de transport. L'articulation entre les orientations du Schéma Régional des Infrastructures et des Transports et l'émergence de ces zones sera recherchée, notamment pour les grandes plates-formes logistiques et de redistribution.

Les zones identifiées aujourd'hui et à titre d'exemples sont les suivantes :

- le corridor des pôles tertiaires à Nantes (banques, services aux entreprises, secteur public, design et industries créatives) – Angers (prévoyance) – Le Mans (assurances) en cours de renforcement autour des gares TGV et à proximité des accès autoroutiers et aéroportuaires
- des zones d'intérêt régional autour de Nantes, du futur aéroport de Notre-Dame-des-Landes, du Pôle 49 d'Angers, du pôle portuaire autour de Montoir de Bretagne, d'une future zone dédiée à la Logistique au Mans, du pôle situé à l'est de Laval, dans le sud-Vendée autour de la future A 831 et de la desserte ferroviaire, en position d'hinterland par rapport au port de La Rochelle.

Cette approche non limitative sera complétée dans le cadre du schéma régional des plates-

formes logistiques et de redistribution prévu au Schéma Régional des Infrastructures et des Transports.

La Région veillera à ce que ces zones économiques d'intérêt régional et interrégional se développent en cohérence avec les stratégies départementales et d'agglomérations en s'appuyant sur :

- leur accessibilité multi modale (voie routière à haut débit, ferroviaire, aéroportuaire, portuaire) et la desserte numérique
- un environnement de services aux entreprises de haut niveau
- la présence d'entreprises ayant véritablement besoin de ces plates-formes pour se développer
- des conditions d'accueil favorables pour les salariés de ces entreprises, y compris l'offre et l'organisation de transport collectif
- une ambition globale de gestion durable et de haute qualité environnementale tant à l'externe (aménagement des zones) qu'à l'interne (bâtiment économe, entreprises ambitieuses en matière de gestion exemplaire des déchets, de process économe, de management environnemental et social etc.).

La Région pourra soutenir ces projets en fonction de leur caractère structurant pour l'aménagement du territoire et en fonction de l'efficacité du caractère multimodal.

► L'accompagnement des mutations agricoles vers un modèle d'agriculture durable

Les Régions Bretagne, Pays de la Loire, Basse-Normandie et Poitou-Charentes ont rappelé en février 2008 leur ambition pour l'avenir de la politique agricole commune (PAC). L'objectif

essentiel de la PAC est de garantir l'indépendance alimentaire de l'Union européenne, en quantité et en qualité. La PAC doit également assurer la rémunération des services non marchands. Enfin, sans méconnaître la nécessité d'une gestion européenne de cette politique (gestion financière globale, respect des règles de concurrence, régulation des marchés), les régions européennes doivent disposer, en vertu des principes de subsidiarité, de moyens coordonnés et harmonisés, leur permettant localement d'orienter et d'optimiser les attendus de la PAC et de ses effets. En outre, une séparation financière affirmée entre politique agricole et politique de développement rural mériterait d'être instituée.

Le poids des aides publiques d'origine européenne et nationale conservera un effet levier important sans commune mesure avec les capacités financières de la Région pour infléchir de façon conséquente les orientations nationales et européennes en ce domaine.

Les **formations** professionnelles agricoles s'inscrivant dans les parcours de formation et d'installation seront maintenues de même que la confortation des équipements de formation et de recherche situés dans les lycées professionnels, les CFA et dans l'enseignement supérieur. Les cadres contractuels ou pluriannuels prévus à cet effet consolideront ces formations. Les recherches sur l'impact du changement climatique sur les productions agricoles régionales pourront être encouragées en relation avec les entreprises de stockage et de transformation.

L'agriculture est l'un des piliers de l'économie régionale, et son ancrage territorial sera largement facilité si les entreprises de transformation et les industries agro-alimentaires consolident leur activité et créent de nouveaux produits augmentant la valeur ajoutée de la matière première. La Région accompagnera ces mutations et ces développements du **secteur agro-alimentaire** en particulier sur les produits innovants et les nouveaux débouchés. La territorialisation des productions autour des unités de transformation sera encouragée. Pour conserver et développer une capacité locale de transformation/valorisation des produits agricoles ligériens cette territorialisation pourra être étendue aux enjeux du grand ouest pour certaines productions (exemple de la filière lait ou celle des vins de Loire).

La **diversification des activités agricoles** a toujours été une préoccupation plus ou moins encouragée y compris par les professionnels eux-mêmes. Les enjeux énergétiques de demain, les demandes toujours croissantes de produits « sains », au-delà donc des signes de qualité, les attentes des consommateurs par rapport à la production traçable et identifiable, sont quelque uns des facteurs qui militent, encore plus aujourd'hui qu'hier, pour une agriculture plurielle où l'innovation doit être encouragée. Les productions développées devront s'inscrire dans des schémas durables, et présenter des bilans économiques globaux positifs pour l'environnement, l'emploi et la cohésion sociale.

Ce **développement agricole durable** suppose également de soutenir l'organisation et la commercialisation des productions de qualité et des systèmes productifs qui contribuent directement à la préservation de l'environnement (agriculture biologique, agriculture économe en eau, en intrants et qui développe la maîtrise de l'énergie ou des énergies renouvelables) et/ou l'entretien de zones et paysages remarquables (ex : importance de l'élevage bovin, équin pour l'entretien et la préservation des grandes zones humides régionales).

Les filières agricoles seront accompagnées pour se différencier par la qualité de leurs productions. Ainsi, la Région encouragera et promouvra les modèles économiques d'exploitations qui permettent une répartition de la valeur ajoutée plus favorable aux producteurs et un ancrage territorial des ressources. De manière concrète, la Région favorisera également le développement des productions labellisées/biologiques, la vente directe au consommateur, et la recherche de nouvelles niches pour les productions traditionnelles. A contrario la Région veillera à ce que ces productions de qualité ne soient pas fragilisées et remises en cause par un développement éventuel et incontrôlé des cultures comportant des Organismes génétiquement modifiés (OGM).

A moyen terme, la Région pourrait soutenir l'émergence de **stratégies locales intégrées de développement de l'agriculture et de ses aménités en relation avec les entreprises de transformation et les intercommunalités dans les territoires ruraux**, en encourageant et en accompagnant la conduite de réflexions stratégiques à l'échelle d'un bassin de production agricole.

► **La valorisation de l'économie maritime :
une des spécificités de la région
des Pays de la Loire**

Le maintien d'une économie maritime ligérienne dynamique et génératrice d'innovations s'avérera de plus en plus fondamental pour la pérennité d'un développement polyvalent de l'espace littoral. Par sa valeur ajoutée et les emplois offerts, par sa contribution à la qualité de vie et son rôle de vitrine économique, cette économie maritime nécessitera, en raison des nombreuses interférences qui pèsent sur son avenir, une appréhension passant de plus en plus par la **gestion intégrée des zones côtières** et le maintien, en région, d'un ensemble de formations (initiales et supérieures) et de capacité de recherche permettant de valoriser cette économie maritime.

Le littoral concentre à la fois des matières premières et des richesses multiples-ressources halieutiques, potentiel énergétique de la mer et du vent, ressource touristique, regroupement des industries navales, fonds marins et zones naturelles remarquables, mais où se rassemblent également pollutions marines et continentales, pression foncière importante pour accéder au littoral.

La valorisation de la mer représente une richesse et un potentiel d'innovation, encore largement méconnus, que les Pays de la Loire entendent favoriser dans les années à venir, en développant, notamment, des collaborations avec les autres régions maritimes (observation avec AGLIA, biotechnologies marines, nutrition, énergie, protection du littoral).

L'histoire maritime de la métropole Nantes – Saint-Nazaire constitue un pied mère particulièrement riche et diversifié (outre la construction navale et la mécanique, industrie de la conserverie, du raffinage du sucre, des savons, l'ingénierie maritime, le courtage, les assurances, le droit maritime, la formation des équipages...), sur lequel sont venus se développer des greffons porteurs d'innovation et de développement (Ifremer, École centrale, Institut supérieur d'économie maritime, Recherche privée et publique en aquaculture marine) démontrant tout le potentiel et l'intérêt de détenir en Pays de la Loire un pôle maritime diversifié et également davantage intégré.

Concernant le volet traditionnel de cette économie maritime, la Région accompagnera les mutations que connaîtront les filières de la pêche maritime et de l'aquaculture marine, conjointement avec les autres régions concernées du Grand ouest. Le maintien d'une pêche artisanale et le développement raisonné de l'aquaculture nécessiteront au préalable de mettre en œuvre collectivement (chercheurs, organisations professionnelles, État et collectivités dont les régions maritimes voisines) une **gestion rigoureuse et durable de la ressource** tout en s'efforçant de donner aux professionnels des perspectives et une confiance raisonnable en l'avenir. Ces recherches partagées seront d'autant plus nécessaires que la structuration et la composition des eaux marines évoluent avec le réchauffement climatique, ce qui n'est pas sans incidences sur l'évolution de la ressource.

Concernant l'**accompagnement de la filière**, la Région veut encourager une meilleure promotion des métiers de la mer (renforcement des actions et parcours de formation) autour de pratiques renouvelées soucieuses du développement durable de la filière et des différents types de pêche. Il s'agit par exemple de favoriser le déploiement de techniques de pêche sélective et de motorisation économes en énergie, ou de promouvoir la revalorisation du rôle fondamental de la pêche pour certains ports, en termes d'animation, de maintien d'une flot-





tille et d'image positive pour le littoral. A plus court terme, la Région continuera de favoriser la modernisation des outils de travail des marins-pêcheurs en mettant l'accent sur la durabilité et la sécurité des outils, en particulier des bateaux et des motorisations économes. Un renouvellement ciblé de la flottille serait souhaitable pour des raisons de sécurité et d'attractivité vis-à-vis des jeunes ; cela n'exclura pas pour autant la restructuration des outils portuaires et des lieux de débarquement (redéploiement des criées et valorisation des produits débarqués, diminution des charges de gestion des criées). La valorisation des produits et la structuration des filières resteront des préoccupations partagées par la Région, de même que le développement des circuits courts

Les ports mixtes — pêche et plaisance — pourront faire l'objet d'une optimisation fonctionnelle, territoriale et environnementale, selon une démarche concertée, afin de concilier la valorisation des équipements existants et l'adaptation des services, pour pérenniser l'existence même de ces ports.

La Région soutiendra enfin les initiatives ayant pour objectif de renforcer la **capacité d'accueil des ports de plaisance** en recherchant des alternatives aux ports en eaux profondes (ports à sec, quais de mise à l'eau, amélioration des ports existants). La Région proposera ou soutiendra une ingénierie de conseil et d'accompagnement technique des collectivités gestionnaires de ports ; elle encouragera par ailleurs les initiatives visant à développer la qualité environnementale dans les ports existants (déchets, curage).

► La modernisation et le redéploiement de la filière touristique

Le tourisme appartient au socle de l'économie ligérienne. Comme le souligne le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL), la Région soutiendra cette filière et accompagnera la **modernisation du tourisme régional**, en favorisant le développement de la valeur ajoutée et le développement des emplois qualifiés.

La Région concentrera ses moyens sur le développement économique des filières et des entreprises touristiques avec des actions de professionnalisation des chefs d'entreprise et de renforcement des qualifications pour les salariés, de développement des réseaux professionnels sur des problématiques de produits, de marchés, de territoires, de thématiques, d'aide à la mise en marché de l'offre et d'appel à projets filières.

Cette stratégie s'articule autour de quatre objectifs complémentaires. Il s'agira d'abord de développer l'attractivité, notamment vers les étrangers, en s'appuyant sur les zones les plus fréquentées à ce jour, la Vallée de la Loire, le littoral et les principales agglomérations. Il s'agira également de développer la compétitivité des entreprises touristiques en favorisant l'augmentation de la valeur ajoutée et le développement de l'emploi du tourisme régional. La Région favorisera en outre la diffusion des retombées économiques sur une plus large partie du territoire régional. Enfin, elle mettra en place les outils nécessaires à la solidarité en portant des actions transversales, sur l'ensemble de la région, vers les publics spécifiques et les salariés du tourisme.

Ainsi, le tourisme régional s'ancrera sur ses **points forts d'attractivité**, la Loire, l'océan et les agglomérations, tout en portant une ambition de diffusion et de solidarité qui profitera à l'ensemble des territoires qui composent les Pays de la Loire.

La Région développera une **approche différenciée** selon les territoires, en portant une attention particulière sur certaines zones stratégiques pour l'articulation globale de l'offre touristique :

- la Métropole Nantes – Saint-Nazaire entre la Vallée de la Loire et le littoral
- le Saumurois sur la Vallée de la Loire en situation d'interface avec le grand site Unesco et la Région Centre

- les bassins fluviaux (Maine, Mayenne, Sarthe,) et le canal de Nantes à Brest dans une optique de diffusion des clientèles
- Le Mans comme porte d'entrée de la Région depuis le bassin parisien et le nord de l'Europe
- Angers avec l'ambition de devenir la principale porte d'entrée de la vallée de la Loire.

Dans leurs chartes, les Parcs Naturels Régionaux (PNR) proposent des projets de territoires basés sur la valorisation des aménités environnementales, patrimoniales et culturelles. Dans ce cadre, le développement touristique qu'ils mettent en œuvre s'inscrit dans une démarche pédagogique de sensibilisation et de découverte des richesses naturelles et culturelles locales. Par leurs méthodes d'intervention, les PNR constituent des laboratoires de développement durable qui répondent également à l'exigence régionale de diffusion de la connaissance. La Région accompagnera les actions expérimentales des Parcs Naturels Régionaux en matière de tourisme afin de faciliter des transferts de savoir faire sur l'ensemble des territoires.

La Région mettra notamment l'accent sur l'émergence d'une destination de découverte itinérante « Vallée de la Loire » (« Loire Valley ») en lien avec la Région Centre, pour toucher les clientèles étrangères. La Région favorisera également le développement d'un « cluster maritime » liant activités touristiques, commerciales, industrielles, sur le littoral régional, et le renforcement du positionnement régional sur la clientèle familiale française ou étrangère.

Forte des principes de développement solidaire et durable, la Région visera l'exemplarité dans la gestion environnementale du tourisme régional, notamment sur les espaces les plus spécifiques.





Dans cette logique de **structuration de l'offre et des acteurs touristiques**, la Région accompagnera le développement de trois filières ciblées et à potentiel pour l'image et l'économie régionale : le tourisme d'affaires, le tourisme urbain, le tourisme patrimonial et culturel. Cela supposera de développer les réseaux de professionnels et la création de dynamiques de filière selon des problématiques de territoires attractifs, de thèmes transversaux ou de marchés spécifiques. La Région accompagnera la professionnalisation des institutionnels du tourisme par le développement des démarches qualité, le soutien à l'innovation et l'organisation de la formation. Pour aider les professionnels, la Région accompagnera des entreprises et des fédérateurs d'offres dans leur mise en marché.

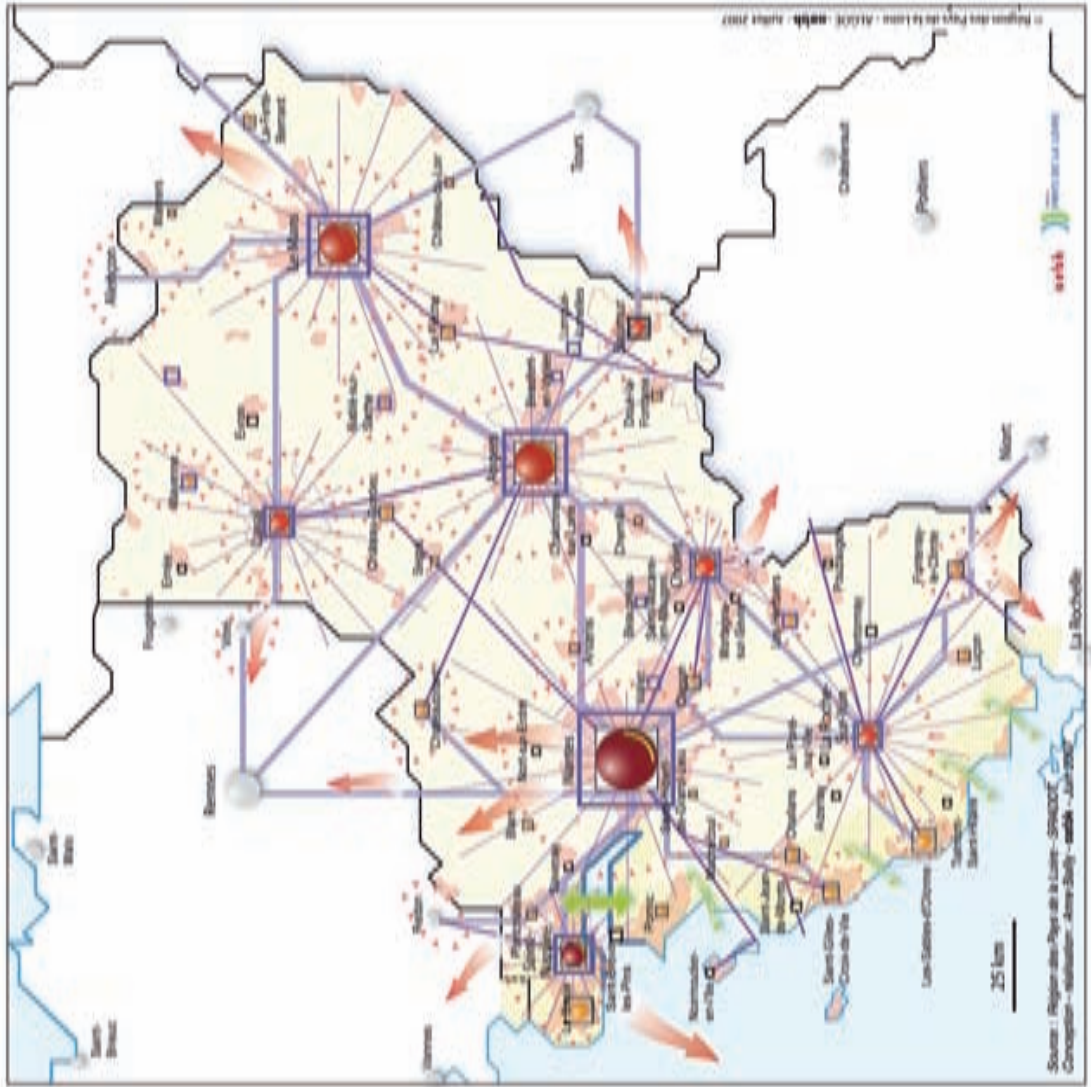
En termes de **rayonnement et attractivité touristiques**, la Région renforcera la structuration d'une politique de grands événements, et le ciblage de la communication recentrée sur les points forts du tourisme régional. A plus court terme, la Région travaillera à la mise en place et / ou à l'accompagnement d'outils et de produits itinérants, d'outils de diffusion de l'information touristique, de projets territoriaux originaux, insolites ou différenciant susceptibles, à leur niveau, de générer attractivité et compétitivité.

Enfin, la modernisation et le redéploiement de la filière touristique comportera une dimension solidaire, à la fois envers les clientèles en situation de handicap, les clientèles économiquement fragiles et la solidarité vers les régionaux eux-mêmes, à travers le développement de l'offre de loisirs de proximité. Cette solidarité régionale bénéficiera également aux actifs du secteur touristique, notamment les saisonniers qui sont le plus soumis à la précarité.

Globalement, **le défi des mutations économiques** sera relevé par les Pays de la Loire en encourageant les dynamiques de filières autour de projets innovants et durables suscitant une forte adhésion sur les territoires et en permettant grâce à la formation, de donner aux ligériens les capacités de s'inscrire dans ces changements avec confiance.

UNE RÉGION QUI ACCOMPAGNE LES DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT

Conforter l'organisation urbaine et les échanges dans un environnement préservé



Organiser les métropoles pour intégrer l'ensemble de leur territoire

- Faciliter les agglomérations dans leur fonction de pôles
- Mettre en place les zones d'activités
- Agglomérations fortes et fortes

Conforter la relation urbaine dans un environnement préservé

- Urbanisme : L'outil agglomération L'urbanisme des Chartres agglomération L'urbanisme agglomération
- Urbanisme : L'outil agglomération L'urbanisme des Chartres agglomération L'urbanisme agglomération
- Urbanisme : L'outil agglomération L'urbanisme des Chartres agglomération L'urbanisme agglomération
- Urbanisme : L'outil agglomération L'urbanisme des Chartres agglomération L'urbanisme agglomération

Conforter le pouvoir publicitaire et l'investissement urbain en combinant les forces locales

- Urbanisme : L'outil agglomération L'urbanisme des Chartres agglomération L'urbanisme agglomération
- Urbanisme : L'outil agglomération L'urbanisme des Chartres agglomération L'urbanisme agglomération

Faciliter les échanges et soutenir les dynamiques d'organisation stratégique

- Urbanisme : L'outil agglomération L'urbanisme des Chartres agglomération L'urbanisme agglomération
- Urbanisme : L'outil agglomération L'urbanisme des Chartres agglomération L'urbanisme agglomération

Agir sur la qualité et la stabilité de la vie urbaine

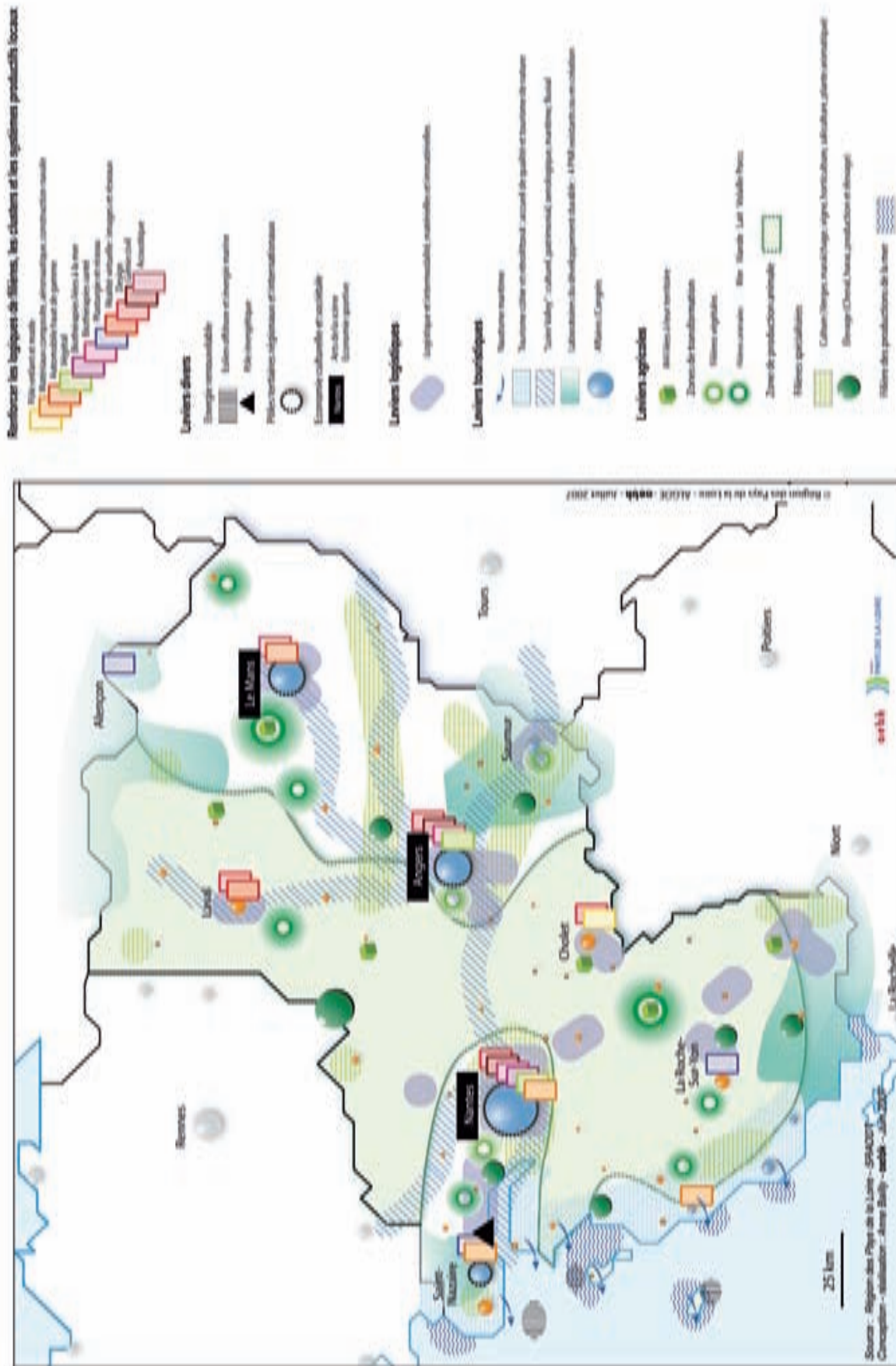
- Urbanisme : L'outil agglomération L'urbanisme des Chartres agglomération L'urbanisme agglomération
- Urbanisme : L'outil agglomération L'urbanisme des Chartres agglomération L'urbanisme agglomération

Déclinaison en vignettes

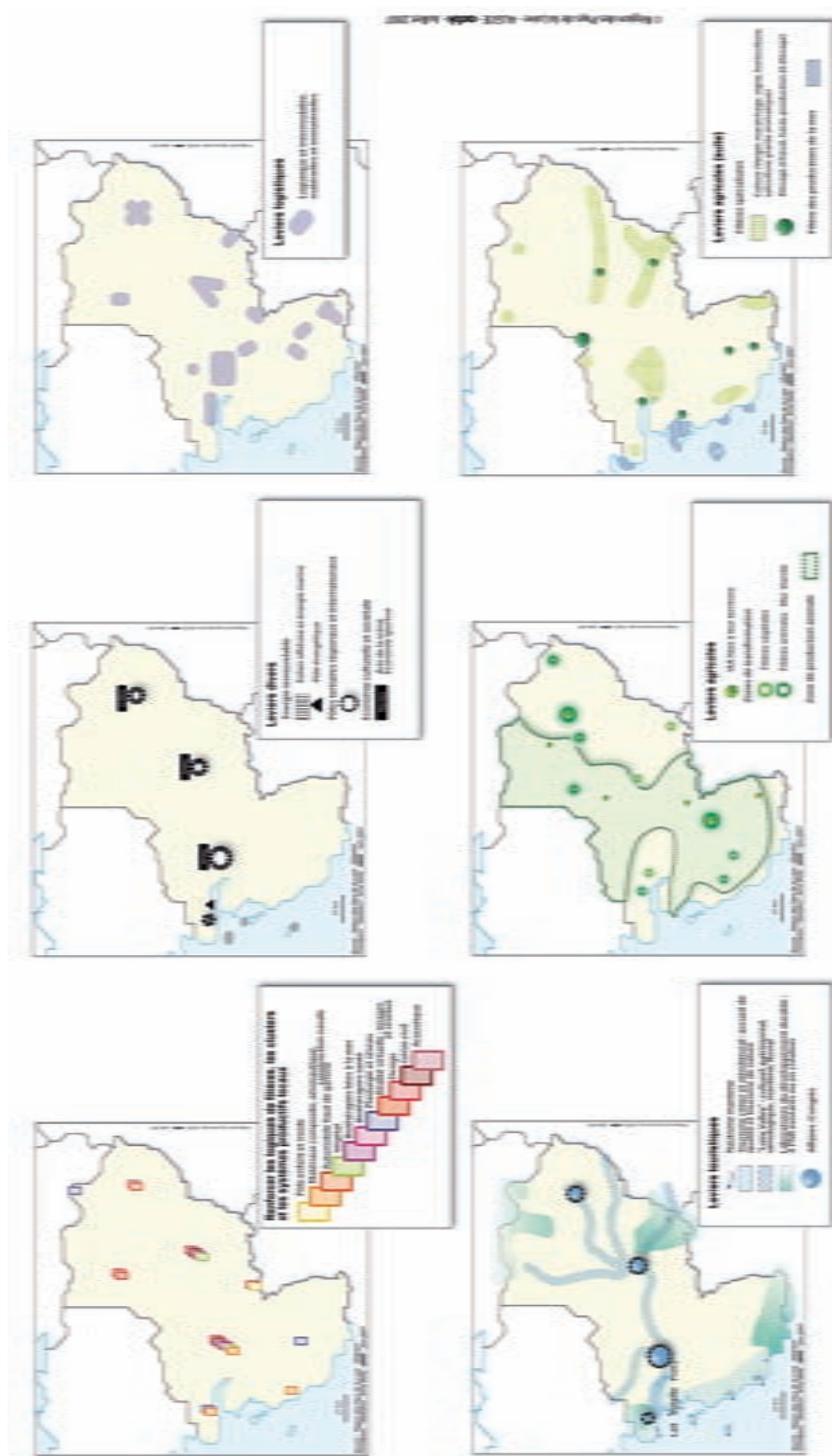


UNE RÉGION QUI ACCOMPAGNE LES DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT

Soutenir les leviers de développement économique



Déclinaison en vignettes



Le défi de l'Écorégion

Un nouvel équilibre environnemental

La raréfaction inéluctable des énergies fossiles aisément exploitables, d'une part, et le coût d'exploitation grandissant de ces mêmes énergies, d'autre part, remettent en cause les fondements énergétiques de la croissance mondiale. Cette « révolution de l'après-pétrole » prend un sens tout particulier dans les Pays de la Loire où le développement constant de la consommation d'énergie est susceptible de s'accroître compte tenu de l'afflux démographique qui caractérise l'évolution de la région.

L'approvisionnement électrique reste un sujet de préoccupation et de débat en raison de l'éloignement entre les principales sources de production et les foyers de consommations. De plus le réseau de distribution étendu et très exposé renforce ce sentiment de fragilité.

La nécessité d'anticiper ces tendances en introduisant des ruptures dans ce modèle de croissance tout en exploitant le potentiel de production régionale, paraît devoir s'imposer à tous. Désormais, le réchauffement climatique consécutif à l'effet de serre est une donnée admise et partagée par l'ensemble de la communauté internationale.

Les Pays de la Loire seront donc confrontés comme d'autres territoires aux conséquences différenciées du réchauffement climatique et à la nécessité de favoriser les modes de production et de consommation favorables à la réduction des gaz à effet de serre.

De plus, face au risque potentiel d'événement climatique pouvant entraîner, aussi bien une

sécheresse importante sur les parties les plus exposées des Pays de la Loire, que des crues dévastatrices sur d'autres secteurs, voire des risques de submersion ponctuelle d'une partie du littoral avec des reprises vigoureuses d'érosion des côtes, la Région soutiendra les initiatives locales, allant dans le sens d'un aménagement économe et durable. Des actions préventives d'information, d'éducation et des recherches sur ces sujets, pourront être encouragées tout comme les opérations engagées par les intercommunalités ou par d'autres acteurs.

La raréfaction croissante de la ressource hydrique nécessitera de trouver des solutions pour la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable à moyen terme ; l'innovation et la recherche-développement seront stimulés à cet effet.

Enfin, l'urbanisation croissante du territoire ligérien et le développement des infrastructures ne devront pas altérer les espaces les plus remarquables (littoral, zones humides), et interpellent sur l'efficacité, l'organisation et le mode d'élimination ou de recyclage des différents types de déchets.

Face à cette situation de crise qui concerne aussi la contraction des milieux naturels et l'appauvrissement de la biodiversité, il existe de vrais challenges économiques et culturels à relever pour transformer les contraintes en opportunités et les coûts en investissements : ce vaste mouvement de conversion d'une économie et de changement de modèle de croissance s'apparente à une vraie révolution industrielle et sociétale.



Les objectifs de la Région

A travers le SRADDT, la Région affirme l'ambition de devenir l'une des principales écorégions en Europe. Cette orientation fondamentale se traduit par l'adoption et la déclinaison d'un modèle de croissance soutenable, face à un certain nombre d'évolutions environnementales, climatiques et énergétiques majeures.

La mise en œuvre de cette ambition nécessitera des approches transversales dans toutes les politiques publiques initiées par la Région et des encouragements auprès des maîtres d'ouvrages partageant la même préoccupation.

La Région attentive aux nombreux débats sur le développement durable s'associera aux autres acteurs privés et publics, en particulier les collectivités, qui s'engageront financièrement.

Le Conseil régional des Pays de la Loire n'a pas attendu le « Grenelle de l'Environnement » organisé par le Gouvernement pour agir en faveur du développement durable. Les élus régionaux restent, pour autant, attentifs quant aux propositions faites par les acteurs impliqués dans le Grenelle et aux actions qui seront mises en œuvre lorsque les différentes lois prévues auront été adoptées. La Région décidera ensuite de soutenir un certain nombre d'actions.

A cet effet, six objectifs sont à privilégier pour favoriser cette croissance durable :

- agir, localement, avec les collectivités, l'Union européenne et l'État pour abaisser par quatre d'ici 2050, la production de gaz à effet de serre
- participer au mouvement de sensibilisation et d'information des ligériens pour influencer et faire partager la nécessité de modifier les comportements et favoriser un consumérisme durable
- prendre en compte, avec détermination, dans les propres politiques régionales cet enjeu de croissance durable et notamment : développer les transports collectifs et le ferroviaire, favoriser la maîtrise de l'énergie et soutenir le développement des énergies renouvelables, accompagner les filières de formation et la recherche en relation avec ces préoccupations
- susciter des filières industrielles et des modes de productions dans les entreprises qui intègrent, outre la réduction des coûts de consommation des matières premières, la

notion d'écoconception, ainsi que le management et le pilotage du développement durable

- anticiper les risques occasionnés par le changement climatique
- favoriser le maintien de la biodiversité et la valorisation des grands espaces naturels ligériens en encourageant la pérennisation de corridors naturels et en favorisant la mise en œuvre de système de gestion intégrée là où les conflits d'usages sont les plus aigus (littoral, estuaire).

Les leviers d'action

► La déclinaison opérationnelle du concept d'Ecorégion

La Région définira une nouvelle grille d'évaluation et d'organisation de son action autour de cette notion qui privilégiera, en interne comme en externe, les pratiques et les modes de comportements économes à l'égard des ressources de la planète, les filières et les processus de production qui seront économes en eau, en énergie et en rejets carbonés.

Ce concept d'écorégion, faisant face avec détermination à la controverse et au débat, doit constituer un facteur de différenciation de l'identité régionale et véhiculer une image du territoire innovante, créative et généreuse.

L'élaboration d'un Agenda 21 régional servira de vade-mecum de l'action régionale en matière de développement durable en fixant un cadre et des objectifs à atteindre. L'appropriation par les citoyens de cet Agenda constituera quelque part le gage d'une efficacité accrue.

La Région prendra des initiatives en matière d'écoconception et de réduction de la consommation des ressources (foncier, eau, énergie), en soutenant les initiatives allant dans ce sens et en lançant un grand programme de sensibilisation des entreprises, et des habitants, à l'enjeu d'écoconcevoir (penser cycle de vie du produit dès la conception). Les initiatives remarquables seront valorisées, des programmes spécifiques sur les biens de consommation, l'industrie nautique, l'habitat etc., pourront être lancés dans ce cadre. La Région encouragera la recherche-développement au service du bien être et de la qualité de vie des ligériens.

La Région soutiendra les initiatives et expérimentations visant à réaliser des créations ou réno-

vations de quartiers qui intégreront l'ensemble des problématiques : urbanisme intégré à l'environnement et au tissu urbain préexistant, constructions à basse consommation d'énergie, recyclages des eaux de pluie, matériaux innovants à haute performance énergétique, mobilité réduite et des transports collectifs, gestion des déchets exemplaires et mixité sociale.

Le concept de région innovante et durable se déclinera, enfin, dans un ensemble de filières structurantes et porteuses de croissance :

- filière transport avec recherche d'un saut qualitatif important pour atteindre en 2012/2020 une émission faible de CO₂ par véhicule (130 g/km au lieu de 160 g/km actuellement); recherche en parallèle de carburants alternatifs et d'une augmentation des usagers empruntant le ferroviaire, et les autres formes de transports collectifs;
- filière recyclage/blanchisserie des déchets urbains et industriels en cohérence avec le plan régional d'élimination des déchets industriels dangereux;
- filière écoactivités liées à la mer (énergie, biotechnologies, pêche) et à l'agriculture (éco-conditionnalité des pratiques agricoles y compris dans la gestion des déchets, et recours à des process économes dans les industries agro-alimentaires et dans le machinisme agricole);
- filière écoconception, préoccupation centrale à l'avenir pour les entreprises, en particulier au sein des pôles de compétitivité et des dynamiques de filières (développement de la formation dans les entreprises sur ces sujets et instauration des nouveaux modèles économiques, installation d'outils de pilotage, d'indicateurs de suivi environnementaux et sociaux).

► La mobilisation des outils de formation, de sensibilisation et d'éducation

L'enjeu de l'écorégion se décline tout d'abord en termes de compréhension au quotidien pour les Ligériens. Ces derniers, pour être effectivement de véritables ambassadeurs de ce concept, devront être sensibilisés et informés des bonnes pratiques de gestion citoyenne de la planète, dans la vie de tous les jours. Les projets d'éducation à l'environnement s'inscrivent dans le droit fil de cette préoccupation.

La Région favorisera, à cet effet, avec d'autres partenaires, les initiatives portées par différents acteurs soucieux d'agir en faveur du développement durable, de la promotion des écogestes et d'un consumérisme durable, dans le prolongement des recommandations européennes (éco-design, traçabilité et labels).

En matière de formation, la Région encouragera les projets de formation privilégiant les démarches transversales et pluridisciplinaires tout en suscitant des actions de sensibilisation et de formation tant auprès des formateurs que des gestionnaires d'établissements (lycées, CFA). La Région accompagnera les personnels techniques et administratifs des lycées afin que ces personnels puissent s'approprier et transposer, dans leurs différents métiers, les notions de gestion durable y compris dans les projets d'actions éducatives. L'ambition de la Région est de créer et de rénover ses lycées qui puissent servir d'exemple et de référence pour le 21^e siècle.

Enfin, s'agissant de l'enseignement supérieur et de la recherche, la Région pourra favoriser, avec d'autres partenaires, la modernisation et la création d'un patrimoine universitaire exemplaire, ainsi que les cycles de formation et de management en développement durable, en particulier ceux qui seraient développés dans une logique de filière.

► La maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables

Dans le cadre des orientations adoptées par la Commission européenne en début 2008, la Région participera, dans la limite de ses compétences, aux objectifs 2020 portant sur une réduction de 20% des gaz à effet de serre et sur une présence d'au moins 20% d'énergie renouvelable dans l'énergie consommée (base de référence 1990).

Par voie de conséquence, la Région accentuera son engagement en ce domaine et fera évoluer le programme régional d'économie d'énergie adopté le 16 mars 2007.

Un plan climat régional définira, dans les deux ans, un objectif quantitatif d'économies à réaliser et présentera les flux et les demandes énergétiques puis mettra en exergue les principaux gisements en matière de maîtrise de l'énergie.

Les actions en matière d'information, de prévention, de sensibilisation et de conseils auprès des particuliers, seront renforcées de même que les actions de formations développées dans

les réseaux de la formation professionnelle. Le centre de ressources régional prévu au CPER 2007-2013, dans le cadre de la convention Ademe-Région, servira, à terme, de support au partage de références et de connaissances.

Le travail partenarial et complémentaire déjà engagé depuis 2000, par la Région avec l'État et l'Ademe sera approfondi et ciblé sur l'expertise et le conseil aux collectivités, dans un cadre contractuel et concerté, en particulier avec les fédérations et acteurs du secteur du bâtiment, les constructeurs et bailleurs sociaux, les associations.

Des actions innovantes relatives à la maîtrise de l'énergie seront encouragées dans le secteur du bâtiment — logement et équipement public — (éco-cités, éco-quartiers, village bioclimatique, habitat collectif) mais aussi dans les projets de développement portés par les entreprises, soit dans un cadre individuel soit dans le cadre d'actions collectives. A chaque fois que possible les actions novatrices en faveur de l'efficacité énergétique, ou des énergies renouvelables essayeront de favoriser une logique de filière associant, le porteur de projet, un laboratoire de recherche ou des établissements de formation, les professionnels du secteur. Des initiatives seront développées pour permettre aux particuliers de maîtriser l'efficacité énergétique dans leur logement et installer des dispositifs de développement des énergies renouvelables.

La Région continuera d'encourager la diversification de ses sources d'énergie et favorisera l'installation en région, principalement dans la zone estuarienne autour du pôle énergie, d'unités de productions d'énergie de type centrale à combiné - gaz, la fabrication du diester, l'installation de parcs éoliens off-shore en particulier. Un site d'expérimentation et de mesure de l'énergie de la houle sera encouragé en Pays de la Loire de même que le soutien à des prototypes de production d'énergie. Les programmes de recherche actuels sur la maîtrise de l'énergie et les différentes filières d'énergie renouvelable seront encouragés et développés.

A chaque fois que possible les actions novatrices en faveur de l'efficacité énergétique ou des énergies renouvelables essaieront de favoriser une logique de filière associant le porteur de projet, un laboratoire de recherche ou des établissements de formation, les professionnels du secteur. Les approches type cluster ou système productif local seront donc encouragées.

► La politique régionale de l'eau

Les éléments de diagnostic précédents ont montré combien la région des Pays de la Loire et plus particulièrement l'ouest de la région était confronté épisodiquement à des risques de manque d'eau en raison, aussi bien des phénomènes de sécheresse à répétition, que de rareté de la ressource.

Le SRADDT a pour ambition que ce facteur « eau » ne constitue pas un élément pénalisant ou limitant pour le développement durable de la région.

En cas de pénurie ou de restriction prolongée, la région pourrait rapidement perdre en qualité d'attractivité pour la population et les entreprises sans compter la dégradation des milieux naturels en termes de perte de biodiversité.

Les champs d'investigation à prospecter sont d'abord l'optimisation d'une utilisation rationnelle de la ressource en commençant par des actions soutenues pour diminuer les consommations inutiles et les pertes de tous ordres. Aussi, la Région accompagnera les initiatives visant à développer les programmes d'économies d'eau et de recyclage des eaux (drainage,



eaux épurées, eau pluvial ...) dans les différentes politiques contractuelles avec les territoires. Dans un autre domaine, les initiatives visant à économiser l'eau en agriculture pourront être encouragées (recherches sur les semences, sur les cultures sèches, sur des irrigations mieux maîtrisées) y compris au sein de ses propres lycées agricoles ou dans le pôle « végépolys ». Dans ce même ordre d'idée, la Région encouragera l'élaboration des stratégies territoriales voire interdépartementales qui permettraient de sécuriser la gestion des ressources et les transferts entre zones excédentaires et zones déficitaires. La Région encouragera ponctuellement, en partenariat avec les acteurs locaux, les initiatives innovantes (unité de dessalement par exemple) permettant d'apporter des réponses appropriées aux situations les plus exposées. Elle étudiera également avec attention les stratégies locales privilégiant la reconquête des nappes souterraines dégradées autant que les projets de recherches sur les nouvelles ressources à développer. A cet effet, la protection des ressources et des nappes souterraines mobilisera la Région, au travers de ses politiques afin de limiter le recours aux intrants de toutes sortes et

notamment les produits phytosanitaires qui menacent la qualité de l'eau et la santé des êtres vivants.

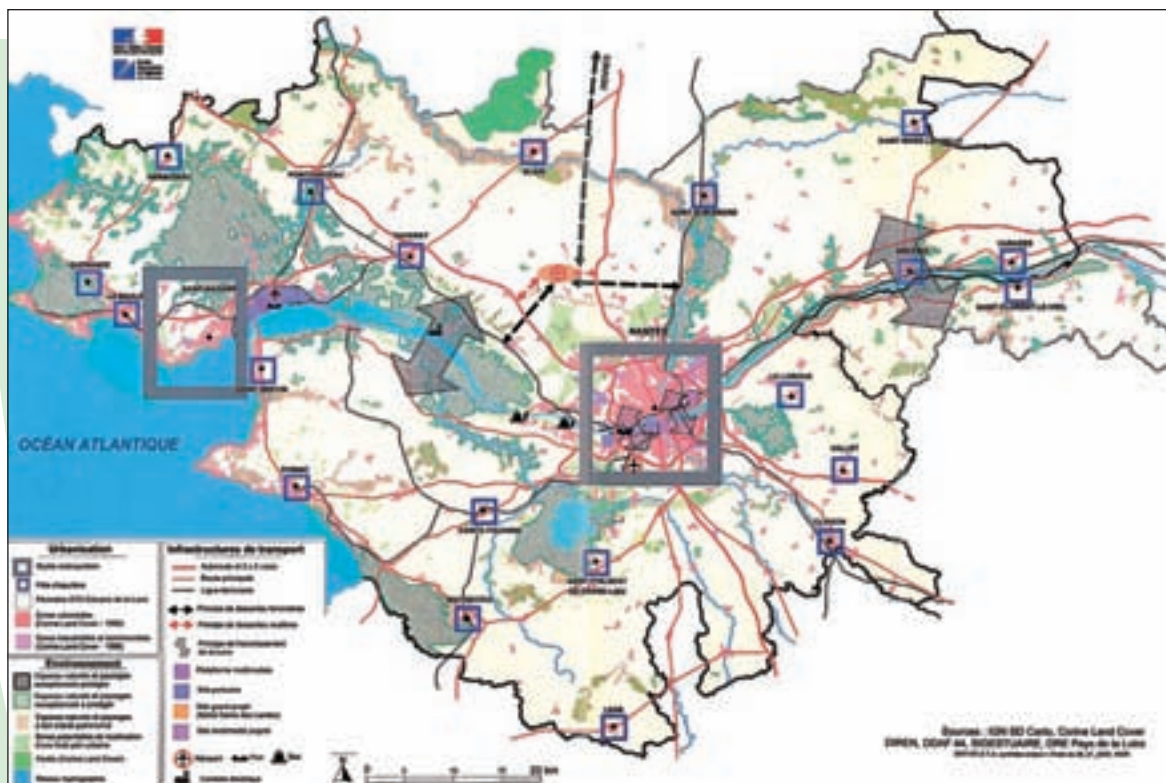
La Région continuera de participer activement avec les autres acteurs publics et privés concernés au soutien à l'élaboration des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), territoires de références pour développer les stratégies évoquées précédemment.

► **La préservation et la valorisation des espaces naturels remarquables et des corridors de nature**

L'ensemble des espaces naturels remarquables des Pays de la Loire joue un rôle fondamental dans le maintien de la biodiversité et dans l'identité du territoire ligérien. C'est pourquoi, le SRADDT entend réaffirmer leur rôle de « poumon vert » pour l'ensemble du territoire régional et faire connaître aux ligériens l'intérêt de ce patrimoine, en développant les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement.

Le soutien aux Parcs naturels régionaux, comme territoires d'excellence en matière de développement durable, s'inscrira dans cette approche

**DIRECTIVE TERRITORIALE D'AMÉNAGEMENT DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE :
SYNTHÈSE DES ENJEUX ET DES ORIENTATIONS**





globale, en valorisant l'exemplarité des actions des PNR en matière de biodiversité, de maîtrise de l'énergie, de préservation des paysages et d'éducation à l'environnement. Les PNR et les intercommunalités seront invités à renforcer leur collaboration pour favoriser un développement local de référence, transposable, en termes de méthode et de résultat, à d'autres parties du territoire régional.

La Région développera un réseau de réserves naturelles régionales afin de favoriser la restauration qualitative de ces espaces naturels remarquables en les labellisant.

Une attention spécifique sera accordée aux grandes zones humides, spécificité des Pays de la Loire sur le plan national. Les agriculteurs s'engageant dans des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (mesures agri-environnement) mériteront d'être encouragés tandis que la restauration du réseau hydraulique pour assurer la pérennité du caractère humide de ces zones constitue une obligation complémentaire impliquant une responsabilité partagée entre les acteurs locaux, l'État, l'Agence de l'eau, l'Europe et les collectivités. Les programmes de restauration des zones humides engagés dans le cadre du Plan Loire 3, les contrats régionaux de bassins versants, les programmes spécifiques impulsés par les PNR en concertation avec les intercommunalités, illustrent des dynamiques à poursuivre.

Toutes ces orientations sont de nature à faciliter le développement de liaisons entre ces différentes zones naturelles et garantir le fonctionnement des corridors écologiques d'autant plus aisément que ces derniers seront adossés à une mosaïque de milieux agricoles diversifiés.

Enfin, la Région favorisera l'aménagement, la protection et la mise en valeur de la Loire dans ses dimensions hydrologiques, patrimoniales et culturelles.

Les orientations adoptées dans les différents Plans Loire sont des éléments de réponse apportés à ces préoccupations et la Région entend poursuivre, avec les partenaires du Plan Loire, ces orientations qui représentent pour les Pays de la Loire une signification et une obligation très fortes. L'extension vers l'aval du grand site Unesco serait la reconnaissance du rôle important sur le plan culturel et historique de la Loire ligérienne. À l'amont, l'abbaye royale de Fontevraud développe un projet culturel appelé à renforcer l'attractivité régionale des Pays de la Loire.

Au contact de l'océan, la zone estuarienne constitue enfin, tout comme la « Loire Unesco » à l'amont, un symbole très fort de l'identité régionale. Cet espace convoité et très riche mais aussi très fragile doit être porteur d'avenir avec un aménagement conduit dans le cadre d'une gestion intégrée, conforme aux orientations de la Directive territoriale d'aménagement de l'estuaire de la Loire approuvée par décret le 17 juillet 2006. Prochainement la Commission européenne sera également conduite à se pencher sur des objectifs de bon état écologique des zones marines impliquant des programmes d'action et de surveillance : la zone estuarienne sera concernée. L'ambition du SRADDT est donc d'accompagner les acteurs locaux dans l'organisation de cet espace complexe, à terre et en mer, ayant su associer le développement urbain et industriel, la préservation des milieux naturels remarquables et une métropole Nantes - Saint-Nazaire, réconciliée avec son estuaire et ouverte sur le fleuve (cf. Carte des orientations de la DTA sur l'Estuaire ci-contre).

► La gestion des risques pour les populations

La Région ne peut ignorer les risques qui pèsent sur certains de ses territoires et se trouve en situation d'appliquer le principe de précaution. À ce titre, elle soutiendra les initiatives qui s'inscriraient dans ces démarches, afin de prévenir ou de limiter les accidents potentiels.



- en définissant et/ou en soutenant les projets de lutte contre le risque de submersion marine sur le littoral et dans l'estuaire de la Loire,
- en participant à l'entretien et la rénovation des ouvrages de protection contre les inondations, en accompagnant les collectivités locales soucieuses de développer des actions spécifiques pour réduire la vulnérabilité des territoires (habitations, entreprises),
- en soutenant les recherches sur l'évolution du trait de côte et sur les conséquences du réchauffement climatique sur les niveaux marins ; en aidant les territoires à construire des stratégies de développement alternatif,
- en contribuant à identifier et prévenir les risques liés aux effondrements de sol dans les zones à troglodytes et dans les anciennes carrières ou mines,
- en encourageant les collectivités qui développeraient des actions d'intérêt régional pour mieux gérer les risques potentiels des entreprises classées « Seveso » situées à proximité de périmètres urbanisés.

Dans un contexte de forte augmentation de la population, la question de la gestion des déchets ne doit pas être occultée. Il appartiendra à l'Etat et aux structures compétentes de prévoir et d'organiser les espaces de débat et de controverse afin que les tentations du repli sur soi ou de l'exportation chez le voisin ne constituent pas le fil directeur des stratégies locales. Dans son domaine de compétence, la Région prendra ses responsabilités pour agir, en concertation avec ses différents partenaires, afin d'élaborer en 2008-2009, un plan régional

d'élimination des déchets dangereux. Suite à ce plan, la Région pourra accompagner les projets de formation ou de recherche qui pourraient, en collaboration avec des entreprises, y compris celles du secteur de l'économie solidaire, s'insérer dans une dynamique de filière.

► Une politique de transport durable

La politique régionale en ce domaine s'incarnera principalement à travers les orientations développées dans le **Schéma régional des infrastructures et des transports**.

Pour mémoire, les axes clés du SRIT en matière de transport durable sont :

Parmi le soutien à la réalisation des grands projets d'intérêt national :

- la réalisation de l'interconnexion TGV au sud de l'Île de France
- le développement des autoroutes de la mer
- la réalisation de la voie ferrée centre Europe Atlantique
- la LGV Bretagne - Pays de la Loire.

Parmi le renforcement de l'accessibilité aux régions limitrophes :

- la promotion des relations interrégionales en transport collectif notamment ferroviaire.

Le soutien à l'émergence de pratiques de mobilité de transport plus respectueuses de l'environnement :

- réflexion, expertise et soutien à des projets de centrale de covoiturage, de transport à la demande, à la réalisation de plans de déplacements d'entreprises.

L'encouragement aux innovations et expérimentations relatives aux transports :

- soutien au développement des énergies alternatives, aux transports innovants, aux recherches sur des nouveaux matériaux, développement du transport fluvial dans la zone estuarienne.

La recherche d'une meilleure articulation entre transports collectifs et urbanisation :

- développer les évaluations de l'impact des grands équipements sur la mobilité
- anticiper les besoins de réserves foncières pour insérer les infrastructures ferroviaires en particulier
- réfléchir à la problématique du fret urbain et à la possibilité, en zone urbaine, de recourir au transport collectif pour la desserte de proximité et susciter la mise en place d'un schéma régional des plates formes logistiques et de redistribution.

L'anticipation des effets du vieillissement et de la littoralisation sur les déplacements :

- améliorer la desserte ferroviaire du littoral
- engager une réflexion globale sur la desserte en transport collectif du littoral.

L'adaptation de l'offre de transport à la croissance de la demande et à l'évolution des modes de vie :

- augmenter la capacité du réseau ferroviaire
- moderniser le matériel roulant
- engager le cadencement ferroviaire
- valoriser les étoiles ferroviaires et adapter la capacité d'accueil des gares à l'augmentation de la croissance
- adapter la capacité des contournements routiers des principales agglomérations
- poursuivre les réflexions arrêtées dans la DTA sur la question des franchissements de Loire
- étendre l'amplitude des liaisons régionales de transport de voyageurs
- accompagner les initiatives prises par les autorités organisatrices de transports (AOT) urbaines pour renforcer leur offre de transport public.

Mettre en œuvre le schéma d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Conforter un maillage adapté aux exigences de compétitivité et de cohésion du territoire ligérien :

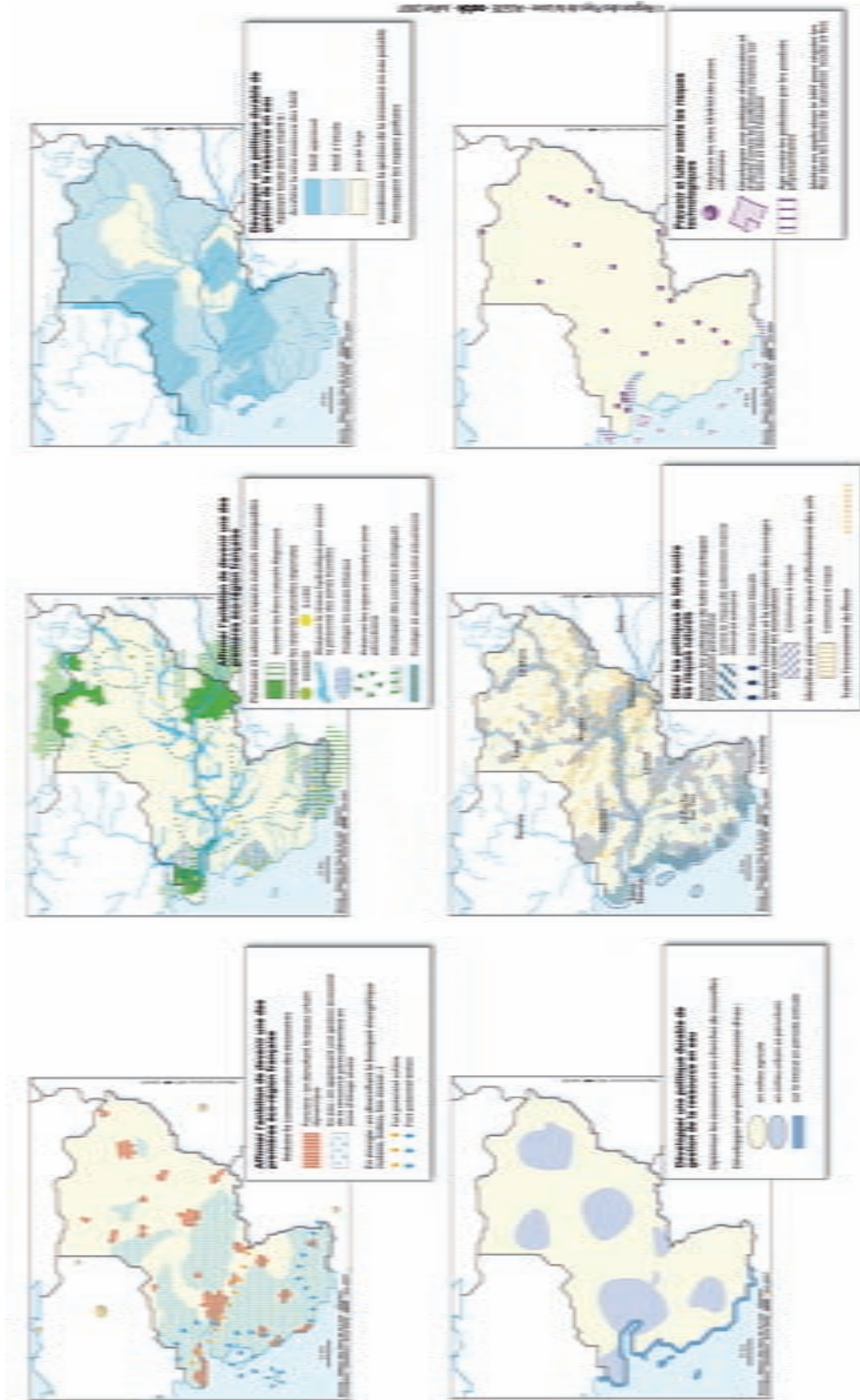
- poursuivre la dynamisation des lignes existantes de transport régional de voyageurs,
- examiner les possibilités de développement du réseau ferré d'intérêt régional,
- conforter certains axes routiers importants qui assurent un rôle important dans la cohésion du territoire régional.

Développer l'intermodalité :

- améliorer la complémentarité des offres de transport en commun,
- adapter l'offre de transport collectif à l'évolution des modes de vie,
- poursuivre la politique d'aménagement des pôles d'échanges multimodaux,
- aménager les pôles ferroviaires de proximité,
- favoriser le fret ferroviaire,
- développer une tarification multimodale claire et attractive,
- fournir une information complète et en temps réel sur les transports publics.



Déclinaison en vignettes



Le défi de la place de la région en Europe et dans le monde

L'émergence en Europe de grandes régions intégrées

La Région des Pays de la Loire privilégie la voie des coopérations interrégionales et des projets partagés pour permettre à l'économie de l'Ouest de la France d'atteindre une dimension européenne et mondiale. En effet, la montée en puissance des régions, au sens de grands ensembles nationaux voire plurinationaux, est une réalité de la mondialisation de l'économie et des échanges.

Au niveau européen, la structuration de grandes régions plus intégrées sur le plan de l'aménagement semble se développer. Ces entités disposent à la fois d'une gouvernance structurée et d'une dimension qui les rend lisibles sur le plan international à l'image des grandes métropoles mondiales. Le projet de création d'un groupement européen de coopération territoriale (GECT) entre les régions italiennes de Ligurie, du Piémont, de la vallée d'Aoste et les régions françaises de Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur illustre cette tendance.

Le Grand ouest et même l'Arc Atlantique doivent progresser pour atteindre cette visibilité, notamment en tirant parti de la dynamique humaine, et économique qui caractérise ces espaces.

Les objectifs de la Région

Les Pays de la Loire veulent favoriser le développement interrégional autour de projets et thématiques ciblés, sur une base commune de croissance sobre et durable. Pour que cette coopération soit efficace, elle doit porter en priorité sur quelques thèmes de coopération qui suscitent un intérêt partagé entre les Régions.

Un certain nombre de sujets se prête particulièrement à cette coopération interrégionale approfondie :

- les projets d'infrastructures interrégionales
- les projets collaboratifs d'enseignement supérieur, de recherche
- les projets développés au titre de filières, industrielles, agricoles (vin, cheval, lait, viande)
- la gestion intégrée et partagée des problématiques maritimes et côtières
- la préservation des grandes zones naturelles interrégionales et la gestion des parcs naturels interrégionaux
- les projets collaboratifs autour de l'axe ligérien et la gestion de la zone Unesco
- les projets portés, en concertation avec la Région, dans le cadre des réseaux de villes.

Affirmer la place de la région en Europe et dans le monde supposera également de mettre en œuvre une stratégie internationale de la collectivité régionale. Cette stratégie s'articule dès à présent autour de plusieurs objectifs complémentaires :

- la mise en place et le développement de coopérations décentralisées
- la politique de soutien au commerce extérieur
- l'engagement dans la solidarité internationale.



Les leviers d'action

► Une stratégie internationale pour les Pays de la Loire

La Région des Pays de la Loire entend exprimer son ouverture sur le monde autour d'un certain nombre d'orientations stratégiques à l'international. Concernant les coopérations décentralisées, les Pays de la Loire privilégient des coopérations pluri-thématiques (culturelles, de formation, environnementales, maritimes, économiques, sanitaires), avec des régions européennes mais également avec des régions de pays émergents ou directement avec des pays en développement.

La Région souhaite élargir ses coopérations et soutenir les initiatives (appuis à des collectifs, participations à des forums internationaux, accueil de délégations étrangères) qui favorisent la reconnaissance des Pays de la Loire à l'étranger. Dans un contexte de mondialisation, il s'agit de permettre l'établissement de relais pour favoriser les échanges mutuels et aider, avec d'autres acteurs, les porteurs de projets

ligériens à participer à ce vaste mouvement des échanges. Le développement, y compris avec d'autres partenaires, d'un réseau international de bureaux est un des moyens pour permettre aux entreprises ligériennes d'accéder à ces marchés mondiaux.

Concernant le soutien au commerce extérieur, la Région s'inscrit dans la dynamique nationale de développement des Volontaires Internationaux pour les Entreprises, et s'appuiera, notamment, sur l'élargissement des missions de son bureau permanent en Chine. La Région accompagnera de plus en plus de PME (soutien à l'export, accompagnement sur des marchés émergents, promotion internationale), en particulier vers les marchés chinois et indiens. L'approche privilégiée par les Pays de la Loire est à la fois collective et sectorielle, en s'inscrivant dans la logique du Schéma régional de développement économique (SRDE) qui met en avant un certain nombre de filières d'excellence à fort potentiel de développement international : aéronautique, biotechnologies, constructions navales, produits de la mer, agriculture bio-



logique, viticulture. Dans ce cadre, la Région veut initier et/ou soutenir des actions de promotion et de marketing international articulées autour des thématiques industries durables, intelligence créative, innovation vitale, progrès social.

En matière de solidarité internationale, la Région accompagnera les initiatives des acteurs de la coopération internationale et favorisera la professionnalisation de ce réseau d'acteurs (actions de formation notamment).

► **L'identification de quelques coopérations thématiques prioritaires, ciblées sur des enjeux fédérateurs**

L'ambition de la Région est d'élargir la taille, le mode de gouvernance et le champ des coopérations et des projets qu'elle soutient, en multipliant les coopérations interrégionales sur des thèmes porteurs qui ont déjà une dimension partenariale :

- les projets d'infrastructures notamment ferroviaires
- les pôles de compétitivité et les projets de recherche interrégionaux
- les coopérations métropolitaines et interrégionales.

Les projets d'infrastructures interrégionales

En matière d'infrastructures et de transports, le SRIT recense les projets qui font l'objet d'un partenariat avec les régions limitrophes. Parmi les principaux projets il convient de rappeler :

- l'aéroport du Grand ouest à Notre-Dame-des-Landes
- la mise en œuvre de la LGV Bretagne Pays de la Loire
- l'interconnexion TGV au Sud de l'Île-de-France
- la réalisation de l'A831 Fontenay-le-Comte La Rochelle
- le projet d'autoroute de la mer
- le projet de développement de l'axe Centre Europe Atlantique, sur le plan ferré et routier
- l'amélioration des liaisons interrégionales, sur un plan ferroviaire (Nantes-Rennes, Nantes-Bordeaux, Caen-Le Mans-Tours, Nantes-Angers-Tours) et routier.

Les pôles de compétitivité et les projets de recherche interrégionaux

Les Pays de la Loire sont concernés par plusieurs pôles de compétitivité à dimension interrégionale.

Le **pôle EMC2** avec la Bretagne et Poitou-Charentes valorise les synergies entre les secteurs de la construction navale, aéronautique et automobile et celui des filières innovantes. EMC2 associe des leaders de la construction navale, Chantiers de l'Atlantique et Bénéteau, avec un leader de l'automobile, Renault et de l'aéronautique, Airbus. L'objectif est de favoriser l'innovation en matière d'ensembles métalliques et composites complexes. Le déploiement de ce pôle, en s'appuyant sur des plates-formes de transfert de technologie du type « technocampus », contribuera de manière forte au développement de ces secteurs à l'échelle interrégionale, en explorant les possibilités de diversification de ces trois secteurs et en permettant des recombinaisons technologiques intersectorielles, notamment vis-à-vis de certains sous-traitants spécialisés.

Le pôle **automobile haut de gamme** est également interrégional avec la Bretagne et Poitou-Charentes. Les grandes thématiques retenues au sein du pôle concernent les systèmes embarqués, le sensoriel, les matériaux, l'excellence industrielle, et l'international. Le pôle permettra de fédérer les acteurs du secteur à l'échelle interrégionale de l'Ouest, et favorisera l'innovation sur les produits, les process et les méthodes managériales. L'action du Pôle sera en particulier orientée vers l'établissement de partenariats internationaux : entreprises – laboratoires.

De la même manière, quelques filières d'excellence sont positionnées à une échelle interrégionale, telle que la génétique maraîchère dans le cadre de Bretagne Biotechnologie Végétale ; il en est de même dans le secteur agro-alimentaire ou plus modestement comme par exemple le cheval (Basse-Normandie, Bretagne et Poitou-Charentes).

Enfin, en matière d'enseignement supérieur et de recherche, certains projets s'inscrivent dans une dynamique partenariale à une échelle interrégionale, tels le Cancéropôle et le Génopôle et sont capables d'insuffler des projets comme le cyclotron.

L'objectif dans les années à venir est de multiplier les coopérations entre ces différents pôles pour faire émerger un Espace Interrégional de l'Innovation, de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur lisible sur le plan international.

Les coopérations métropolitaines

En la matière, les Pays de la Loire accompagneront les initiatives de coopérations métropolitaines conduites en concertation avec la Région, tout en veillant à la cohésion urbaine qui structure le territoire ligérien. Ces initiatives pourront revêtir divers aspects et concerner plusieurs types de coopérations métropolitaines. Le soutien régional à des projets concrets s'inscrira dans les orientations définies par les schémas sectoriels.

Aux côtés du réseau « espace métropolitain Loire-Bretagne » dans lequel s'inscrivent les agglomérations de Nantes-Saint-Nazaire et Angers, les agglomérations mancelle et lavalloise jouent un rôle important dans le réseau urbain des villes de l'Ouest et dans l'ouverture de cette dorsale urbaine ligérienne vers les villes et régions voisines de Basse-Normandie, de l'Île de France et de la région Centre.

Les coopérations interrégionales

Les relations institutionnelles entre la Région des Pays de la Loire et les Régions voisines, Centre, Bretagne, Poitou-Charentes, Basse-Normandie, participent à cette volonté d'élargir l'échelle des enjeux et des problématiques partagées ainsi que la recherche de solutions coordonnées. Les flux de personnes, de capitaux et d'initiatives de toutes sortes appellent à des stratégies communes, (avenir de la PAC et de la filière lait), à des accompagnements négociés (intervention sur filières industries agro-alimentaires et pôles de compétitivité, actions en faveur de la filière pêche, actions en faveur de l'exploitation des énergies marines etc.), à des clauses de réciprocité (tarif de transport). La création d'infrastructures de transports comme la LGV Bretagne-Pays de la Loire, l'aéroport de l'ouest Atlantique Notre-Dame-des-Landes, des futures liaisons Rennes – Nantes, appellent maintenant et à l'avenir à des coopérations politiques, techniques et financières sur ces dossiers à dimension interrégionale.



► Une politique régionale de grands événements internationaux

Les Pays de la Loire organisent et accueillent un grand nombre d'événements de renommée internationale. Ces événements contribuent à renforcer la place de la Région en Europe et dans le monde. L'enjeu est de capitaliser sur la densité et la diversité des événements pour renforcer l'image, la notoriété et l'attractivité du tourisme régional à l'échelle européenne et internationale.

La Région des Pays de la Loire renforcera sa capacité à soutenir de grands événements à vocation internationale, à favoriser leur exportation, et à structurer leurs retombées dans les domaines de la recherche, du développement industriel ou de l'ingénierie urbaine ou culturelle : les 24 heures du Mans, la Biennale de l'Estuaire, la Folle Journée de Nantes, le Vendée Globe, les déplacements d'une troupe comme « Royal de Luxe » (théâtre de rue) sont des exemples, non limitatifs, d'événements de portée internationale qui participent au développement régional.

La Région interviendra également sur le renforcement de certains événements existants jugés structurants, en favorisant notamment leur diffusion régionale et nationale. Elle soutiendra le développement d'événements nouveaux sur des thématiques en lien avec les objectifs du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs et dans l'optique de venir soutenir des filières stratégiques pour la région.

La Région accompagnera le développement d'événements professionnels d'envergure internationale venant en appui aux pôles de compétitivité et aux filières économiques clés de la région. Il en sera de même pour l'accueil dans les Pays de la Loire de grands événements « tournants » qui peuvent chercher un lieu d'implantation sur le territoire national. La Région soutiendra les initiatives visant à disposer, dans un même site, d'une surface d'accueil de plus de 100 000 m². Le déploiement d'une politique d'accueil et d'organisation de congrès et salons européens à l'échelle régionale ou interrégionale s'inscrira dans cette même dynamique événementielle et permettra de mettre en avant des événements culturels et sportifs rayonnants.

L'organisation des stratégies territoriales

L'aménagement et le développement du territoire régional devront s'appuyer sur une politique prenant en compte de manière différenciée les territoires, leurs enjeux, leurs modes et leurs rythmes de développement. Quatre grands types de territoires renvoient à des stratégies territoriales spécifiques.





Les agglomérations et les villes relais sont les principaux territoires porteurs et bénéficiaires de la croissance économique et démographique régionale. Elles le resteront à la condition de progresser sur les plans qualitatifs, dans la recherche d'une cohésion sociale renforcée et quantitatifs dans leur offre de services, pour renforcer leur attractivité économique. La Région agira en tant que « facilitateur » pour accompagner ces agglomérations dans leur stratégie d'aménagement et de développement durable, et dans leurs politiques d'ouverture et de rayonnement.

Le littoral et l'estuaire se caractérisent par la richesse et la fragilité des milieux naturels, confrontés à une pression croissante de l'urbanisation et du développement économique. Sur ces territoires, les problématiques de gestion sont particulièrement complexes et les enjeux dépassent souvent les limites des intercommunalités et des SCOT. Au nom du principe de subsidiarité qui guide l'action régionale, la Région encouragera et facilitera la mise en œuvre d'une gestion globale permettant de concilier développement économique et résidentiel et la préservation des milieux naturels.

Les territoires à conforter dans leur développement, et ayant connu des difficultés sur le plan démographique, social, et économique, sont situés en majorité dans les zones rurales périphériques et dans les quartiers urbains sensibles. Le rôle de la Région sera de faciliter l'intégration de ces territoires à la dynamique régionale et de leur apporter les leviers spécifiques, nécessaires pour retrouver une cohésion sociale et réaliser leur stratégie de développement.

Les territoires périurbains, zones de transition, le plus souvent résidentielles conservent un vrai potentiel d'activités agricoles et de loisirs et sont le réceptacle de toutes les pressions foncières dues à la croissance urbaine. La Région ambitionne pour ces territoires de renforcer leur accessibilité par les transports collectifs, de définir un niveau minimal d'offre de services de proximité et d'encourager tous les projets concourant au développement d'une économie « présente » dans le cadre d'une gouvernance approfondie à l'échelle des aires urbaines.

Au travers de la mise en œuvre du SRADDT, la Région sera à la fois facilitateur et accompagnateur, par l'activation de ses politiques propres, par l'encouragement et le soutien à de nouvelles démarches de projets territoriaux avec le souci constant de répondre de façon spécifique aux attentes exprimées localement.

Conforter la métropole et les villes dans leur rôle de « locomotives » de la croissance régionale

L'économiste Laurent Davezies considère que « les entreprises investissent et investiront là où les salariés ont envie de vivre et les villes les plus attractives sur le plan résidentiel auront à l'avenir les meilleures perspectives de développement productif ».

Aussi, sans donner à cette analyse une clé de lecture absolue du développement des villes, il est important que le réseau urbain des Pays de la Loire aborde la question de l'attractivité et du bien-être des habitants comme un facteur à part entière du développement futur.

La dynamique économique et démographique des villes régionales sera accompagnée par la Région avec le souci de favoriser les retombées de cette croissance et sa diffusion sur tout le territoire régional, en apportant parallèlement des réponses différenciées selon les agglomérations et les villes concernées.

Améliorer le maillage du réseau, ouvrir de nouveaux corridors de développement

Un premier enjeu réside dans le renforcement du réseau urbain régional, autour de la dorsale urbaine Nantes – Saint-Nazaire – Angers – Le Mans, avec l'intégration à ce réseau des villes moyennes (Laval, Cholet, Saumur, La Roche-sur-Yon). L'amélioration de l'accessibilité avec les agglomérations voisines, hors Pays de la Loire, participe à cette cohésion d'ensemble de même que les projets favorisant l'accessibilité internationale.

Le SRIT prévoit l'amélioration de ce maillage du réseau urbain à une triple échelle, internationale, interrégionale et régionale. On peut dans le cadre du SRADDT citer les principaux investissements.

► Les grands projets d'intérêt national renforçant la desserte des grands pôles urbains

Aéroportuaire avec la mise en service en 2015 de l'aéroport de l'ouest Atlantique à Notre-Dame-des-Landes qui devrait permettre d'absorber dans un premier temps le trafic de 3 millions de passagers, tout en améliorant le niveau d'accès au reste de l'Europe.

Ferroviaires, avec la mise en service de la LGV Bretagne Pays de la Loire, à l'horizon 2012/2013, la mise en service à plus long terme de l'interconnexion TGV au sud de l'Île de France (Massy Valenton) et les réflexions en cours sur la LGV Atlantique et la LGV d'interconnexion de l'Est parisien (échéance de 15 à 20 ans). La réalisation de la voie ferrée Centre Europe Atlantique, permettant de raccorder Nantes – Saint-Nazaire au Sud-est, voire à la Bourgogne, pourrait concerner aussi les voyageurs et permettrait d'ouvrir un nouvel axe de développement pour la région, Nantes-Lyon, et plus largement vers l'Europe du Sud-est.

Routiers avec la mise en service à plus long terme de l'A831 Fontenay-le-Comte – La Rochelle, permettant de renforcer l'axe Atlantique et la relation Nantes-Bordeaux. L'achèvement de la route Centre Europe Atlantique sur le territoire ligérien, par la mise à 2X2 voies du barreau sud de Cholet, participera à la création de cet axe Nantes-Cholet-Lyon-Europe du Sud-est.

Maritime, avec le développement des autoroutes de la mer.

► Les projets visant à renforcer la relation avec les Régions limitrophes

- La modernisation et l'amélioration des dessertes ferroviaires Nantes-Rennes, Nantes-La Roche-sur-Yon éventuellement poursuivie vers La Rochelle et Bordeaux (l'axe ferroviaire Rennes-Bordeaux conserve un intérêt stratégique à terme pour la desserte durable de la façade ouest), la mise en œuvre de la liaison rapide Angers-Laval-Rennes, la liaison Caen-Le Mans-Tours, la desserte interloire Nantes/Angers/Tours etc.
- L'amélioration des infrastructures routières (Nantes-Vannes, Nantes-Rennes, Angers-Rennes, Laval-Mayenne-Alençon, Laval-Tours, Laval-Angers, etc.).

A échéance du SRADDT et sous réserve d'un partage de l'effort financier entre toutes les collectivités, les propriétaires des réseaux et l'État, la majeure partie de ces infrastructures sera mise en service ou en cours de réalisation, améliorant considérablement l'accessibilité internationale de la Région et lui permettant d'ouvrir plusieurs grands corridors sans passer par Paris.

- L'axe Rennes-Nantes-La Roche-sur-Yon-Bordeaux et la façade Atlantique
- L'axe Nantes-Cholet-Lyon et l'Europe de l'Est en prolongation de la route Centre Europe Atlantique
- L'axe Nantes-Angers-Le Mans Strasbourg Europe de l'est passant par Massy.

L'atout majeur que constituent la qualité et la densité du réseau urbain, la proximité des régions voisines positionneront naturellement la région des Pays de la Loire comme une région « carrefour » au cœur d'un Grand ouest européen. De façon complémentaire et cohérente, l'importance de la place accordée par les agglomérations aux projets de transports collectifs en site propre, afin de faciliter la mobilité des habitants, justifie que la Région accompagne ces projets.

Nantes - Saint-Nazaire : les enjeux de la métropole

Les agglomérations de Nantes et Saint-Nazaire, leurs aires urbaines et trois autres intercommunalités structurent une métropole de près de un million d'habitants qui s'étend sur les deux rives de la Loire. La métropole bipolaire Nantes-Saint-Nazaire connaît l'une des plus fortes dynamiques de développement en Europe.

Pour consolider cette ambition de métropole européenne tout en conservant à ce territoire une échelle humaine, le SCOT métropolitain propose de concilier la poursuite de la dynamique sociale et économique avec la maîtrise de son développement urbain.

Les initiatives concernant le renforcement du rayonnement international de la métropole Nantes-Saint-Nazaire mériteront d'être soutenues pour permettre à cet ensemble urbain de disposer d'un niveau d'attractivité capable d'accueillir des centres de recherche et de décisions, autour de pôles de services et d'ingénierie de très haut niveau. L'excellence du rayonnement d'une métropole qui maîtrise sa croissance et développe des espaces de solidarités et de respiration autour de l'estuaire, bénéficiera à toute la région : « ce qui est bon pour l'estuaire est bon pour l'ensemble de la région » disait Olivier Guichard. Cela passera par une stratégie visant, d'une part, à accroître l'offre de services et, d'autre part, à lui donner une spécificité et une image plus forte à l'échelle internationale.

Sur le premier point, les actions à entreprendre portent sur les infrastructures aéroportuaires, ferroviaires, routières et maritimes (cf. le point précédent et le SRIT).

Elles concerneront également d'autres priorités mises en avant par ces collectivités dans le cadre des réflexions prospectives, en particulier celles préparatoires au contrat de projets État-Région 2007-2013.





On retiendra principalement :

- ▶ l'importance accordée à la nécessité de renforcer les emplois de services supérieurs en s'appuyant sur des pôles tertiaires en création (quartiers d'affaires de Nantes-Saint-Nazaire autour des gares TGV (Euronantes, par exemple), et logistique tertiaire à Saint-Nazaire-Montoir)
- ▶ le rôle essentiel attribué au développement et à la structuration de plusieurs pôles adossés à l'enseignement supérieur et à la recherche et greffés sur les spécificités industrielles de la métropole : pôle maritime (biotechnologie marine, droit maritime, construction navale) et place portuaire (logistique, recherche, maintenance) ; pôle biothérapie santé (génopôle, cancéropôle), pôle agroalimentaire et nutrition, pôle matériau (EMC2), pôle génie civil, pôle en sciences humaines. L'innovation, l'internationalisation et l'exportation représentent pour les acteurs de tous ces pôles la réalité d'aujourd'hui, à conforter et à amplifier pour demain
- ▶ la place de l'ingénierie culturelle et artistique, la réhabilitation de grandes friches industrielles à des fins culturelles et artistiques (zones portuaires et anciens chantiers navals) participent à l'émergence, avec l'apport du théâtre de rue et des spectacles vivants, à une véritable industrie culturelle ; celle-ci devient un des éléments clé d'attractivité, porteurs d'innovation, d'appropriation populaire et d'identification de la métropole à l'international
- ▶ l'ambition de la métropole de « placer l'estuaire de la Loire au cœur des politiques publiques » et de valoriser dans le cadre d'une gestion intégrée, l'ouverture de cette porte d'entrée vers l'Atlantique ; les opérations de requalification urbaine à Saint-Nazaire (ancienne base navale et « Petit Maroc ») et à Nantes (aménagement des 300 hectares de l'« île de Nantes ») illustrent l'ambition de la métropole

- ▶ les projets urbains où la volonté « du bien vivre ensemble » répond à des convictions fortes, emportent des politiques de rénovation des quartiers sensibles, de solidarités et d'accessibilité favorables à la mixité urbaine et sociale
- ▶ la poursuite et l'amélioration d'un réseau de desserte en transports collectifs (tramway, busway) s'inscrivent dans un projet volontariste de développement urbain durable
- ▶ le travail en réseau de la métropole avec Angers, Rennes et Brest, dans un espace métropolitain ouvert sur l'Europe, le réseau des « eurocités » et celui des villes de « l'arc Atlantique », participe à l'ancrage du fait urbain dans le développement régional.

L'enjeu du développement de la métropole à l'échéance du SRADDT converge donc vers une double vision de l'avenir.

La métropole doit poursuivre et maîtriser son développement en concertation avec les autres collectivités s'agissant, en particulier, de secteurs stratégiques comme l'accessibilité, la gestion des flux et les transports, la gestion de l'estuaire ainsi que l'enseignement supérieur et la recherche. Sur ce dernier point, la métropole peut exercer un rôle d'impulsion et de dynamisation important de nature à faciliter le développement d'une université régionale atteignant la reconnaissance internationale. Tout en conservant ses acquis, la métropole devra, en permanence, se reconstruire sur elle-même, puiser ses innovations dans l'expérience du passé et optimiser la diversité de toutes ses composantes parmi lesquelles sa bipolarité. La mixité urbaine et sociale restera au cœur du projet métropolitain.

La métropole est aussi le pivot urbain majeur du développement régional. De ce point de vue, Nantes - Saint-Nazaire constitue un pôle d'attractivité démographique et économique, créateur d'emplois et de richesses collectives et individuelles qui bénéficient à tout l'espace régional. En accédant progressivement au rang de grand ensemble européen, la métropole irriguera, avec ses services tertiaires de haut niveau (santé, informatique, finance, logistique), au-delà de l'espace régional. Le positionnement de Nantes - Saint-Nazaire sur le champ des métropoles créatives, avec une forte image culturelle, complètera sa fonction de centre d'affaires.

Angers Métropole : le centre d'équilibre du territoire régional

Angers Métropole, troisième agglomération du Grand ouest selon la Datar en 2003, occupe une position charnière dans le territoire régional et interrégional. La métropole angevine, au cœur du réseau multipolaire des grandes villes des Pays de la Loire, est aussi la porte d'entrée de la région Centre (accès autoroutier et ferroviaire, accès au grand site Unesco, largement ouvert sur la région Centre).

L'agglomération développe depuis de nombreuses années un positionnement original autour de plusieurs idées forces, ancrées dans le développement durable :

- la qualité de vie et l'offre culturelle, de pointe avec des équipements à rayonnement national et international, l'accueil de compagnies nationales (CNDC...), des programmations ambitieuses et des réalisations architecturales d'avant-garde comme « le Quai »
- la qualité environnementale avec des investissements HQE, son agenda 21, et des développements pionniers d'écoquartiers ; la ville « historique » valorise son patrimoine et se développe en symbiose avec ces nouveaux quartiers, autour du futur tramway
- les paris économiques qui autour de ses deux universités, ses grandes écoles ouvertes sur le monde, le centre international d'études françaises ont, grâce à l'ancrage historique du végétal (horticulture, semences etc.) dans le bassin angevin, permis d'accueillir l'office communautaire des variétés végétales, le pôle de compétitivité du Végétal (projet Végépolys) et faciliter l'émergence du projet « Terra Botanica ».

Ce pôle à dimension internationale devra impérativement renforcer sa lisibilité internationale et se structurer afin de mettre en réseau autour de projets partagés, tous les acteurs du végétal en Pays de la Loire (producteurs de semences, horticulteurs, viticulteurs centre techniques de recherche appliqués sur le maraîchage, les fruits et légumes, les plantes aromatiques, les centres de recherche fondamentale avec les instituts de recherches, les universités et les grandes écoles etc.) afin de dégager, y compris sous l'angle ludique et de loisirs (projet Terra Botanica), une valeur ajoutée mesurable et bénéfique pour les entreprises et l'emploi.

Les enjeux pour l'avenir sont de conforter cette dynamique globale de ville « durable », solidaire (projet de cité de la solidarité et rénovation des quartiers sensibles) en mettant l'accent sur les priorités locales et en s'appuyant sur les autres atouts de l'agglomération angevine :

- renforcement du rôle de l'agglomération comme vaste plate forme multimodale des Pays de la Loire disposant d'une étoile routière et ferroviaire qui, outre l'axe ligérien, dessert Rennes et Tours mais aussi Laval, Cholet - La Roche-sur-Yon et l'accès au littoral vendéen ; ces ambitions logistiques (route/rail) ont un sens et conforteront le rôle de plaque tournante de cette agglomération





- développement de la fonction métropolitaine supérieure grâce au renforcement des activités de recherche dans le cadre du PRES à même de développer une stratégie ambitieuse (outre « végépolys », santé et biotechnologie, informatique-électronique), des grands équipements métropolitains de l'agglomération, et du pôle tertiaire (gare Saint-Laud) et son centre de congrès
- poursuite d'un développement urbain durable avec dans les prochaines années, une fois le contournement autoroutier achevé, la requalification des bords de Maine, la poursuite d'un programme de mobilité durable adossé au tramway et à la plate forme multi modale de la gare ferroviaire, une gestion économe des sols et une valorisation du patrimoine naturel (vastes zones alluviales humides à proximité d'Angers), le soutien au développement des éco-activités (valorisation des salons sur le bois et l'habitat) et la mise en œuvre d'une filière exemplaire de gestion des déchets
- développement et renforcement des activités liées à la filière prévoyance-banque-assurance appuyée sur les grands établissements nationaux présents sur l'agglomération (CNP, Ircantec, CDC, Axa) ainsi qu'à la filière tourisme (affaires, salons, axe ligérien, nautisme et sites renommés proches du territoire Unesco).

Angers appartient avec Nantes, Saint-Nazaire, Rennes et Brest à un réseau de villes de l'ouest engagé dans une démarche de valorisation de leur potentialité. Les atouts d'Angers Métropole seront davantage optimisés si les leviers disponibles sont explorés et mutualisés, dans certains cas, avec les métropoles voisines et les grandes collectivités, Département, Région.

Le Mans Métropole : plusieurs horizons de développement

L'agglomération du Mans représente le socle continental des Pays de la Loire et constitue une vaste plate-forme d'échanges où se rejoignent plusieurs influences. Entre Seine et Loire, Le Mans Métropole oriente des stratégies de développement selon un axe nord-sud, vers l'Île-de-France et l'est, ainsi que vers le Grand ouest. L'attractivité de cette métropole résulte donc des données objectives de sa géographie, qui place l'agglomération au cœur de trois étoiles.

- ▶ Une étoile autoroutière à cinq branches desservant un bassin de population de 12 millions d'habitants et plaçant Le Mans entre l'axe Angleterre-Espagne et le grand bassin parisien.
- ▶ Une étoile ferroviaire TGV unissant Le Mans aux grandes villes européennes, grâce à une excellente desserte. Le Mans, situé à 54 minutes de Paris, bénéficie de liaisons ferroviaires hors pair : à 2 h 30 de Lille, 3 h de Lyon, 3 h 15 de Bruxelles, 3 h 45 de Strasbourg, 4 h 20 de Londres, 4 h 30 de Marseille.
- ▶ Une étoile aéroportuaire qui place l'agglomération à 1 h 30 de Roissy et à 55 minutes d'Orly (Massy TGV).

Ce positionnement extrêmement favorable a facilité l'émergence de cinq pôles de développement :

Un pôle tertiaire international :

Le quartier d'affaires Novaxis sur le site de la gare TGV comptera bientôt plus de 120 000 m² de bureaux et dispose d'un potentiel foncier important pour sa croissance. Le lien avec les

villes européennes et avec Roissy joue un rôle décisif sur l'attractivité de ce pôle tertiaire international.

Un pôle logistique :

Cette fonction se concentre dans l'immédiat sur Le Monné (commune d'Allonnes 150 ha) et sur le secteur d'Auvours (110 ha).

Les pôles de compétitivité :

Trois pôles de compétitivité concernent l'agglomération mancelle : « EMC2 » (ensembles métalliques et composites complexes), « Automobile haut de gamme », « Images et réseaux ». En s'appuyant sur l'université, la technopole, l'Institut de l'automobile au Technoparc et le centre de transfert de technologies, l'agglomération suscite et accompagne la promotion de la recherche portant l'industrie de demain.

Un pôle de créativité :

Avec Créapolis, Le Mans a fait le choix de mettre la créativité et l'imaginaire dans le domaine du son, de l'image, des formes, des couleurs, des saveurs au service du développement de l'industrie et du tertiaire.

Un pôle d'excellence sportive :

Ce pôle rassemble sur un même site de grands équipements : le circuit des 24 Heures du Mans ; Antarès, salle de basket et de spectacles ; le futur stade de football avec hôtel intégré ; l'anneau cycliste ; l'hippodrome ; le golf. Cette situation géographique est de nature à attirer les investisseurs qui aspirent à développer l'économie sports et loisirs sur un même périmètre.

Avec ses différents atouts, Le Mans Métropole dispose d'une vraie stratégie de développement qui doit pouvoir engendrer des retombées positives sur l'ensemble du territoire de la Sarthe.

Des facteurs d'attractivité complémentaires :

- Indépendante depuis 1977, l'université du Maine apparaît aujourd'hui, avec ses 8 500 étudiants, comme un acteur majeur d'attractivité du territoire offrant une dimension humaine favorable à la réussite et à l'innovation. Pilote dans certains domaines comme l'acoustique ou l'enseignement à distance, l'établissement dispose d'équipements performants, financés en partie par les collectivités locales. Autour de l'université s'est progressivement constitué un pôle dédié à l'enseignement supérieur et à la recherche,

avec des écoles d'ingénieurs (l'École Supérieure des Géomètres-Topographes est implantée sur le campus depuis septembre 1997) ou de commerce (École de Gestion et de commerce du Maine), des laboratoires de pointe et des instituts spécialisés (Institut technologique européen des métiers de la musique, et bientôt l'ISIAM Institut supérieur d'ingénierie d'affaires du Mans). Le partenariat initié avec l'université d'Angers devrait se renforcer à l'avenir pour une attractivité renforcée.

- L'agglomération de Le Mans Métropole se valorise également à travers la « Cité Plantagenêt » et la diversité de son patrimoine architectural. Ville d'Art et Cité historique, la vieille ville a su conserver ses richesses architecturales. Les animations culturelles et patrimoniales se sont renforcées depuis 2005, avec la mise en scène de « La Nuit des Chimères », en été.
- La mise en service du tramway va permettre à la Communauté urbaine de réorganiser les déplacements dans l'ensemble de l'agglomération. Le tracé du tramway organise une nouvelle ligne d'urbanisation pour l'agglomération, avec la création du pôle d'échanges multimodal (train, tram, bus) en gare, ou encore la rénovation du cœur de ville, notamment de la place de la République.
- Ces mutations urbaines seront complétées à l'avenir par la poursuite de la structuration du secteur des Jacobins (Espace culturel, Musée archéologique), qui renforcera encore la renommée internationale et la spécificité de l'ensemble de l'agglomération Le Mans Métropole.

Le réseau urbain régional : conforter les paris des territoires, développer l'offre de services à la population

Ce réseau urbain est composé d'agglomérations et de villes qui exercent un rôle important de pôle de services (pôle santé avec hôpital départemental, enseignement supérieur, IUT et sections d'université, pôle culturel, pôles de services à la population et aux entreprises, regroupement des principaux équipements sportifs départementaux) et d'organisation de l'urbanisation (villes chefs-lieux ou sous-préfectures, centre administratifs importants ; regroupement de vastes zones d'activités avec logistiques développées, parfois un aéroport limité à l'aviation d'affaires) : La Roche-sur-Yon, Laval, Cholet et Saumur. Ce réseau urbain est complété par des villes inter-



médiaires qui participent fortement à la structuration du territoire par leur offre de services de proximité étoffée (santé, culturel) : Mayenne, Châteaubriant, Pornic, Sablé, La Flèche, Segré, Challans, Fontenay-le-Comte, Les Sables-d'Olonne, Guérande, La Baule (cf. carte "identification d'un réseau de villes intermédiaires contribuant au développement des territoires en région des Pays de la Loire" dans diagnostic).

- ▶ Les agglomérations de Laval, La Roche-sur-Yon, Cholet et Saumur ont connu, au cours de ces dernières années, des trajectoires diffé-

rentes sur le plan démographique et économique. La plupart affiche un dynamisme démographique certain avec parfois un renouveau récent comme à Cholet ou plus difficile comme à Saumur. Toutes ces villes ont su cependant se construire des identités spécifiques :

L'agglomération de la Roche-sur-Yon exerce, au centre du département, un rôle déterminant de pôle d'enseignement supérieur et de services en matière de santé. Les équipements publics de la Roche-sur-Yon, desservent l'été le littoral vendéen en renforçant les offres d'équipements publics présent sur les villes relais de Challans et des Sables d'Olonne. La Roche-sur-Yon, avec l'arrivée du TGV et des dessertes en voies rapides ou autoroutières, renforce ses capacités logistiques qui se développent aussi sur l'axe la Roche-sur-Yon-Cholet ou sur celui de Nantes - Niort. La ville chef-lieu de département dispose d'atouts dans les domaines de la plasturgie, des automatismes et de la robotique. Son adhésion à « Atlanpole » est de nature à renforcer son insertion dans les réseaux d'entreprises innovantes. La structuration des pôles destinés aux biocapteurs et nanotechnologies au sein de réseaux de recherches et laboratoires nationaux font partis des ambitions de la ville. Les équipements culturels et sportifs, ainsi que le pôle hippique des « Terres noires », participent au renforcement de l'attractivité de cette ville qui se développe en relais de la métropole Nantaise.





L'agglomération de Laval autour de l'image et de la réalité virtuelle a acquis une réputation nationale qui demande à être consolidée, y compris dans le cadre d'un réseau interrégional adossé à d'autres centres de recherche. Cette spécialisation ne doit pas conduire à passer sous silence d'autres pôles économiques forts comme l'imprimerie, l'agroalimentaire, les matériaux haut de gamme et les composites complexes adossés aux centres de transfert de technologies et aux écoles d'ingénieurs. Le développement, à l'Est de Laval, d'une plate-forme logistique (rail/route) de 600 hectares à terme constitue un enjeu important pour cette agglomération et le département de la Mayenne. Laval joue un rôle très important dans la structuration de cette partie du territoire régional en offrant, outre un pôle universitaire (IUT) en développement, la gamme d'équipements publics nécessaires (pôle santé, culturel, équipements sportifs de haut niveau) aux Mayennais. Si la proximité de l'agglomération rennaise permet un accès rapide pour les Lavallois à des services et à des équipements plus rares et diversifiés, la nécessité de mieux intégrer Laval dans le réseau des villes des Pays de la Loire constitue une priorité qui figure explicitement au SRIT.

Cholet est l'un des bassins parmi les plus industriels de la région. L'agglomération choletaise rassemble aujourd'hui les ingrédients permettant de rebondir face à la mondialisation : désenclavement du territoire, développement de nouveaux secteurs économiques (agroalimentaire, transport-logistique, nautisme, aéronautique), équipements sportifs de haut niveau (complexe Glisséo). L'agglomération bénéficie en outre de la diffusion du dynamisme des métropoles de Nantes – Saint-Nazaire et d'Angers.

L'accessibilité du Choletais constitue aujourd'hui un atout pour accroître son développement et conforter son potentiel logistique.

La partie la plus rurale du bassin de vie continue d'être traversée par des contraintes plus lourdes qui retardent sa dynamisation. Une partie de l'économie locale repose encore pour une large part sur une main d'œuvre encore trop peu qualifiée et sur des savoir-faire délocalisables. Aujourd'hui, la création du pôle de compétitivité Enfant et l'installation de la plate-forme technologique E-mode sont des orientations qui, grâce au développement des savoirs et



aux innovations technologiques, permettront de mobiliser les acteurs locaux et régionaux, pour impulser une dynamique susceptible de renforcer l'emploi sur le bassin.

L'agglomération Saumuroise bénéficie d'atouts non négligeables : une image forte autour du patrimoine (Château et monuments historiques, Loire, etc.) filières agricoles et viticoles et activités hippiques (avec notamment la présence de l'École Nationale d'Équitation et du Cadre Noir). Ces dernières ont d'ailleurs vocation à évoluer et à favoriser des projets sportifs de haut niveau et des projets culturels associés au cheval. La présence de la ville dans le grand site Unesco, les projets d'extension du palais des expositions et le renforcement de la cohésion sociale dans les quartiers sensibles (opérations de réhabilitation lourde) participent du projet de développement de l'agglomération. C'est aussi un territoire aux contraintes fortes, parfois d'ailleurs liées à ses atouts : forte présence de monuments historiques (aux incidences financières non négligeables), difficultés de la filière « champignons », faible diversification du tissu d'entreprises. C'est en cherchant à rebondir sur ces contraintes, pour les

transformer en avantages – sur l'exemple de la filière cheval –, ou en minimiser les conséquences, que l'agglomération positionne son projet de développement, avec l'aide de l'ensemble des acteurs concernés.

La Région viendra soutenir les initiatives de ces villes dans le cadre de ces politiques contractuelles et de celles mises en place par l'État. Parallèlement, la Région facilitera, en collaboration avec d'autres partenaires :

- l'amélioration du maillage en infrastructures permettant d'intégrer ces agglomérations dans la dynamique de la dorsale urbaine et une amélioration de l'offre de services (fréquence, vitesse) des principales dessertes ferroviaires TER
- le soutien des projets économiques des territoires et l'implantation d'équipements spécifiques de formation ou de recherche
- le soutien aux démarches de coopération entre les agglomérations et les territoires ruraux proches
- l'implantation d'activités d'éducation et enseignement supérieur dans le cadre d'une stratégie universitaire concertée et des équipements culturels, sportifs, de santé afin de renforcer les fonctions de pôles « relais » de ces agglomérations.

► Le second niveau de ce réseau urbain s'appuie sur les villes intermédiaires solidaires des territoires auxquelles elles appartiennent. La Région des Pays de la Loire a identifié une trentaine de villes présentant des caractéristiques similaires en termes d'offres de services à la population : éducation (lycée, collège), santé (médecins généralistes, hôpitaux locaux), services publics (Poste, services de l'État) culturels et sportifs ainsi que services privés commerciaux adaptés à une zone de chalandise plus ou moins importante.

Cependant, ces villes qui ne présentent pas toutes le même profil de développement sont le plus souvent le reflet de la dynamique territoriale locale et du bassin de population de proximité.

Au-delà d'un niveau d'attractivité économique qui varie au gré des situations locales (villes biens desservies en infrastructures, tradition industrielle locale ancienne, activité saisonnière — touristique — ou pas, ville située au sein d'un bassin



agricole avec forte implantation d'industries agro-alimentaires, ville administrative, pôle historique, etc.) et d'une fonction de centre culturel souvent de qualité, ces villes restent exposées à quelques constantes :

- l'activité industrielle est souvent peu diversifiée quand elle n'est pas exclusivement mono-spécifique, introduisant donc une fragilité locale en cas de mutation
- ces villes ont pu être conduites à surdimensionner certaines infrastructures (stations d'épuration en particulier) ou équipements pour faire face à l'afflux de population en période estivale
- le souci de conserver une attractivité sur le territoire et d'offrir aux populations locales des prestations de qualité a entraîné la modernisation voire la reconstruction d'équipements sportifs ou culturels importants
- ce réseau de villes intermédiaires est partout confronté à la pérennisation difficile d'équipements publics au premier rang desquels le maillage des équipements de santé de proximité (hôpitaux locaux).

De plus, la capacité financière de ces villes pour la réalisation de ces investissements lourds et coûteux est parfois très réduite et trop faible alors, qu'en même temps, la mobilisation de la solidarité intercommunale reste souvent insuffisante et frileuse. En effet ces petites villes intermédiaires supportent, comme les villes moyennes, des charges de centralité élevées (création et fonctionnement d'équipements publics, sportifs, culturels, sanitaires...) qui sont rarement réparties sur l'ensemble des utilisateurs du bassin de vie.

Par ailleurs, ces villes au cœur de territoires en mutation (vieillesse, évolution des tissus économiques, problématique de logements, d'accessibilité) seront nécessairement confrontées à des enjeux sur le maintien et l'avenir des services et équipements publics.

Face à ces évolutions qui peuvent contrarier l'ambition et la consolidation de ce réseau de villes intermédiaires, ces dernières ont la légitimité, dans le cadre de leur bassin de vie, de proposer avec toutes les collectivités concernées dont le Département et la Région et en collaboration avec l'Etat et ses établissements publics des stratégies offensives d'organisation et de planification. Un schéma global des équipements et services publics à conserver, y compris par des voies

et moyens incluant la polyvalence, les regroupements et les réseaux de transports ou de mobilité, pourrait être initié par ces territoires. Les collectivités, en charge d'apporter avec d'autres partenaires dont l'État et ses établissements publics, un niveau de services de qualité aux habitants, devront être acteurs à part entière des éventuelles réorganisations.

Les territoires insulaires, en particulier l'Île d'Yeu, impliqueront une attention soutenue des pouvoirs publics.

La Région pourra, à travers ses différentes politiques, accompagner les initiatives allant dans ce sens et, à l'instar de son association à la préparation des Schémas Régionaux d'Organisation Sanitaire, interpellera les services de l'État en département et région pour être associée aux orientations susceptibles de modifier les réseaux d'équipements publics.

Dans ses domaines de compétences directes ou partagées (accès aux formations initiales, professionnelles et continues, organisation des services de l'emploi, aide au logement des jeunes, gestion des gares et des mobilités liées au TER, maisons de santé et équipements d'accueil pour personnes âgées ou en situation de handicap), la Région utilisera ses moyens pour garantir une offre de service public adaptée, ouverte et efficiente, et pour engager avec les autres collectivités compétentes des initiatives en ce sens (exemple : réflexion prospective sur la présence des services publics et aux publics sur les territoires).

Enfin s'agissant des pôles de proximité (bourgs-centres, chefs lieu de canton), qui complètent le réseau des villes intermédiaires, les enjeux à venir portent essentiellement sur la capacité des intercommunalités et des pôles à s'organiser pour offrir non seulement les services banaux usuels, mais disposer aussi d'un maillage équilibré d'équipements publics de premier niveau y compris en favorisant une certaine spécialisation et une meilleure répartition par transfert de compétence entre collectivités.

Déployer des stratégies spécifiques sur des territoires à forte pression

Ces territoires à forte pression présentent des caractéristiques communes :

- ▶ Niveau élevé de développement démographique et résidentiel existant, prévu ou à venir, confronté à des espaces soit agricoles, soit naturels ou littoraux, rendant ainsi plus complexe l'accueil des populations ;
- ▶ Présence d'activités économiques dynamiques (tourisme, activités portuaires, infrastructures) ou en mutation (pêche, agriculture périurbaine) qui interpellent le rôle de la Région ;
- ▶ Grande fragilité des milieux naturels, ces espaces accueillant la majeure partie des écosystèmes remarquables de la région : zones humides estuariennes et Loire, marais et dunes littorales. La disparition de ces espaces ou leur fractionnement excessif, sous les effets conjugués de l'urbanisation ou de l'abandon des pratiques agricoles extensives (élevage), entraînerait des pertes majeures en termes de biodiversité et une dégradation importante de l'attractivité et de l'image des Pays de la Loire.

Trois grands territoires nécessitent une approche spécifique pour organiser, dans un cadre concerté, les réponses aux enjeux des vingt prochaines années :

- ▶ le grand littoral et les îles,
- ▶ l'estuaire et la Loire,
- ▶ la zone concernée par le futur aéroport de Notre-Dame-des-Landes et le Castelbriantais.

Le grand littoral et les îles

Ce territoire joue un rôle clé, car il est à la fois très sensible et déjà protégé au titre des dispositifs législatifs en vigueur mais en tant qu'« espace fini » soumis en permanence aux pressions du développement économique lié à la mer principalement pour les filières touristiques et portuaires mais aussi pour la filière nautique (sports et industrie).

La fréquentation du littoral, son développement et sa préservation constituent une spécificité des régions maritimes.

La Région constate cette situation qui doit trouver une réponse globale dans le cadre d'une action concertée à l'échelle du littoral régional, voire, pour certains aspects, dans un cadre interrégional (par exemple pour les baies côtières interrégionales de Pen-bé et de l'Aiguillon).

Le Schéma régional du tourisme et des loisirs expose les orientations de la Région en matière d'hébergement touristique, d'équipements portuaires, de marketing et de formation des acteurs du tourisme ; l'espace littoral est directement concerné par ce schéma.



Le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports présente les stratégies de desserte ferroviaires à prioriser pour desservir le littoral de même que les réflexions stratégiques à initier en matière routière.

Au-delà des orientations déjà exprimées et confirmant la nécessité de maintenir une économie maritime appuyée sur les filières pêches, nautisme et construction navale, tourisme littoral, l'opportunité d'une réflexion plus globale à l'échelle du littoral régional doit être conduite. En effet, si la recherche de solutions locales, intercommunales ou départementales (réseau routier par exemple) conserve toute sa pertinence, il n'en demeure pas moins que plusieurs thématiques interfèrent lourdement sur tout le littoral. Citons pour mémoire les principaux enjeux transversaux du littoral :

- ▶ la question foncière et l'accueil de plus en plus difficile des jeunes actifs et de leur famille ainsi que l'hébergement des saisonniers
- ▶ la répartition des activités liées à la mer sur le domaine public maritime et l'avenir de ses activités eu égard certains phénomènes de toxicité à répétition, interdisant la commercialisation des produits
- ▶ la fragilité de la desserte en eau potable pendant les afflux touristiques estivaux et la gestion des déchets, en particulier sur les îles
- ▶ l'exploitation coordonnées des potentialités liées à la mer et aux fonds marins (impacts réels de l'exploitation des granulats,

du dragage des ports de plaisance, installation en mer d'équipements pour produire de l'énergie, ferme houlomotrice, parc éolien offshore, installation de récifs artificiels pour favoriser la reproduction et la préservation des ressources halieutiques, évolution des espèces et des migrations des ressources halieutiques liées au réchauffement climatique)

- ▶ le vieillissement généralisé des populations résidentes avec l'impact sur l'organisation des équipements et services publics
- ▶ l'évolution du trait de côte, face aux agressions marines dans un contexte de réchauffement climatique et de rehaussement des niveaux marins
- ▶ le développement durable des îles de Noirmoutier et Yeu, avec une approche spécifique pour cette dernière concernant la desserte, à un coût mutualisé, des infrastructures essentielles (énergie électrique, carburant, eau potable) et sur le maintien pour les populations d'un niveau de services et équipements publics de qualité.

Ces différentes problématiques sont aujourd'hui abordées et gérées à des échelles de territoires assez disparates compte tenu de la répartition des compétences entre de multiples acteurs.

A cet effet l'expérimentation visant à tester la procédure dite de « gestion intégrée d'une zone côtière » sur le site de la baie de Bourgneuf sera suivie avec intérêt afin de vérifier la transférabilité de cette procédure.

La Région examinera ainsi avec attention les démarches de même nature qui pourraient être initiées à l'échelle du littoral régional sous réserve que celles-ci conduisent à une approche renouée des problématiques, en particulier d'ordre réglementaire, dans un cadre concerté avec les populations et les autres acteurs concernés, notamment l'Etat.

En ce qui concerne la maîtrise foncière, la Région considère qu'un Établissement Public Foncier Régional est de nature à faciliter sur tout le littoral des îles et des deux départements concernés, l'accueil des actifs et des activités.

S'agissant du développement des territoires littoraux et des îles, la Région poursuivra et adaptera, en tant que besoin, dans les années à venir, ses politiques de soutiens contractuels ou sectoriels aux projets et initiatives développées par les acteurs locaux.





L'estuaire et la Loire

Ces espaces emblématiques sont au cœur de l'identité ligérienne. La Loire est un livre ouvert sur l'histoire de France et sur la vie des cités qui longent le fleuve ; elle est culture et patrimoine autant que masse d'eau. Cet estuaire est un lieu d'excellence qui conjugue les espaces de développement et les milieux naturels remarquables. Aussi dans ce périmètre fini, au sens géographique du terme, doivent être déployées toutes les intelligences créatives pour permettre une cohabitation qui ménage l'avenir et l'identité de ce territoire d'exception.

De tous temps les aménageurs ont, à la demande des riverains du fleuve, tenté de le dompter, voire de le maîtriser en le chenalissant, de le canaliser dans les zones urbaines, de l'utiliser comme voie de transit, de l'utiliser comme voie de transit et comme ressource en eau.

C'est ainsi qu'au fil des siècles, l'estuaire et la Loire se sont chargés d'histoire sans jamais laisser indifférents les habitants de cette partie aval du bassin d'un des derniers grands fleuves sauvages d'Europe.

Aujourd'hui, la Loire et l'estuaire n'ont jamais bénéficié d'autant d'attentions si l'on se réfère aux documents de planification ou de labellisation qui recouvrent ce territoire : Directive territoriale de l'estuaire à l'ouest, nombreuses zones classées « Ramsar » le long du fleuve et de ses affluents, sites classés et zones Natura 2000 très

nombreuses, Grand site Unesco à l'Est. Il faudrait ajouter à cette liste la succession des Plans Loire qui démontre l'intérêt pour ce fleuve et la nécessité de ce travail permanent, sans cesse renouvelé, en raison de la complexité des questions à résoudre.

Le SRADDT prend en considération cette réalité ligérienne et met en perspective quelle ambition et quel regard il est possible de porter sur ce territoire pour les vingt années à venir. Au-delà des actions de corrections ou d'accompagnement du fleuve (ouvrages de protection, gestion des risques et prévention, lutte contre la vulnérabilité, rétablissement des écoulements) mais aussi de ses affluents et de ses espaces adjacents. À cet effet, on peut utilement pour les sept ans à venir (2007-2013) se reporter vers les orientations du Plan Loire 3 qui vient d'être adopté. Pour autant, il reste à bâtir un vrai projet pour la Loire à inscrire dans la durée. Cette ambition doit être partagée avec l'État et tous les acteurs concernés.

Parmi les ambitions qui demeurent et transcendent les différents Plans Loire, il est permis de mettre en avant :

► La mutation industrielle de l'estuaire au cours de ces vingt dernières années, en particulier dans la dimension urbaine de la métropole Nantes - Saint-Nazaire

Les industries navales et portuaires se sont déplacées, restructurées et regroupées et les espaces ainsi libérés sont devenus des espaces de reconquête urbaine. L'ancienne base marine de Saint-Nazaire relève de ce même mouvement. La réhabilitation de ces friches industrielles dans les zones urbaines rythmées par le fleuve ou par l'estuaire deviennent alors des lieux de réappropriation et conduisent à avoir un autre regard sur le fleuve. Le projet métropolitain met ainsi désormais en avant la dimension estuarienne au cœur de ses politiques publiques. La Loire et l'estuaire appellent à voir et interpellent la curiosité pour peu qu'on aide à l'organisation de cette découverte.



► **La réhabilitation de la masse d'eau estuarienne et la préservation des zones humides adjacentes**

L'estuaire de la Loire est exposé à des problématiques complexes qui ont pour origine les travaux de curage de la section maritime et de chenalisation situés principalement à l'aval pour maintenir une activité portuaire, apte à recevoir des navires à fort tirant d'eau. Ce creusement du lit du fleuve entraîne la création d'une onde de marée puissante qui emporte vers l'amont le front salé ainsi qu'une masse de vases en suspension – le bouchon vaseux – qui ensuite oscille au sein de l'estuaire, marquant sa présence par l'anoxie des eaux (mortalité des poissons) et par la crème de vase qui s'installe sur les rives du fleuve. Des recherches de solutions expérimentées au cours de la période 2007-2013 dans le Plan Loire 3 nécessiteront une inscription dans la durée portant au moins jusqu'en 2020.

L'estuaire de la Loire, c'est aussi un ensemble de zones humides adjacentes-vasières, roselières, prairies humides qui forment avec le lac de Grand-Lieu au Sud-est et avec la Brière au Nord-ouest l'écharpe verte de la DTA soit un vaste complexe humide de Haute Qualité Environnementale. Cet ensemble remarquable à l'échelle de l'Europe constitue la spécificité de la métropole bipolaire Nantes – Saint-Nazaire. La préservation et l'aménagement équilibré de cet espace sont une des caractéristiques essentielles de l'identité des Pays de la Loire. La capacité des acteurs locaux à s'emparer de cet espace et à en faire un lieu de référence en termes d'aménagement du territoire renforcera le fait régional.

De la confrontation des différentes études et scénarios émergeront les options à privilégier, nonobstant la question des financements, mais dont les principes ont, cependant, été arrêtés dans la DTA. La question du franchissement de l'estuaire de la Loire constitue, de par ses enjeux économiques, environnementaux et financiers, une orientation d'aménagement du territoire majeure emportant une décision qui relève d'un Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires (CIACT).

► **Un mode de gouvernance à réinventer pour un estuaire « durable »**

Tous les acteurs de la Loire et de l'estuaire en particulier ont en mémoire les multiples instances, toutes légitimes, qui interviennent sur cet ensemble. Paradoxalement les habitants de la zone estuarienne sont rarement conviés aux décisions se rapportant pour les uns à leurs outils de travail, pour d'autres à une atteinte irréversible à l'environnement. L'appréhension de la zone estuarienne sous l'angle d'une gouvernance élargie autour d'une agora de la pédagogie et de l'explication paraît devoir progressivement s'imposer, dans le respect des mandats et responsabilités de chaque instance de décision. La Région peut, en concertation avec les autres collectivités (Conseil général de Loire-Atlantique, Métropole Nantes – Saint-Nazaire), le Port autonome Nantes – Saint-Nazaire, le GIP Estuaire, les instituts de recherche, favoriser les initiatives allant dans ce sens.

► **L'ambition culturelle**

Celle-ci est sans aucun doute un lien important pour les vingt ans à venir. L'exemple de la première biennale de l'estuaire, les actions portées par le grand site Unesco en faveur du paysage démontrent qu'autour du socle historique et patrimonial, il existe des pistes à défricher pour greffer une identité culturelle contemporaine autour de la Loire et de son estuaire.

C'est autour de cette identité ouverte vers l'océan à l'ouest et vers le centre à l'est que la Région des Pays de la Loire peut soutenir et accompagner un vaste projet culturel autour de la Loire.

La zone concernée par le futur aéroport de Notre-Dame-des-Landes: planification renforcée et gestion économe des sols

La réalisation et la mise en service de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes en 2015, les améliorations des infrastructures et de son accessibilité (liaison tram train entre Nantes et Nort-sur-Erdre et Châteaubriant) vont considérablement renforcer l'attractivité des territoires environnants parmi lesquels la communauté de communes d'Erdre et Gesvre, ainsi que le Castelbriantais. Le projet de requalification en voie autoroutière de l'actuelle voie rapide Nantes-Rennes renforcera l'attractivité de cet axe Nord, tandis que la réouverture de la desserte ferroviaire jusqu'à Châteaubriant accroîtra les mobilités et facilitera les communications et les échanges avec ce territoire aujourd'hui moyennement desservi. La rénovation à terme de l'axe routier Laval-Saint-Nazaire, via Châteaubriant et le futur aéroport risquent d'introduire des mutations importantes dans l'organisation du territoire sous l'influence directe de ces liaisons et du rapprochement indirecte de la

métropole Nantes-St-Nazaire. Le projet de liaison rapide ferroviaire Nantes-Rennes, via l'aéroport, envisagé à l'horizon 2025 influencera à plus long terme l'organisation de ce territoire. Il est donc nécessaire d'anticiper rapidement les impacts, résidentiels, économiques, environnementaux pour construire, en tenant compte des orientations du SCOT métropolitain, un projet d'aménagement et de développement durable de ce vaste territoire intégrant plusieurs phases. Conformément aux orientations du contrat de projets État-Région 2007-2013, et aux engagements financiers pris par l'Etat et la Région, une première réflexion sera engagée avec l'intercommunalité d'Erdre et Gesvre, en concertation avec les acteurs locaux membres du syndicat mixte de Notre-Dame-des-Landes.



Concertation, soutien et coordination des schémas sur les territoires

La traduction opérationnelle des différents schémas régionaux et du contrat de projets 2007-2013, se décline sur les territoires en autant d'opportunités à saisir et de calendrier à maîtriser.

Cette combinaison des possibles présente un intérêt pour tous les territoires mais sans doute encore davantage pour les territoires périphériques comme le Saumurois, le Sud-Vendée, une grande partie de la Sarthe et de la Mayenne. Ces territoires ont par le passé bénéficié de nombreuses politiques zonées de l'État ou de l'Europe, sans pour autant avoir réussi à saisir toutes les opportunités.

Il appartient à la Région de soutenir, avec d'autres collectivités, les initiatives de ces territoires et les stratégies développées localement en relation avec les villes intermédiaires (schéma

des équipements publics à préserver par exemple). Un ancien syndicaliste agricole, Raymond Lacombe, avait coutume de dire : « il n'y a pas de territoires sans avenir, il n'y a que des territoires sans projet ». Aussi appartient-il collectivement aux acteurs publics d'encourager les initiatives dans les territoires.

A cet effet, les politiques contractuelles développées par la Région avec ses territoires resteront des outils privilégiés, lesquels pourront évoluer en fonction des priorités locales afin de bien répondre aux attentes exprimées par la population. Il en est de même pour les politiques sectorielles territorialisables.

Des actions d'assistance technique ou d'ingénierie extérieure seront mis à disposition des territoires, soit pour des sujets ponctuels, soit pour des questions d'organisation plus générale.

De nouveaux territoires à investir : le périurbain

Le diagnostic précédent a mis en lumière l'importance du phénomène d'étalement urbain autour des principaux centres agglomérés, qu'ils s'agissent des grandes villes ou de villes intermédiaires. Cette évolution qui date de plus de quinze ans n'est pas propre aux Pays de la Loire et n'obéit pas partout ni au même rythme ni à la même forme. Sous l'appellation globale de péri-urbain se cache en effet toute une typologie des modes d'étalement urbain.

Aussi, sans refaire l'histoire de la périurbanisation, ni de la rurbanisation, il apparaît que ces nouvelles formes urbaines à multiples définitions - l'Insee distingue, par exemple, le périurbain



« monopolarisé » et le périurbain « multi-polarisé » – interpellent nécessairement l'avenir de la région et constituent un défi d'organisation à part entière.

La périurbanisation apparaît ainsi comme une réponse à l'accueil des populations nouvelles et pourtant cette forme de croissance n'est pas sans interroger sur le caractère « durable » de cette tendance de fond.

La question de la « durabilité » de cette évolution interpelle donc à travers la très forte dépendance à la motorisation (nécessité de deux véhicules par foyers) et, au-delà, à la dépendance énergétique et à la pression sur le réchauffement climatique via les rejets de gaz à effet de serre. La périurbanisation est aussi parfois l'expression d'une gestion désordonnée de l'utilisation de l'espace qui, a priori, constitue un atout pour le développement. Enfin, cet exode hors la ville est aussi parfois la conséquence d'un non choix, ou d'un choix subi plus que voulu, qui devient alors source de ségrégation sociale, voire de désocialisation lorsqu'il n'y a pas reconstitution de vie de quartiers.

Pour autant la tentation périurbaine ne doit pas être représentée comme un constat d'échec de l'accueil des populations. Le périurbain cor-

respond aussi à des choix de vie et à des aspirations sociales sachant qu'à ce jour, l'aire urbaine « idéale » n'existe pas.

Cette forme d'urbanisation exprime une certaine « organisation » de l'aménagement du territoire qui concerne aussi la collectivité régionale. En effet, cette répartition de population n'est pas neutre quant à l'organisation de la mobilité (gestion des transports collectifs périurbains et inter-cités), quant au bilan énergétique global, quant aux équipements publics dont légitimement ces nouveaux habitants vont avoir besoin, et enfin, quant à l'empreinte écologique laissée sur les espaces les plus fragiles.

Les objectifs de la Région

A l'évidence, le droit des sols ne relève pas de la compétence régionale et les objectifs de la Région vis-à-vis de la gestion du périurbain s'inscrivent obligatoirement dans un cadre partenarial avec les autres collectivités. Sur ce champ de préoccupations, le SRADDT ne peut donc qu'exprimer des orientations à faire partager avec les collectivités en charge de l'urbanisation.

Parmi les priorités qu'il convient de mettre en avant, on peut retenir trois objectifs principaux :

- ▶ la nécessité d'une approche globale ne dissociant pas la ville de son contexte périurbain
- ▶ la recherche d'un vocabulaire partagé entre tous les acteurs pour définir les meilleures options des formes urbaines « acceptables », économes et équitables
- ▶ la mise à l'écart de toute utopie dirigiste et incantatoire sur la ville idéale, mais, parallèlement, rechercher des consensus pour intégrer les éléments concrets améliorant la qualité de vie des habitants de ces zones.



Les axes d'intervention

Les ambitions de la Région par rapport à la problématique périurbaine s'organisent autour de cinq préoccupations majeures.

► La gouvernance des aires urbaines

Cette question est majeure et remet en lumière l'importance des disfonctionnements qui entourent la maîtrise du développement urbain. Les territoires administratifs gèrent la croissance du périurbain, or la réalité vécue de ce phénomène s'arrête rarement aux limites administratives des territoires de planification (SCOT, PLU). Les aires urbaines sont, au-delà de toutes les définitions à géométrie variable, sans doute la meilleure échelle pour appréhender la globalité de ces phénomènes de périurbanisation. C'est dans ce cadre que mériteraient d'être conduites et posées les réflexions stratégiques sur l'organisation du territoire (schémas des espaces à urbaniser, des espaces de production agricole, des zones vertes à préserver,) sur le positionnement des infrastructures nécessaires à la gestion durable de la mobilité des habitants (schémas des transports collectifs). La Région encouragera les initiatives allant dans ce sens et en particulier celles développées par les conseils de développement et par les collectivités.

► L'action sur la maîtrise des formes urbaines

La maîtrise du foncier reste un préalable indispensable pour favoriser l'organisation du territoire périurbain et favoriser l'accueil de nouveaux habitants. Comme cela a déjà été mentionné dans le défi 1, la création d'un outil foncier atteindrait pour la gestion des sols périurbains sa pleine utilité.

Les formes urbaines se déterminent autant par ce qui n'est pas construit que par ce qui est construit. A cet effet, la Région souhaite encourager les collectivités locales concernées, à définir et à améliorer la gestion des espaces naturels les plus remarquables. La localisation par les collectivités et les organisations professionnelles agricoles des coupures d'urbanisation à vocation agricole serait aussi de nature à intégrer l'agriculture péri-urbaine, via des chartes ou des schémas, dans un dispositif de valorisation globale du territoire. La Région est enfin favorable à un développement des poumons verts périurbains et à l'établissement de forêts dont la multi-fonctionnalité n'est plus à démontrer.

► L'action sur l'organisation des mobilités

Les modes de déplacements en secteur périurbain, les dessertes intercités, les préoccupations liées à la logistique périurbaine, les lieux d'intermodalité, font partie des préoccupations du SRIT. Le lancement de Plan de déplacement urbain (PDU) ou de documents équivalents à l'échelle de l'aire urbaine permettrait d'apporter une déclinaison opérationnelle à la mise en œuvre de certaines orientations du SRIT, en particulier sur l'aspect répartition des logements au regard des réseaux de transport collectif.

Les zones péri-urbaines sont des enjeux importants pour accueillir via les réseaux existants ou à créer (emprise foncière à prévoir), les infrastructures nécessaires aux transports collectifs dont l'organisation coordonnée, entre tous les types de transport collectif et entre les différentes autorités organisatrices, représente un véritable challenge pour l'avenir.

Les lieux d'intermodalité, les gares et plateformes de stationnement et d'échanges deviennent les nouveaux cœurs de l'irrigation des territoires : le positionnement de l'habitat par rapport à ces carrefours stratégiques prendra donc une place déterminante. Les développements des formes de déplacement alternatifs



sont à concevoir à l'échelle de l'aire urbaine et le SRIT prévoit de soutenir plusieurs formes d'expérimentations. A ce stade, on ne peut aussi que souligner l'intérêt de voies vertes cyclables, en site propre, raccordées aux centres d'intermodalité ; la Région, via ses dispositifs contractuels avec les territoires, encouragera les initiatives allant dans ce sens.

► Les actions sur le logement et les équipements publics

Le pilotage de la politique du logement à travers les Plans locaux de l'habitat (PLH) constitue une approche pertinente pour faciliter l'analyse des besoins et l'organisation de l'offre. Les EPCI en charge de la compétence logement doivent mettre en œuvre ces PLH et se concerter pour coordonner leurs différents projets. La Région soutiendra les initiatives de concertation entre les territoires des aires urbaines. Il est permis de penser qu'une réflexion globale informelle de type PLH, conduite à l'échelle de l'aire urbaine, offrirait un cadrage général de référence utile.

Le périurbain se prête par ailleurs complètement au développement d'expérimentations en faveur des éco-quartiers et de l'habitat innovant. L'écorégion des Pays de la Loire encouragera, à travers ses politiques sectorielles ou contractuelles, les projets qui s'inscriraient dans cette logique.

Les populations qui se sont installées dans le périurbain, quelles que soient leurs motivations, expriment, à un moment ou à un autre, une attente par rapport aux besoins de services et d'équipements publics. Ces territoires en développement rapide sont souvent confrontés à des demandes d'équipements publics, sportifs, culturels ou sociaux importantes. La Région considère qu'il est opportun de soutenir de façon spécifique les territoires périurbains et les intercommunalités, afin de les accompagner dans ces phases de développement accéléré.

► Le développement de la recherche et l'évaluation des impacts des équipements et zones d'habitation

La question de la périurbanité et de sa « durabilité » représente à l'évidence un mode de croissance complexe, tantôt décrié tantôt souhaité. Or, les Pays de la Loire, face à la réalité de l'accueil de nouveaux Ligériens dans les 30 ans



à venir, doivent encourager, en particulier sur ces territoires, les recherches en sciences humaines et sociales. Des travaux d'études portant sur l'architecture (logement économe et éco-quartier, réflexion sur la densification) mais aussi sur les modes de déplacements ainsi que sur les problématiques génériques liées au vieillissement des populations mettant en avant l'inadaptation des équipements publics et des parcs bâtis, pourraient être soutenus dans le cadre des appels à projets initiés par la Région. Celle-ci encouragera par ailleurs les équipes de chercheurs en ces domaines à collaborer avec les autres réseaux européens de la recherche sur ces thématiques comme par exemple l'Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire en Europe (ORATE).

Il serait enfin opportun de pouvoir stimuler sur ces territoires des réflexes ou des recommandations visant à évaluer systématiquement l'impact des zones d'activités et des zones d'habitations, sur les flux de biens et de personnes et sur l'adaptation des réseaux de transport collectif pour absorber ces flux.

Suivi du Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire



Suivi du SRADDT

Le SRADDT propose un regard prospectif sur le devenir de la région des Pays de la Loire à 20 ans. Cette projection sur cet avenir, à construire, s'appuie sur la réalité présente pour appréhender la situation future.

La réalisation du SRADDT repose, par ailleurs, sur un système de valeurs et de références qui place l'homme, l'équité et la cohésion sociale au cœur de toute action. Le suivi et l'évaluation d'un tel schéma s'inscrivent donc dans une éthique où le pluralisme des indicateurs et le partage des données contribueront à fournir une description et une compréhension du territoire et pas exclusivement une restitution statistique.

Pour l'horizon intermédiaire des 5-10 prochaines années, ce schéma prend appui sur les schémas sectoriels approuvés par le conseil régional : Schéma Régional du Développement Economique (SRDE), Schéma Régional de l'Education et de la Formation (SREF), Schéma Régional de la Recherche (SRR), Schéma Régional du Tourisme et des Loisirs (SRDTL) et Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT). Il tient compte également des orientations qui figurent au contrat de projet 2007-2013, et dans les différents programmes européens (objectif compétitivité et programme régional hexagonal de développement rural). Le schéma s'appuie enfin sur toutes les politiques publiques et les orientations stratégiques (culture, énergie, logement, environnement) adoptées par l'assemblée depuis 2004.

D'une certaine manière, le SRADDT est donc le reflet de la mise en œuvre des différents schémas et renvoie, à l'horizon plus lointain de 2020, à une mise en cohérence de ces documents

dans le cadre d'une vision d'ensemble. Ainsi, le SRADDT n'a pas pour objet de décrire le futur tel qu'il va se dérouler ; il offre les clés essentielles à la compréhension d'un avenir qui s'appréhende d'autant plus difficilement qu'il est davantage éloigné. Aussi, le SRADDT ne propose pas une approche pointilleuse qui ne s'accommoderait pas de l'amplitude qu'impose l'éloignement de l'échéance. Au contraire, en premier lieu le SRADDT identifie des grandes tendances auxquelles devra faire face le territoire régional et, en second lieu, le schéma mentionne les actions que le Conseil Régional se propose, en concertation avec d'autres partenaires, de mettre en œuvre ou de soutenir pour corriger et réguler les effets négatifs observés sur le territoire régional.

Le suivi du SRADDT s'inscrit donc dans la complexité d'une approche systémique où une multitude d'acteurs et de faits socioéconomiques et environnementaux interviennent sur le territoire. Ces interventions croisées se combinent et interfèrent, de façon aléatoire, tantôt en s'amplifiant les unes les autres, tantôt en se neutralisant. Il s'agit alors de distinguer, d'une part, les faits produits localement et, d'autre part, d'évaluer les influences exogènes qui s'imposent au territoire.

Pour évaluer les orientations et les objectifs fixés dans le SRADDT, il convient alors de discerner ce qui, dans l'image réfléchissante des territoires, traduit une tendance lourde consécutive des politiques publiques mises en œuvre sur ces territoires.

La gestion d'un tel système peut se décliner en trois points : un contenu, une méthode, un calendrier.

Un contenu

Le contenu est déterminé par l'objet ou la politique que l'on veut mesurer. Il est aussi déterminé par des influences de toutes sortes qui pèsent sur l'évolution des territoires. Il est paramétré enfin pour intégrer les données qui se rattachent à la mesure du développement durable. La grille d'analyse devra ainsi s'appuyer sur plusieurs types de contenus :

Un premier contenu reposera sur l'évaluation des schémas sectoriels et des principales politiques publiques, hors schémas, grâce à la définition, puis à l'exploitation d'une série de variables simples dont disposent les services, pouvant ensuite être recomposées en indicateurs plus complexes, comparables entre eux. L'observatoire régional économique et social créé en 2008 sera mobilisé à cet effet.

Un second contenu s'appuiera sur les données issues de plusieurs organismes (Carif-Oref, Insee, Banque de France, observatoires divers, etc.). Celles-ci apporteront un éclairage complémentaire sur le contexte régional en vigueur et sur les tendances qui se profilent.

Un troisième type de contenu résultera de l'exploitation des indicateurs et des données simples ou recomposées figurant dans les programmes européens et le contrat de projets (analyse du bilan carbone pour les projets les plus importants).

Un dernier contenu s'efforcera de répondre à la mesure du développement durable et notamment à la mesure de **l'empreinte écologique**.

Cette dernière série d'indicateurs sur le développement durable fera écho à la mise en place des actions relevant de l'Agenda 21 régional. Il s'agira ici, en interne, de bâtir globalement et par politique, un tableau de bord du développement durable de l'action régionale et, en externe, évaluer le niveau global moyen de développement durable en région Pays de la Loire.

S'agissant de cette évaluation spécifique, celle-ci intégrera, par référence au Programme des Nations Unies sur le Développement, des indicateurs de progrès social, parmi lesquels :

- ▶ des indicateurs de développement humain — **IDH** — (indicateur sur la santé et l'espérance de vie, sur le niveau d'instruction, sur le niveau de développement économique),
- ▶ un indicateur de pauvreté humaine — **IPH** — (probabilité à la naissance de décéder avant 60 ans, illettrisme, taux de chômage longue durée, seuil de pauvreté),
- ▶ un indicateur de participation des femmes à la vie économique et politique — **IPF** — (part relative des femmes dans la représentation parlementaire nationale, accès comparé des femmes et des hommes aux fonctions ou professions considérées comme les plus qualifiées ou à plus haut degré de responsabilité et d'initiative, accès comparé des femmes et des hommes aux revenus du travail).

La combinaison de ces différents indicateurs apportera un éclairage novateur sur la notion de développement durable même si certains parmi ceux sur la pauvreté devront être réévalués à l'aune des références utilisées dans les pays développés.

Une méthode

► La recherche d'un référentiel unique

d'indexation des données alimentant un observatoire régional doit permettre de rassembler les données et de bâtir des indicateurs médians permettant de les comparer. Cet objectif est prioritaire pour produire rapidement des informations exploitables ayant un sens.

A cet effet, il apparaît nécessaire de construire un système de base de données qui puisse à la fois croiser les priorités du Manifeste Régional (économie de la connaissance, ouverture au monde et aux autres, cohésion sociale et territoriale, croissance soutenable,) et les priorités figurant dans les différents schémas sectoriels. Ceci constituera la structure du premier type de contenu cité ci-dessus. Ce système de base de données devra être hébergé à la Région (pour répondre à la contrainte du référentiel unique) et aisément accessible aux services de la Région comme à ses partenaires. Il prévoira des séries d'extraction simples et les plus usitées, mais aussi des modalités d'exploitation plus complexes et la possibilité d'engager des expertises à partir de données croisées.

► La territorialisation des indicateurs fait partie de la constitution d'un référentiel unique. Celle-ci prendra appui à la fois sur les données localisables, transposables dans des outils cartographiques simples et sur des données de gestion politique et comptable

issues de l'exploitation des logiciels utilisés par l'administration régionale (Gedelib et Astre).

Les tableaux de bord des Directions relatifs à l'administration régionale seront, pour ce qui concerne les informations relatives à la mise en œuvre des politiques publiques, construits en relation avec le référentiel d'observation et de suivi des schémas, en utilisant le plus possible les mêmes variables. La transposition de ces données sera, à chaque fois que possible, effectuée avec le SIG régional.

Enfin, localement, les politiques contractuelles les plus territorialisées comme, par exemple, celles des contrats territoriaux ou l'offre territoriale de formation, donneront lieu à la fin de chaque contrat ou régulièrement à une évaluation qualitative de l'impact du contrat ou de l'action sur le territoire.

► Tous les schémas impliqueront, par ailleurs, régulièrement, et chaque année si le caractère du schéma le permet, la présentation d'un rapport présentant l'état d'avancement annuel du schéma. C'est actuellement le cas du SRDE.

► Une commission regroupant des élus régionaux suivra les travaux d'évaluation du SRADDT.

Un calendrier

Pour tenir compte d'un cadre général qui s'appuie à la fois sur des schémas sectoriels déjà approuvés et d'autres comme le SRADDT ou le SRIT adoptés avec un léger décalage, mais également sur des outils de programmation comme le contrat de projets État-Région 2007-2013, un calendrier avec des étapes a été défini :

- ▶ En 2008, par appel à un soutien externe (système de gestion de base de données couplé avec les outils de la Région), un observatoire régional économique et social a été créé. L'observatoire regroupe dans un même référentiel les données issues des schémas sectoriels, des politiques publiques, de la notion de croissance durable. Mis en place suite à l'approbation du SRIT et du SRADDT, le système d'exploitation de la base de données sera opérationnel dans ses principales fonctionnalités pour l'approbation de l'Agenda 21 régional, à savoir en juin 2009. A la demande et au moins une fois l'an, il est procédé à des extractions de données simples ou agrégées qui donnent lieu à une communication sur le développement durable régional.
- ▶ La base de données sera enrichie des indicateurs développés concomitamment au cours de l'élaboration de l'Agenda 21. Dès 2010, l'observatoire régional économique et social permettra le suivi des objectifs et des indicateurs de l'Agenda 21.
- ▶ Chaque année, il est procédé à une communication sur l'état d'avancement des schémas sectoriels.

Révision/actualisation

La révision d'un tel Schéma n'est pas réglementée, aussi compte tenu de la durée prévisionnelle d'un SRADDT (15 à 20 ans) le principe de réalité impose souplesse et pragmatisme.

- ▶ La référence aux documents de programmation existants : le contrat de projets et les programmes européens prévoient des moments de respiration à mi-parcours et des évaluations ex-post. Selon un parallélisme des formes n'ayant par ailleurs aucun caractère obligatoire, il est proposé que le SRADDT puisse être actualisé par des avenants prenant la forme de cahiers additionnels résumant les faits majeurs corrigeant les orientations du Schéma en même temps que les deux programmes cités en référence et, a minima, à l'issue de la période de sept ans qui constitue l'échéance des deux documents susvisés.
- ▶ L'environnement économique et politique étant par ailleurs évolutif et incertain sur une période de 20/30 ans, il est, de facto, inclus le principe qu'à tout moment, il puisse y avoir nécessité de réorienter et de réviser les orientations du Schéma.
- ▶ L'évolution et la révision des schémas sectoriels sont également des moments importants de l'actualisation des orientations de la Région sur un secteur donnée ; ces modifications des schémas sectoriels emporteront donc normalement révision du SRADDT.

LEXIQUE

| | | | |
|----------------|---|----------------|---|
| ADEME | Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie | IUT | Institut universitaire de technologie |
| AGLIA | Association du grand littoral Atlantique | IAA | Industrie agro-alimentaire |
| ANRU | Agence nationale pour la rénovation urbaine | INRA | Institut national de la recherche agronomique |
| ANVAR | Agence nationale de valorisation de la recherche | INSEE | Institut national de la statistique et des études économiques |
| AOT | Autorité organisatrice de transport | LGV | Ligne à grande vitesse |
| CARIF | Centre animation et ressource informations-formation | NES | Nomenclature économique de synthèse |
| CFA | Centre de formation d'apprentis | OGM | Organisme génétiquement modifié |
| CIACT | Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires | ORATE | Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire en Europe |
| CIFRE | Conventions industrielles de formation par la recherche | OREF | Observatoire régional emploi/formation |
| CNDC | Centre national de danse contemporaine | ORES | Observatoire régional économique et social |
| CNOUS | Centre national des œuvres universitaires et scolaires | ORT | Observatoire régional du tourisme |
| CPER | Contrat de projets État-Région | PAC | Politique agricole commune |
| CROUS | Centre régional des œuvres universitaires et scolaires | PACA | Provence – Alpes – Côtes d'Azur |
| DATAR | Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale | PACS | Pacte civil de solidarité |
| DIACT | Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires | PANSN | Port autonome de Nantes – Saint-Nazaire |
| DPU | Droits à paiement unique | PCRD | Programme cadre de recherche et développement |
| DRE | Direction régionale de l'équipement | PDU | Plan de déplacement urbain |
| DTA | Directive territoriale d'aménagement | PIB | Produit intérieur brut |
| EMS | Emplois métropolitains supérieurs | PLH | Plan local de l'habitat |
| EPCI | Etablissement public de coopération intercommunale | PLU | Plan local d'urbanisme |
| FREMM | Frégates européennes multi-missions | PME | Petites et moyennes entreprises |
| GECT | Groupement européen de coopération territoriale | PMI | Petites et moyennes industries |
| GIP | Groupement d'intérêt public | PNR | Parc naturel régional |
| HLM | Habitation à loyer modéré | PNUD | Programme des Nations-Unies sur le développement |
| HQE | Haute qualité environnementale | PREDD | Plan régional des déchets dangereux |
| IDH | Indice de développement humain | PRES | Pôle de recherche et d'enseignement supérieur |
| IFEN | Institut français de l'environnement | R&D | Recherche et développement |
| IFREMER | Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer | RGP | Recensement général de population |
| IGN | Institut géographique national | RMI | Revenu minimum d'insertion |
| IPF | Indice de participation des femmes | RNR | Réserve naturelle régionale |
| IPH | Indice de pauvreté humaine | RTE | Réseau du transport d'électricité |
| | | SAFER | Société d'aménagement foncier et d'établissement rural |
| | | SAGE | Schéma d'aménagement et de gestion des eaux |
| | | SCOOP | Système coopératif pour l'ordonnancement de production |
| | | SCOT | Schéma de cohérence territoriale |
| | | SIG | Système d'information géographique |
| | | SRADDT | Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire |

| | |
|---------------|--|
| SRDE | Schéma régional de développement économique |
| SRDTL | Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs |
| SREF | Schéma régional de l'enseignement et de la formation |
| SRIT | Schéma régional des infrastructures et des transports |
| SRR | Schéma régional de la recherche |
| SRU | Solidarité et renouvellement urbain |
| STS | Section de technicien supérieur |
| TER | Train express régional |
| TIC | Technologie de l'information et de la communication |
| TGV | Train à grande vitesse |
| TCSP | Transport en commun en site propre |
| TCU | Transport collectif urbain |
| UNEDIC | Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce |
| UNESCO | Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture |
| ZAC | Zone d'aménagement concerté |





RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE

Hôtel de la Région
1 rue de la Loire
44966 NANTES cedex 9
Tél. 02 28 20 50 00
www.paysdelaloire.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jacques Auxiette

CO-DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Dominique Roynette

COORDINATION

Direction de la Communication pour
la Direction de l'Environnement
et des projets de territoires

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Région des Pays de la Loire / PB Fourny
Ouest Médias, P. Bassen, A. Cantreau,
FCM Graphic, CCI Nantes, DR,
A Le Bot, P. Baudry, J. Krotky, B. Bigger.

CRÉATION ET RÉALISATION GRAPHIQUE

Le Kwalé: 02 40 95 28 28

IMPRESSION

Imprimerie Grenier: 01 46 15 83 00
Imprimé en octobre 2008
sur papier recyclé Cyclus Reprint
avec des encres végétales écologiques